AISNE.com
LE DÉPARTEMENT

2025

RAPPORT

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'AISNE
LE DÉPARTEMENT

LE DÉPARTEMENT VOUS INFORME

www.aisne.com

Les obligations réglementaires des collectivités territoriales

Le rapport annuel de développement durable, un outil au service des élus

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, rend obligatoire la rédaction d'un rapport de synthèse sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

L'article L.110-1 du code de l'environnement définit le développement durable comme un développement visant concomitamment **les 5 finalités suivantes** :

- La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le contenu et modalités d'élaboration de ce rapport sont définis par le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales et précisés par la circulaire du 3 août 2011.

Ce rapport comporte au regard des 5 finalités du développement durable le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions.

La loi prévoit que le rapport soit présenté préalablement au débat sur le projet de budget, de façon à pouvoir contribuer au débat sur les choix politiques et leur cohérence au regard des enjeux locaux et des finalités du développement durable (article L.3311 du CGCT pour les Départements).

Sommaire

La contribution de l'action du Conseil départemental de l'Aisne aux ODD (Objectifs de Développement Durable 7

1 Les POLITIQUES DEPARTEMENTALES qui répondent aux ENGAGEMENTS DU DEVELOPPEMENT DURABLE 8

1.1 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations 9

Solidarité HUMAINE et cohésion SOCIALE 9

1.1.1 Soutenir la fonction parentale et assurer la protection de l'enfance 10

Contexte / Enjeux 10

① Une mission institutionnelle de protection de l'enfance 11

② Enfants mineurs : une diversification de l'offre de prévention et de protection 12

③ Jeunes majeurs : un accompagnement éducatif et/ou matériel pour préparer à l'autonomie 16

1.1.2 Lutter contre la pauvreté en favorisant l'insertion 19

Contexte / Enjeux 19

① Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et européens 20

② L'accès à l'allocation RSA et sa gestion 23

③ L'accompagnement du public soumis à droits et à devoirs 25

④ Offre départementale d'insertion 29

⑤ Facilitation du retour à l'emploi 31

1.1.3 Garantir des conditions de vie autonomes aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap 32

Contexte / Enjeux 32

① Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux 35

② Accompagner les familles dans leurs démarches 36

③ Prévenir la perte d'autonomie 36

④ Améliorer le soutien à domicile 38

⑤ Développer une offre alternative entre le domicile et l'établissement 44

⑥ Soutenir l'offre d'accueil en établissement 46

⑦ Garantir l'accès aux droits des usagers 47

⑧ La contractualisation avec les établissements et services 52

Solidarité et cohésion TERRITORIALE *53*

1.1.4 Maintenir l'accès des services au public **53**

1.1.5 Contribuer à la transition numérique du territoire axonais **54**

① Les infrastructures numériques 54

② Les usages numériques 55

1.1.6 Accompagner les collectivités **58**

① Un accompagnement financier 58

② Vers une synergie de l'accompagnement technique 59

1.2 Epanouissement, bien être, qualité de vie **60**

1.2.1 Contribuer à la réussite éducative **60**

Contexte / Enjeux 60

① De meilleures conditions d'apprentissage pour les collégiens 61

② Solidarité dans la scolarisation de certains élèves 62

③ Lutte contre le décrochage scolaire 63

④ Lutte contre l'illettrisme 64

1.2.2 Favoriser l'accès à l'emploi **65**

① Orientation, projet professionnel et sécurisation financière 65

② Vers l'emploi 68

1.2.3 Favoriser l'accès à un logement, sain et économe **71**

Contexte / Enjeux 71

① Concevoir et animer une politique départementale de l'habitat et du logement 73

② Améliorer l'accès au logement 75

③ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne 79

1.2.4 Favoriser la mobilité **82**

① Entretien du réseau routier départemental 82

② Aide à la mobilité des axonais 82

1.2.5 Agir pour la santé **84**

Contexte / Enjeux 84

① Accès aux services de santé 85

② Santé des femmes enceintes et des jeunes enfants 86

③ Promotion de comportements favorables à la santé 87

④ Actions en matière de santé environnementale 88

⑤ Le LDAR, un outil au service de la sécurité sanitaire 89

Culture – Vie sociale – Jeunesse – Sport - Loisirs 90

1.2.6 Favoriser l'accès au sport 90

1.2.7 Favoriser l'accès à la culture 94

① Développement culturel et éducation tout au long de la vie 94

② Le Département soutien de la lecture publique au travers de la BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'AISNE 99

③ Le Département, acteur de la conservation de la mémoire écrite au travers des ARCHIVES DEPARTEMENTALES 105

④ Le Département, opérateur et médiateur en ARCHEOLOGIE 108

⑤ Un département de Mémoire 110

1.3 Dynamiques de développement responsable 114

1.3.1 Modes de production : Accompagner la transition des secteurs touristique et agricole 114

① Favoriser une offre touristique diversifiée 115

② Contribuer à une agriculture locale et durable 116

1.3.2 Focus sur la restauration collective dans les collèges 119

Contexte / Enjeux 119

① Approvisionnement 119

② Diversification des sources de protéines 120

③ Substitution des plastiques 121

④ Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons 121

⑤ Mise en place d'un logiciel de restauration scolaire 125

1.3.3 Modes de consommation : Favoriser l'appropriation des enjeux .. 125

Contexte / Enjeux 125

① Sensibilisation du grand public 126

② Sensibilisation des partenaires 130

③ Sensibilisation des usagers 131

④ Sensibilisation des élus et des agents 132

1.4 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources 134

1.4.1 Préserver la biodiversité du territoire 134

Contexte / Enjeux 134

1.4.2 Préserver les ressources et maîtriser les pollutions du territoire . 139

Enjeux 139

① Garantir l'équilibre de la ressource en eau 140

② Contribuer à de bonnes pratiques agricoles en matière de fertilisation 142

1.5 Lutte contre le changement climatique 143

Contexte / Enjeux 143

1.5.1 Mesures d'atténuation 145

① Concernant la collectivité 145

② Concernant le territoire 147

1.5.2 Mesures d'adaptation 147

2 LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE et RESPONSABLE 149

2.1 Les engagements du développement durable dans la gestion des RESSOURCES HUMAINES 150

Contexte / Enjeux 150

① Concilier performance des services et épanouissement professionnel des agents 151

② Etre attentif aux conditions et relations de travail des agents 153

③ Appliquer le principe de solidarité aux ressources humaines 157

④ Accompagner les modifications des pratiques professionnelles induites par le déploiement des usages numériques 159

2.2 Les engagements du développement durable dans les finances 161

Contexte / Enjeux 161

① Porter une stratégie financière et budgétaire 162

② Fiabiliser la qualité de l'information financière par l'expérimentation de la certification des comptes locaux 168

③ Evaluer l'impact environnemental des dépenses 169

④ Optimiser les aides financières 170

2.3 Les engagements du développement durable dans la COMMANDE PUBLIQUE 172

Contexte / Enjeux 172

① Une politique d'achat globale 172

② Prise en compte de la dimension environnementale 174

③ Prise en compte de la dimension sociale 177

④ Prise en compte du coût global 179

2.4 Gérer durablement le PATRIMOINE 179

Contexte / Enjeux 179

2.4.1 - Transition énergétique et écologique du bâti 180

① Transition énergétique du bâti 180

② Transition écologique du bâti 184

2.4.2 - Transition de la flotte de véhicules 185

2.4.3 - Intégrer davantage les principes de l'économie circulaire dans le fonctionnement de la collectivité..... 189

3 GOUVERNANCE au regard d'une démarche de développement durable.....194

3.1 Participation des acteurs..... 195

3.1.1 Politiques sociales et « pouvoir d'agir » : les personnes accompagnées participent à leur prise en charge..... 196

① Dans le domaine de l'enfance 196

② Dans le domaine de l'insertion..... 200

③ Dans le domaine de l'autonomie 203

④ De la participation au développement social 205

3.1.2 L'engagement citoyen des axonais..... 209

3.2 Transversalité / Globalité..... 211

3.2.1 A la recherche d'une cohérence d'action avec les partenaires 212

① Dans le domaine de l'enfance 212

② Dans le domaine de l'insertion..... 214

③ Dans le domaine de l'autonomie 219

④ Dans le domaine de l'action sociale 221

⑤ Pour le développement des territoires 222

⑥ Dans le domaine de la culture 224

3.2.2 Transversalité dans les méthodes de travail en interne..... 225

3.3 Organisation du pilotage 227

① L'organisation générale du pilotage au sein de la collectivité 227

② L'adaptation de l'organisation des moyens humains 228

3.4 Dispositif d'évaluation et Dynamique d'amélioration continue 230

① Vers un Agenda 2030..... 230

② Propos conclusifs 231

4 Glossaire 234

La contribution de l'action du Conseil départemental de l'Aisne aux ODD (Objectifs de Développement Durable

ODD	Rubriques du rapport	ODD	Rubriques du rapport
	111 ③ – 112 ② – 113 ⑦ 121 ②– 123 ② 21 ②		111 ① ② ③ - 112 ④ 113 ① ③ 121 ② 21 ②
	121 ② 131 ② – 132 – 133 ① 142 ②		111 ③ - 123 ① ② ③ 114 124 ① ② - 125 ③ 127 ① ② ③ ④ ⑤
	113 ③ ④ 125 ① ② ③ ④ ⑤		132 ④ - 133 ① ② ③ ④ 141 23 ② 241 ② - 243
	112 ④ - 115 ② 121 ① ② ③ - 122 ① 127 ① - 133 ① ③ ④ 21 ①		151 - 152
	Cf. Rapport spécifique Egalité femmes / hommes		141 ① ② 22 ③
	125 ⑤ 141 - 142 ①		21 ④ - 22 ① ② ④ 241 ① 321 ① ② ③
	123 ③ 133 ③ 241 ①		32
	111 ③ - 122 ① ② - 113 ④ ⑧ 127 ① 21 ① ② 23 ① ② - 241 ②		

1.

Les politiques départementales qui répondent aux engagements du développement durable

L'objectif de **développement durable est recherché de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants** (article 110-1 du Code de l'environnement) :

- la **cohésion sociale** et la **solidarité entre territoires et entre générations**,
- l'**épanouissement** de tous les êtres humains,
- les dynamiques de développement suivant des **modes de production et de consommation responsables** – transition vers une économie circulaire,
- la préservation de la **biodiversité**, la protection des **milieux** et des **ressources**,
- la lutte contre le **changement climatique** et la protection de l'atmosphère.

☞ **Les politiques menées par le Département répondant, pour la plupart, à plusieurs de ces engagements, celles-ci sont décrites ci-après en fonction de leur enjeu principal.**

1.1 Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

Solidarité HUMAINE et cohésion SOCIALE

Qu'il s'agisse de l'autonomie des personnes, de l'insertion, de la famille et de l'enfance, les solidarités sont au cœur des compétences légales et des priorités du Conseil départemental, et constituent une part prépondérante des ressources budgétaires et humaines.

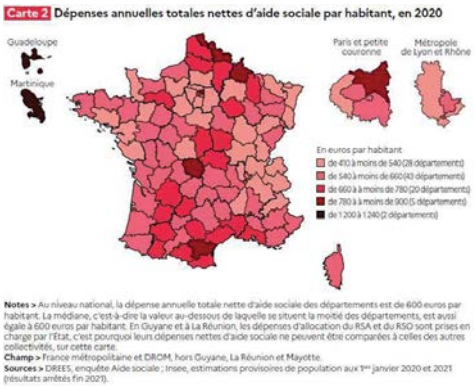

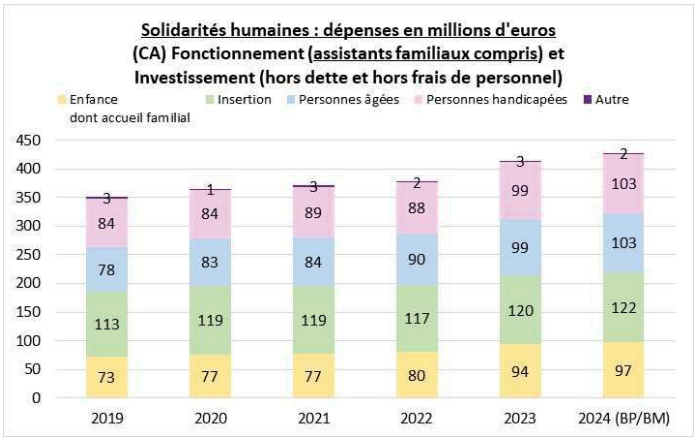

Les politiques relatives aux solidarités humaines ont représenté **en 2024 : 428 millions d'euros, soit 57 % du budget** (hors frais de personnel de la collectivité, mais frais des assistants familiaux compris).

1.1.1 Soutenir la fonction parentale et assurer la protection de l'enfance

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) (1989)
- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 16
Sociétés pacifiques et inclusives – Justice
Institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et la traite, et à toutes formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants

➢ En France

- Loi du 14 **mars 2016 relative à la protection de l'enfant** (renforcement de la gouvernance, amélioration du repérage des enfants en danger, renforcement de la prévention, sécurisation des parcours de l'enfant, préparation de l'autonomie des jeunes),
- **Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté** de septembre 2018,
- Mise en œuvre de la **Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 20202022** dans le cadre de contrats locaux tripartites Préfet/ARS/Département engagée en 2020,
- L**oi TAQUET** du 7 février **2022** relative à la protection des enfants (situation et sécurité des enfants protégés par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), et notamment l'accompagnement de ces enfants jusqu'à 21 ans),
- L**oi Adoption** du 21 février **2022** (facilitation et sécurisation du recours à l'adoption – renforcement du statut de pupille de l'État),
- **Nouveau plan de lutte contre les violences faites aux enfants (**couvrant la période 2023 à 2027),
- **Loi du 18 mars 2024** visant à mieux protéger et accompagner l**es enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales.**

➢ Dans l'Aisne

S'agissant des **jeunes de moins de 18 ans**, le taux de mesures d'aide sociale à l'enfance dans le Département de l'Aisne se situait au 31 décembre 2022 dans la tranche de 29,7 à 33,7 pour 1000.

Au 31 décembre 2023, le taux de prise en charge des moins de 18 ans pour le Département de l'Aisne est de 31,42 pour 1000.

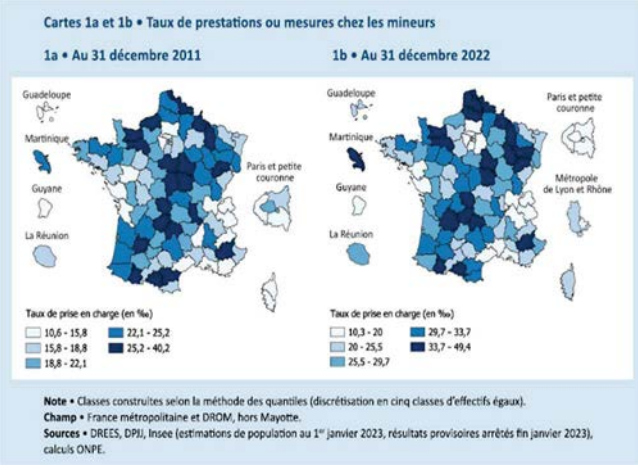

.

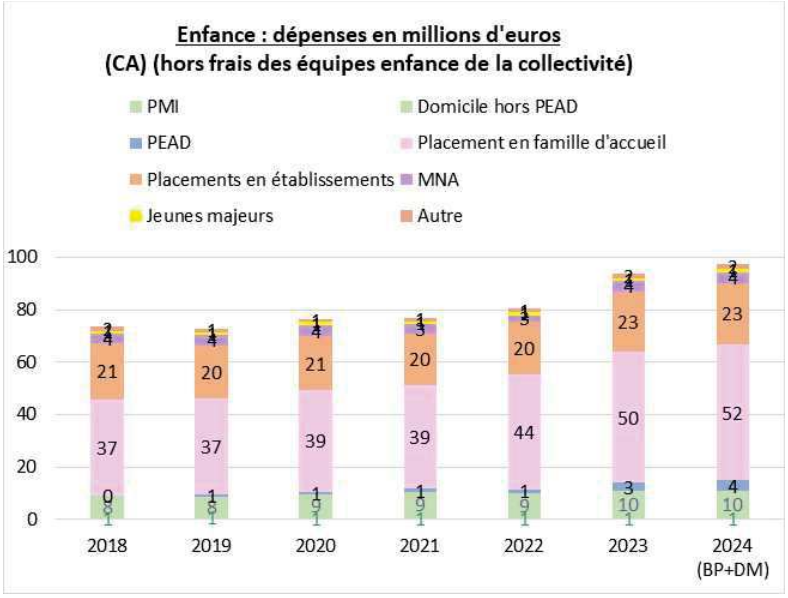

La politique en faveur de l'enfance et de la famille a représenté

en 2024
97 millions d'euros
soit 13 % du budget

(hors frais de personnel de la collectivité).

① Une mission institutionnelle de protection de l'enfance

❖ Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux

➢ Un Contrat Départemental pour la Prévention et la Protection de l'Enfance (CDPPE)

Depuis 2019, le Département est engagé dans une contractualisation avec l'Etat au titre de la **stratégie nationale de prévention et la protection de l'enfance 2020/2022**.

Ce sont **7,4 millions d'euros qui ont été perçus pour la période de 2020 à 2022**.

En novembre 2023, le Département s'est de nouveau engagé dans une nouvelle contractualisation Cela engendre une recette annuelle de
1 654 190€. L'action s'est poursuivie en 2024.

➢ Le schéma départemental de l'enfance et de la famille (2021-2025)

L'action du Département s'inscrit dans le cadre d'un schéma départemental de la famille et de l'enfance adopté en novembre 2020 pour la période 2021-2025.
L'ensemble des acteurs du champ de la prévention et de la protection de l'enfance ont collaboré avec les services du Département, afin de définir les axes forts de la politique de l'enfance et de la famille pour cinq années :

- axe 1 : renforcer la politique de **prévention globale** au bénéfice des enfants, des adolescents et des familles,
- axe 2 : garantir la **qualité et la continuité du parcours** et de l'accueil en protection de l'enfance,
- axe 3 : poursuivre la dynamique de **diversification et de régulation du dispositif d'accueil et d'accompagnement** en protection de l'enfance,
- axe 4 : faire évoluer les **pratiques des professionnels** et **renforcer la place des usagers** afin d'adapter les interventions dans le champ de la prévention,
- axe transversal : structurer la **gouvernance** du schéma.

En 2024, le schéma départemental a poursuivi sa phase de réalisation. Les pilotes des 37 actions ont été rassemblés au sein de comités thématiques, comités qui se réunissent deux fois par an. De plus, le COPIL s'est réuni à deux reprises compte tenu de l'échéance du schéma (2025) qui se rapproche. C'est au cours de cette année 2025 que sera réalisé le bilan du schéma, ainsi que les travaux de préparation du suivant.

② Enfants mineurs : une diversification de l'offre de prévention et de protection

❖ Le Département soutient les acteurs œuvrant en faveur de la parentalité

Il s'agit d'actions préventives organisées par des associations qui apportent, soit un **soutien de premier niveau aux parents en difficulté**, soit une **réponse en situation de conflit liée aux séparations dans le cadre de la médiation familiale**. Ces actions comprennent :

- le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) depuis 2005. Chaque année, le REAAP lance, pour le compte de ses financeurs, un appel à projets commun sur le thème de la parentalité ; les projets sont sélectionnés par les cofinanceurs,
- le développement de la Médiation Familiale depuis 2007 et la création d'espaces de rencontre parents / enfants,
- le soutien aux Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Le crédit relatif à ces actions s'élève à 52 500 €.

❖ La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)

Afin d'optimiser et **sécuriser le dispositif de repérage et de prise en charge de l'enfance en danger,** le Département a mis en place une Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

Au titre de l'année 2023, la CRIP a recensé :

- 3 746 informations entrantes (IE) : à l'instar du niveau national, ce nombre est le plus élevé depuis 2015 ; cette augmentation relève de plusieurs facteurs : suite de la crise sanitaire, paupérisation de la population (notamment dans le nord du Département et en Thiérache), libération de la parole sur les violences intrafamiliales… ainsi que par une connaissance de la CRIP plus étendue auprès des partenaires (suite aux interventions dispensées envers ces derniers à leur demande).

- 32% des IE, soit 1 246 d'entre-elles ont été qualifiées en Informations Préoccupantes (IP) et ont donc fait l'objet d'une évaluation par la CRIP. Ce nombre est le plus faible depuis 2015 ; cette évolution relève de plusieurs facteurs. Tout d'abord, le comptage plus fin des IP permet de mieux les distinguer des IE (par exemple, 3 IE pour une même situation est comptabilisé comme 1 IP). Ensuite, près d'un quart des informations reçues concernent des mineurs déjà suivis ou confiés. Enfin, il est noté une augmentation des signalements à l'autorité judiciaire que la collectivité reçoit en copie pour information et qui ne sont pas suivis en totalité d'une demande d'évaluation sociale.

Les principaux pourvoyeurs d'IP sont l'Éducation nationale, les forces de l'ordre et la justice (police, gendarmerie, parquet et juges des enfants) et des anonymes.

❖ Protection de l'enfance : dispositifs traditionnels et expérimentations

Renforcé dans son rôle de chef de file de la politique de protection de l'enfance par la loi du 14 mars 2016, le Département propose, aux familles en difficulté, un soutien matériel, financier, éducatif ou psychologique et, le cas échéant lorsque cela s'avère nécessaire, une prise en charge partielle ou totale des enfants.

Le dispositif de protection de l'enfance est mis en œuvre graduellement selon les besoins et la gravité des situations.

Evolution de la répartition du nombre de mesures exercées (mesures éducatives à domicile et placements) :

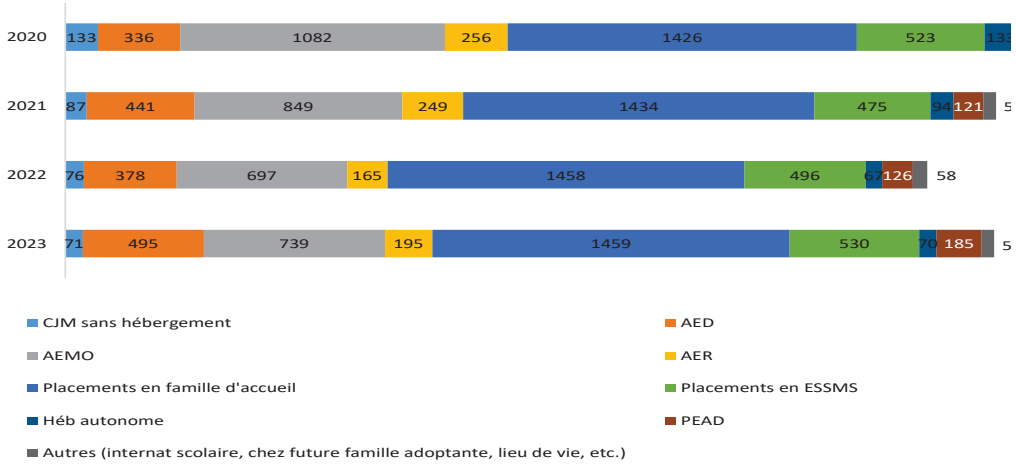

➢ Des aides financières ou matérielles

Ces aides sont apportées à domicile par des **Techniciens en Intervention Sociale et Familiale** (TISF) et **des Accompagnants Éducatifs et Sociaux** (AES). Un montant de 1 351 959,30 € a été consacré à la mise en œuvre de ces accompagnements en 2023.

➢ Des actions éducatives en milieu ouvert (38% des mesures en 2023)

D'un montant de 6 435 747,57 € en 2023, les actions éducatives prennent la forme :

- **d'un Accompagnement Educatif à Domicile** (AED) avec l'accord des parents et de contrats jeunes majeurs : 495 mesures en 2023. Ce chiffre est en nette augmentation depuis 2020 (objectif recherché et affiché dans le Schéma de l'Enfance et de la Famille).

- **d'Actions Educatives en Milieu Ouvert** (AEMO) prescrites par le Juge des enfants (739 mesures en 2023, en nette diminution depuis 2020 (l'offre AEMO ne rencontrant plus son public et les magistrats s'en servant moins),

- des **Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées** (AEMOR) ordonnées par le Juge des enfants, offrant un accompagnement renforcé en termes de présence auprès du mineur et de sa famille (195 en 2023, 165 en 2022).

➢ Des mesures de placement (62% des mesures en 2023)

Les mesures de placement regroupent l'ensemble des bénéficiaires accueillis à l'ASE dans le cadre d'une **mesure administrative ou judiciaire**, ainsi que dans le cadre d'une mesure de placement direct par le juge.

Le placement a concerné 2 353 enfants en 2023 (2 274 en 2022), dont notamment :
- 1 459 en accueil familial (sous la responsabilité de 633 assistants familiaux),
- 530 en établissements dans une des unités de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille (EDEF) ou en Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS).

- Le Placement Educatif à Domicile (PEAD)

Ce dispositif est déployé depuis 2018 et s'appuie sur 2 prestataires qui interviennent :
- l'AJP pour le secteur nord du département (UTAS de Saint-Quentin, La Fère, Guise et Hirson),
- l'EDEF pour le secteur sud du département (Laon, Soissons, Château-Thierry).

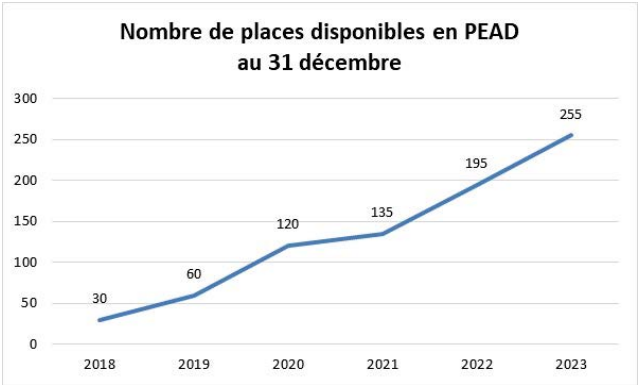

Ce dispositif répond véritablement aux besoins puisque de 30 places à sa création en 2018, il est passé à 255 en 2024, tout en s'appuyant sur les porteurs initiaux.

➢ La création de dispositifs ASE / handicap qui consiste en la garantie d'un accueil adapté pour les enfants protégés en situation de handicap.

Extension de l'équipe mobile pour un public ASE

Ce dispositif partenarial vise à venir en **soutien et en appui des professionnels au sein des MECS et des familles d'accueil accompagnant des enfants et adolescents en situation de handicap**.
Au 31 décembre 2023, 21 situations au titre de l'ASE ont été accompagnées.

Création d'un Dispositif d'accueil familial spécialisé (DAFS)

Ce dispositif spécialisé vise à accompagner les assistants familiaux dans l'identification des besoins particuliers des enfants en situation de handicap.
Des plans d'actions sont définis avec les familles d'accueil et un bilan d'évaluation à l'issue des 6 mois permet d'apprécier son atteinte. Le travail mené par l'équipe du DAFS a permis aux assistants familiaux de se professionnaliser et d'acquérir des techniques éducatives.
Le DAFS intervient sur le secteur de Saint-Quentin, le périmètre s'étend à 30 km aux alentours. 17 familles d'accueil ont été suivies au cours de l'année 2023.
Aujourd'hui pérennisé, ce dispositif vise à s'étendre progressivement sur l'ensemble du territoire répondant pleinement aux besoins et attentes du secteur.

❖ Autres mesures de protection de l'enfance

➢ Le Projet Pour l'Enfant (PPE)

cf. 3.1.1 ①

➢ L'examen du statut des enfants confiés

cf. 3.1.1 ①

➢ L'accompagnement spécifique des situations complexes

cf. 3.1.1 ①

➢ La santé des enfants de 7 à 17 ans

Le Département a établi une convention avec l'Association Nationale pour la Protection de la Santé (ANPS), afin d'établir des **examens de préventions en santé des enfants confiés**. Ils portent sur :

- le dépistage des problèmes de santé et psychologiques,
- la vérification de l'état vaccinal,
- l'orientation, le cas échéant, vers des professionnels de santé,
- l'éducation à la santé.

➢ La lutte contre la prostitution des mineurs

Une action visant à la formation des professionnels de la protection de l'enfance aux enjeux relatifs à la prostitution des mineurs a été mise en œuvre dans le cadre de l'avenant 2022 au CDPPE. L'objectif de cette formation était d'améliorer le repérage et l'accompagnement des mineurs victimes de prostitution, en formant des professionnels des Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), de l'Etablissement Départemental de L'Enfance et de La Famille (EDEF), et des services en milieu ouvert du Département, ainsi que des professionnels de la Cellule départementale de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) et des professionnels de la protection de l'enfance sur les territoires (équipe enfance et famille).
140 professionnels de la protection de l'enfance se sont inscrits aux sessions qui se sont déroulées de décembre 2022 à juin 2023.

Dans le cadre des travaux de l'ODPE, la DEF a également organisé une matinale dédiée à la prostitution des mineurs. Le 7 novembre 2023, plus de 100 participants se sont réunis pour échanger sur ce phénomène, et pour mieux comprendre l'entrée en prostitution et les leviers pour en sortir. Depuis, un repérage régulier des situations concernées ou potentiellement concernées par le phénomène prostitutionnel est assuré par la CRIP.

❖ Le cas particulier des Mineurs Non Accompagnés : 10,7% des enfants accueillis au 31/12/2023, contre 8,8% au 31/12/2022

Le Département organise un accompagnement adapté aux spécificités des Mineurs Non Accompagnés (MNA), anciennement appelés MIE (Mineurs Isolés Etrangers).

La loi du 14 mars 2016 de protection de l'enfant est venue confirmer le rôle du Département dans l'accompagnement de ce nouveau public.
Ainsi, au 31 décembre 2023, le Département accueillait **246 Mineurs Non accompagnés**.

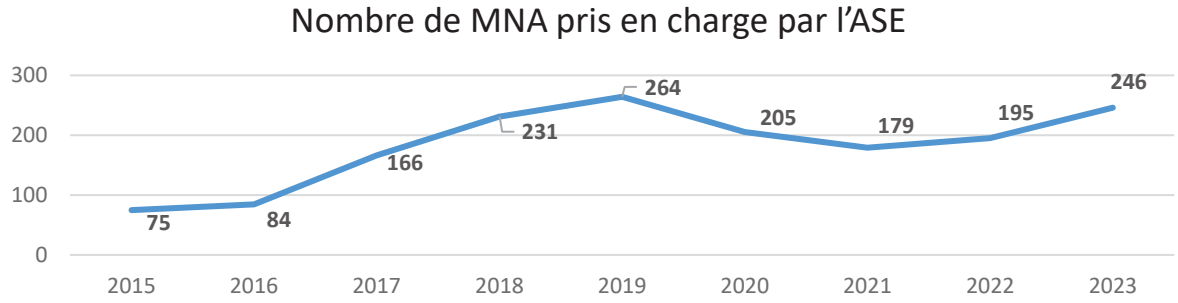

Source : Observatoire départemental de la protection de l'enfance de l'Aisne : les chiffres clés 2023

L'effectif des MNA pris en charge par les services de l'ASE du département de l'Aisne a stoppé sa diminution sur l'année 2022. Depuis l'été 2022, il est en effet noté une augmentation régulière du nombre de MNA sur le territoire de l'Aisne. Elle s'accélère depuis 2023 (258 MNA au 31 octobre 2024).
La Département accueille majoritairement des mineurs évalués par d'autres Départements et réorientés par la cellule nationale DPJJ.

En 2023, 30% des jeunes évalués ont été reconnus mineurs.
Une fois leur minorité reconnue, et afin d'assurer sa mission d'accompagnement des MNA de façon qualitative, le Département a mis en place dès 2015, des dispositifs d'accueil spécialisés permettant de répondre à la spécificité de ces prises en charge.
Une adaptation de l'offre d'accueil aux besoins identifiés sur l'ensemble du département a été opérée au cours de l'année 2022 pour atteindre au 01/01/2024, **284 places dédiées financées**, réparties sur l'ensemble du territoire départemental.

③ Jeunes majeurs : un accompagnement éducatif et/ou matériel pour préparer à l'autonomie

➢ La stratégie départementale des jeunes majeurs et sa gouvernance

L'élaboration d'une **stratégie départementale jeunes majeurs** fait partie d'un des axes forts du schéma départemental, en lien également avec les attendus des dernières lois de protection de l'enfance.
Cette stratégie pose pour objectif principal de pouvoir répondre de façon plus efficiente aux besoins rencontrés en terme de préparation et d'accompagnement à la majorité, mais également de pouvoir recenser l'ensemble des dispositifs présents sur le territoire de l'Aisne et pouvant être mobilisés dans ce contexte, participant ainsi à une co-construction de l'accompagnement à l'autonomie des plus vulnérables.

Durant les années 2023 et 2024, pour faire suite aux orientations de la loi de février 2022 et à la parution des textes réglementaires liés, un **groupe de travail** s'est régulièrement réuni, afin de formaliser la stratégie départementale relative aux jeunes majeurs.

En outre, conformément à l'arrêté en date du 10 aout 2023, le Département mettra en place début 2025 la **Commission Départementale d'Accès à l'Autonomie** des jeunes majeurs. Cette instance a vocation à rassembler l'ensemble des acteurs et des partenaires institutionnels de la protection de l'enfance et de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance, ou des services de protection judiciaire de la jeunesse. L'objectif est de coordonner leur action au bénéfice de ce public particulièrement vulnérable.

➢ Préparation à la majorité

La contractualisation dans le cadre du plan pauvreté a permis au Département de renforcer l'offre à destination des jeunes de 15 ans et plus, et de mieux préparer les fins de parcours en formalisant des partenariats (foyers jeunes travailleurs, mission locale) et en mettant en place des référents parcours jeune en 2020.

- **Réunions de préparation à la majorité**

Les référents parcours jeunes contribuent activement à cette préparation, en organisant sur chaque territoire des réunions de préparation à la majorité régulières depuis le dernier trimestre 2022. Les référents parcours jeunes interviennent également ponctuellement pour tous les jeunes qui seraient en risque de rupture de parcours, et qui pourraient n'avoir aucune solution à majorité dans le cadre d'entretien individuel.

- **Entretien des 17 ans et outils**

L'organisation d'un entretien avec tout mineur accueilli constitue une obligation, au plus tard un an avant sa majorité. Les objectifs sont de :
- réaliser un bilan de son parcours,
- l'informer de ses droits,
- envisager avec lui et lui notifier les conditions de son accompagnement vers l'autonomie.

Afin de mettre en œuvre cet entretien, une procédure et des outils méthodologiques ont été élaborés. Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

➢ Accompagnement vers le logement

Après avoir fait partie du plan de lutte contre la pauvreté et du CDPPE, le projet d'IML s'inscrit dorénavant dans le cadre du FSL, avec pour objectif d'accompagner les jeunes vers et dans le logement. Deux opérateurs portent un dispositif : « Accueil et promotion » et la « Fondation des diaconesses de Reuilly ».
En parallèle, le financement d'une pension de famille dans le cadre du FSL permet ainsi le développement de places d'hébergement accompagné pour les jeunes de 18 à 25 ans, accueillant des jeunes sortant de l'ASE.

- **Inter-Médiation Locative (IML)**

Quelques 70 places d'IML ont été autorisées depuis 2019, dont 30 pour la Fondation Diaconesse de Reuilly et 40 pour Accueil & Promotion.
Les 2 opérateurs accompagnent de façon individualisée les jeunes tant sur le plan administratif que financier. Ils s'adaptent également aux publics, en utilisant WhatsApp (10 404 sms en 2023), facilitant ainsi les contacts.

Accueil & Promotion
A&P possède 14 logements dont 3 sur Château-Thierry, 1 sur Chauny, 2 sur Laon, 4 sur Saint-Quentin, 3 sur Soissons et 1 sur Villers-Cotterêts, représentant ainsi une capacité d'accueil de 42 personnes.
Deux des logements sur le secteur de SOISSONS et SAINT-QUENTIN ont été consacrés à l'accueil de jeunes filles.
Le secteur de VILLERS COTTERETS a du mal à attirer le public. En 2023, le public accueilli s'est diversifié, avec l'arrivée de jeunes filles et de jeunes sortant de l'ASE.

En 2023, 46 mesures ont été réalisés représentant 31 ménages accompagnés au 31 décembre. 28 personnes ont été accueillies courant de l'année (115 % de taux de réalisation).

Les échecs sont extrêmement rares. Presque tous les jeunes sont des ex-MNA (95,6 %) et sont quasiment tous issus du DAMIE, DAMNA ou SAMNA.
En 2023, 60 % des sorties permettent de disposer d'un logement, dont 27% vers du logement social et 27% vers du logement accompagnement (FJT).
On compte 15 sorties du dispositif IML par des jeunes sortants de l'ASE, qui ont été orientés en Résidence Jeunes, afin qu'ils puissent bénéficier d'un suivi en cas de besoin et de consolider leur parcours vers un logement autonome.

Fondation Diaconesse de Reuilly
34 personnes ont été accueillies sur le dispositif dont 18 en cours d'année. La durée moyenne est de 16 mois. Le dispositif accueille exclusivement des jeunes isolés.
Globalement les jeunes accueillis étaient auparavant pris en charge par l'ASE et provenaient des dispositifs AJP, SAMNA et DAMIE.

- **Pension de famille « jeunes »**

20 places de pension de famille ont vu le jour en 2019.
En 2023 ont été accueillis 23 jeunes, qui se maintiennent plus longtemps sur le dispositif contrairement aux années précédentes. L'accueil des jeunes sortant de l'ASE reprend progressivement, puisqu'ils représentaient 21 % des accueillis en 2022 contre 26 % en 2023. Le profil des nouveaux entrants est donc très différent de ce qui était constaté les années précédentes.
11 personnes sont sorties du dispositif en 2023, dont le départ volontaire reste le principal motif de sortie (5).
Afin de travailler au mieux leur insertion, des liens étroits ont été établis avec la Mission Locale.

➢ Accompagnement à l'emploi : suivi de jeunes sortis de l'ASE par Aisne Action Emploi

L'association Aisne Action Emploi est impliquée depuis 2020, dans le cadre du Plan de lutte contre la Pauvreté, dans l'accompagnement des jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance sans solution d'emploi ou de formation.
Cette action a concerné 35 jeunes en 2023. 23 d'entre eux ont accédé à un emploi durable.

➢ Accompagnement au travers du Contrat Jeune Majeur (CJM)

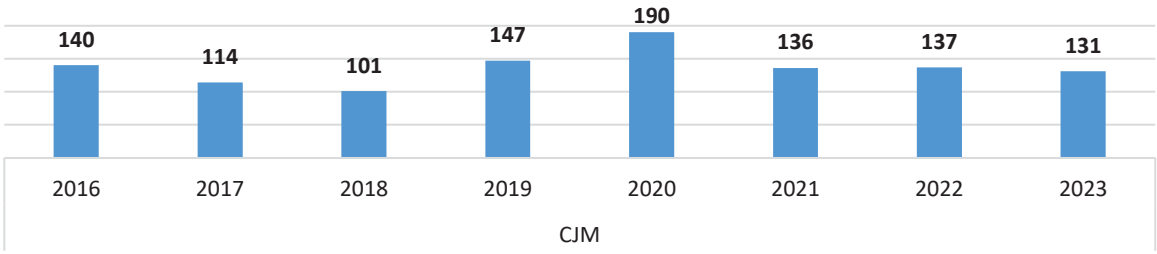

Au cours de l'année 2023, 239 jeunes ont atteint la majorité, dont 129 ont bénéficié d'un CJM, soit un taux d'attribution des CJM de 54% (63% en 2022).

1.1.2 Lutter contre la pauvreté en favorisant l'insertion

Contexte / Enjeux

➢ **Dans le monde**

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 1
Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
1.2 D'ici 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes / femmes / enfants de tous âges souffrant de pauvreté telle que définie dans chaque pays

ODD 8
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
8.5 D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif

ODD 10
Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
10.2 D'ici 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique

➢ **En France**

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)

Priorité 1.1 : Ne laisser personne de côté

Priorité 1.2 : […] systématiser la prise en compte des enjeux de pauvreté dans les politiques publiques

- Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion (2017-2019), puis Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2020-2023), puis **Pacte des Solidarités** (2024-2027).

- **La loi pour le Plein Emploi** promulguée le 18 décembre 2023

Une ambition partagée entre l'Etat, les Départements et France Travail dans le but de :

- Inscrire tous les allocataires du RSA à France Travail,
- Intensifier collectivement l'accompagnement et engagement des allocataires du RSA : « une durée hebdomadaire d'au moins 15 heures d'activité » vers une meilleure insertion à l'emploi,
- Assurer une réponse aux besoins de recrutement des employeurs et des entreprises du territoire,
- Renforcer les « droits et devoirs » : RSA conditionné au respect des termes d'un contrat d'engagement, refonte des barèmes de sanction,
- Investir dans le suivi numérique des parcours, générer de la donnée et outiller la nouvelle gouvernance (comités départementaux et comités locaux pour l'emploi notamment).

➢ **Dans l'Aisne**

Taux de pauvreté (2021)

Le taux de pauvreté est la proportion d'individus appartenant à des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60 % de la médiane du revenu disponible. Aisne 18,8% (18,4% en 2019)

Taux de chômage (2024 T2)

Aisne 10,5% >> France métropolitaine 7,3%
(Aisne 10,3% >> France métropolitaine 7,2% au troisième trimestre 2023)

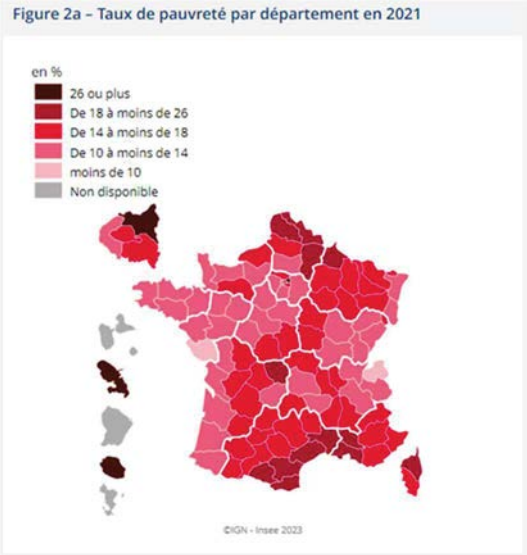

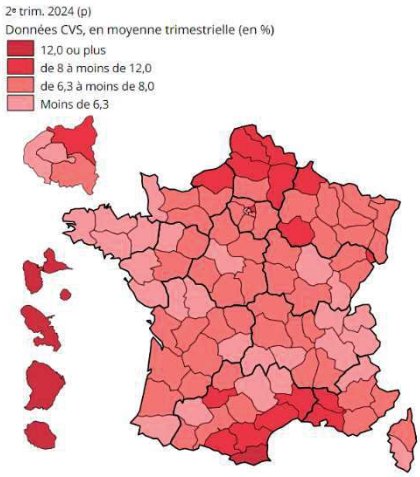

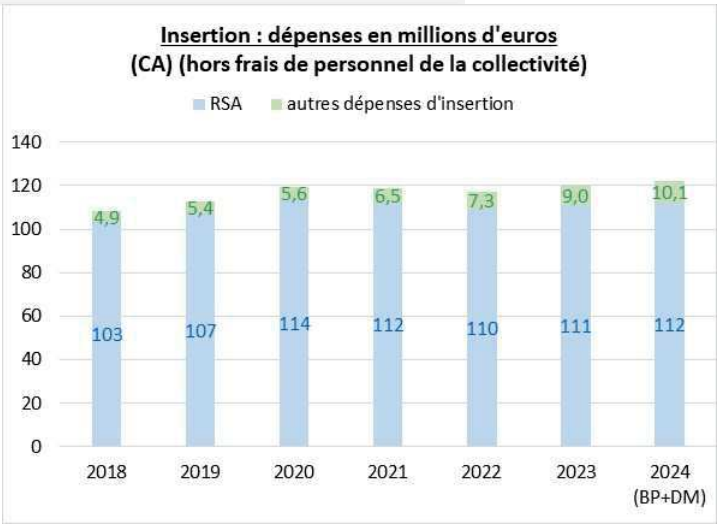

L'insertion a représenté

en 2024 122 millions d'euros soit 16% du budget

(hors frais de personnel de la collectivité).

① Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux et européens

L'action du Département résulte de l'articulation entre les documents cadres suivants :

- **Le Programme Départemental d'Insertion**,
- **La Stratégie départementale pour l'insertion et l'accès à l'emploi** (le Plan Aisne Actifs Plus adopté en juin 2019),
- **La convention insertion/emploi du Pacte des solidarités** qui prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour la période 2024 à 2027,
- La gestion d'une enveloppe du **Fonds Social Européen** (depuis 2014).

❖ Un Programme Départemental d'Insertion (PDI)

Adopté lors de l'Assemblée départementale le 4 juillet 2016 pour une durée de 5 ans (2016-2020), le PDI a été prolongé à plusieurs reprises, jusqu'au 30 juin 2024.

Renforcée par la loi plein emploi du 18 décembre 2023, la thématique « emploi » s'inscrit comme la finalité de la politique d'Insertion du Département de l'Aisne. Pour marquer cette priorité, le PDI deviendra le Programme Départemental pour l'Insertion et l'Emploi (PDIE) pour la période courant de 2025 à 2028.

Les trois orientations du PDIE retenues sont :

- Orientation 1 : assurer une **meilleure maîtrise du dispositif RSA** et lutter contre l'exclusion,
- Orientation 2 : mieux adapter **l'accompagnement aux besoins** des allocataires du RSA en les rendant acteurs de leur parcours,
- Orientation 3 : dynamiser les parcours des allocataires du RSA et faciliter leur **retour à l'activité et à l'emploi**.

La validation du PDIE fera l'objet d'un vote lors d'une l'Assemblée départementale début 2025, pour une entrée en vigueur au 1er juillet 2025.

❖ Aisne Actifs Plus : la stratégie départementale pour l'insertion et l'accès à l'emploi

Depuis 2019, le Département décline son **Plan Aisne Actifs Plus**, qui se veut être un véritable accélérateur du retour à l'activité et de l'accompagnement social, et met en œuvre un ensemble d'actions visant à accélérer le retour à l'emploi des allocataires du RSA :

- une orientation des allocataires du RSA plus rapide (sous un mois maximum),
- un accompagnement renforcé et diversifié avec le déploiement de la garantie d'activité départementale (référents de parcours professionnel, coaches emploi, chargés d'appui parcours emploi, travailleurs sociaux insertion dédiés à l'accompagnement global),
- une mobilisation d'offres d'emploi via la plateforme numérique aisne-actifs.com mettant en relation simplement et directement employeurs et allocataires du RSA,
- un co-financement des contrats aidés et des Ateliers Chantiers d'Insertion pour faire bénéficier au plus grand nombre de allocataires du RSA de ces mesures.

❖ Le Département aux côtés de l'Etat

➢ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2020 – 2023)

Pour déployer la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté dans les territoires, le Gouvernement a initié en 2018 une démarche inédite de contractualisation avec les collectivités territoriales.

Des conventions ont été conclues initialement pour une durée de trois ans avec les Départements, chefs de file en matière d'action sociale dans les territoires et prolongées jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour le Département de l'Aisne, 8 fiches actions ont été réalisées :

- 5 relèvent des mesures socles (fiches 2, 3, 4-5, 6 et 7) comprenant l'insertion des Allocataires du RSA, la mobilité solidaire, l'amélioration de l'accès aux droits grâce à la généralisation du 1er accueil social inconditionnel et aux référents de parcours, la rénovation du travail social ;
- 3 relèvent des initiatives départementales (fiches 8, 9 et 10) en conformité avec les enjeux et priorités de la stratégie pauvreté.

Cette contractualisation a permis de décliner la majorité des actions du plan Aisne Actifs + voté en 2019, portant sur une politique volontariste vers l'insertion professionnelle et le retour à l'emploi. Le département de l'Aisne a ainsi perçu **6,2 millions d'euros sur la période de contractualisation**.

A partir de 2024, la convention insertion du Contrat Local des Solidarités a pris la suite de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, toujours au moyen d'une contractualisation entre l'Etat et les Départements.

➢ Convention insertion/emploi du Contrat Local des Solidarités (CLS) (2024 – 2027)

Le Pacte Local des Solidarités (PLS), décliné sous sa forme opérationnelle en convention insertion du Contrat Local des Solidarités (CLS), remplace et élargit la stratégie pauvreté en intégrant des objectifs plus globaux. Cette évolution répond à une volonté d'adapter les actions de solidarité aux nouveaux défis sociaux, économiques et environnementaux. Il met également l'accent sur le renforcement de l'engagement citoyen et associatif en favorisant leur implication et en motivant les dynamiques et les initiatives locales.

Le plan d'actions annuel se décline selon les 4 axes suivants :
- axe 1 : Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance,
- axe 2 : Sortir de la pauvreté par l'activité et l'emploi,
- axe 3 : Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits,
- axe 4 : Construire une transition écologique et solidaire.

Pour la Direction de l'inclusion, de l'insertion et de l'emploi, les actions retenues dans le CLS et co-financées par l'Etat sont :
- Expérimentation **d'assistantes maternelles à vocation d'insertion** (AVIP),
- Valorisation des actions de **soutien à la parentalité** des porteurs de l'APIE,
- Proposition d'un **accompagnement psychologique** pour maintenir une dynamique d'accès à l'emploi,
- Financement d'actions d'**insertion par le sport**,
- Soutien du **programme des premières heures en chantier**, qui s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion, cumulant un nombre important de freins lourds à l'insertion socioprofessionnelle et des difficultés sur les champs connexes (habitat, santé, mobilité, langue…), rendant impossible l'entrée en chantier d'insertion classique.
- Poursuite du **financement des postes** de la garantie d'activité départementale,
- Aide à la **résolution de situations complexes** via les comités techniques opérationnels (CTO) Aisne-actifs,
- Création de postes de **travailleurs pairs**,
- Développement d'une offre mobile en faveur de l'emploi (bus de l'insertion, de la formation et de l'emploi),
- Aide à la levée des freins à la **mobilité**.

D'autres actions sont prévues à la convention solidarités :
- Constitution d'une offre de **maraude** numérique afin de capter les jeunes NEETS (ni emploi, ni études, ni en formation),
- Soutien à **l'école de la deuxième chance** de Thiérache,
- Financement d'actions de **mobilité** dans l'appel à projet insertion, ainsi que le déploiement des plateformes de mobilité.

❖ Le Département, gestionnaire d'une enveloppe du Fonds Social Européen (FSE) depuis 2014

Le Fonds Social Européen + (FSE+) est un fonds structurel de l'Union européenne. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.

Le Département est organisme intermédiaire. A ce titre, il gère une enveloppe du FSE+ depuis 2014.
Sur la période 2014-2020, une enveloppe de près de 8,7 millions d'euros a été mandatée au profit de l'Aisne.
Dans le cadre de la programmation 2021-2027, il gère une enveloppe de 9,3 M€ pour « favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables ou des exclus ». Au 30 novembre 2024, suite aux appels à projets, 35% de l'enveloppe a fait l'objet d'une programmation.

La notion de développement durable constitue un principe devant être pris en compte dans les projets soutenus par les fonds européens dans le cadre de la programmation 2021-2027.
L'enjeu est notamment de transformer l'économie et la société pour faire face aux quatre enjeux écologiques majeurs que sont :

- le changement climatique,
- les menaces diverses à la biodiversité,
- la raréfaction des ressources,
- la multiplication des risques sanitaires.

Pour pouvoir être soutenu par les programmes européens, le projet doit concourir à l'atteinte de ces principes de façon :

- directe : il s'agit de l'objet même du projet ou de l'un de ses objets,
- indirecte : il ne s'agit pas du cœur du projet, mais son contexte général et/ou la structure (organisation interne) y concour(en)t.

② L'accès à l'allocation RSA et sa gestion

❖ Le RSA dans l'Aisne au 30 septembre 2024 : 15 800 foyers – 112 millions d'euros votés

1 Part d'allocataires du RSA (pour 1 000 habitants de 15-64 ans)

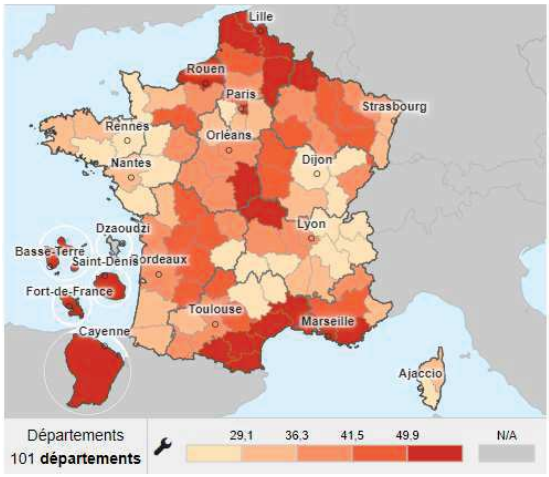

Sources : Observatoire des Territoires, 2022

En 2022, la part d'allocataires du RSA dans l'Aisne reste stable (54,1 pour 1 000 habitants) mais est toujours supérieure à celle de la France (43,3 pour 1 000 habitants).

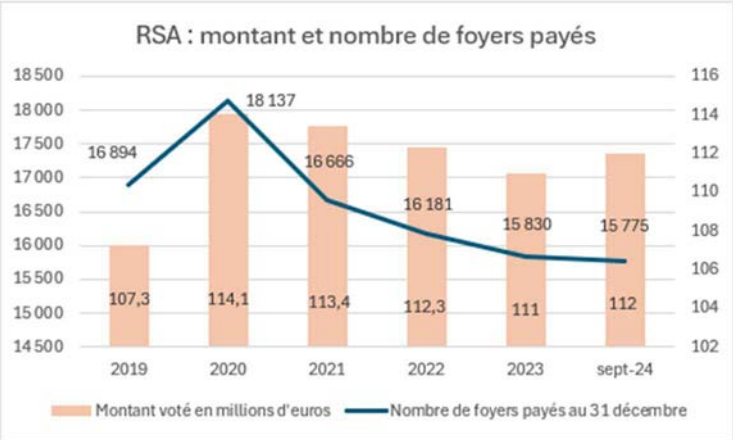

Pour la troisième année consécutive, le nombre de foyers payés continue de baisser. On enregistrait 16 666 foyers payés en décembre 2021, 16 181 en décembre 2022 et 15 830 en décembre 2023, soit une diminution de 5% entre 2021 et 2023.
Au 30 septembre 2024, 15 775 foyers sont allocataires du RSA.

Ainsi la dépense RSA en 2023 (montant versé) s'élève à 111 millions d'euros contre 110 millions d'euros en 2022 et 112 millions d'euros en 2021, soit une diminution de 1,20% entre 2021 et 2023, représentant une baisse d'un million d'euros.
Pour 2024, **le montant voté** de l'allocation RSA s'élève à 112 millions d'euros.

La **compensation des dépenses RSA par l'Etat** s'élève à 46,6 millions d'euros pour l'année 2023, ce qui représente 42 % de l'allocation versée. Pour 2024, l'estimation est de 45,8 millions d'euros, soit 41 % de l'allocation versée.

❖ Garantir le juste droit

La convention de gestion du RSA fixe les conditions dans lesquelles s'exercent les relations partenariales entre le Département et la CAF et traduit une volonté forte de coopération dans l'intérêt de l'allocataire et des parties signataires.
La convention, signée en janvier 2023, porte sur une durée de 3 ans.

❖ Autres dispositifs de lutte contre la pauvreté

Le Conseil départemental apporte également des aides aux personnes en difficulté au travers des 3 dispositifs suivants :

- Le **Fonds Départemental d'Aide Sociale Exceptionnelle** (FDASE)

Ce fonds, créé à l'initiative du Conseil départemental, a été doté en 2023 d'un montant de 205 000 € pour une **dépense** de 178 945 € **(+ 41% par rapport à 2021**) au bénéfice de 611 personnes, chiffre en constante augmentation : 154 bénéficiaires en 2018, 178 en 2019, 436 en 2020, 517 en 2021. 357 aides ont été accordées au 7 novembre 2024.

L'augmentation des demandes d'aide est liée, le plus souvent, à des retards dans l'accès aux droits (CAF, CARSAT, CPAM). Afin de réduire les délais d'obtention des droits, il est prévu, dans le cadre du Contrat Local des Solidarités, le financement d'un poste en faveur de la CAF, afin d'anticiper les ruptures ou changements de droits. Par ailleurs, une convention de partenariat avec la CPAM, qui englobe l'ensemble des directions du domaine social de la collectivité, a été signée en 2024. Cette convention prévoit l'accès à un espace partenaire numérique renouvelé accessible aux travailleurs sociaux du Département. Enfin, deux webinaires ont été organisés par la CARSAT, afin de mieux informer les travailleurs sociaux sur les sujets relatifs à l'instruction des dossiers retraite. Un troisième webinaire sera organisé début 2025 et traitera des questions plus techniques posées par les travailleurs sociaux.

- Le **Fonds d'Aide aux Jeunes** (FAJ)

Le FAJ constitue un dispositif de prévention et de lutte contre l'exclusion des jeunes de 18 à 24 ans révolus. Il vise à apporter **un soutien financier particulier aux jeunes en grande précarité**, en favorisant leurs démarches d'insertion sociale et/ou professionnelle.

En 2022, l'instauration du contrat d'engagement jeune, qui se substitue à la garantie jeune, a contribué à la diminution des demandes d'aide. Par ailleurs, le dispositif PACEA (Etat), plus simple d'utilisation et plus richement doté, est en concurrence avec le FAJ, qui répond néanmoins davantage à l'urgence. En 2021, 1 292 aides ont été accordées contre 438 en 2022 (143 000 euros) et 158 (46 000 k€) en 2023. En 2024, 122 aides ont été accordées au 7 novembre.

- Les **Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé** (MASP)

Les MASP contractualisent l'accompagnement social et budgétaire avec les personnes, dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elles éprouvent, à gérer leurs ressources. 191 000 € ont été affectés en 2023.

Le nombre de MASP, dont la gestion est confiée à l'ATA (Association Tutélaire de l'Aisne) et l'UDAF, était **en diminution depuis 2019** (158 démarrées en 2018 contre 96 en 2022 et 77 à fin novembre 2021). Toutefois, 102 mesures ont débuté en 2023. En effet, des actions de re-sensibilisation ont été organisées dans chaque UTAS en 2023, et des comités de pilotage réguliers permettent des échanges avec les opérateurs et les territoires. Le nombre de mesures a diminué en 2024.

En 2023, une révision de la procédure d'attribution des MASP dans un souci de simplification a été écrite. Par ailleurs, une sensibilisation des professionnels à l'intérêt de ces mesures (MASP mais aussi MAJ, mesure d'accompagnement judiciaire) notamment dans le cadre de la prévention des expulsions sera proposée.

③ L'accompagnement du public soumis à droits et à devoirs

Tout allocataire ou conjoint d'allocataire appartenant à un foyer ayant un droit ouvert au RSA, et étant sans emploi ou avec un revenu d'activité professionnelle inférieur à 500 euros par mois, est soumis aux « droits et devoirs de l'allocataires du RSA ».

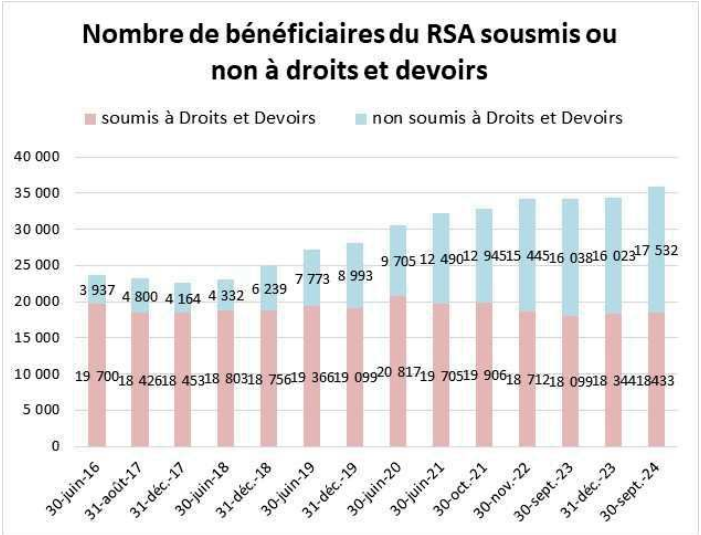

On a constaté jusqu'en juin 2020 une augmentation du nombre d'ARSA soumis à droits et devoirs, elle-même liée à l'augmentation du nombre d'ARSA. Cette tendance s'est inversée en 2021, notamment en raison de la reprise du marché de l'emploi et de l'augmentation du volume des contrats aidés.

De plus, la loi garantit à tout allocataire soumis à droits et devoirs la possibilité de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique.

❖ La nomination d'un référent unique

Les allocataires du RSA sont convoqués par les équipes du Département, pour réaliser une évaluation socio-professionnelle dans le mois qui suit l'ouverture du droit RSA. Cet entretien permet de définir une orientation et de désigner un **référent unique en charge de l'accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel.**

Le plan pauvreté dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d''accès à l'emploi (CALPAE) prévoyait des objectifs d'accompagnement des ARSA en termes de délai. D'après les indicateurs renseignés à l'issue de ce dispositif (fin 2023) : le délai d'orientation des nouveaux entrants est de 19 jours.

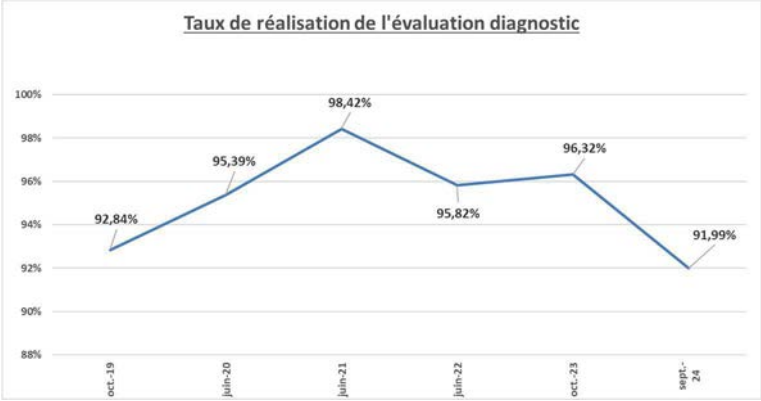

En 2023, on constate une stabilisation du taux de réalisation d'évaluations diagnostics par rapport à 2022 : 95,82 % en juin 2022 contre **96,32 %** en octobre 2023.
A septembre 2024, le taux de réalisation des évaluations diagnostics s'élève à 91,99 %.

Les personnes allocataires du RSA soumis à droits et à devoirs font l'objet :

- **Soit** d'un **parcours social** dont l'objectif est de lever les freins à l'emploi. L'accompagnement est alors réalisé par un travailleur social du Conseil départemental ou de la CAF, ou d'un CCAS,
- **Soit** d'un **parcours professionnel** (+ socio-pro FRT 2023) dont l'objectif est le retour à l'emploi. L'accompagnement est alors réalisé par Pôle Emploi ou Aisne Action Emploi, ou en interne par les Référents Parcours Professionnels recrutés dans tous les territoires au cours des années 2021 et 2022.

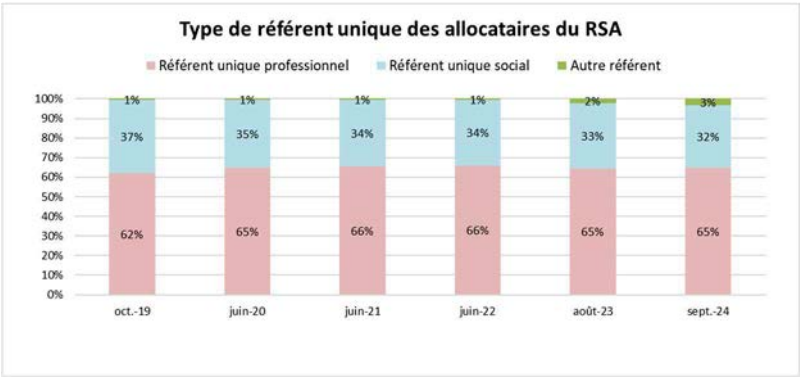

Sur les 5 dernières années, la répartition des orientations est stable avec une moyenne de 65% en professionnel, 1% en socio-professionnel et 34% en social.

Le dispositif « accompagnement global », déployé depuis 2015, favorise le maintien en orientation professionnelle, tout en permettant un accompagnement à la levée des freins périphériques.

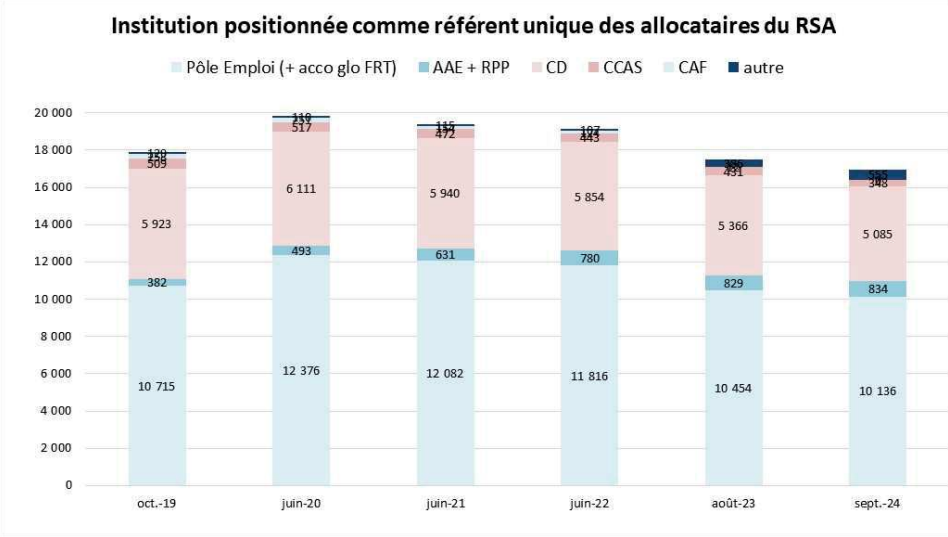

❖ Pour le public accompagné par le Département : le Contrat d'Engagement Réciproque

Il s'agit de définir avec l'allocataire des objectifs d'insertion atteignables et évaluables.

Le plan pauvreté dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d''accès à l'emploi (CALPAE) prévoyait des objectifs d'accompagnement des ARSA en termes de délai. D'après les indicateurs renseignés à l'issue de ce dispositif (fin 2023) : le délai d'accompagnement et de contractualisation des nouveaux entrants dans le RSA (hors France travail) est de 17 jours.

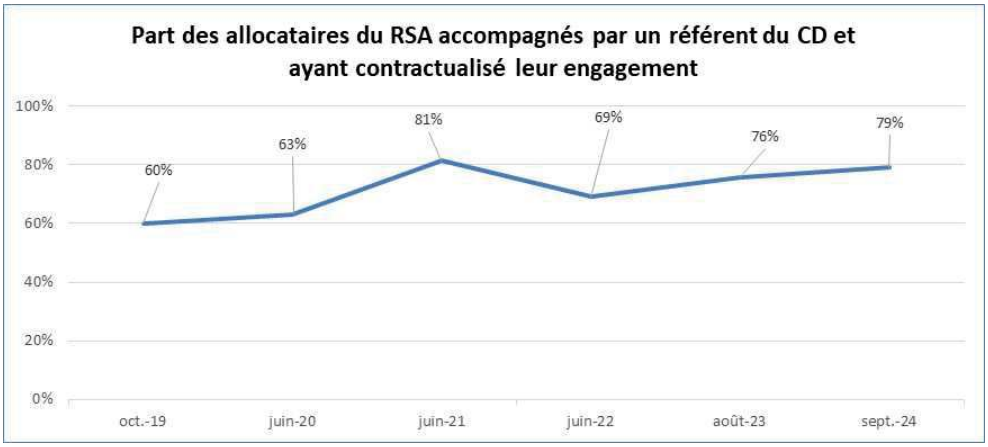

A fin août 2023, 4 112 des 5 735 allocataires du RSA orientés vers un référent unique du Département (action sociale ou référent de parcours professionnel) avaient un **contrat d'engagement**, soit un taux de 72%.
A septembre 2024, 5 377 allocataires du RSA étaient accompagnés par un référent du Département. 81% d'entre eux bénéficiaient d'un contrat d'engagement.

S'agissant des BRSA orientés vers France Travail, 88% étaient inscrits à France Travail en septembre 2024.

❖ Accompagnement des ARSA

➢ La coordination des interventions autour de l'allocataire du RSA

cf. 3.2.1 ②

➢ Mise en œuvre de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA dans l'Aisne

- **Objectifs de l'expérimentation**

Dans le cadre de l'expérimentation de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA, la candidature du Département de l'Aisne a été sélectionnée par le Gouvernement pour une expérimentation à compter de 2023, visant à garantir à l'ensemble des allocataires du RSA d'un bassin d'emploi, un accompagnement intensif et personnalisé de 15 heures par semaine pour favoriser la reprise d'une activité.
L'enjeu était également de tester une meilleure coordination entre les professionnels pour garantir la fluidité des parcours des allocataires du RSA ainsi qu'au bénéfice des entreprises qui veulent recruter sur le territoire.
Les intercommunalités du bassin d'emploi et les chambres consulaires ont été associées à cette démarche, afin de contribuer à la mobilisation du secteur économique et des entreprises.
La convention de financement pour la mise en œuvre de l'expérimentation a été signée le 17 août 2023. A cet effet, la participation de l'Etat s'élevait à 1 019 512 € pour la première année de convention (à compter du 22 mai 2023).

- **Modalités d'accompagnement des ARSA**

Cette convention de financement a fait l'objet d'un avenant signé le 13 décembre 2024. Ce dernier apporte des précisions sur les modalités d'accompagnement :

- Une convocation des nouveaux entrants sous 15 jours après l'ouverture du droit assortie d'une orientation rapide.
- Un diagnostic socio-professionnel global et approfondi de toutes les personnes, réalisé en binôme par des personnels du Département et de France travail.
- Un accompagnement individuel et intensif selon 3 modalités (sociale, socio-professionnelle, professionnelle), avec des tailles de portefeuilles resserrées (50 à 70 pars par professionnel), avec une cible de 15 heures d'activité par semaine. L'accompagnement s'appuie sur une contractualisation entre les publics et les référents uniques. Les parcours sont régulièrement réinterrogés pour adapter le type d'accompagnement aux potentialités de la personne et aux solutions mobilisables du territoire.
- Une coordination opérationnelle de la relation avec les employeurs sous l'égide de France travail, avec rédaction d'une feuille de route partagée autour de la prospection, de la sensibilisation, de la découverte des métiers et de la mise en relation.

Il est également prévu de :

- valoriser les immersions en entreprises,
- s'appuyer sur la plateforme Aisne-actifs pour faciliter l'accès à l'emploi.

- **Partenariat**

Pour favoriser le travail transversal, une formation conjointe des professionnels (inter-structures) s'est tenue en février 2024 et a permis de former 34 référents RSA.

Dans l'objectif d'améliorer l'inter-connaissance entre référents RSA, porteurs d'actions et ou de chantiers d'insertion cofinancés par le Département, une rencontre de l'insertion entre professionnels a été organisée le 16 avril 2024 (32 porteurs d'actions et 45 référents RSA ou professionnels de l'accompagnement étaient présents à l'évènement). Ce type de journée complète les forums habituels (auxquels les bénéficiaires peuvent accéder directement), en permettant ainsi une pleine maitrise de l'offre d'insertion mobilisable par les professionnels accompagnants.

- **Résultats de l'expérimentation**

Secteur d'expérimentation		**Laon**	**Thiérache**
Période d'expérimentation		mai 2023 à oct 2024	juillet à déc 2024
Financement de l'Etat		en 2023 et 2024	en 2024
Nombre d'ARSA soumis à droits et devoirs		3 095	2 611
Nombre d'ARSA entrés dans l'expérimentation		2 404	588
Délai d'orientation moyen en jours		18	13
Orientation	professionnelle	45%	60%
	socio-professionnelle	23%	33%
	sociale	32%	8%
Les 3 premiers freins	Mobilité	55%	58%
	Numérique		38%
	Santé	32%	
	Familiaux		31%
	Financier	29%	
Résultats			
Part des ARSA ayant accédé à l'emploi après 6 mois d'accompagnement		32%	25%
Part des ARSA ne percevant plus le RSA		23%	

- **Perspectives**

Le territoire de Soissons sera également concerné à compter du 1er janvier 2025, avec la généralisation de l'accompagnement RSA issue de la Loi pour le plein emploi promulguée le 18 décembre 2023.

④ Offre départementale d'insertion

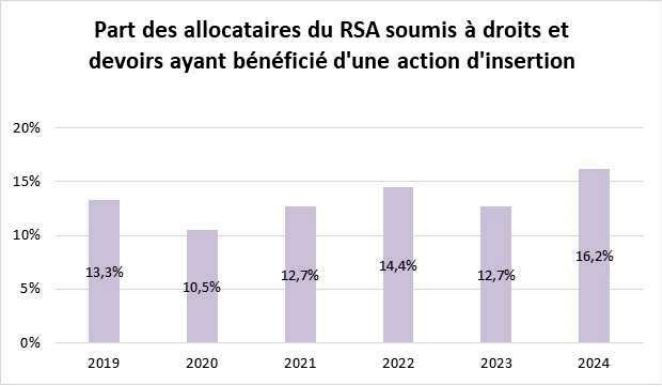

La part des allocataires du RSA soumis à droits et devoirs ayant bénéficié d'une action d'insertion a baissé en 2020, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, et remonte significativement en 2023, quasiment au même taux qu'en 2021 (18 %).

❖ L'optimisation de l'appel à projets Insertion Emploi et l'extension du financement des Ateliers Chantiers d'Insertion

Dans l'objectif de poursuivre et d'amplifier son action en vue de proposer des parcours sans rupture aux personnes les plus éloignées de l'emploi, le Département a lancé, le 5 avril 2022, un **Appel à Projets Insertion Emploi (APIE) pluriannuel (2022-2024)**.

L'appel à projets Insertion Emploi est organisé selon **quatre axes** :

- Axe 1 : Se mobiliser vers l'emploi
  - 1-1. Accompagnement des salariés en CDDI sur les Ateliers Chantiers d'insertion
- Axe 2 : Elaborer et concrétiser son projet professionnel
  - 2-1. Préparation et mise en situation d'emploi
  - 2-2. Accompagnement des Entrepreneurs et Travailleurs Indépendants (ETI) ou de projets de création d'entreprise
- Axe 3 : Lever les freins à l'emploi
  - 3-1. Mobilité
  - 3-2. Santé
  - 3-3. Accompagnement des parents vers l'emploi ou la formation
- Axe 4 : Dynamiser son insertion sociale
  - 4-1. Accompagnement collectif pour l'inclusion sociale
  - 4-2. Accompagnement individuel du public en orientation sociale vers une plus grande autonomie dans une perspective d'accès ou de retour à l'emploi

➢ Financement des actions de l'axe 1

En 2023, Le Département a apporté son soutien financier à **68 Ateliers Chantiers d'Insertion** pour un montant total versé de **2,55 millions d'euros** correspondant à **396,83 ETP** allocataires du RSA.

En 2024, ce sont **69 Ateliers Chantiers d'Insertion** qui sont financés pour un volume de **431,98 ETP** allocataires du RSA. Cette programmation représente un financement de **2,4 millions d'euros.**

Pour l'année 2025, de nouvelles modalités de financement ont été adoptées lors de la Commission permanente du 14 octobre 2024, avec entre autres une diminution du financement de l'ETP allocataire du RSA à 4 692 € (au lieu de 6 100 €) et l'application d'une part variable à hauteur de 15% du montant de la subvention (versement conditionné à l'atteinte de 60% de sorties dynamiques).
L'Assemblée départementale du 2 décembre 2024 a individualisé les financements pour **69 Ateliers Chantiers d'Insertion**, représentant **1,9 millions d'euros** pour **424,1 ETP** allocataires du RSA.

➢ Financement des actions des axes 2, 3 et 4

En 2023, le Département a financé **1 102 places** pour un montant total versé de **1,24 millions d'euros**.
En 2024, **1 420 places** ont été financées pour un total de **1,46 millions d'euros**.
Pour l'année 2025, l'Assemblée départementale du 2 décembre 2024 a individualisé les financements pour **797 places**, représentant **1 million d'euros**.

➢ Bénéficiaires des actions d'insertion

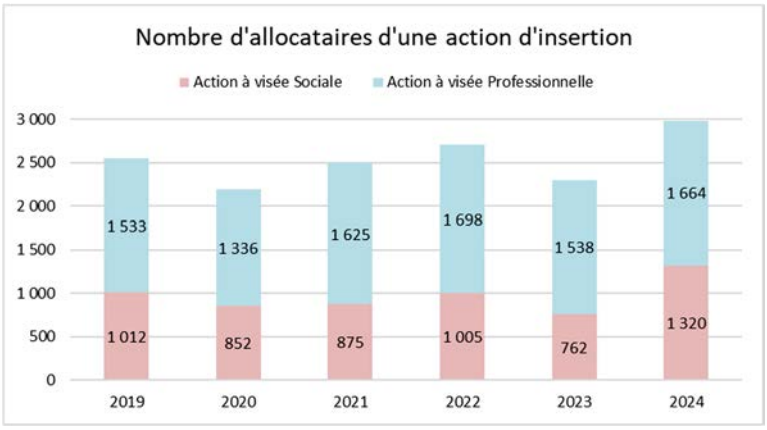

Les actions d'insertion ont depuis 2022 permis de positionner près de **8 000 personnes** sur des actions d'insertion.
Ce sont celles à visée professionnelle qui sont les plus fréquentées par les allocataires du RSA.

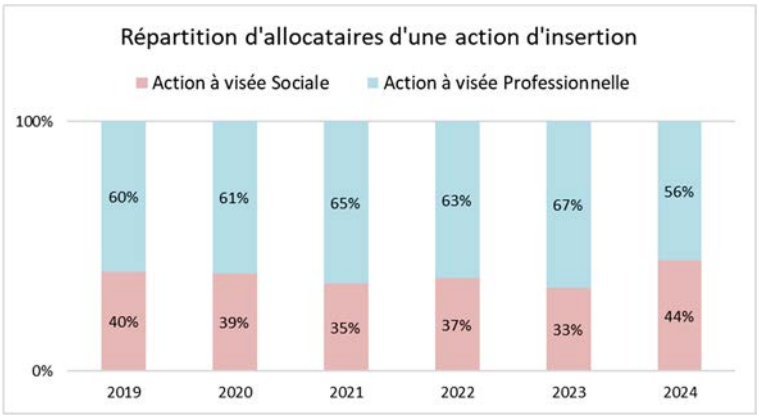

Ceci s'explique par une volonté du Département de développer davantage son implication dans le retour à l'emploi. Ces actions constituent ainsi une véritable passerelle vers l'accès aux dispositifs de droit commun menant vers l'emploi ou la formation qualifiante.

❖ Clause d'insertion et marchés réservés de la collectivité

Cf. 2.3. ③

⑤ Facilitation du retour à l'emploi

Les actions menées en vue de faciliter le retour à l'emploi sont abordées dans l'engagement « Epanouissement, bien-être, qualité de vie », accès à l'emploi.

1.1.3 Garantir des conditions de vie autonomes aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

Contexte / Enjeux

➢ En France

Un vieillissement de la population qui va s'accélérer dans les prochaines années

Au 1er janvier 2024, 21,5% des habitants (soit 1 personne sur 5) ont 65 ans et plus. Cette proportion augmente depuis plus de trente ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010. Les personnes âgées de 75 ans ou plus représentent, quant à elles, une personne sur dix en France, soit 10,4% de la population.
En 2023, l'espérance de vie à la naissance est de 85,7 ans pour les femmes et de 80 ans pour les hommes.
Selon l'INSEE, au 1er janvier 2070, la France compterait 68,1 millions d'habitants avec 29% de personnes âgées de 65 ans et plus.
D'ici 2040, la poursuite du vieillissement de la population est inéluctable. Elle est liée à l'augmentation de l'espérance de vie et à l'avancée en âge des générations, notamment celles du baby-boom.
Le rapport de dépendance démographique mesurant le nombre de personnes de 65 ans ou plus, pour 100 personnes de 20 à 64 ans, passerait de 37 en 2021 à 51 en 2040.
Face au défi du vieillissement, et au mur démographique attendu, les changements de regard sur le vieillissement et le développement d'une société du bien vieillir et de l'autonomie sont des priorités d'action. C'est dans ce contexte d'accompagnement du vieillissement de la population que les évolutions réglementaires et juridiques s'inscrivent ces dernières années, avec des marqueurs d'évolutions fortes.

Il convient de rappeler également :

- Loi du 11 février **2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a mis la personne en situation de handicap au centre des préoccupations : notion de compensation du handicap pour permettre à tous de réaliser son projet de vie, instauration d'un droit à compensation. Cette loi majeure fêtera ses 20 ans en 2025.
- Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV).
- Loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier **2016** : mise en place du dispositif de Réponse Accompagnée Pour Tous (dit « RAPT »).

C'est également pour faire face aux défis de vieillissement de la population et aux défis d'une société plus inclusive, en prenant appui sur la nécessaire convergence d'approche entre les publics (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidants), qu'a vu jour la 5ème branche autonomie pour accompagner la transition démographique et une société plus inclusive.

- Loi du 7 août 2020 : création de la branche autonomie
- Ordonnance de 2021 : mise en œuvre de la création de la 5ème branche du régime général de la Sécurité sociale relative à l'autonomie
- 2022 : signature de la convention d'objectif et de gestion (COG) 2022-2026 fondant la branche autonomie entre la CNSA et l'Etat

La CNSA est devenue la caisse nationale pilote pour la nouvelle branche autonomie.

Un nouveau cadre de coopération entre la CNSA, les Conseils départementaux, les MDPH et les Agences régionales de santé se met en place.
De manière opérationnelle, il s'appuie notamment sur des rencontres annuelles interdépartementales, dont la première s'est tenue en février 2024 au titre de l'année 2023, et dont l'édition 2024 a eu lieu le 26 novembre 2024.

Courant 2025, des conventions tripartites CNSA-CD-ARS verront le jour pour asseoir ce nouveau cadre de partenariat. Le modèle de ces futures conventions est encore en cours d'élaboration autour d'un socle commun d'engagements, dont la mise en œuvre du SPDA (service public départemental de l'autonomie) et d'actions spécifiques aux territoires.
Le Conseil départemental de l'Aisne fait partie du groupe de travail national sur la construction de la convention-type, qui s'est réuni en 2024. La convention-type devrait être consolidée au cours du 1er trimestre 2025.

➢ Dans l'Aisne

- Des projections à la baisse de la population avec un vieillissement marqué

Rapport entre les plus de 65 ans et les 15 à 64 ans

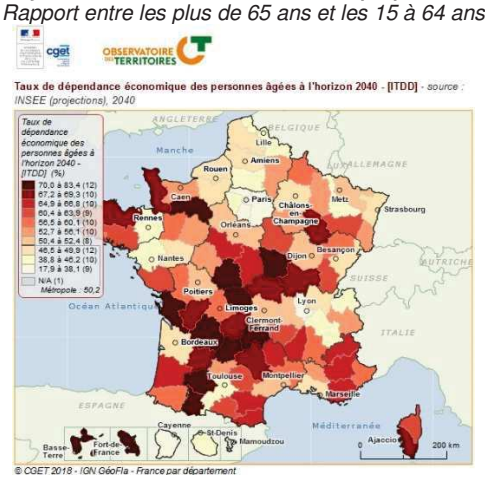

Aisne : 52,7 % = France métropolitaine : 50,2 %

Note de lecture : en 2040, en France métropolitaine, pour 100 personnes en âge de travailler, il y aura 50,2 personnes âgées de 65 ans et plus.

Note : l'indicateur, pertinent au niveau national, reflète la pression potentielle sur les dépenses publiques résultant de la structure par âge de la population. Au niveau départemental, il prend un autre sens, traduisant davantage l'équilibre entre les générations.

Entre 2007 et 2040, le rapport entre la population des personnes âgées et celle en passe de travailler passerait de 28 % à 50 %, sous l'hypothèse d'un prolongement des tendances démographiques observées depuis 1990.

Le département de l'Aisne se caractérise par une population plus âgée (26,9%) que la moyenne régionale (23,8%) et métropolitaine (25,9%).
L'Aisne est même le département qui enregistre l'excédent naturel le plus faible de la région Hauts de France, ce qui témoigne d'un vieillissement plus important de sa population.

D'ici 2050, le vieillissement de la population dans l'Aisne serait plus prononcé que dans l'ensemble de la région. Les personnes de 65 ans ou plus représenteraient 28,4 % de la population dans l'Aisne contre 25 % dans la région. L'Aisne perdrait 22 000 jeunes de moins de 20 ans et gagnerait a contrario 54 000 personnes âgées de 65 ans ou plus. Le département resterait celui le moins jeune des Hauts-de-France.

- Un taux de bénéficiaires de l'AAH et de l'AEEH élevé dans l'Aisne

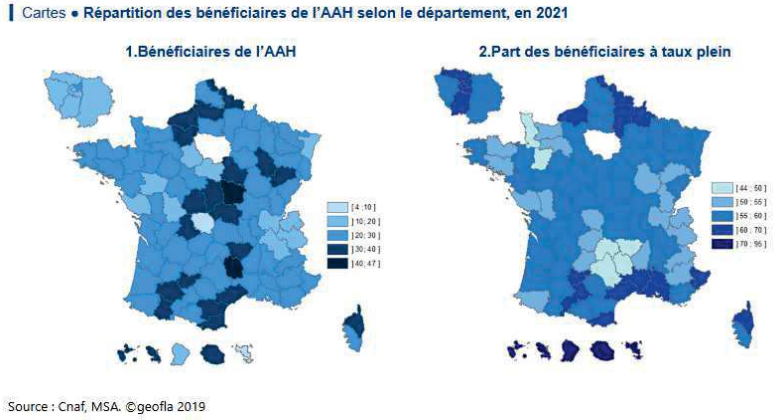

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapée) est de 11 710 au 31 décembre 2021, soit un taux de 3,7% de la population concernée (15 à 64 ans), le taux le plus élevé de la région et largement supérieur au taux national (3%). Concernant l'AEEH (Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé), 4 018 bénéficiaires sont dénombrés.
Le nombre de personnes bénéficiant d'un droit ouvert à la MDPH a augmenté de 13,6% entre 2019 et 2023. Près de 9,8% de la population axonaise bénéficie d'un droit ouvert.

- Quelques chiffres sur les ESMS accueillant et/ou intervenant auprès de personnes âgées ou en situation de handicap dans l'Aisne

Le département de l'Aisne compte :
- 61 établissements publics et privés pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), dont 40 habilités à l'aide sociale, et 6 unités de soins longue durée pour : 6 084 places d'hébergement permanent installées, 98 places d'hébergement temporaire 113 places d'accueil de jour et 3 places d'accueil de nuit,
- 9 résidences autonomie pour personnes âgées d'une capacité totale autorisée de 473 places,
- 55 établissements et services autorisés relevant de la compétence du Conseil départemental pour une capacité de 2209 places à destination des personnes handicapées,
- 51 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) intervenant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et autorisés par le Conseil départemental,
- 7 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC).

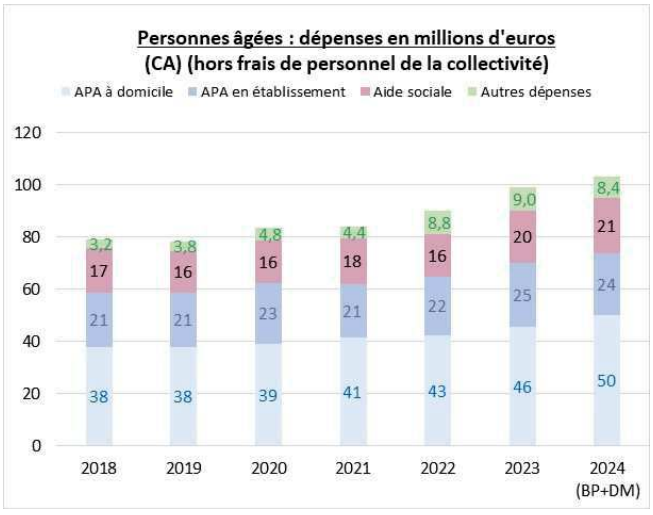

La politique en faveur des personnes âgées a représenté

en 2024
103 millions d'euros
soit 14 % du budget

(hors frais de personnel de la collectivité)

L'augmentation du budget correspond à la revalorisation des salaires du personnel SAAD et à la dotation qualité.

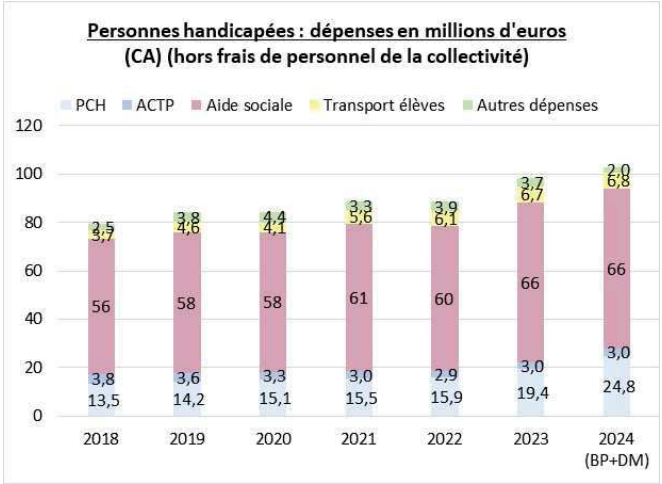

La politique en faveur des personnes handicapées a représenté

en 2024
103 millions d'euros
soit 14 % du budget

(hors frais de personnel de la collectivité).

① Un cadre départemental d'action qui s'inscrit dans des objectifs nationaux

❖ Une convention CNSA CD MDPH et une feuille de route 2021-2024 opérationnelle

La feuille de Route Opérationnelle de la Convention CD/CNSA/MDPH signée en 2022 pose le cadre des politiques Autonomie nationales et leur déclinaison au niveau départemental.

Dans le cadre d'une convention pluriannuelle, le Conseil départemental s'est engagé contractuellement à une série d'objectifs autour de 4 axes qui sont :

- Améliorer la qualité et faciliter la relation avec les personnes,
- Accompagner le parcours et adapter l'offre,
- Prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches,
- Renforcer le pilotage local et national et harmoniser les systèmes d'information.

Constitué de 94 sous-objectifs, et 183 actions, et le suivi de **103 indicateurs**, la feuille de route formalise les engagements réciproques personnalisés entre la collectivité, la MDPH et la CNSA.

L'année 2025 sera consacrée à la formalisation d'une prochaine convention partenariale, désormais établie entre la CNSA, le CD et l'ARS en regard de la mise en œuvre de la 5ème branche autonomie.

❖ Un nouveau schéma départemental de l'autonomie à destination des personnes âgées et en situation de handicap 2024-2028

L'Assemblée départementale a adopté en octobre 2024 le nouveau schéma départemental de l'autonomie articulé autour de 4 orientations stratégiques et décliné en 22 fiches-actions :

- Renforcer l'information, la communication et la coordination,
- Développer la prévention de la perte d'autonomie et le soutien à domicile,
- Adapter l'offre à l'évolution des besoins des personnes en s'assurant de la fluidité et de la sécurisation des parcours,
- Assurer la participation et le soutien aux personnes et aux aidants.

Ces orientations stratégiques répondent aux enjeux des politiques publiques de l'autonomie dans les prochaines années : mur démographique, participation des personnes, simplification des démarches, fluidité des parcours, soutien au domicile, prévention de la perte d'autonomie, diversification de l'offre, qualité des accompagnements, attractivité des métiers, soutien aux aidants lutte contre l'isolement….

Ce schéma s'inscrit en complémentarité et en cohérence avec son écosystème, tant national, que régional, départemental et infra-départemental, avec des articulations entre schémas directeurs et mises en synergies.

② Accompagner les familles dans leurs démarches

Créés en 2001 et pilotés par le Conseil départemental de l'Aisne, les **Centres Locaux d'Information et de Coordination** (CLIC) accueillent, informent, conseillent, orientent et accompagnent les personnes âgées et leurs familles.
Les CLIC centralisent l'information sur les prestations et services d'aide à domicile existants, ainsi que sur les structures d'hébergement, et accompagnent les personnes âgées dans leurs démarches (recours à une aide à domicile, portage de repas, …).

En cohérence avec le schéma départemental de l'autonomie, dans un contexte de mise en œuvre du service public départemental de l'autonomie, l'année 2025 concrétisera le projet d'internalisation des CLICs au Conseil départemental de l'Aisne.

③ Prévenir la perte d'autonomie

Conformément à la loi ASV de 2015, et depuis 2016, le Département :
- Anime la Conférence des financeurs qui établit un programme de financement d'actions,
- Lance et instruit chaque année des appels à projets auprès des acteurs locaux et des résidences autonomie (ouvertes à l'ensemble des personnes âgées résidentes ou non).

➢ Le programme 2020-2023 de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA)

Une évaluation du 1er programme coordonné de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) a été menée et a permis d'écrire le 2nd programme 2020-2022, prorogé et reconduit jusqu'en 2025, pour laisser le temps à la CFPPA de rédiger le nouveau Programme Coordonné.

A cet effet, une évaluation de celui-ci a été réalisée en 2024. En 2025, des groupes de travail seront organisés avec les membres techniques de la CFPPA et des membres volontaires du CDCA, afin de rédiger le 3ème Programme Coordonné de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Les 6 objectifs du programme actuel sont :
- axe 1 : favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le recours aux **équipements et aides techniques individuelles**,
- axe 2 : accompagner les **résidences autonomie** dans la mise en place d'actions de prévention,
- axe 3 : renforcer le rôle des **SAAD** en matière de prévention,
- axe 4 : soutenir le déploiement d'une offre individuelle de prévention à destination des séniors conduit par les **SPASAD**,
- axe 5 : soutenir et développer une stratégie **d'aide aux aidants**,
- axe 6 : favoriser le développement d'un **parcours de la prévention** pour les personnes fragiles par le déploiement d'actions de prévention collectives sur l'ensemble du territoire.

➢ Les appels à projets de la CFPPA

Lors de l'appel à projets en 2023, 3 thématiques prioritaires ont été mises en avant, afin de contribuer aux plans nationaux :

- la prévention des chutes,
- la lutte contre l'isolement,
- la lutte contre la dénutrition.

Dans ce cadre, la Conférence des financeurs a financé 22 actions de lien social, 15 ateliers de prévention des chutes et 2 actions nutrition.

Les actions dédiées aux proches aidants de personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que les actions menées par les communes rurales et les activités réalisées par les porteurs culturels au sein des EHPADs ont également été considérées comme prioritaires pour la Conférence des financeurs.

Depuis 2023, de plus en plus de porteurs se saisissent de l'appel à projets, et l'enveloppe attribuée par la CNSA est consommée dans sa totalité.

En 2024, un appel à projets (AAP) plus général (sans thématique prioritaire et regroupant les axes 3,4,5 et 6) ainsi qu'un appel à projets spécifique aides techniques ont été lancés. A cet effet, 53 projets ont été retenus pour un montant de 948 051 € dans le cadre de l'AAP général et 3 actions pour favoriser l'accès aux aides techniques pour un montant de 218 150 €.

De plus, depuis 2020, un financement est octroyé à Handident et à la Mutualité Française, pour mener des actions en matière de santé buccodentaire dans ces établissements jusqu'à fin 2024.

Au cours de l'été 2024, un appel à projets général a été lancé pour l'année 2025. 47 dossiers ont été déposés, dont 6 en faveur des aidants et 41 concernent des actions collectives de prévention.

En parallèle de ces appels à projets, la CFPPA a pu bénéficier de l'accompagnement de la plateforme OGENIE en 2023, pour la mise en valeur et la communication de ces actions de prévention à destination des séniors. Entièrement gratuit et facilement accessible aux séniors, aidants et intervenants auprès de seniors, ogenie.fr, offre un module de recherche simplifié permettant :

- de découvrir les initiatives locales de proximité, selon plusieurs thématiques,
- d'être conseillé face à une situation de solitude ou d'isolement.

➢ La montée en puissance des actions de prévention

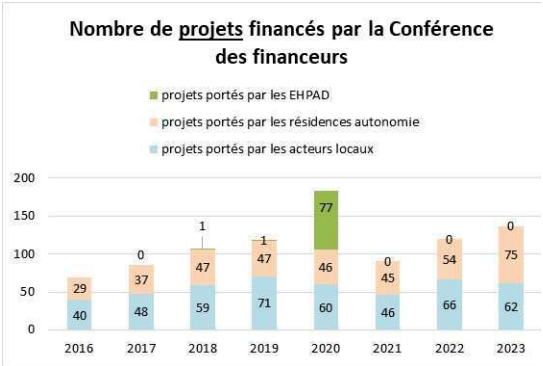

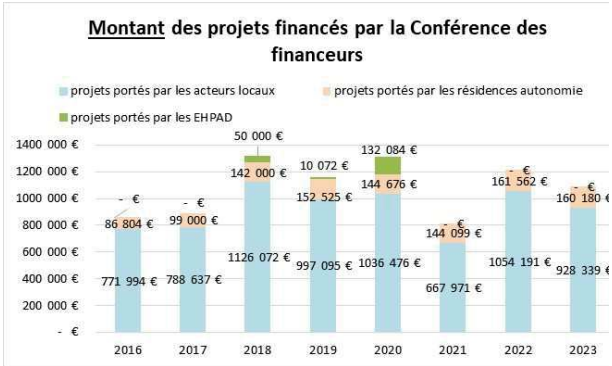

En 2023, les actions financées par la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie continuent d'augmenter, notamment de manière importante pour les résidences autonomie.

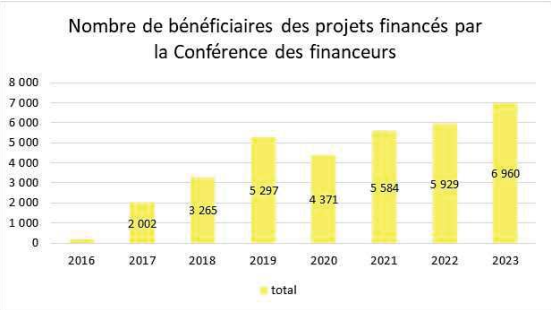

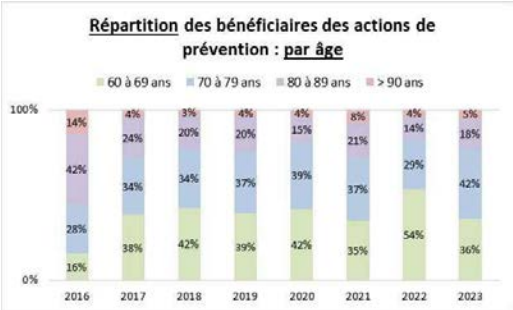

Ces projets ont permis à 6 960 seniors de participer à des actions de prévention de la perte d'autonomie en 2023.

④ Améliorer le soutien à domicile

❖ Aides techniques et adaptation des logements : vers un accès référencé et facilité

➢ L'accès aux aides techniques

Les aides techniques peuvent aller du petit équipement (simple ou domotique) à l'installation d'équipement(s) plus complexe(s) nécessaire(s) au maintien à domicile comme :

- *aide à la mobilité et au transfert (canne ou déambulateur, fauteuil roulant, lève personne, barres d'appui, de seuil, chemin lumineux, …),*
- *aide pour les sanitaires (siège de douche, rehausseur de toilettes, …),*
- *aide la préhension, l'habillage et au repas (pince, enfile bas, verre connecté, pilulier connecté, couverts spécifiques, …),*
- *aide pour la communication et l'information (loupe électronique, téléphone amplifie, prothèses auditives, …).*

Depuis 2020, l'axe 1 de la CFPPA « Favoriser et/ou améliorer l'autonomie des personnes âgées et l'aide aux proches aidants par le **recours aux équipements et aides techniques individuelles** », est devenue un axe prioritaire. De ce fait, un appel à projets a été lancé en 2021 pour permettre de :

- Mettre en place un **dispositif d'évaluation des besoins** en aides techniques au domicile des personnes âgées, par des ergothérapeutes diplômés.
  Ce dispositif est opérationnel depuis 2021, et a connu un réel essor à partir de 2022. En effet, les ergothérapeutes de « Merci Julie ! » ont réalisé 230 interventions à domicile auprès des bénéficiaires en GIR 1 à 4 en 2022, contre 172 en 2021. En 2023, le dispositif a été étendu au GIR 5 et 6, avec la mise en place d'un partenariat avec la MSA et les CLIC.
  « Merci Julie ! » a également la charge d'acheter et de suivre un stock d'aides techniques. Ainsi, 388 seniors ont bénéficié d'une évaluation à domicile et 1 816 aides techniques ont été préconisées. En ce qui concerne le stock d'aides techniques, « Merci Julie ! » a acquis 724 aides, dont 372 ont été mis à disposition après des bénéficiaires en 2023.

- Donner **une meilleure visibilité des aides techniques** par le biais d'actions de sensibilisation et d'exposition. A cet effet, depuis 2022, « Merci Julie ! » déploie des sessions de sensibilisation auprès des SAAD volontaires. Ainsi, en 2023, 9 SAAD (contre 5 en 2022), soit 196 salariés ont participé aux sessions de sensibilisation. En 2023, la Conférence des financeurs a aussi accordé un financement à Soliha, pour la

mise en œuvre de 30 sorties du camion d'exposition d'aides techniques. Outre la démonstration d'aides techniques, le Soliha Truck apporte également des conseils en matière d'économie d'énergie et d'isolation.

En 2024, la CFPPA a relancé un AAP spécifique en matière d'aides techniques. Dans ce cadre, « Merci Julie ! » a été renouvelé pour une durée de 2 ans et le Soliha Truck pour 1 an (10 sorties). Aid'Aisne a aussi été subventionné pour mener des actions de sensibilisation.

- L'adaptation des logements au travers du Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental

Le **PIG** opérationnel depuis 2019 comporte un volet dédié à l'autonomie. Ce dispositif permet de financer des **travaux d'adaptation du logement**.

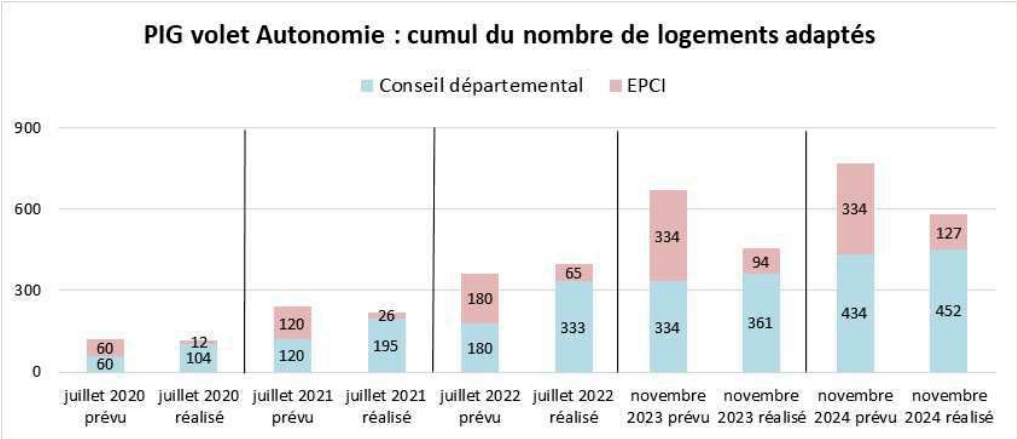

L'objectif était d'adapter, sur une période de 3 ans (juillet 2019 à juillet 2022), 360 logements au vieillissement et au handicap. L'objectif est dépassé avec 398 logements adaptés.

- Le nombre de logements réhabilités dans le cadre du périmètre du PIG départemental est nettement supérieur à la prévision, il est presque double.
- En revanche, pour les autres territoires, le nombre de dossier déposé est nettement inférieur à la prévision, environ 35 % de taux de réalisation. Un périmètre géographique évolutif, des collectivités proposant leur propre dispositif expliquent cette faible sollicitation.

Le résultat est néanmoins très positif sur ce volet du PIG et démontre l'importance des besoins.

Le PIG départemental, achevé le 30 juin 2022, a été reconduit pour une année supplémentaire à compter du 13 décembre 2022. L'objectif d'adaptation de logements au vieillissement et au handicap était de 154. L'objectif n'a pas été atteint en 2023, compte tenu de la période de latence entre la fin du programme et la date de prolongation, mais aussi d'un contexte réglementaire évolutif pour ce qui concerne le devenir des opérations d'amélioration de l'habitat et, enfin compte-tenu du déploiement du dispositif Ma Prim'Adapt début 2024.
Le bilan de cette année supplémentaire mentionne 88 dossiers engagés au titre de la thématique Autonomie.
Néanmoins, malgré ce contexte, le PIG départemental a été reconduit pour une année supplémentaire avec la signature d'un avenant jusqu'au 12 décembre 2024. Dans ce cadre, l'objectif quantitatif de réhabilitation portant sur les logements subventionnés par l'ANAH est de 100 logements.

En parallèle, une étude pré-opérationnelle permettra d'identifier l'utilité de poursuivre ou pas un tel programme compte tenu de l'évolution de la réglementation.

❖ Aide humaine : vers un accompagnement de l'évolution des services intervenant au domicile

➢ Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

51 **Services d'Aide A Domicile** (SAAD) autorisés interviennent sur le territoire axonais auprès des personnes âgées et en situation de handicap.

1 - Evolution du modèle de financement des SAAD

- **Dotation qualité**

La Loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a jeté les bases d'une refonte du modèle de financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) reposant sur deux volets :

- Le **premier volet** concerne le **tarif minimal** de valorisation d'une heure d'aide à domicile, applicable depuis le 1er janvier 2022 (« tarif plancher »),
- Le **second volet** correspond à la **création d'une dotation complémentaire** pour financer des actions répondant à **des objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu.**

S'agissant de la dotation complémentaire, celle-ci est attribuée dans le cadre d'un appel à candidatures et sous condition de la conclusion d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), entre le Département et le SAAD. L'article 44 prévoit la compensation du surcoût qui en résulte pour les départements concernés, à travers la création de deux nouveaux concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Les objectifs retenus par le Département pour le financement de la **dotation qualité** sont :

- Objectif 1 - Accompagner les personnes dont le profil de prise en charge présente des spécificités (professionnalisation des SAAD, adaptation des accompagnements)
- Objectif 2 - Contribuer à la couverture des besoins du territoire (mobilité des intervenants en zone rurale, et dans un contexte de transition écologique)
- Objectif 3 - Améliorer la qualité de vie au travail des intervenants (organisation du travail, prévention des accidents et turn-over, attractivité du métier…).

En 2023, 11 SAAD ont pu bénéficier de la conclusion d'un CPOM, et du financement d'actions répondant aux objectifs précités, pour un montant total définitif de près de 3,07 millions d'euros de dotation complémentaire.
Au cours de l'année 2024, 3 nouveaux SAAD se sont inscrits. Au total pour les 14 SAAD, la dotation complémentaire représente plus de 4,3 Millions d'euros sur l'année 2024.
Un nouvel appel à projets a été lancé en octobre 2024 pour l'année 2025. Le montant forfaitaire est revalorisé au 1er janvier 2025, et sera porté à 3,383 €/h (contre 3,311€/ en 2024). L'objectif fixé par la CNSA est la contractualisation avec l'ensemble des SAAD d'ici 2030, aussi conformément au décret n° 2022-735 du 28 avril 2022, l'appel à candidatures sera renouvelé tous les ans jusqu'au 31 décembre 2030, ou lorsque l'ensemble des services autorisés du Département qui le souhaitent aura intégré le dispositif.

- **Liberté tarifaire**

L'Assemblée départementale du 14 octobre 2024 a délibéré pour la mise en place de la libre tarification, elle-même inscrite dans le Schéma départemental de l'Autonomie adopté lui aussi le 14 octobre dernier.
Sur le territoire axonais, les 23 SAAD, qui étaient tarifés par le Président du Conseil départemental et habilités à l'aide sociale, sont concernés. A compter du 1er janvier 2025, ces services pourront appliquer une tarification libre aux bénéficiaires de l'APA et la PCH.

2 - La poursuite du partenariat avec la CNSA autour de la structuration et de la modernisation du secteur de l'aide à domicile

Bilan de l'accompagnement 2020-2023

La convention 2017-2018 passée entre le Conseil départemental et la CNSA pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile, qui s'inscrivait dans la lignée d'un partenariat engagé depuis de nombreuses années entre le Département de l'Aisne et la CNSA au bénéfice des services d'aide à domicile (SAAD), avait été renouvelée pour les années 2020 à 2023 autour de 3 axes :

- Axe 1 : **Structuration de l'offre : regroupement de SAAD**

  Suite à un appel à projets lancé en 2021, le Département a retenu 2 projets qui ont été menés à leur terme : 1 fusion de 2 SAAD et une mutualisation des fonctions entre 2 SAAD.

- Axe 2 : **Modernisation du secteur : télégestion et télétransmission**

  S'agissant de la télégestion, après appel à projets, l'accompagnement du Département a porté sur 3 SAAD en 2020, 6 en 2021, 4 en 2022 et 8 en 2023 principalement pour le renouvellement de la flotte de smartphones des services, ou pour la mise en place d'un logiciel de télégestion.

  S'agissant de la télétransmission des données d'intervention entre les SAAD et le CD, la mise en place d'une plateforme de télétransmission a concerné 6 SAAD en 2020, 9 autres en 2021, 3 en 2023, puis 3 nouveaux en 2024. L'objectif est d'atteindre 100% des SAAD d'ici 2030. La télétransmission est un prérequis pour la signature d'un CPOM avec le Département.
  Concernant l'action "transformation organisationnelle des services" pour la mise en place des équipes autonomes au sein des services, 6 SAAD ont pu être accompagnés sur la durée de la convention. Depuis les services accompagnés ont pérennisé ces équipes et peuvent développer le dispositif dans le cadre d'actions prévues dans les CPOM dotation qualité.
- Axe 3 : **Professionnalisation du secteur**

  L'action avait pour objectif de faciliter le recrutement par les SAAD de personnels formés, et de sécuriser la prise de poste des nouveaux arrivants.
  Dans ce cadre une action innovante permettant le recrutement de Bénéficiaires du RSA a pu être initiée en 2020 : cf. 3.2.2.
  En 2023, le Département a déployé une action Tutorat-Formation ayant pour objectifs de favoriser l'intégration et l'insertion de nouveaux salariés en soutenant le tutorat, et d'améliorer les conditions de travail des intervenants à domicile dès la prise de poste. 7 SAAD ont pu bénéficier de l'action, permettant ainsi à 83 intervenants de bénéficier de tutorat, et 3 intervenants ont pu suivre une formation complémentaire à la prise de poste.

Poursuite de l'accompagnement 2024-2026

La convention Section IV a pris fin au 31 décembre 2023. Afin de poursuivre l'accompagnement des services dans leur modernisation et leur professionnalisation, le Département s'est inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la CNSA pour 2024-2026, nouveau levier de financement, via le budget d'intervention de la CNSA, pour la mise en œuvre d'actions sur les axes suivants :

- Axe 2 - **Appui à la transformation en services autonomie à domicile (SAD)**

  Cette action s'inscrit dans le cadre de l''article 44 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, qui prévoit une restructuration du secteur du domicile en rapprochant/fusionnant les services existants (SAAD, SSIAD et SPASAD - services polyvalents d'aide et de soins à domicile) pour former une catégorie unique de services autonomie à domicile, les services autonomie à domicile mixtes (SAD mixtes aide et soin) qui répondront aux conditions minimales de fonctionnement définies par un cahier des charges.
  Cette réforme, dont le décret est paru en juillet 2023 vise ainsi à permettre aux services autonomie à domicile, délivrant des prestations d'aide et de soins, de mieux accompagner chez elles les personnes âgées ou en situation de handicap, dont l'état de santé nécessite des soins importants et ayant un niveau de dépendance élevé, sans qu'elles ne relèvent de l'hospitalisation à domicile (HAD).
  Enfin, un financement spécifique versé par l'ARS permettant d'inciter à la coordination entre les prestations d'aide et de soins sera versé aux services dispensant les 2 prestations.

  En 2024, les travaux ont porté sur la définition d'une première cartographie SSIAD/SPASAD/SAAD à l'échelle du département pour identifier des potentiels rapprochements.
  En 2025, des rencontres tripartites (CD/ARS/porteurs SAD mixte) vont se tenir, afin de consolider les projets de rapprochements (l'échéance étant fixée au 31 décembre 2025, pour que les SSIAD fusionnent avec un SAAD pour créer un SAD mixte).
  Un appel à projets devrait être lancé en 2025 pour l'accompagnement juridique et comptable de 3 services par un consultant externe.

- Axe 4 - **Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie**

  La DIIE va décliner les actions relatives à l'axe 4 : **Attractivité et fidélisation des professionnels des métiers de l'autonomie :**
  - Action 1 : Coordination du dispositif visant à la promotion des métiers de l'autonomie :
  - Action 2 : Actions de communication locale visant à la promotion des métiers de l'autonomie (création de supports de communication et évènementiels),
  - Action 3 : Promotion de l'offre de formation territoriale à destination d'une part des conseillers/référents & publics cibles, d'autre part des employeurs & publics cibles,
  - Action 4 : action innovante (escape game).

  En 2024, des Groupes de Travail Territoriaux Professionnels ont pu se mettre en place à l'échelle des bassins d'emploi du département. L'objectif de ces GTTP est de réunir une fois par trimestre sur chaque territoire, les partenaires de l'emploi, de l'insertion et de la formation en lien avec les métiers de l'autonomie, afin de coordonner l'organisation des évènements à destination des demandeurs d'emploi pour promouvoir, valoriser les métiers de l'autonomie et faire le bilan des actions réalisées.

- Axe 5 - **Soutien aux aidants**
  Cf. "L'aide aux aidants" ci-après.

- Axe 6 - **Promotion de l'accueil familial**
  Cf. 1.1.3 ⑤.

Pour la mise en œuvre des actions, le Conseil départemental bénéficie d'un financement 2024-2026 par la CNSA à hauteur de 550 000 euros sur trois ans, avec un cofinancement à hauteur de 20% de la part de la collectivité.

- Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Le Département a souhaité renforcer le nombre de places disponibles auprès des 10 SAVS et des 5 SAMSAH axonais, et permettre une couverture de l'ensemble du territoire.
En 2020, deux SAMSAH ont été créés sur des zones non couvertes (Thiérache et Sud de l'Aisne), portés respectivement par la Fondation Savart et l'APEI des 2 Vallées par redéploiement de places existantes de SAVS.
Le territoire axonais est désormais bien couvert en SAVS/SAMSAH.

- La création d'un service d'aide et d'accompagnement à la parentalité (SAAP)

La création d'un service d'aide et d'Accompagnement à la Parentalité vise à mettre en œuvre des soutiens humains, matériels et d'appui moral pour **permettre aux parents d'enfants en situation de handicap de vivre une parentalité complète et épanouie**, et de contribuer à apporter ainsi un environnement favorable à la santé physique, psychique et sociale de leur enfant. Le SAAP permet aux parents de développer au mieux leurs capacités éducatives tout en soutenant l'enfant dans ses besoins, son évolution et sa socialisation.

Depuis 2016, le Conseil départemental soutient financièrement l'activité d'Aide et d'Accompagnement à la Parentalité intégrée au SAVS (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) de la fondation Savart. Dans le cadre des négociations CPOM 2022-2026, le Conseil Départemental a validé le financement pérenne de ce dispositif, qui vise le maintien de l'enfant au domicile de ses parents.

❖ L'aide aux aidants

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement (ASV) a permis une **reconnaissance du rôle d'aidant,** qui se concrétise désormais par l'évaluation de ses besoins, notamment lors de l'évaluation des demandeurs de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA). Des offres de répit sont aussi développées par les Départements (accueil de jour, hébergement temporaire).

Toutefois, dans l'Aisne, en dehors des hébergements temporaires, des accueils de jours, de trois plateformes de répit, il existe **peu d'offres structurées à destination des aidants**.

C'est ainsi que sur la base d'un diagnostic réalisé en 2019 et la Convention Section IV couvrant la période 2020-2023, plusieurs actions ont pu être menées : 2 projets concernant des aidants de personnes handicapés et 5 projets concernant des aidants de personnes âgées ont été financés. En parallèle de nouveaux modes d'accompagnement ont pu être développés grâce à un financement complémentaire de l'hébergement temporaire.

De plus, l'aide et le soutien aux aidants a été inscrit comme un axe prioritaire dans son schéma départemental de l'autonomie 2024-2028.
Pour les années 2024 et 2025, la CFPPA finance 8 actions en faveur des aidants de personnes âgées.
En complément, le Conseil départemental a validé, par délibération en date du 25 septembre 2023 de retenir « l'axe 5 - soutien aux aidants de personnes en situation de handicap », proposé dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Soutien de la CNSA aux départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 ». Celui-ci comprend des actions de formations au rôle d'aidant et des actions de soutien psychosocial. A cet effet, 2 projets ont été retenus pour 4 ans dans le cadre d'un appel à projets lancé par le Département en 2024.
En 2024, le Conseil Départemental participe également au déploiement d'un nouveau service de relayage au domicile cofinancé par la MSA : « Bulle d'air », porté par Avenir Rural.

⑤ Développer une offre alternative entre le domicile et l'établissement

L'enjeu est d'élargir la palette de l'offre entre le tout domicile et le tout établissement, en favorisant des solutions alternatives : accueil familial, résidences autonomie, habitat inclusif (logements regroupés avec une mutualisation des services accompagnant les personnes).

❖ Logement intermédiaire

*Les logements intermédiaires sont des **logements adaptés au vieillissement** ; ils n'offrent **aucun service**, contrairement aux résidences autonomie.*

S'agissant des personnes âgées, le Département encourage les initiatives de logements intermédiaires. Ces opérations présentent l'intérêt d'offrir, à des personnes âgées encore autonomes, des petits logements de plain-pied adaptés à la dépendance. Les critères d'éligibilité sont la proximité des services et des commerces, des loyers modérés.

Depuis 2006, le Département subventionne 5 % du coût de l'opération plafonné à 100 000 € par logement, ainsi que 50 % du coût lié à l'adaptation plafonné à 10 000 € par logement.

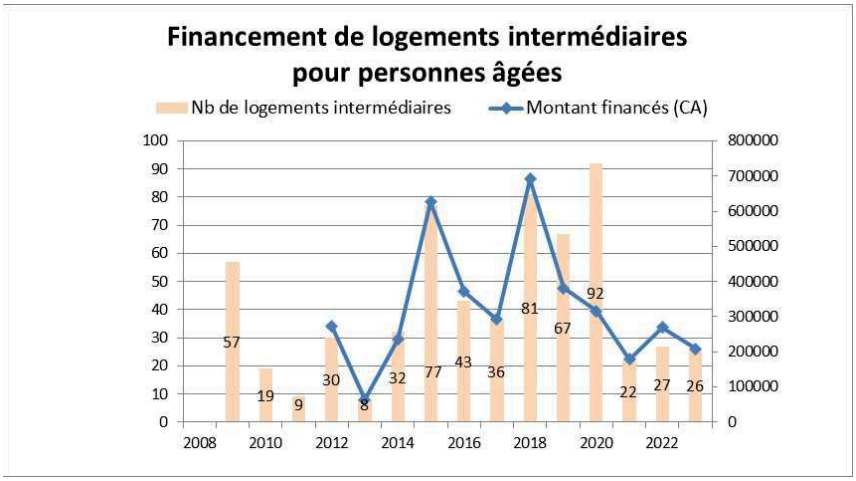

En 2022, 27 logements ont été financés à hauteur de 270 000 €, contre 26 logements en 2023 représentant une subvention départementale de 208 000 €. Depuis 2022, le financement des opérations d'OPAL 02 s'inscrit dans un cadre pluriannuel. Il est prévu pour le 1er plan d'actions de 3 ans, la création de 100 logements pour un financement départemental de 800 000 €.

❖ Résidence Autonomie

Ces résidences sont conçues pour accueillir dans un logement des personnes âgées majoritairement autonomes qui ne peuvent plus ou n'ont plus l'envie de vivre chez elles. Les résidences autonomie accueillent aussi bien les personnes seules que les couples. Elles ont une vocation sociale, le coût des loyers est donc modéré.

Fin 2024, on dénombre 9 résidences autonomie sur l'ensemble du département, proposant au total 473 places réparties dans des studios T1, T2 ou T3. La répartition géographique de ces résidences ne permet pas de couvrir l'intégralité du territoire axonais, et seule la moitié ouest du département compte ce type d'hébergement intermédiaire.

Pour soutenir ces résidences autonomie, le Conseil départemental a habilité 68 places à l'aide sociale au sein des résidences AMSAM et MARPA à Tupigny, afin de permettre aux personnes avec des ressources limitées d'accéder à ce type d'offre.
Il s'est également saisi de l'Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie (IDRA), lancée par la CNSA et la CNAV en 2024. Cette initiative a pour but de soutenir les départements qui souhaitent autoriser de nouveaux logements au sein de ce type d'établissement, par la création ou l'extension, à hauteur de 5 000 € par place. Dans ce cadre, le Conseil départemental de l'Aisne a lancé un appel à candidature pour la création de places en résidences autonomie.

❖ Habitat inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes. Il s'agit de petits ensembles de logements indépendants, caractérisés par des espaces de vie individuelle associés à des espaces de vie partagée, dans un environnement adapté et sécurisé. Ce ***mode d'habitat regroupé*** *est* ***assorti d'un projet de vie sociale et partagée.***

➢ La Conférence des Financeurs de l'Habitat Inclusif (CFPPA-HI)

L'habitat inclusif a été intégré dans les missions de la Conférence des Financeurs, pour l'animation du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif. L'installation de cette nouvelle formation (CFPPA-HI) s'est faite en 2020.

L'AVP est destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées vivant dans un habitat inclusif, dont le porteur aura passé une convention API (Accompagné, Partagé et Inséré dans la vie locale) avec le Département. Elle sert à financer l'animation, la coordination du projet de vie sociale ou encore la régulation du « vivre ensemble », à l'intérieur comme à l'extérieur de l'habitat (entourage, voisinage, services de proximité).

A cet effet, une convention cadre avec la CNSA a pu être signée en 2022 pour le financement sur une période de 7 ans de 189 AVP (90 personnes âgées et 99 personnes en situation de handicap).

➢ L'émergence d'une offre d'Habitat Inclusif

Les appels à candidatures, lancés en 2020 et 2021 par l'Agence régionale de Santé, a permis de faire avancer les 2 premiers projets axonais, à Laon (quartier Champagne) et à Soissons (portage par l'association Espoir 02).

La signature fin 2022 de la convention cadre avec la CNSA permet d'envisager un déploiement du dispositif grâce à un travail de recensement des porteurs éventuels et de co-construction avec eux de 18 projets d'habitat inclusif, qui verront le jour entre 2023 et 2026.

Un travail partenarial fort avec l'OPAL a permis d'intégrer dans plusieurs projets de construction de lotissements des logements dédiés à de l'habitat inclusif, en partenariat avec des porteurs associatifs spécialisés PA et PH.

Fin 2024, 8 habitats inclusifs (correspondant à 56 AVP) étaient ouverts, contre 4 habitats inclusifs en 2023 (correspondant à 22 AVP).

❖ Accueil familial

L'accueil familial est une solution d'hébergement pour les personnes âgées d'au moins 60 ans et les personnes adultes en situation de handicap qui souhaitent vivre, contre rémunération, dans un cadre familial, disposer d'un logement adapté à leurs besoins et bénéficier d'un accompagnement. C'est une solution à mi-chemin entre le domicile et l'établissement.

L'accueil familial est un dispositif placé sous la responsabilité du Président du Conseil départemental, qui délivre les agréments (pour 5 ans et pour 3 personnes maximum).

Le Département peut faire appel à des Services Tiers Régulateur pour assurer le suivi médico-social des personnes accueillies. Aussi, de 2015 à 2023, fin de convention, le Département a mis en place un service d'accompagnement de l'accueil familial (SAAF) pour évaluer, à travers des visites à domicile, l'adéquation entre les besoins de la personne accueillie et la façon dont ils sont satisfaits au sein de la famille d'accueil.

Depuis septembre 2023, après une procédure de mise en concurrence, le groupement ALMEA est en charge du suivi social et médico-social des personnes accueillies au domicile des accueillants agréés par le Président du Conseil départemental.

Au 31 décembre 2024, le dispositif dénombre 103 accueillants familiaux agréées, dont 8 agréments de couple, pour 193 places agréées. La moyenne d'âge des accueillants est de 54 ans. 148 personnes sont accueillies, dont 27 du champ PA, avec une moyenne d'âge de 75 ans, et 121 du champ PH, moyenne d'âge de 45 ans.

La convention Section IV ayant pris fin, la formation "socle", obligatoire pour permettre à un accueillant familial d'accueillir une personne âgée ou en situation de handicap, est maintenue, sur les fonds du Département uniquement.

L'AMI CNSA auquel le Département a répondu pour la période 2024-2026 vient compléter l'offre de formation obligatoire des accueillants familiaux. Les actions mises en place en 2024 sont :

- l'analyse de pratiques professionnelles (38 accueillants en ont bénéficié en 2024),
- l'intervention d'une ergothérapeute Merci Julie pour réaliser des visites au domicile des accueillants et des sessions de sensibilisation (5 visites à domicile et une journée de sensibilisation en 2024),
- l'organisation de temps de convivialité, regroupant accueillants, accueillis, équipes du Département et du Service Tiers Régulateur, l'objectif étant de créer du lien en dehors des temps de formation (2 temps de convivialités organisés avant les fêtes de fin d'année en 2024).

Les actions se poursuivront en 2025 et 2026.

⑥ Soutenir l'offre d'accueil en établissement

❖ Adaptation et évolution de l'offre en établissement pour personnes âgées et handicapées

S'agissant des personnes âgées, les Etablissements d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) font face depuis la crise COVID a des difficultés d'attractivité et affichent des **taux d'occupation particulièrement bas.** Cela pose des questions sur la viabilité financière de ces structures et sur le maintien du même nombre de places au regard de l'évolution des souhaits des personnes âgées qui privilégient le maintien à domicile. En outre, on note une entrée en établissement de plus en plus tardive, avec des accueils de

personnes plus dépendantes ainsi qu'une évolution des profils des personnes accueillies (troubles psychiques, neurodégénératifs etc.)

Une évolution du modèle EHPAD actuel s'avère nécessaire tant au plan de l'accompagnement des personnes qu'au plan financier. L'adaptation de l'offre EHPAD fait partie des axes développés au travers des CPOM négociés avec les gestionnaires d'EHPAD.

S'agissant des personnes en situation de handicap, le Département s'inscrit dans une logique de parcours, d'offre et de services coordonnés avec les autres partenaires. Ainsi, le Département a souhaité faire évoluer l'offre, afin de recentrer les accompagnements en établissement des personnes en situation les plus complexes.
Dans le cadre du développement des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les gestionnaires d'établissements, des places supplémentaires ont été créées : 42 en 2015, 34 en 2016, 46 en 2017, 28 en 2018, 37 en 2019, 45 en 2020, 15 places en 2021, 16 en 2022, 10 en 2023 et 6 en 2024.
Les prochains CPOM en négociations perpétuent ce travail d'évolution et d'adaptation de l'offre.

❖ La création d'unité de vie pour personnes handicapées âgées

Les personnes en situation de handicap, au même titre que l'ensemble de la population, connaissent une augmentation significative de leur espérance de vie, ce qui implique l'évolution des besoins en termes d'accueil, mais aussi en termes d'accompagnement.

Le Conseil départemental a décidé de favoriser le développement des Unités de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA), en accordant un montant annuel de 45 000 €/unité.

7 EHPAD ont mis en place une UVPHA par transformation de places existantes au sein d'EHPAD : Bohain, Chézy-sur-Marne, La Capelle, Liesse Notre-Dame, Oulchy-le-Château, Rozoy-sur-Serre, Saint-Quentin.
Fin 2024, on dénombrait 94 places autorisées au sein de ces 7 UVPHA.

⑦ Garantir l'accès aux droits des usagers

❖ Les allocations liées au déficit d'autonomie

Les services du Département gèrent l'instruction des demandes de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), de la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et de l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne).

Ces allocations ont pour fonction de permettre l'accomplissement des actes essentiels à la vie des personnes en perte ou en manque d'autonomie.

S'agissant des personnes en situation de handicap, la mesure « **Droits sans limitation de durée** » (qui concernait environ 15% des demandes formulées à la MDPH) est effective depuis 2021.

➢ L'APA à domicile : 42,3 millions d'euros – 8 700 bénéficiaires

L'APA à domicile est attribuée aux personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne, et dont l'état de dépendance nécessite une surveillance régulière.

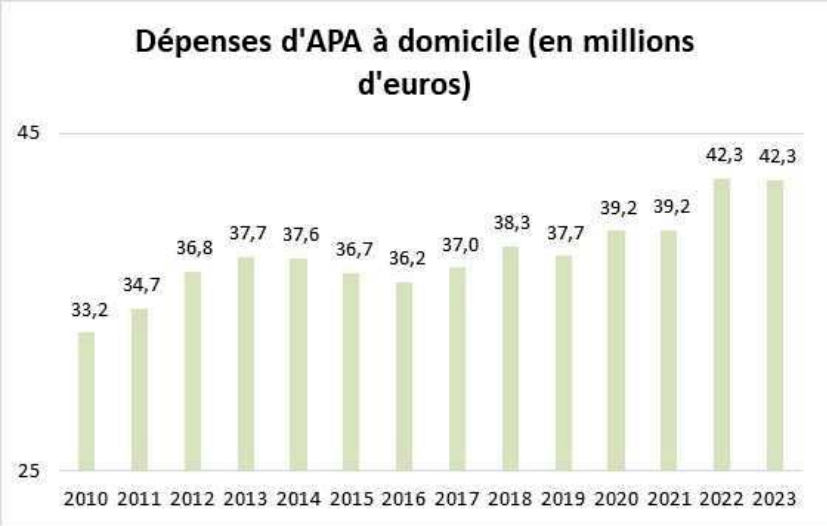

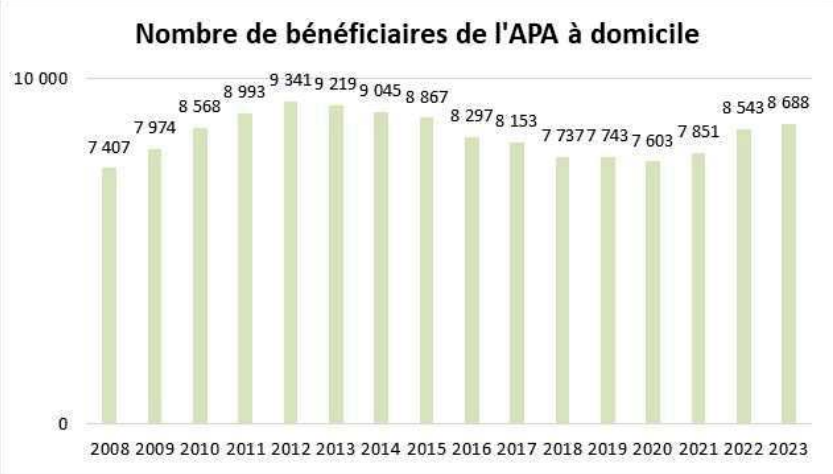

Après quelques années de baisse, la courbe amorce une hausse qui, selon les données démographiques, devrait être durable. En effet, l'arrivée des baby-boomers dans l'âge de la dépendance est un phénomène prévisible et attendu.

En 2022, les dépenses d'APA à domicile (42,3 millions d'euros) ont été en forte augmentation par rapport à 2021, parallèlement à une forte augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 692 bénéficiaires). Une relative stabilité est constatée pour 2023.

➢ L'APA en établissement : 24,6 millions d'euros – 4 660 bénéficiaires

L'APA en établissement aide ses bénéficiaires, âgés d'au moins 60 ans, à acquitter le tarif dépendance de leur structure d'accueil. A ce titre, elle contribue à une meilleure prise en charge de la perte d'autonomie et améliore la vie des personnes concernées.

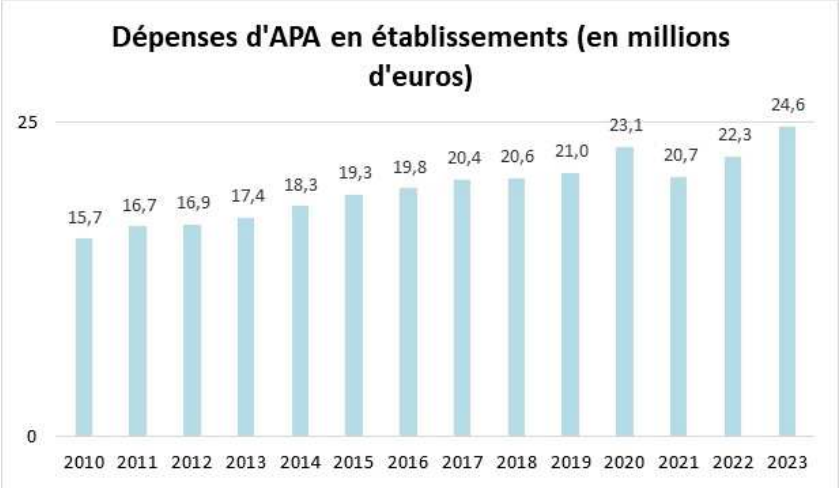

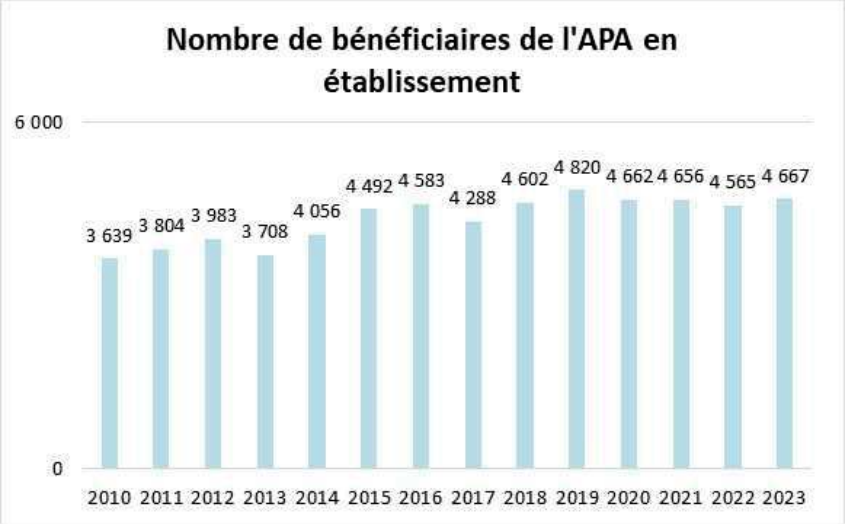

Dans l'Aisne, aujourd'hui près de 58 % des personnes accueillies en EHPAD sont classées en GIR 1 ou 2. **Les EHPAD accueillent aujourd'hui des profils de personnes de plus en plus dépendantes,** induisant nécessairement des moyens beaucoup plus conséquents. Cependant depuis la crise COVID, on constate une baisse très forte du nombre de résidents en EHPAD, qui s'explique par une dégradation de l'image des EHPAD, liée à la forte mortalité et à l'isolement des résidents durant cette période.

La hausse attendue du nombre de personnes âgées dans les années à venir devrait cependant conduire à une remontée des taux d'occupation, à moins que l'offre favorisant le maintien à domicile dans de bonnes conditions soit suffisante et de qualité, pour permettre aux « papy&mamy-boomers » un vieillissement à leur domicile.

- La Prestation de Compensation du Handicap et l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP) : 18,8 millions d'euros – 3 400 bénéficiaires

L'ACTP a été remplacée depuis 2006 par la PCH. Néanmoins, les personnes percevant l'ACTP avant 2006 disposent d'un droit d'option entre cette dernière et la PCH, d'où une baisse continue du nombre de bénéficiaires ACTP. L'ACTP ne peut pas se cumuler avec la PCH.

La PCH est octroyée par la Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

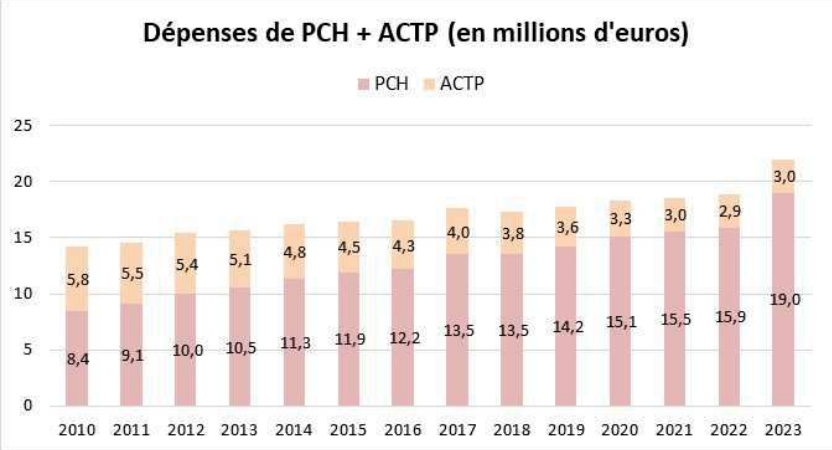

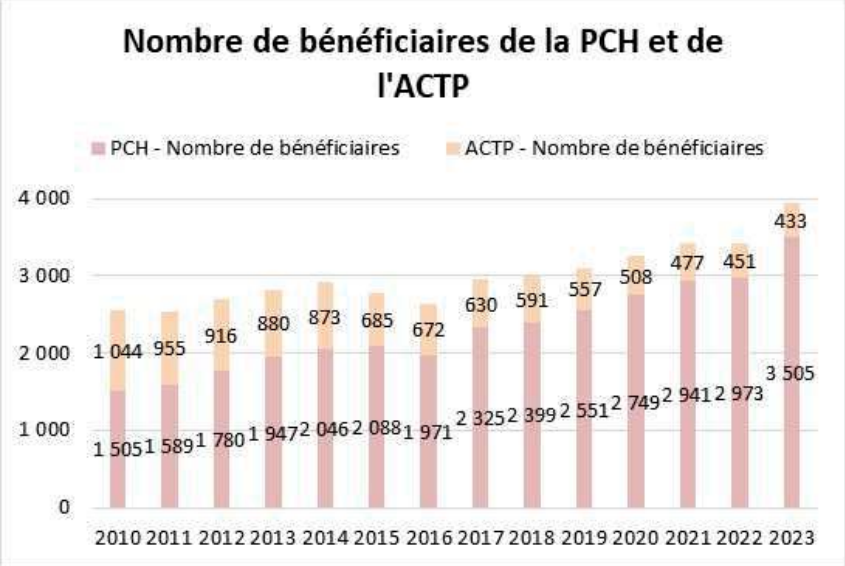

Concernant la **PCH**, on notera l'évolution croissante depuis la mise en place de cette prestation en 2006, avec stagnation ces dernières années.
Pour l'année 2023, les dépenses de PCH s'élèvent à 19 millions d'euros, en constante augmentation.

Les dépenses d'**ACTP** sont en constante diminution depuis la création de la PCH. En 2010, on comptait 1 044 bénéficiaires contre 433 en 2023.
Pour l'année 2023, le montant des dépenses ACTP est de 2,96 millions d'euros.

❖ L'aide sociale à l'hébergement

➢ Aide sociale pour personnes âgées : 19,8 millions d'euros – 1 250 bénéficiaires

L'aide sociale à l'hébergement pour les personnes âgées est destinée à aider le bénéficiaire à acquitter le tarif hébergement (ou « prix de journée ») de l'établissement où il réside, en cas d'insuffisance de ressources.
L'aide sociale intervient en dernier ressort.

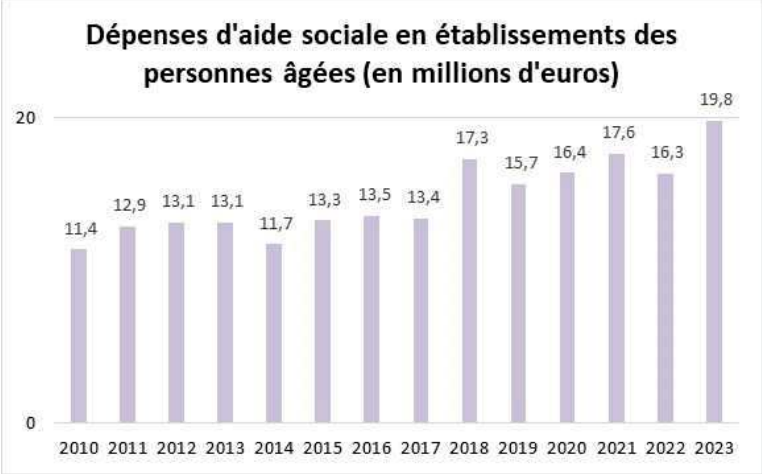

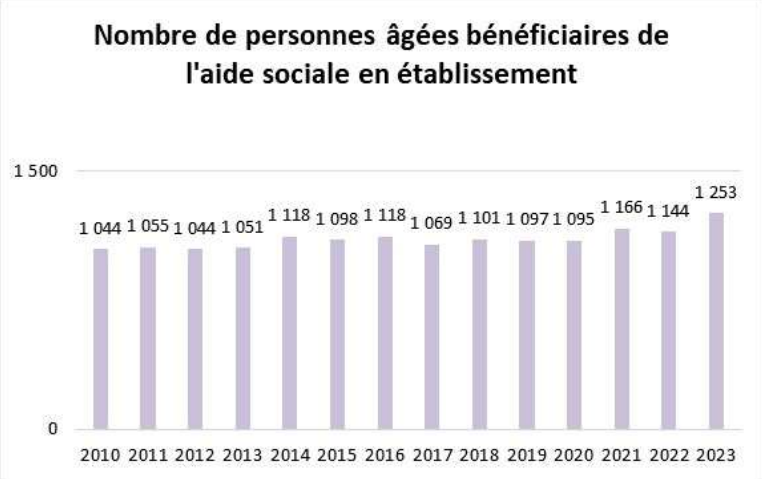

En 2023, 19,8 millions d'euros ont été attribués au titre de l'aide sociale soit une hausse de 21,6%.

- Aide sociale pour personnes en situation de handicap : 61,8 millions d'euros – 2 200 bénéficiaires

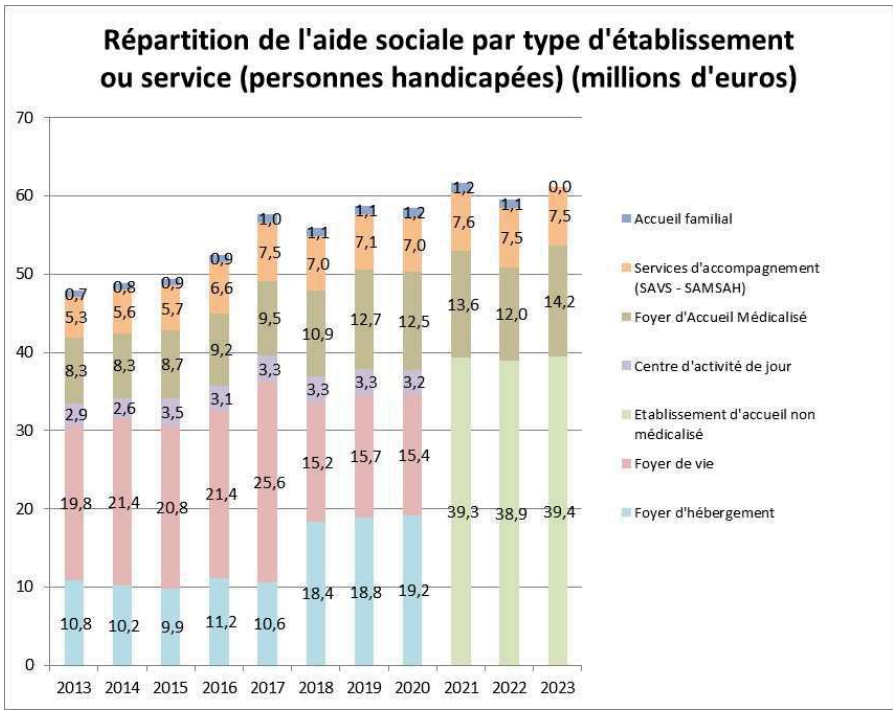

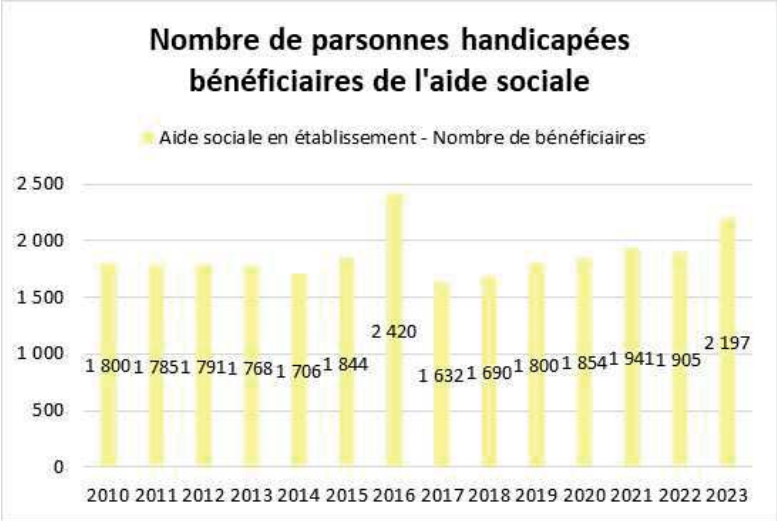

⑧ La contractualisation avec les établissements et services

Le Département s'est engagé dans un processus de contractualisation avec les établissements selon un calendrier pluriannuel. Les **Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)** ont pour but de définir, pour une durée de 5 ans, le cadre des engagements respectifs entre le Département et ces structures. Chaque CPOM est établi après un diagnostic précis et contient des objectifs développés dans un plan d'actions.

D'un point de vue budgétaire, la fixation annuelle du prix de journée ou du tarif horaire est remplacée par la détermination, en début de contrat, d'une dotation globalisée de référence.

Les CPOM constituent une démarche intéressante dans les méthodes de travail : partenariat fort entre les structures concernées et le Département, dialogue de gestion rénové, réflexion en termes d'organisation sur 5 ans, vision à long terme des politiques mises en œuvre, définition de projets entrant dans les perspectives du Conseil départemental, responsabilisation des gestionnaires, intégration de clauses éco-responsables.

Plus de 30 CPOM ont été signés jusqu'à présent :

- 5 concernent des organismes gestionnaires d'ESMS pour personnes en situation de handicap (Fondation Savart, AED, UNAPEI Nord 02, AEI de Tergnier, APF France Handicap) pour 19 établissements.
- 10 concernent des EHPAD (Soissons Augusta, la jouvence Castel, Maison Pommery à Etreillers, Crépy, La Mèche d'Argent, Marle, Buironfosse, DOMIDEP, Colisée pour 2 établissements, EHPAD du centre hospitalier de Chauny).
- 14 avec des SAAD pour la mise en place d'actions liées à la qualité du service rendu à l'usager et à la qualité de vie et des conditions de travail des professionnels (AMSAM, Aid'Aisne, ADMR, Avenir Rural, CARCT, CC Charly-sur-Marne, ACAPA, Aide au quotidien, CCAS de Laon, SIAD de Saint-Quentin, le SISSAD de Gauchy, Le SIVOM du Catelet, ADHAP ADAS, DomusVi Domicile),
- 6 CPOM avec les organismes gestionnaires des 9 Résidences Autonomie (AEP, AMSAM, CCAS Saint-Quentin, CCAS Tergnier, CCAS de Laon, MARPA de Tupigny).

Les objectifs stratégiques des CPOM, définis conjointement avec l'ARS et les organismes gestionnaires, portent sur les thématiques suivantes :

- Réponses aux besoins territoriaux et adaptation des parcours aux besoins des usagers,
- Bientraitance, démarche qualité et maîtrise des risques,
- Efficience et innovation des organisations,
- Politique éco-citoyenne et éco-responsable.

Le développement de la contractualisation se poursuivra afin que l'ensemble des établissements et services soient sous CPOM d'ici fin 2025.

Solidarité et cohésion TERRITORIALE

1.1.4 Maintenir l'accès des services au public

Part de la population éloignée des équipements de services

Indicateurs	Aisne	France métropolitaine
De proximité (plus de 7 min) (%)	8,3	3,0
Intermédiaires (plus de 15 min) (%)	4,3	2,7
Supérieurs (plus de 30 min) (%)	0,8	1,6

Source : Insee, Recensement de la population (RP) ; Base permanente des équipements (BPE) 2021 ; distancier Metric

❖ Soutien à la création de Maisons France Services

Au travers de sa politique d'accompagnement des territoires, le Département a facilité durant la dernière décennie la **création de Maisons de Services Au Public puis des « France Services » qui ont remplacé ces dernières**. Ces structures labellisées proposent une qualité d'accueil renforcée et garantie avec un minimum de services au sein d'un guichet unique (Caisses d'Allocations Familiales, France Travail, Direction Générale des Finances Publiques, Mutualité Sociale Agricole, etc.). D'autres services complémentaires peuvent être proposés.

Au 31 décembre 2023, 30 France Services (dont 25 France services fixes et 5 France services itinérantes) sont labellisées dans l'Aisne. En 2023, plus de 90 000 demandes ont été traitées dans ces structures.

Hormis un soutien financier à la création, les services sociaux du Département, en particulier, participent activement à la diffusion des politiques sociales au sein de ces structures, afin de faciliter l'accès au droit pour les usagers du territoire.

1.1.5 Contribuer à la transition numérique du territoire axonais

① Les infrastructures numériques

SDAN = Schéma Départemental d'Aménagement Numérique

Depuis la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, le Département est compétent en matière d'aménagement numérique sur le volet planification (article L1425-2 du Code général des collectivités territoriales).

Dans ce cadre, le schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) adopté en 2011 a été révisé et actualisé par l'Assemblée départementale en 2016.

❖ Le déploiement des infrastructures numériques fixes

Il est rappelé que seules les Communautés d'Agglomération de Saint-Quentin, du Pays de Laon et la ville de Soissons font l'objet d'un déploiement de la fibre optique par un opérateur privé. Le reste du territoire est du ressort d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP).

Le programme d'aménagement numérique très haut débit a été mis en œuvre de 2014 à 2022, par l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA), en charge de l'installation d'environ 210 000 prises, dont 70 000 avec un accompagnement financier du Département et 140 000 prises sans accompagnement financier du Département.
Pour ce projet, le Département a versé 22,5 millions d'euros pour la totalité de l'opération.
Fin 2023, 757 communes à desservir en fibre optique ont été mises en service (représentant 213 486 prises) et 80 communes ont été concernées par de la montée en débit.

❖ Le déploiement des infrastructures numériques mobiles

- Entretien de 27 pylônes

Le Département de l'Aisne possède 27 sites de téléphonie mobile sur lesquels des infrastructures passives (pylônes) ont été aménagées, afin d'y accueillir les antennes et équipements de radiocommunication d'opérateurs. Cela a permis, depuis 2007, de couvrir en téléphonie mobile ("2G" puis aujourd'hui "4G") des zones dites "blanches".
Chaque année, le Département finance le suivi et les opérations de maintenance de ces équipements.

Afin de permettre une gestion plus adaptée des pylônes, avec une technicité plus importante, la collectivité a organisé un appel à candidatures en vue de la cession amiable de 19 pylônes construits sous maîtrise d'ouvrages départementales sur des parcelles lui appartenant.

➢ Vers une résorption des zones blanches

Afin de réduire davantage la fracture numérique et de limiter le nombre de zones blanches restantes sur le territoire national, l'Etat a signé en 2018 un protocole d'accord avec les opérateurs de téléphonie mobile. Ce protocole, appelé le « New deal de la téléphonie mobile », prévoit la couverture mobile de 5 000 nouvelles zones, par opérateur jusqu'en 2024. Les **coûts sont entièrement supportés par les opérateurs**.

Depuis 2018, ce sont au total 56 sites qui ont été identifiés par l'équipe projet départementale (Conseil départemental et services de l'Etat) et réalisés :

- 18 sites des programmes 2018-2019 sont en service,
- 11 nouveaux sites relevant des programmes 2020, 2021 et 2022 sont actifs,
- les autres sites des différents programmes sont encore en phase de réalisation.

② Les usages numériques

Une fois la phase de construction des infrastructures achevée, l'enjeu pour la transition numérique porte sur le développement des usages numériques, sur la médiation numérique ou encore le numérique responsable.

❖ Médiation numérique et lutte contre l'illectronisme (ou illettrisme numérique)

Le développement rapide des procédures administratives dématérialisées a fait apparaître au niveau national, qu'une personne sur trois est en situation d'illectronisme, soit parce qu'elle n'a pas accès à internet, soit parce qu'elle rencontre des difficultés d'utilisation des outils numériques (données CREDOC). Par conséquent, la lutte contre l'illectronisme est devenue un enjeu majeur pour les collectivités, et en particulier pour le Département, dont le rôle est de faciliter l'accès aux droits. De plus, l'indice de fragilité numérique dans l'Aisne est particulièrement élevé.

➢ Une feuille de route en faveur de l'inclusion numérique

La **coordination** de l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique **à l'échelle départementale en matière de médiation numérique s'est installée**, en partenariat avec le Centre de Ressources contre l'illettrisme et l'illectronisme (CRII). Le Département (Service Lecture Publique – Bibliothèque départementale de l'Aisne), s'est investi pour proposer des réunions organisées sur chacun des arrondissements, afin de sensibiliser aux enjeux du numérique, faire connaître de façon collective l'ensemble des outils existants pour accompagner les habitants en tout point du territoire, favoriser l'interconnaissance des acteurs et identifier des besoins. En 2024, ces 5 rencontres locales ont réuni 212 personnes.

Par ailleurs, pour la 3e année, une **rencontre départementale des acteurs de l'inclusion numérique** a été co-organisée par le Département, le CRII et les Centres sociaux connectés des pays picards. Elle a réuni 115 professionnels ou bénévoles de la médiation numérique pour découvrir des outils et bénéficier de partages d'expériences et d'interventions d'experts (Education aux Médias et à l'Information, Intelligence Artificielle, open badges, les ressources numériques de la BDA "RELAX", l'essaimage et les Communs, escape game sur le cyberharcèlement, inclusion numérique pour personnes en situation de handicap, reconditionnement de PC ...). L'ANCT l'a labellisée "Numérique en Commun[s]", en en faisant le premier NEC (Numérique En Commun) de l'Aisne.

Pour aller plus loin en matière de médiation numérique, le territoire axonais renforce la gouvernance par l'élaboration d'une **feuille de route territorialisée de l'inclusion numérique**, co-portée par le Département et la Préfecture dans le cadre du plan national France Numérique Ensemble.

- Fin 2023, les principes de l'organisation pour établir cette feuille de route ont été posés par la création d'un groupe projet, associant la Préfecture de l'Aisne, le hub des Hauts de France, le Centre de Ressources de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, les services du Département, d'une part, et par la définition des outils de la gouvernance, d'autre part. Ainsi, il a été décidé de s'appuyer sur la gouvernance créée par le Conseil du numérique et de l'élargir très fortement.
- En 2024, avec deux sessions du Conseil départemental du numérique et deux ateliers de réflexion collective, une feuille de route « France Numérique Ensemble » 2025-2027 a été élaborée et votée. Elle vise à déployer des actions de médiation et d'inclusion numérique selon un maillage le plus fin possible, à répondre aux besoins des habitants et à développer une offre d'accompagnement la plus pertinente possible et cohérente.
- En 2025, des groupes de travail élargis seront mis en place pour la mise en œuvre de la feuille de route.

➢ L'accompagnement des publics axonais en situation d'illectronisme

Cet accompagnement a été engagé dès 2019 et repose sur plusieurs dispositifs , notamment :

- La mise en place d'une **équipe de conseillers numériques*** (depuis septembre 2021)
  *opération soutenue par l'Etat dans le cadre du dispositif Conseiller numérique - www.conseiller-numerique.gouv.fr

  A la faveur de la reconduction du dispositif par l'Etat, l'équipe est calibrée sur 14 conseillers numériques (janvier 2024), 8 dans les UTAS, 2 à la Direction de l'Autonomie, 4 en itinérance dans les bibliothèques.

  Leurs missions portent sur l'accompagnement individuel ou collectif sur la prise en main et la maitrise des outils, et vise l'autonomiedes publics. Ce sont 4965 personnes qui ont été accompagnées sur la période de janvier à novembre 2024 et 629 ateliers ont été réalisés.

  Les actions les plus fréquentes du 01/01/2024 au 01/11/2024 :
  - Prise en main du matériel : 26,30% (+ 4% par rapport à 2023)
  - Démarches en ligne : 21,40% (+2% par rapport à 2023),
  - Gestion de contenus numériques : 9,8%,
  - Emploi et formation : 9,0%,
  - Courriels : 7,9%.
  - 447 ateliers enregistrés pour 2643 participants, 690 accompagnements individuels.

  Parmi les usages du numériques, un nouveau service Relax est mis à disposition, par la bibliothèque départementale, de l'ensemble des habitants. Il permet d'accéder à des livres numériques, des films, des vidéos en auto-formation en tout point du territoire

  En parallèle, le Département accompagne ses propres agents aux usages numériques.

  👍 A noter le partenariat avec le centre social du Vermandois à Saint-Quentin : des bénévoles allocataires du RSA ou l'ayant été, participent au reconditionnement de matériels informatiques, pour permettre l'accès et la gratuité d'ordinateurs aux adultes ou enfants n'ayant pas les moyens de s'équiper d'un ordinateur. Cette action est aussi ouverte aux habitants du quartier.

- La **formation des travailleurs sociaux** pour identifier les besoins des publics en situation d'illectronisme

  La majorité des travailleurs sociaux disposent d'une habilitation Aidants Connect, afin de faciliter les démarches en ligne des publics accompagnés.

❖ Autres travaux menés

➢ e-administration

- Au sein de la collectivité : cf. 2.1 ④

- Sur le territoire axonais
  Le Département accompagne des collectivités axonaises en matière de transition numérique en mettant du personnel à disposition :
  - de la SPL X Demat pour permettre aux collectivités de répondre aux obligations légales : marchés publics, télétransmission Etat/DGFIP…, et cela à moindre coût,
  - de l'ADICA pour le choix de matériel pédagogique et de câblage dans les écoles primaires, là aussi pour un coût relativement modique et accompagnement pour le déploiement d'un espace numérique de travail pour tous dès l'école primaire.

➢ e-education

cf. 1.2.1 ①

➢ e-santé

cf. 1.2.5 ①

❖ Le financement des travaux liés aux usages du numérique

La crise sanitaire (COVID-19) a confirmé le rôle central joué par le numérique à la fois comme révélateur et accélérateur de fractures sociales, économiques, territoriales, mais aussi comme levier pour maintenir les liens et assurer la continuité de l'activité.

C'est pourquoi, le Département de l'Aisne et ses partenaires, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 02) et l'Agence Départementale d'Ingénierie des collectivités de l'Aisne (ADICA), mettent en œuvre plusieurs axes de travail pour répondre de façon globale à l'ensemble des enjeux afin de transformer véritablement le territoire.

Ce projet s'est déroulé du 1er février 2020 au 31 décembre 2023 avec le **soutien de l'Union européenne dans le cadre de sa réponse à la pandémie de COVID-19, via le FEDER, à hauteur de 2 738 160 € (montants versés)** :

- **2 446 538 € pour le Conseil départemental de l'Aisne** ;
- 188 880 € pour les actions du SDIS02 ;
- 102 743 € pour les actions de l'ADICA.

1.1.6 Accompagner les collectivités

① Un accompagnement financier

❖ L'API et l'APV

De longue date, le Département accompagne les collectivités territoriales pour favoriser un développement équilibré des territoires. La politique d'accompagnement des territoires comprend 2 dispositifs :
- Aisne Partenariat Investissement (API),
- Aisne Partenariat Voirie (APV).

Les dispositifs APV et API (jusqu'en 2024) reposent sur un principe commun :
- une enveloppe dédiée à des **opérations structurantes** gérées à l'échelon départemental :
  - ce volet, s'agissant du dispositif API, a vocation à s'appuyer sur les différents schémas départementaux existants, qui permettent d'orienter en particulier les projets structurants d'intérêt supra-communal, et de répondre aux enjeux du territoire (taux d'aide déterminés par thématique ou selon l'application de la mesure générique « développement durable »),
  - ce volet de l'APV concerne les ouvrages d'art, les traverses d'agglomération, les opérations faisant suite à des circonstances exceptionnelles, les voiries intercommunales, les aménagements de mobilité douce, et relève de l'enveloppe départementale.
- une enveloppe dédiée à des **projets et travaux locaux** gérés à l'échelon local, et compartimentée en 2 volets :
  - API est destiné à financer les projets d'intérêt communal, dont les bénéficiaires sont les communes de moins de 20 000 habitants uniquement,
  - APV relève des enveloppes cantonales.

Pour l'appel à projets 2025, le dispositif API s'organise autour d'une enveloppe unique, destinée à accompagner exclusivement quatre thématiques majeures pour lesquelles l'accompagnement du Département se révèle être indispensable pour la réussite des projets :
- Les équipements sportifs dédiés à l'utilisation des collégiens,
- L'amélioration de la qualité de l'eau potable,
- Les maisons de santé pluriprofessionnelles,
- Le patrimoine et objets mobiliers classés et/ou inscrits.

➢ Voirie : APV

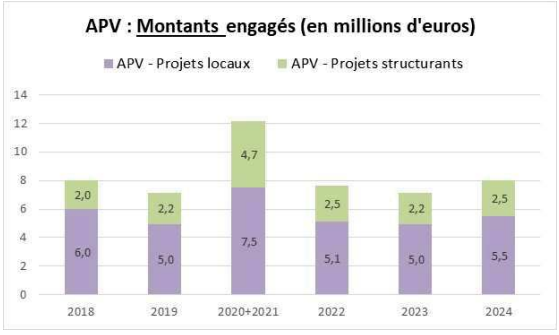

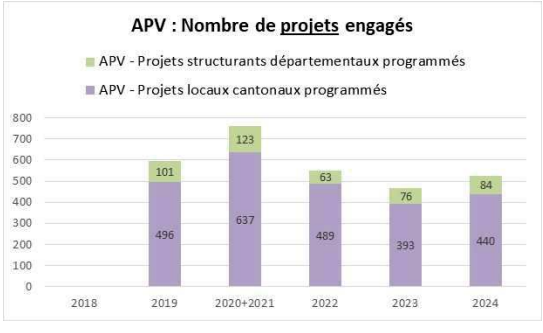

➢ Hors voirie : API

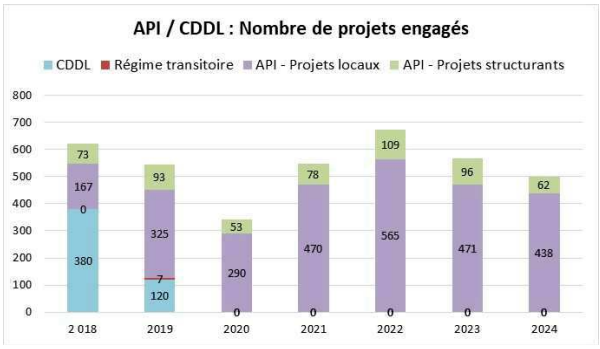

Au titre de la programmation API 2024, 500 subventions ont été individualisées en faveur des collectivités pour un montant total de 8,8 millions d'euros.

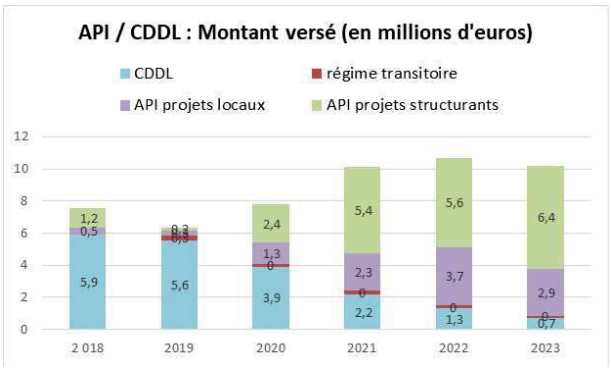

Au titre de l'exercice 2023, 10,2 millions d'euros ont été mandatés au titre des dispositifs suivants : CDDL, API et régime transitoire.

② Vers une synergie de l'accompagnement technique

Le Département est actionnaire dans des outils d'aménagement indispensables pour un territoire dans les domaines du logement et de l'aménagement au sens large (SEDA, SIMEA, OPAL). D'autres outils complètent la gamme et répondent aux besoins des collectivités et /ou du grand public. (ADICA, CAUE, USEDA, SOLIHA, ADT).

Le Département souhaite offrir une meilleure visibilité aux outils d'ingénierie en termes de plan d'affaires, et surtout d'accompagner les territoires en matière de transition écologique et numérique démontrant la pertinence de l'échelon départemental pour la mise en œuvre d'une action publique de proximité, cohérente et efficace.

C'est dans ce contexte que le Département a souhaité amplifier son action au service des territoires et accélérer les processus de transformation, par la maximisation de l'effet levier que doivent générer les outils d'ingénierie satellites pour la mise en œuvre de ces transitions.La démarche engagée en 2023 s'est poursuivie en 2024 et se poursuivra en 2025.

1.2 Epanouissement, bien être, qualité de vie

On entend par épanouissement humain la satisfaction des besoins essentiels pour tous : accès à l'éducation, à l'emploi, à la santé, au logement, à la mobilité, à la culture, au sport et aux loisirs, …

1.2.1 Contribuer à la réussite éducative

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 4

Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

➢ Dans l'Aisne

Formation initiale et qualification

La plupart des indicateurs de l'éducation montre un **niveau de formation et de qualification préoccupant dans l'Aisne**. Les performances éducatives sont inférieures à la moyenne nationale.

Part des 20-24 ans sans diplôme

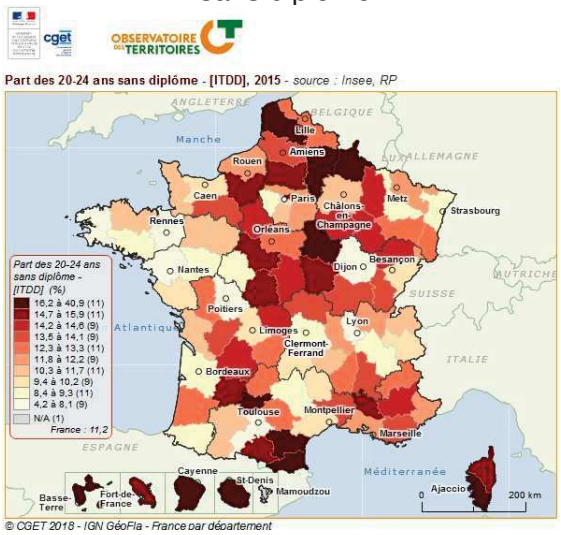

Aisne : 18,6% > France : 11,2 %

Part des 25-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur

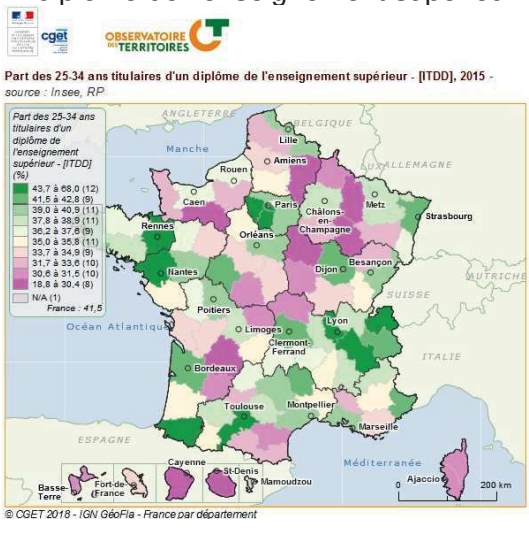

Aisne : 28,9% < France : 41,5 %

Taux de réussite au brevet et au baccalauréat
(d'après les éléments transmis par la DSDEN de l'Aisne)

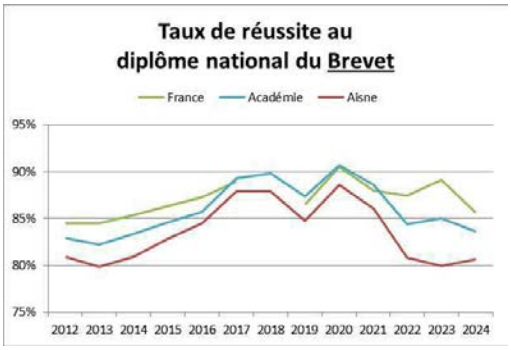

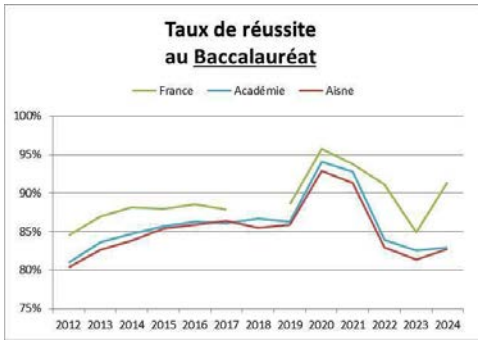

① De meilleures conditions d'apprentissage pour les collégiens

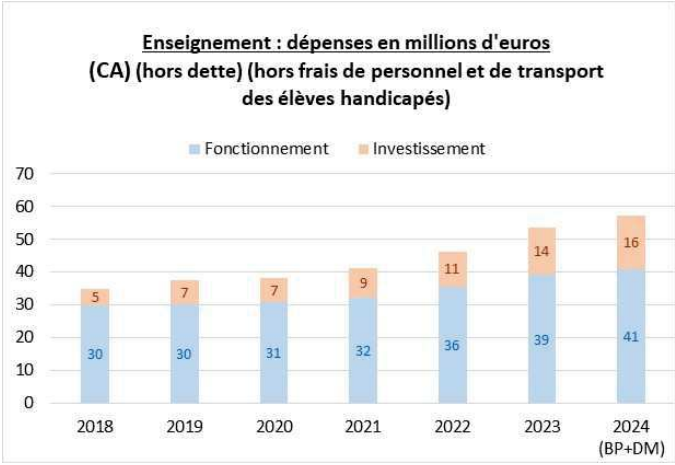

❖ La rénovation des collèges

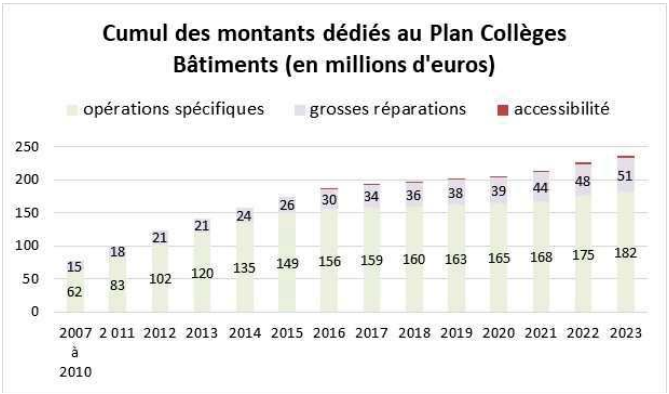

Depuis 2007, le Conseil départemental investit dans la rénovation de ses collèges. Un montant de **245 millions d'euros** y a été consacré de **2007 à fin 2024.**

Les 3 reconstructions totales ou partielles programmées sont achevées ; elles ont été réalisées à Laon (collège Mermoz), Sissonne et Le Nouvion en Thiérache. Les travaux de reconstruction partielle du collège de Condé en Brie sont en cours depuis octobre 2022 avec une fin de travaux prévue début 2025.

Par ailleurs, depuis 2017, afin d'identifier les travaux de mise en accessibilité, un budget spécifique a été mis en œuvre, pour une dépense totale réalisée de 1,1 million d'euros en 2023.

❖ Un accès facilité au numérique : des équipements à l'accompagnement

➢ De la mise à disposition d'équipements et d'outils techniques…

Quelques chiffres (fin 2023) :
- 57 collèges et 2 500 enseignants,
- 373 serveurs (physiques et virtuels), 6 000 ordinateurs fixes, 1 900 ordinateurs portables, 1 300 vidéos, 205 tableaux interactifs ou ENI, 2 300 tablettes,
- Budget consacré à l'équipement des services en matériel et logiciels : 3,3 millions d'euros en 2023 (abonnements ENT, téléphonie, matériels et logiciels).

En matière d'e-Education, un **espace numérique de travail, nouvelle génération**, est déployé depuis septembre 2019, il s'agit d'un ENT régional qui s'utilise au primaire, au collège ou encore au lycée, et même au-delà pour les formations dispensées en lycée.
Tous les collèges axonais sont équipés de cet ENT régional.

Les 57 collèges sont **fibrés** à 100 Mb/s. Le renouvellement de matériel et/ou les opérations de maintenance s'élèvent à 1,9Md'€ en 2023.

➢ … à un accompagnement aux usages numériques

L'une des actions emblématiques du Conseil départemental en matière d'e-education est le **projet EDUPEF** : « Expérimentation pour le développement des usages par les enseignants et les familles ». Ce projet se développe dans le second degré (collèges), s'agissant d'une compétence départementale. Deux ingénieurs pédagogiques apportent un soutien technique :
- auprès des enseignants pour **faire évoluer les pratiques pédagogiques classiques vers une pédagogie du numérique** : l'ensemble des établissements est accompagné dans leurs projets numériques par les deux ingénieurs Pédagogiques. De nombreux projets ont été réalisés dans le cadre des appels à projets : environ 30 collèges sont accompagnés chaque année depuis 2022.
- auprès des enseignants et élèves pour **créer et développer des projets pédagogiques numériques** à l'image de l'école de demain qui associe théorie et pratique : plusieurs projets avant-gardistes ont été menés (projets multi-disciplinaires, projets coopératifs au sein du cycle 3, …). A ce titre, le Département prête aux collèges des matériels particuliers (200 tablettes, 30 drones, 60 kits arduino, 5 imprimantes 3D, des kits WebTV avec PC de montage, des kits WebRadio).

Pour mémoire, le département de l'Aisne a été choisi par le Ministère de l'Education nationale comme site pilote en 2019 du dispositif « Territoire Numériques Educatif ».
Ce projet innovant a été cofinancé par des fonds régionaux et européens. Le projet a été reconduit en 2022 et 2023, et financé à 80% dans le cadre du plan de relance Européen, un volet investissement de 115 k€ ayant été prévu pour enrichir le matériel mis à disposition au sein de la numérithèque.

② Solidarité dans la scolarisation de certains élèves

❖ Un soutien des familles à revenus modestes

L'attribution des **bourses scolaires et étudiantes** facilite l'accès à l'enseignement pour les familles aux revenus modestes. Au cours de l'année scolaire 2023-2024 :
- **421 795 €** ont été octroyés au niveau de **l'enseignement secondaire** auprès de 2 954 collégiens (en baisse de 11% par rapport à l'année scolaire précédente).

- **296 400 €** ont été octroyés au niveau de **l'enseignement supérieur** auprès de 760 étudiants décohabitant et boursiers nationaux (contre 1000 à 1400 dans les années 2014 à 2020), en raison d'une volonté décroissante à poursuivre des études de l'enseignement supérieur.

Les bourses de l'enseignement supérieur et l'aide aux écoliers sont suspendues à compter de la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil départemental attribue par ailleurs, depuis 2016, une **aide aux écoliers participant à des séjours éducatifs**. Pour l'année scolaire 2023 / 2024, 1 674 écoliers ont pu bénéficier d'une aide pour les séjours éducatifs pour un montant de **251 428 €.**

❖ Le transport adapté des élèves en situation de handicap

Parmi les transports scolaires, seuls les transports adaptés relèvent de la compétence du Département.
Le règlement départemental définit les actions et les modalités d'intervention du Département pour la prise en charge des frais liés au transport des élèves et étudiants en situation du handicap, qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie.
Seuls les élèves ou étudiants handicapés, pour lesquels un avis favorable à la prise en charge des transports est délivré par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), sont concernés par ce règlement.

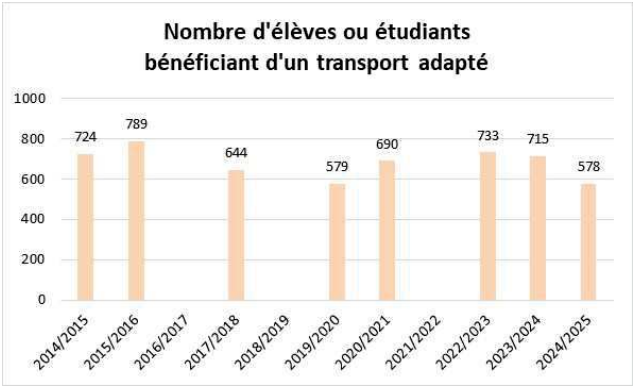

A la rentrée scolaire 2024-2025, 578 élèves ou étudiants étaient bénéficiaires d'un transport en véhicules adaptés ou font l'objet d'un dédommagement des frais engagés pour leur transport vers des lieux de scolarisation, soit une baisse de 19,2% par rapport à l'année précédente s'expliquant par une actualisation du règlement du transport adapté adoptée le 24 juin 2024 par l'Assemblée départementale. Les modifications portent notamment sur le rehaussement de la distance minimale entre le lieu de domiciliation de l'élève ou de l'étudiant et l'établissement scolaire fréquenté, à 3,5 km contre 2 km jusqu'alors.

③ Lutte contre le décrochage scolaire

En 2024, dans le cadre du Contrat local des solidarités, et pour accompagner de nouvelles actions portées par l'Education nationale qui visent à prévenir le décrochage scolaire, amplifier le volume du public concerné par les dispositifs mis en place hors temps scolaire et à élargir le nombre de secteurs géographiques, le Conseil départemental est partenaire des initiatives mises en œuvre, notamment en apportant son concours financier, à part égale avec l'Etat, à hauteur de 302 112 €/an pendant 4 ans.

④ Lutte contre l'illettrisme

Contexte / Enjeux

La situation de l'**illettrisme** en Picardie et dans le département de l'Aisne est particulièrement préoccupante.

D'une part, le **taux d'illettrisme** picard des 18-65 ans est nettement au-dessus de la moyenne nationale : **11 %, soit 4 points de plus que le taux métropolitain**. Les hommes (9 %) sont plus souvent en situation d'illettrisme que les femmes (7 %).

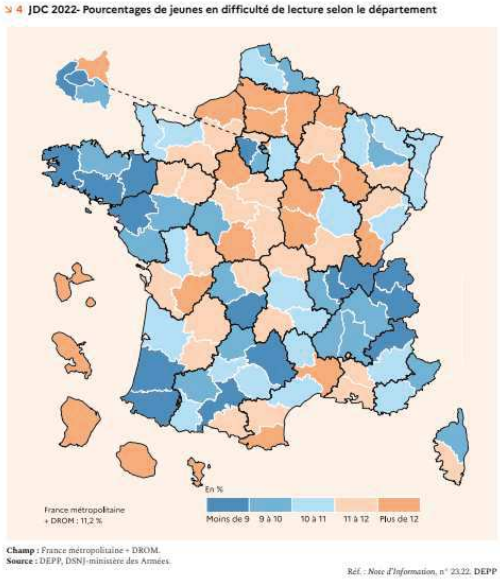

D'autre part, les données issues des Journées Défense Citoyenneté (auxquelles participent tous les jeunes Françaises et Français âgés de 17 ans) montrent que le département de l'Aisne est l'un des départements de France métropolitaine qui compte la plus forte proportion de jeunes en difficulté de lecture.

En 2023, avec **16,8 % des jeunes en difficulté de lecture (15,7% en 2022), l'Aisne fait partie des départements métropolitains les plus touchés**. La moyenne nationale est de 11,8 %.

L'action du Département

➢ Développement d'espaces lecture et accompagnement de projets par la BDA dans les UTAS

Dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique, une mission dédiée à la médiation envers les publics éloignés, empêchés et spécifique a été créée (cf. 1.2.7 ②). Ainsi, la Bibliothèque Départementale de l'Aisne (BDA) mène **avec les UTAS des projets pour susciter l'envie de lire** auprès du public accueilli.

Pour ce faire, un partenariat a été mis en place entre les UTAS et la Bibliothèque Départementale de l'Aisne et, par déclinaison, avec plusieurs bibliothèques du territoire. Ce partenariat permet à ce jour de :

- Faire bénéficier du plan de formation de la BDA, les travailleurs sociaux dont l'objectif est d'acquérir des savoir-faire et savoirs-être à destination des actions menées.
- Faire vivre un réseau de partenaires en faveur de la lutte contre l'illettrisme.
- Faire bénéficier les UTAS de dons d'ouvrages « désherbés » déposés en UTAS à destination des usagers.

Des aménagements ont été réalisés dans plusieurs UTAS pour mieux accueillir et attirer les familles. Les espaces servent aussi à offrir des spectacles à visée lecture.
Afin de diversifier les supports de lecture, les conseillers numériques proposent également des lectures « immersives » sur tablette qui permettent une facilité d'accès à lecture (notamment pour les enfants en situation « DYS ») et une autre fonctionnalité de la tablette.

Enfin **une formation des assistants familiaux** dans le cadre du dispositif national Premières pages est réalisée dans le cadre de leur formation initiale.

👍 Un projet 2025 intéressant : **Un Château pour les Mots**, est un projet actuellement travaillé, en collaboration avec la Cité Internationale de la Langue Française et les UTAS de Château-Thierry, La Fère, Laon, ainsi que Saint Quentin et Soissons.
La réflexion porte sur la mise en place de visites alliant le patrimoine et la découverte du parcours permanent « L'aventure du français » adapté aux différents publics accueillis par les services départementaux.

1.2.2 Favoriser l'accès à l'emploi

Contexte / Enjeux

Emploi

Période	Taux d'emploi des femmes de 25-54 ans (%)		Taux d'emploi des hommes de 25-54 ans (%)		Part des salariés occupé à temps partiel (%)		Part des jeunes sans emploi non scolarisés (%)	
	Aisne	France métropolitaine	Aisne	France métropolitaine	Aisne	France métropolitaine	Aisne	France métropolitaine
2008	68,4	75,7	84,5	86,2	17,8	17,9	43,3	34,4
2013	69,5	76,4	81,3	84,3	18,1	18,1	49,6	39,7
2019	70,0	76,7	79,9	83,8	17,7	17,3	49,3	38,9

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale et complémentaire

1 Part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC (%) 2024

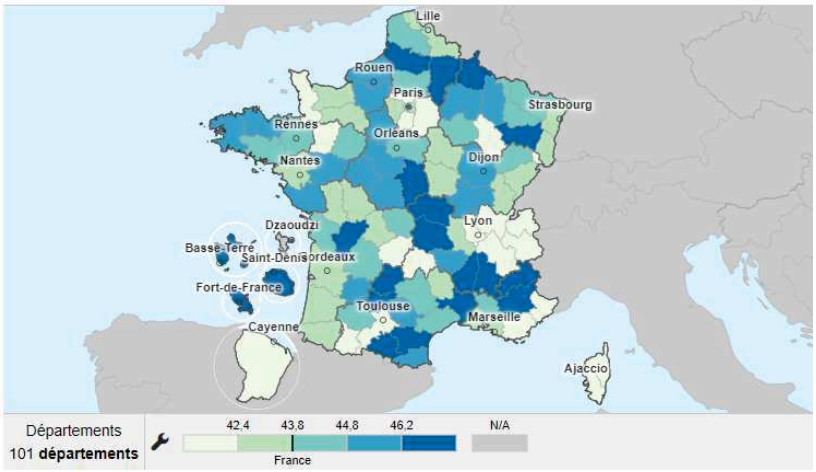

Sources : Observatoire des Territoires

En 2023, la part des demandeurs d'emploi de longue durée parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC dans l'Aisne est de 46,8% contre 43,9% en France.
En 2024, la part des demandeurs d'emploi de longue durée reste stable par rapport à l'année dernière avec 46,9% dans l'Aisne contre 43,6% en France.

① Orientation, projet professionnel et sécurisation financière

❖ Déploiement du bus Aisne-Actifs.com

Dans le cadre des actions soutenant le retour à l'activité des allocataires du RSA, le Département s'est engagé, depuis décembre 2023, dans le déploiement de services délocalisés et itinérants.

Une première expérimentation a été menée sur les territoires de Laon et de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache avec un véhicule mobile

En 2024, l'activité du bus Aisne actifs a mobilisé 3 professionnels du Département lors de chaque déplacement : 1 ou 2 chargée(s) d'animation territoriale, 1 hotlineuse ou 1 chargé d'appui parcours emploi par intermittence.

66 déplacements ont eu lieu sur les routes du Département pour assurer des **permanences dans 18 communes** : Aubenton, Beaurieux, Bourg et Comin, Brunehamel, Chaourse, Crécy, Crépy, Dizy le Gros, Folembray, Lislet, Marle, Montcornet, Pinon, Rozoy-sur-Serre, Sinceny, Sissonne, Vigneux Hocquet et Villeneuve sur Aisne.

A fin novembre 2024 :

- 274 personnes ont été rencontrées,
- 34% des participants viennent d'une autre commune,
- En moyenne depuis septembre, une hausse significative des publics rencontrés sur la journée est constatée (soit de 5 à 14) et s'explique par une prise de contact préalable du hotliner,
- 3 problématiques sont majoritairement identifiés lors des entretiens : la mobilité, la formation et l'emploi.

Outre ces déplacements réguliers, le Bus Aisne actifs a également participé à plusieurs manifestions occasionnelles telles que :

- Le forum « Agro Luxe Pharma » à Hirson, le 21 mars 2024,
- Le forum « Trouve ton job » à Laon, le 21 mars 2024,
- La Manifestation organisée par l'ADMR à Guise, le 2 avril 2024,
- Le forum « Des entreprises s'engagent » à Château Thierry, le 18 avril 2024,
- Manifestation organisée par l'ADMR à Corbeny, le 18 avril 2024,
- Le Forum pour tous, « tous pour l'emploi » à Villers Cotterêts, le 24 avril 2024,
- Le salon « Emploi formation recrutement » à Chambry, du 25 au 27 avril,
- « Le vendredi pratique des services itinérants » à Laon, le 28 juin 2024.

Fort de cette expérience réussie, **un second véhicule**, financé en 2023 par l'Etat et le Département devrait être livré courant février 2025.

Une réflexion est d'ores et déjà engagée en vue de proposer une extension géographique des permanences.

❖ Professionnalisation par la formation

➢ Partenariat avec la Région Hauts-de-France

La Région Hauts-de-France et le Département de l'Aisne ont mis en place en 2018 un partenariat pour améliorer l'accès au parcours de formation des allocataires RSA.

La **convention partenariale** en cours, signée le 24 octobre 2022 entre la Région Hauts-de-France et la Département de l'Aisne **pour une durée de 6 ans,** a identifié 4 axes de collaboration :

- Axe 1 : Renforcer l'accès à la formation des allocataires du RSA, faciliter et favoriser l'insertion professionnelle,
- Axe 2 : Fiabiliser l'identification et l'information des publics,
- Axe 3 : Créer les conditions d'une connexion efficace entre l'entreprise et les allocataires du RSA pour faciliter l'accès à l'emploi,
- Axe 4 : Poursuivre l'engagement dans les Grands chantiers.

Ce partenariat a permis l'accès des professionnels du Département à la plateforme OuiForm, afin de positionner les allocataires du RSA, et permet également au Département de contribuer activement à la remontée de besoin en formation de ces publics cibles.

➢ Convention d'association OUIFORM, outil commun de la formation professionnelle

L'Etat a souhaité, au travers de la mise en partage de « OuiForm » permettre à tous les prescripteurs de travailler en synergie et en temps réel, pour positionner les personnes à la recherche d'un emploi sur les formations auxquelles elles sont éligibles.
Pour ce faire, OuiForm initie une démarche inédite de partage d'un outil « patrimoine commun ». Le Département de l'Aisne a conventionné avec la Région Hauts de France, afin de disposer de cet outil de novembre 2022 au 31 décembre 2024.

En 2023, ce sont 85 allocataires du RSA qui ont été positionnés en formation, à 95% par les référents de parcours professionnel du Département. En 2024, 60% des parcours en formation sont toujours en cours.

❖ Sécurisation financière

➢ Le RSA saisonnier : un dispositif pour faciliter l'accès des allocataires du RSA à une activité

Pour permettre aux allocataires du RSA de postuler sur les emplois saisonniers liés aux travaux agricoles saisonniers et les encourager vers une reprise d'emploi, le Département a souhaité, depuis 2018, permettre à ces derniers de cumuler leur salaire d'employé agricole ou viticole avec leur allocation RSA, dans la limite de 4 semaines, soit 140 heures par année glissante.

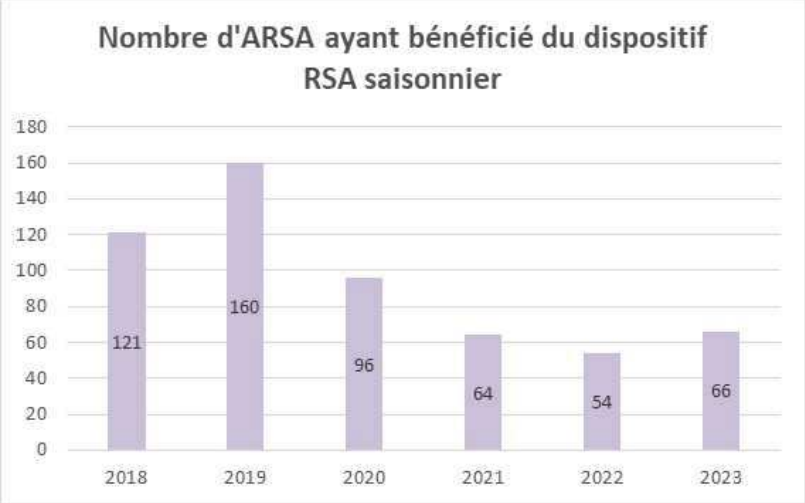

Cette mesure incitative en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a ainsi **permis en 2023 à 66 personnes** (+22 % par rapport à 2022) de reprendre une activité (vendanges à 89%) sans impact sur le montant de leur allocation RSA.

Sur le 1er semestre 2024, 15 allocataires du RSA ont repris une activité saisonnière.

➢ Des aides à la reprise d'activité

Le dispositif d'Accompagnement Personnalisé à la Reprise d'Activité (APRA) est un dispositif d'aides financières mis en place depuis le 21 juillet 2020, date de son adoption par l'Assemblée départementale.

Ces aides sont destinées aux allocataires du Revenu de Solidarité Active soumis à droits et devoirs et aux Jeunes sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), prenant ou reprenant une activité rémunérée ou non rémunérée. Elles concernent les frais liés aux déplacements, à la garde d'enfants, à la mobilité et au sport/culture.

En 2024, 207 aides ont été accordées pour un total de 55 463 € contre 255 en 2023 pour un montant de 69 612€.

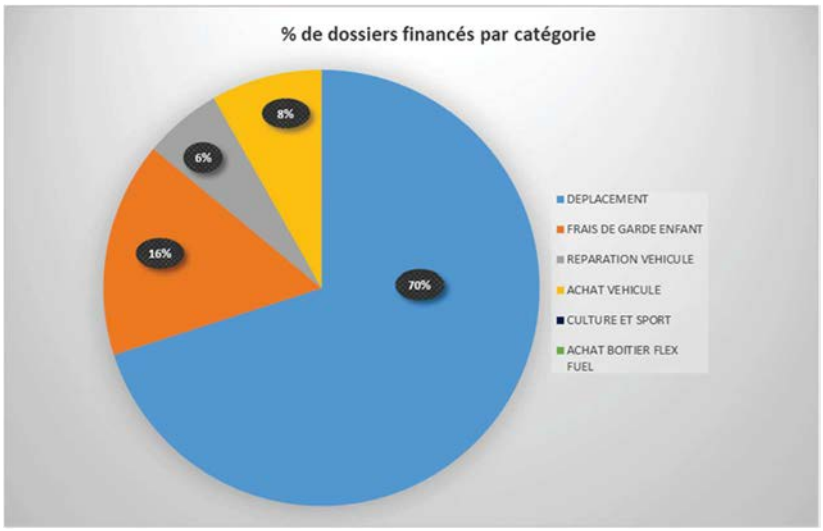

Comme en 2023, ce sont les **aides aux déplacements** qui sont les plus mobilisées puisqu'elles représentent 70 % des dossiers financés.

En 2025, le dispositif, baptisé « Aisne Starter », a vocation à se substituer au dispositif existant d'accompagnement personnalisé de retour à l'activité (APRA). Il s'agit d'une aide annuelle concentrée sur la reprise d'activité, versée par le biais du chargement d'une carte prépayée, aux ARSA reprenant une activité ou une formation.

L'objectif du dispositif « Aisne Starter » est d'améliorer le soutien apporté aux allocataires du RSA soumis à droits et devoirs reprenant une activité rémunérée ou non (emploi, atelier chantier d'insertion, formation, actions d'insertion, bénévolat…), en le rendant plus réactif lors de la mise en œuvre et plus adapté aux besoins des usagers.

② Vers l'emploi

❖ Mise en relation des allocataires du RSA avec des employeurs potentiels

- Les journées Aisne Actifs plus

Cf. 3.1.1 ②

- La plateforme Aisne-actifs.com de mise en relation entre allocataires du RSA et employeurs

  - CV et offres d'emploi et plus (recrutements)

Cette plateforme numérique est destinée à faciliter le positionnement des allocataires du RSA sur les offres d'emploi, pour permettre la **mise en relation directe selon une approche compétences et territoires**, partant du constat que de nombreuses entreprises du territoire rencontrent des difficultés dans leurs démarches de recrutement, alors que le Département a en charge l'accompagnement des allocataires RSA dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.

Depuis son lancement en février 2021, 10 000 allocataires du RSA se sont inscrits, 6 567 cv ont été réalisés et 601 employeurs ont activé leur compte pour plus de 9 024 postes diffusés en date du 31 octobre 2024.

Les recrutements peuvent être délégués aux chargés de la relation employeurs : l'entreprise confie le dépôt et la gestion de l'offre ainsi que le sourcing, les chargés de relations employeurs assurent le suivi dans l'emploi post placement. **599 recrutements ont été délégués depuis 2021.**

La **promotion des profils** se fait principalement par la possibilité de géolocalisation des candidats par les entreprises, ainsi que grâce aux initiatives locales liées notamment au passage du bus AA en ruralité, dont le fonctionnement est fiabilisé en amont grâce au deux hotlineuses de la plateforme aisne-actifs.com de la Direction Insertion et Emploi qui assurent la prise de RDV des candidats. Les chargés de relation employeurs réalisent également de la promotion de profil, grâce au module vivier mis en place sur la plateforme aisne-actifs.com depuis septembre 2023 : cela permet de promouvoir des candidats et de répondre aux demandes des employeurs rapidement.

Les allocataires du RSA représentent 98% des inscrits de la plateforme, qui permet de disposer du profil des inscrits, notamment sur l'âge, la mobilité, les diplômes obtenus et le secteur d'activité recherché.

Depuis octobre 2024, chaque 1er vendredi du mois une journée est réservée pour accueillir les recruteurs et les associations, afin de répondre aux éventuelles questions, une aide à la manipulation de la plateforme et/ou apporter un soutien aux recrutements.

Un travail est en cours sur les secteurs en tensions tels que les métiers de l'autonomie.

- Des séminaires mensuels en ligne

Des séminaires en ligne sont également mis en place pour renforcer la connaissance du dispositif. Ce canal d'information recense en moyenne **250 candidats** inscrits sur la plateforme aisne-actifs.com. Au total, ce sont **35 séminaires** en ligne qui ont été assurés depuis 2021.

Un recruteur et/ou un organisme de formation est présent chaque 2ème jeudi du mois, pour présenter sa structure, un métier, et échanger avec les candidats en direct. Il est proposé à cette occasion une offre de formation, en lien avec le thème présenté par le recruteur. Un système de chat permet aux candidats de poser directement leurs questions en lien avec leur projet professionnel.

➢ Périodes de mise en situation en milieu professionnel : PMSMP

S'inscrivant dans une démarche préventive (bénéficiaire salarié en recherche d'emploi ou de réorientation professionnelle) et proactive (bénéficiaire privé d'emploi, inscrit ou non auprès de France Travail), les périodes de mise en situation en milieu professionnel s'adressent à toute personne faisant l'objet d'un accompagnement social ou professionnel personnalisé, quels que soient son statut, son âge ou le cadre de l'accompagnement.

Depuis 2022, le Département est prescripteur de plein droit. 125 PMSMP ont été réalisées depuis le démarrage de l'action.

➢ Intermédiation dans l'emploi : un partenariat historique et positif avec Aisne Action Emploi

Le Département, avec l'appui du Fonds Social Européen, contribue à diversifier l'offre d'accompagnement de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, notamment en soutenant la mise en œuvre des actions suivantes par l'association Aisne Action Emploi :

- **la méthode IOD** (Intervention sur l'Offre et la Demande) en faveur des allocataires du RSA durablement éloignés de l'emploi,
- **l'action AIE** (Aisne Initiative Emploi) en faveur des allocataires du RSA prioritairement de niveau BAC et plus.

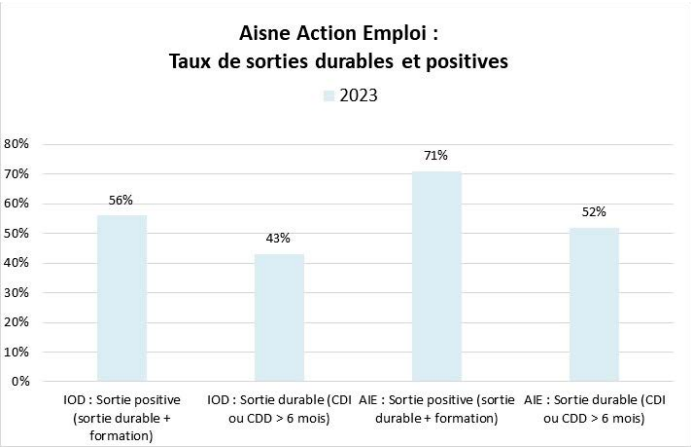

Le dispositif montre son efficacité en termes de réinsertion professionnelle d'un public très éloigné de l'emploi.

En 2023, ce sont **595 personnes** exclusivement allocataires du RSA qui ont intégré l'action.

➢ Coordination du de la clause d'insertion dans les marchés publics axonais

Cf. 3.2.1 ②

❖ Soutien aux acteurs de l'insertion et de l'emploi

➢ Soutien à l'emploi par le co-financement de contrats aidés : les évolutions de la CAOM avec l'Etat

Dans le cadre de la stratégie de lutte et de prévention de la pauvreté, le Département a souhaité développer les **emplois aidés en faveur des allocataires du RSA**.

La Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens a été signée le 18 avril 2023, avec l'Etat. Le Département s'est engagé pour l'année 2023 à cofinancer :

- 200 PEC-CAE (Parcours Emploi Compétences – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, dans le secteur non marchand),
- 100 CUI-CIE (Contrat Unique d'Insertion – Contrat Initiative Emploi, dans le secteur marchand),
- 19,9 Equivalents Temps Plein pour les Ateliers et chantiers d'insertion recrutant des salariés allocataires du RSA, en Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI),
- 2,7 Equivalents Temps Plein pour les Entreprises d'Insertion (EI),
- 7,1 Equivalents Temps Plein pour les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

Un avenant, signé le 23 janvier 2024, a prolongé la durée de validité de la CAOM jusqu'au 30 avril 2024, et augmenté la volumétrie de contrats aidés. Ainsi, le nombre de contrats PEC- CAE a été porté à 280 et à 120 pour les CUI-CIE.
Ce sont 226 conventions PEC CAE qui ont été conclues, sur l'année 2023, en faveur des employeurs du secteur marchand, et 120 CUI-CIE en faveur du secteur non-marchand.
Les ETP dédiés à l'IAE (EI et ETTI) ont été consommés en totalité par les structures ciblées par la CAOM.

Pour 2024, le Département s'est engagé à cofinancer 100 PEC-CAE et à financer 50 CUI-CIE.
Sur le volet insertion par l'activité économique, ce sont 19,7 Equivalents Temps Plein pour les Ateliers et chantiers d'insertion qui sont fléchés et 14,8 Equivalents Temps Plein pour les Entreprises d'Insertion.
L'Assemblée départementale du 2 décembre 2024 a adopté la prolongation de la CAOM 2024 par voie d'avenant, jusqu'au 30 avril 2025 sur un co-financement de 30 PEC et un financement de 15 CIE supplémentaires.
Ainsi, le volume total de contrats pour 2024 a été porté à 130 PEC CAE et 65 CUI CIE.

1.2.3 Favoriser l'accès à un logement, sain et économe

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 11
Faire en sorte que les villes et établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.1 Logement

➢ En France

Quelques chiffres du « mal logement » en France :
- 12,1 millions de personnes fragilisées par rapport au logement (surpeuplement modéré, précarité énergétique, situation d'impayés de loyers),
- 4,1 millions de personnes mal logées (privées de logement individuel, privation de confort et surpeuplement accentué)

(source : 29ème rapport de la Fondation Abbé Pierre – 2024)

La France connaît en 2023, une crise du logement liée à la hausse des taux d'intérêt, l'augmentation du coût des matériaux, une augmentation de la part que représente le logement dans les dépenses des ménages (augmentation continue depuis les années 70). La construction neuve chute et atteint le niveau constaté pendant la crise sanitaire. Le parc locatif social est également concerné, la production se ralentit.

- Lancement en 2023 du **deuxième plan quinquennal pour le « logement d'abord »**. L'objectif est de permettre l'accès au logement des personnes sans domicile. Cet objectif doit être atteint en s'appuyant sur les Conférences intercommunales du logement, en favorisant le développement de l'intermédiation locative ou en développant la création de pensions de famille et de résidence sociale.

- Lancement au 1er janvier 2024 de **MaPrimeAdapt'** qui permet de financer des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et les personnes handicapées à hauteur de 50 ou 70 % du coût des travaux. L'objectif est l'adaptation de 680 000 logements sur 10 ans.

- **Dispositifs nationaux en faveur de la rénovation énergétique**
  - «Ma PRIM Rénov» s'adressant à tous les foyers à partir de 2021,
  - Les passoires énergétiques ne pourront plus être mises à la location sans rénovation, à compter du 1er janvier 2023 pour les plus énergivores et progressivement jusqu'aux logements étiquetés E en 2034. Depuis le 1er janvier 2025, il est interdit de mettre en location des logements étiquetés G sur le DPE.
  - Lancement de **MonAccompagnateurRénov** en 2023 qui propose un accompagnement social et technique renforcé. Cette AMO doit être agréée par l'Anah.
  - Amplification des **aides à la rénovation énergétique** en 2024 (jusqu'à 90 % d'aide sur 70 000 € de travaux) pour la rénovation des passoires énergétiques des propriétaires privés et la dépose des chaudières fonctionnant aux énergies fossiles. Un objectif de 700 000 logements rénovés est affiché.

➢ Dans les Hauts-de-France

- SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires) :
  - modèle d'aménagement : soutenir l'accès au logement,
  - gestion des ressources : réhabiliter thermiquement le bâti tertiaire et résidentiel.

➢ Dans l'Aisne

Le diagnostic du Plan Départemental de l'Habitat, établi en 2017, a fait apparaître les éléments suivants :

- Le département de l'Aisne connaît une **stabilité démographique** avec une perspective à moyen terme de perte démographique. Les phénomènes de **périurbanisation** se poursuivent. La **taille des ménages continue à se contracter**, tandis qu'un mouvement migratoire des jeunes vers les territoires voisins est observé. La situation financière des ménages se fragilise surtout au nord,

- Les disparités territoriales observées concernant le logement inconfortable et indigne subsistent, même si la part de ces logements a diminué. Le **marché du logement** est **globalement détendu** dans le département, et la **qualité énergétique de l'habitat** est **globalement faible**, compte tenu de l'ancienneté du parc (68 % des résidences principales construites avant 1975). La structure du parc a peu évolué, d'où une **inadéquation entre la taille des logements** du parc **et la taille décroissante des ménages** constitue une difficulté. L'augmentation de la **vacance**, notamment structurelle, est **préoccupante** (+ 3,9 %/an depuis 2009 en moyenne),

- Le **marché de la construction** a été **en recul**, avec un nombre de logements commencés inférieur à 1 000 en 2015 et 2016. Cette tendance s'inverse entre 2017 et 2019 : le nombre de logements commencés atteint ainsi 1 200 en 2019, pour diminuer à nouveau à 1 100 en juin 2020. Le **marché de** l'accession à la propriété est **en recul** et le principal segment de ce marché est l'acquisition dans l'ancien. Dans un contexte de marché détendu, il conduit les ménages à mettre hors marché les logements moins confortables,

- Le **nombre de logements sociaux** est resté **globalement stable** depuis 2012. Sur certains secteurs, des taux de vacances significatifs apparaissent. La mobilité au sein du parc social est relativement élevée. La tension de la demande locative sociale reste faible, avec une tension légèrement plus marquée dans le sud du département. La question du renouvellement d'une partie du parc social ancien et énergivore se pose,

- un focus particulier a été réalisé sur les **centres-bourgs** du département, afin d'identifier leurs caractéristiques. 58 communes ont été analysées et 5 catégories de centre-bourgs ont été mises en évidence avec des caractéristiques différentes.

① Concevoir et animer une politique départementale de l'habitat et du logement

L'habitat est un élément phare de l'aménagement et de la structuration du territoire. Le volume, les caractéristiques et la qualité de l'offre d'habitat contribuent à l'attractivité du département en améliorant la qualité de vie de ses habitants et en favorisant le développement économique et social local.

❖ Plan Départemental de l'Habitat (PDH)

L'élaboration du deuxième PDH a été lancée en mai 2017, sur la base des 6 nouvelles orientations de la politique départementale en faveur du logement votée en janvier 2017 :

- le traitement de l'habitat indigne et la modernisation de l'habitat,
- la requalification de l'habitat dans les centres-bourgs,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap,
- l'accompagnement de la production et la diversification des lieux d'accueil et d'hébergement des publics relevant de la compétence du Département,
- le soutien à l'accession sociale à la propriété.

Après des étapes de concertation portant sur le diagnostic puis sur les orientations, le **Plan Départemental de l'Habitat** a été présenté devant le CRHH (Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) le 16 janvier 2020, **adopté par le Conseil départemental le 20 juillet 2020 et signé le 18 février 2021**. Les besoins annuels en logements ont été évalués en tenant compte de la réalité des marchés actuels, de l'atonie démographique que connaît le département, et du taux de vacance important constaté dans le parc privé. Ces besoins sont évalués à 1 000 par an, et il est proposé de tenir compte de la demande et de la composition des ménages dans l'offre nouvelle en concentrant davantage l'offre nouvelle sur les petites typologies (T2, T3).

Le PDH définit **9 orientations** déclinées autour de **3 axes** :

Habitat et territoire

- Favoriser l'accueil de nouvelles populations en renforçant l'attractivité des bourgs-centres,
- Privilégier la connaissance et les interventions sur le parc public ou privé fragilisé,
- Concentrer l'action sur la lutte contre la vacance,

Habitat et population

- Diversifier l'offre sociale et privée en favorisant les parcours résidentiels,
- Accorder une attention particulière aux ménages fragiles,
- Permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées,
- Accompagner les démarches des collectivités pour l'ancrage des gens du voyage,

Habitat et développement durable

- Veiller à une utilisation économe du foncier en favorisant la densification et en proposant de nouvelles formes d'habitat,
- Encourager une approche globale de la question environnementale dans l'habitat.

❖ Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne (PDLHI) 2023-2027

Le programme départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) 2023-2027 a été signé le 17 novembre 2023 à l'issue des assises départementales de l'habitat.

La lutte contre l'habitat indigne est une compétence de l'Etat. Néanmoins de nombreux acteurs sont associées à la démarche et il est prévu que le protocole soit signé par l'ARS, l'ANAH, la CAF, la MSA, la ville de Saint-Quentin et le Conseil départemental.

Le protocole est structuré par 6 axes déclinés en 33 fiches actions. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Renforcer la gouvernance du PDLHI,
- Améliorer les échanges entre acteurs, harmoniser les pratiques et mieux informer les acteurs locaux et le grand public,
- Renforcer le repérage des situations d'habitat indigne et améliorer leur traitement,
- Mettre à l'abri les personnes en situation d'indignité par une meilleure application des arrêtés d'insalubrité et l'incitation à la réalisation des travaux,
- Optimiser la prise en charge des situations qui présentent un danger pour la santé (incurie et risque de saturnisme),
- Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil.

❖ Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2023-2029

Le PDALHPD 2023-2029 a été signé le 17 novembre 2023 à l'issue des assises départementales de l'habitat.
Le Plan 2023-2029 se veut plus resserré que le précédent, en nombre d'actions et de sous actions passant de 15 actions et plus de 45 sous actions à 10 fiches actions.

Ce resserrement du nombre d'actions répond à plusieurs objectifs :

- éviter le chevauchement d'actions avec d'autres Plans ou schémas (PDLHI, schéma de l'Autonomie),
- concentrer les efforts sur les chantiers prioritaires identifiés par le diagnostic (accompagnement social, prévention des expulsions, qualité et adaptation de l'habitat aux publics, précarité énergétique),
- proposer un axe sur la gouvernance qui n'existait pas dans le précédent plan afin de renforcer l'animation tout au long du PDALHPD.

L'étude s'est appuyée sur une large concertation qui a été marquée par deux temps forts qui ont réuni plus de 100 acteurs à chaque fois sur tout le territoire du département afin de tenir compte des spécificités de chaque territoire.

4 axes constituent le socle du PDALHPD :

- Axe 1- Faire évoluer l'accompagnement des publics
- Axe 2- Développer et adapter l'offre en direction des publics fragiles
- Axe 3- Améliorer la qualité du parc de logements (adaptation au vieillissement et au handicap, précarité énergétique, habitat indigne…).
- Axe 4 – Structurer la gouvernance du PDALHPD

❖ Observatoire de l'habitat

L'observatoire de l'habitat vise à alimenter les réflexions stratégiques menées à l'échelle des territoires. A cet effet, un bureau d'étude a été désigné afin de mettre en œuvre l'observatoire départemental de l'habitat. Les études spécifiques ou générales menées annuellement sont partagées avec les acteurs de l'habitat et les collectivités du Département. A cet effet

Un guide de l'habitat co-élaborée par les services de la DDT, l'OPAL et le Département a été édité et distribué lors des **assises départementales de l'habitat** animées par le bureau d'étude. Ces assises ont réuni, le 17 novembre 2023, 150 participants donc la plupart étaient des élus du département : Conseillers départementaux, Présidents d'EPCI, élus communautaires, maires. Les principaux acteurs du logement étaient également présents : bailleurs sociaux, action logement, EPF des Hauts de France et de l'Oise, services de

l'Etat et du Département, SOLIHA Aisne, représentant des bailleurs privés, opérateurs du logement.
L'objectif de ces assises était de rappeler l'importance que constituent les questions relatives à l'habitat, rappeler à quel point elles sont au cœur du quotidien. L'habitat à un rôle à jouer dans la structuration, l'attractivité et le dynamisme des territoires, y compris à l'échelle des plus petites communes.
Différents outils ont pu être présentés : l'intérêt d'adhérer à un Etablissement Public Foncier, l'ingénierie proposée par l'ADICA, les solutions proposées par les bailleurs sociaux à différentes échelles, la présentation du permis de louer, l'intérêt des opérations d'amélioration de l'habitat privé y compris à l'échelle communale ou encore l'habitat inclusif.

❖ Vers des Pactes territoriaux

Le PIG départemental a été reconduit pour une année supplémentaire avec la signature d'un avenant jusqu'au 12 décembre 2024. En parallèle, une étude pré-opérationnelle permettra d'identifier l'utilité de poursuivre ou pas un tel programme compte tenu de l'évolution de la réglementation.
En effet, à partir du 1er janvier 2025, les politiques de rénovations de l'habitat vont être profondément réformées. Une délibération de l'Agence Nationale de l'Habitat du 13 mars 2024 crée, à partir de cette date, les Pactes Territoriaux qui peuvent être contractualisés à l'échelle du Département, du PETR ou de l'EPCI et comportent 3 volets :

- Animation territoriale,
- Information, conseil et orientation pour tous les publics,
- Accompagnement (volet facultatif).

Enfin, le Département envisage de s'engager dans un Pacte en associant les collectivités qui souhaitent y adhérer.

② Améliorer l'accès au logement

❖ Le soutien au développement de logements locatifs

Par production, on entend à la fois la création et la réhabilitation.

➢ Production de logements locatifs sociaux

Le Département soutient la production de logements locatifs sociaux qui permet d'apporter des solutions de logement aux populations modestes ou très modestes, notamment sur les territoires où les marchés de l'immobilier sont les plus tendus. Les opérations de création de logements sociaux contribuent également au développement de la mixité sociale et, de plus en plus souvent, de la mixité générationnelle.

2 dispositifs financiers coexistent :
- aide financière apportée à chaque logement locatif social sous forme de construction ou d'acquisition ou d'amélioration, de déconstruction ou de réhabilitation,
- aide permettant aux bailleurs d'assurer le financement de leurs opérations sous forme de garantie d'emprunt.

- **Une aide financière au logement locatif social**

Depuis l'adoption en 2012 du 1er Plan Départemental de l'Habitat, les aides relatives à la politique du logement sont **désormais systématiquement modulées** selon les spécificités des territoires et des enjeux environnementaux (économie du foncier, labellisation ou certification des logements).

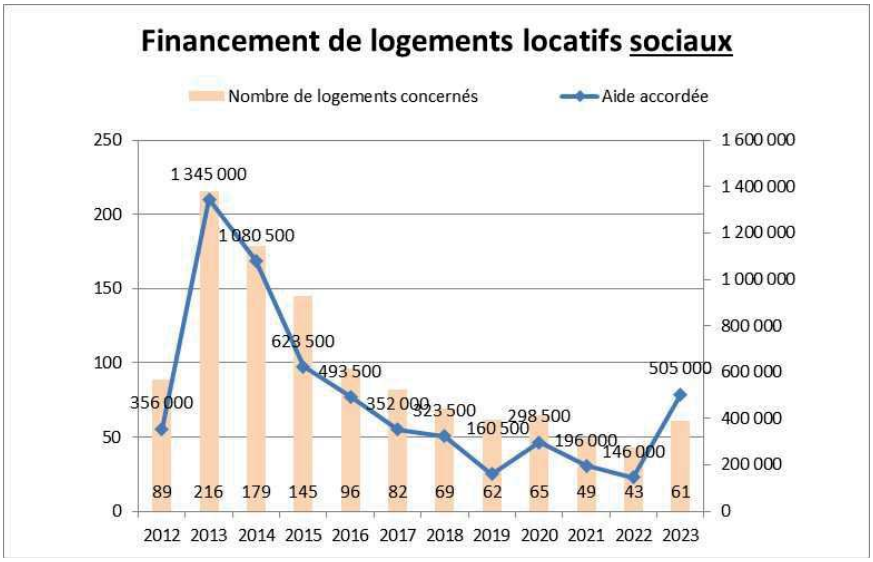

En 2019, 2020 et 2021, le soutien apporté à l'OPH de l'Aisne a notamment financé des opérations limitant l'impact environnemental. Ainsi, le Département a apporté son soutien à la réalisation de 30 logements éligibles au label E+C- « Bâtiments à Energie Positive et Réduction Carbone » en 2021. En outre, les logements financés en 2021 se situent davantage dans la partie sud du département.

Depuis 2021, l'Assemblée départementale a acté le principe d'orienter la totalité des crédits d'investissement en faveur du logement social vers OPAL 02.
En septembre 2022, l'Assemblée départementale a redéfini le partenariat engagé avec OPAL 02, par l'adoption d'une convention cadre et d'un plan pluriannuel d'actions (2022-2024). Dorénavant, les aides accordées sont liées aux orientations du PDH. Des lignes de financement spécifiques ont été définies pour les projets qui répondent à ces orientations.
L'objectif est de construire ou réhabiliter plus de 700 logements sur 3 ans.

Le Département apporte par ailleurs un soutien au renouvellement de l'offre. Ainsi, en 2023, le Département a financé la déconstruction de 110 logements dont 50 à LAON et 60 à Hirson.
En 2022, le Département a subventionné une opération de démolition de 3 immeubles avec maintien de façades rue Serrurier à LAON pour un montant de 15 000 €.

- **<u>La garantie d'emprunt</u>**

Le Conseil départemental apporte sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux pour la réalisation de leurs opérations (création et réhabilitation de logements). Cette garantie est soumise à un barème qui tient compte du coût de l'opération et de la taille de la commune.

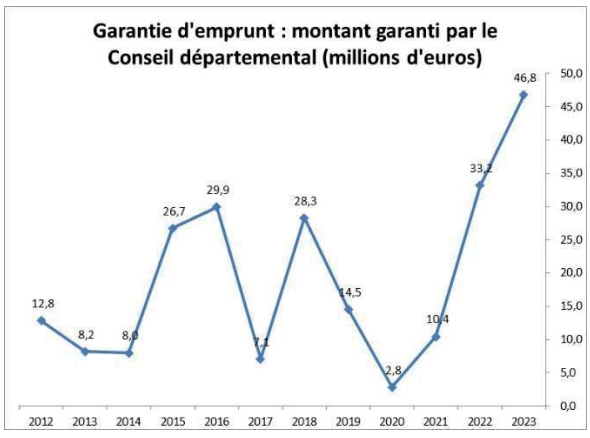

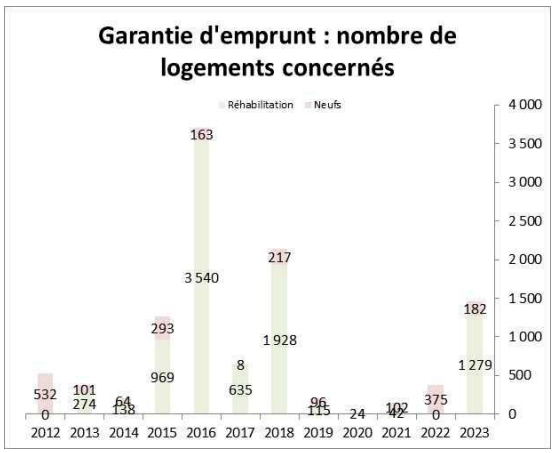

De 2015 à 2018, les garanties d'emprunt ont concerné un nombre important de logements et davantage la réhabilitation du parc social existant que les logements sociaux neufs (dont le nombre fait l'objet d'un agrément par l'Etat et qui est en forte diminution depuis 2012). Après une diminution entre 2019 et 2020, les demandes de garanties d'emprunt sont en nette hausse en 2021 et 2022 et concernent davantage de logements neufs.
Cette tendance s'est poursuivie en 2023 et en 2024. En effet, les garanties d'emprunts ont été ouvertes à toutes les opérations de réhabilitations de logements locatifs sociaux portées par CLESENCE.

➢ Production de logements locatifs communaux

Le dispositif API permet aux collectivités axonaises de mener des projets de réhabilitation de logements communaux, s'inscrivant par ailleurs dans un objectif de redynamisation des communes.

➢ La vacance de logements

La **problématique de la vacance** dans le parc privé en constante augmentation dans le département notamment dans les centres-bourgs est un enjeu essentiel. Le Conseil départemental a également demandé l'accès aux données LOVAC (logement vacant) en juin 2021 dans la continuité de sa candidature au plan national de lutte contre les logements vacants. Ces données permettront en lien avec le bureau d'étude chargé de l'observatoire de l'habitat d'approfondir la connaissance des logements vacants sur le territoire.

❖ L'accès et le maintien dans le logement

L'accès et le maintien dans le logement constituent un moyen de lutte contre l'exclusion sociale, dont le financement est assuré par le **Fonds de Solidarité Logement,** fonds partenarial doté d'environ 2,63 millions d'euros en 2024. C'est un fonds géré par le Département dont la contribution a été de 1,34 million d'euros en 2021, 2022 et 2023 et 1,36 millions d'euros en 2024.

➢ Les aides financières individuelles du FSL

Les aides individuelles concernent :
- l'accès au logement (dépôt de garantie, 1er mois de loyer, assurance, frais d'installation),
- le maintien dans le logement (reprise du paiement des loyers résiduels, impayés d'énergie ou d'eau).

Leur montant a été de 1,52 million d'euros en 2022 contre 1,49 en 2023 (- 2,60 %).

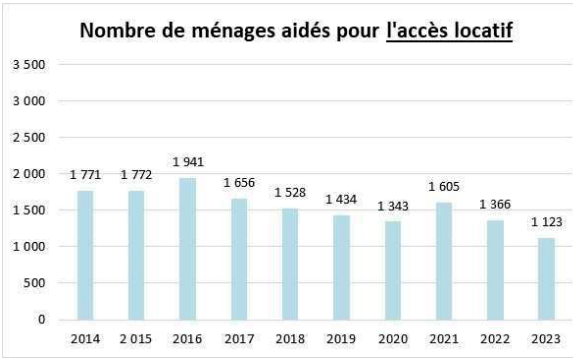

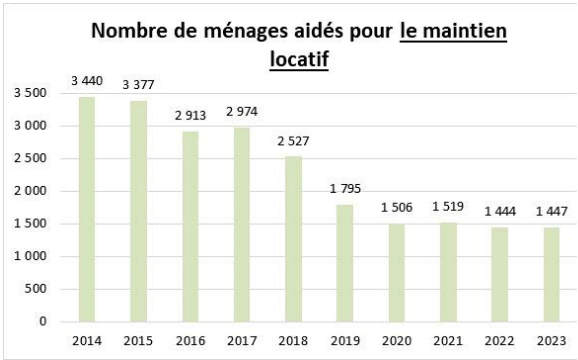

- S'agissant de l'accès au logement

1 219 ménages ont été aidés en 2023 dans le cadre de l'accès au logement locatif, soit une diminution de 11 % par rapport à 2022.

Au 1er novembre 2024, 1015 ménages ont été aidés dans le cadre de l'accès au logement locatif.

- S'agissant du maintien dans le logement

1447 ménages (pour lesquels la composition familiale est connue) ont été aidés en 2023 dans le cadre du maintien dans le logement, soit une diminution sensible et continue des aides accordées chaque année (- 58 % depuis 2014).
[*Cette tendance est nationale et susceptible de s'expliquer par l'intégration des grosses dettes dans les dossiers de surendettement, une offre de fournisseurs d'énergie pléthorique et un zapping facilité par l'ouverture des marchés de l'énergie, l'impact des actions de prévention, des ménages qui sollicitent moins les travailleurs sociaux…].*

En 2023, la baisse des demandes se confirme même si elle est moins prononcée. Depuis juillet 2021, les ménages qui ont une faible dette d'énergie ou d'eau ont la possibilité de saisir directement le FSL via aisne.com. Ce dispositif reste faiblement mobilisé dans la mesure où la communication a été très limitée.
L'augmentation du coût de l'énergie ne se traduit pas par une augmentation des demandes en 2023. Toutefois, en 2024, le nombre de dossiers FSL Energie connaît une hausse significative. De date à date, 317 dossiers supplémentaires ont été accordés par rapport à 2023, soit + de 43 % correspondant à + 142 516 €. Le montant des dettes est plus important ce qui génère un montant moyen de l'aide en augmentation (+66% entre 2014 et 2023).

➢ Les accompagnements financés par le FSL

- Les missions spécifiques en lien avec la **précarité énergétique et l'habitat indigne** : cf. 1.2.3 ③

- La **prévention des expulsions locatives**

Le FSL finance la réalisation des Diagnostics Sociaux et Financiers (DSF).

Depuis le 1er décembre 2019, les visites au domicile des ménages menacés d'expulsion par les travailleurs sociaux du Département se substituent aux mises à disposition qui existaient antérieurement. Ce nouveau mode de fonctionnement s'est traduit par une **augmentation significative du taux de rencontre des ménages menacés d'expulsion**, taux qui dépasse désormais 40% (45% en 2020 et 42% en 2021).
S'agissant des DSF, leur taux de réalisation a également progressé : 29% en 2018, 36% en 2019, 56 % en 2020, 58% en 2021 et 76 % en 2022.

Par ailleurs, la charte de prévention des expulsions locatives adoptée par la Commission permanente du 12 février 2018 prévoit un objectif quantitatif, en termes de réduction du nombre de ménages concernés par la procédure d'expulsion : - 20 % sur une période de 4 ans (2017-2021).

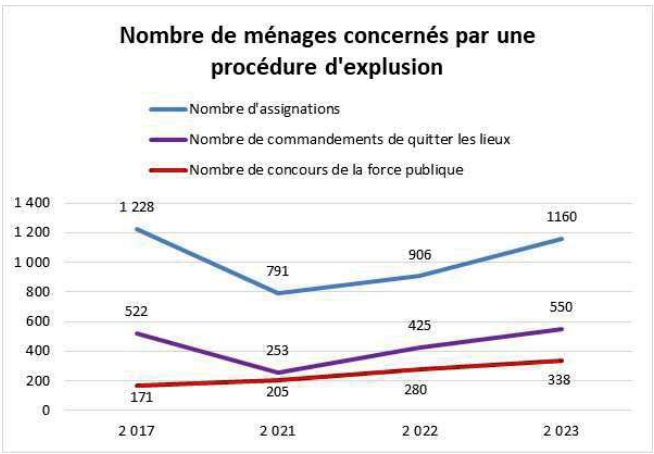

Le nombre d'assignation a diminué de 35 % entre 2017 et 2021.
Le nombre de commandement de quitter les lieux a diminué de 51 % entre 2017 et 2021.
Le nombre de concours de la force publique a augmenté de 20 % entre 2017 et 2021.

⇨Les objectifs sont largement dépassés sur les 2 premiers objectifs de la procédure, mais pas sur le 3ème objectif.

- **L'accès au logement des personnes défavorisées**

L'Agence Immobilière Sociale (AIS) départementale créée en 2020, cofinancée par le FSL,gère au 26 novembre 2024, 377 logements du parc privé au 19 novembre 2024 (290 en septembre 2021) destinés à être loués à des ménages en difficultés, tout en apportant des garanties aux propriétaires.

- **L'accompagnement des jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance** vers le logement

cf. 1.1.1 ③

➢ Accès et maintien dans le logement des personnes âgées ou handicapées

Cf. 1.1.3 ④

❖ Le soutien à l'accession sociale à la propriété

Le dispositif « Ma Maison dans l'Aisne » a été créé en 2005 et, à ce jour, a permis la mise en vente de plus de 200 parcelles permettant l'accession à la propriété de ménages modestes. Après un moratoire de 2 ans (2015 et 2016), le dispositif « Ma Maison dans l'Aisne » a été réactivé en 2017. Intégré au plan d'actions annuel signé entre le Département et l'OPH de l'Aisne, **la stratégie d'intervention dans le cadre du dispositif a été revue** et adoptée par l'Assemblée départementale le 25 juin 2018. L'Assemblée départementale a renouvelé le dispositif pour 3 ans lors de la session de septembre 2022. Le Conseil départemental a donné un **accord de financement pour 95 parcelles entre 2017 et 2023** réparties sur les communes suivantes : Boué, Essigny-le-Grand, Fère-en-Tardenois, Jaulgonne, Leury, Pinon, Sissonne, Soissons, Vasseny et Villeneuve-Saint-Germain.

Par ailleurs, le Département a répondu à l'appel à projet du Conseil régional des Hauts-de-France relatif à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété. Cette candidature a été retenue par le Conseil régional. Il est prévu, pour les opérations qui seront intégrées à cet appel à projet, que l'aspect environnemental et énergétique soit privilégié en exigeant, pour les logements à construire, une conformité avec la Réglementation Thermique 2012 moins 10 %. Les 7 projets axonais retenus par la Région (pour un montant de 105 000 euros) ne sont pas encore commercialisés.

③ Lutter contre la précarité énergétique et l'habitat indigne

❖ Les aides financières à la réhabilitation thermique de logements

➢ Réhabilitation thermique de logements privés

Le PIG départemental, qui a couvert la période 2012-2017, a abouti au dépôt de 1 432 dossiers correspondant à plus de 28 M€ de travaux, dont plus de 24 M€ réalisés par des entreprises axonaises, soit 86 %. La moyenne de gain énergétique après travaux est de 39 % tous dossiers confondus (habitat indigne et précarité énergétique).

Le Département s'est engagé dans un nouveau PIG, d'une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2019. Il visait un objectif de réhabilitation de 1 320 logements sur 3 ans.

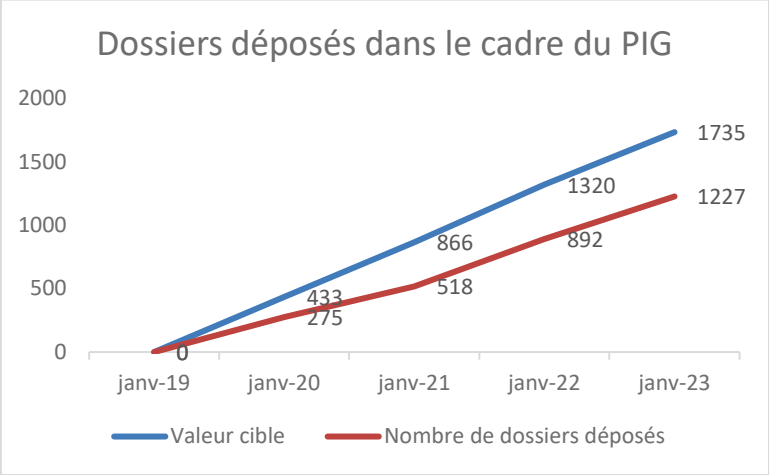

892 dossiers déposés au 30 juin 2022 (**après 3 années de mise en œuvre**). Les objectifs n'ont pas été atteints pour les raisons suivantes : les années 2020 et 2021 sont marquées par les difficultés liées à la crise sanitaire et au fonctionnement de l'opérateur chargé du suivi/animation du PIG - des opportunités pour les propriétaires sont également apparues comme l'extension de Ma PRIM Rénov ou les dispositifs d'Action logement qui ont élargi l'offre dans le domaine de la rénovation de l'habitat.
Le PIG a été prolongé d'une année de décembre 2022 à décembre 2023 puis a été de nouveau prolongée d'une année supplémentaire jusqu'au 12 décembre 2024. **Au 19 novembre 2024, 1 405 dossiers ont été déposés depuis le 1er juillet 2019.**

Le Conseil départemental a également souhaité apporter une aide financière à la lutte contre la précarité énergétique aux ménages non éligibles aux dispositifs du PIG et du FSL. Ainsi, la Subvention Départementale à l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat (**SDASH**) comporte un volet d'aide à l'isolation thermique des logements. En 2014, un volet relatif aux gros travaux visant la sécurité ou la salubrité du logement (toiture, mise aux normes électrique) a été ajouté pour les ménages non éligibles au PIG départemental. 92 aides ont ainsi été accordées dans ce cadre entre 2014 et 2024.

➢ Réhabilitation thermique de logements locatifs sociaux

Logements locatifs sociaux : réhabilitation thermique

Depuis 2012, une aide à la réhabilitation des logements locatifs sociaux de 3 000 € par logement peut être accordée aux organismes bailleurs. L'objectif est de diminuer la charge nette des locataires du parc social, après les travaux qui visent à améliorer la performance énergétique du logement.

340 logements ont fait l'objet d'un financement entre 2012 et 2017. En 2019, l'OPH de l'Aisne a déposé un dossier : le Département a apporté 200 000 euros pour une opération concernant la réhabilitation de 39 logements labellisés E+C- et/ou utilisant des matériaux biosourcés.

Le plan pluriannuel d'actions avec l'OPAL 2022-2024 prévoit la réhabilitation énergétique de 50 logements.

➢ Le FSL énergie : aides financières couplées à un accompagnement des ménages

L'action de **prévention des impayés d'énergie** se poursuit **dans le cadre du Fonds de Solidarité Logemen**t (FSL). 103 visites de logements ont été réalisées en 2023 représentant 68 visites conseils et 35 diagnostics thermiques. Sur ces 35 diagnostics, 35 sont éligibles à une aide financière du FSL représentant un montant total d'aide de 134 000 €. 2 dossiers travaux ont été déposés en 2023 et 6 dossiers ont été soldés en 2023 pour un montant total de subvention de 20 000 €, ainsi qu'un dossier petits travaux.

A noter que 1 524 ménages ont bénéficié en 2023 d'une aide moyenne de 459 € au paiement de fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques (ils étaient 5 400 en 2013).
Depuis avril 2019, **la deuxième aide financière**, sollicitée entre 12 et 24 mois après la première, **est conditionnée à la visite de SOLIHA**.

Par ailleurs, les conseillers en économie sociale et familiale sont invités à intégrer davantage la dimension qualité de l'habitat dans le cadre des demandes **d'Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement (ASSLL).** A cet égard, dans le cadre du plan de prévention et de lutte contre la pauvreté, cet accompagnement a été mobilisé pour la mise en œuvre des projets de travaux des ménages précarisés. 37 accompagnements de ce type ont été engagés entre 2019 et 2023. 11 ménages ont été concernés par un accompagnement travaux en 2023.

De plus un partenariat avec les fournisseurs d'énergie permet de repérer les situations délicates et de proposer des solutions. Ainsi, en 2023, des courriers ont été adressés par les UTAS aux 3000 ménages concernés. Le taux de retour étant faible (en moyenne 10%), une nouvelle action est prévue dans le cadre des impayés d'énergie Dans le cadre du Contrat Local des Solidarité. L'objectif est d'aller plus directement vers les ménages avec l'appui d'une structure spécialisée dans le développement social.

❖ Le repérage des situations de précarité énergétique et habitat indigne

Le Département accompagne les travailleurs sociaux au repérage des situations de précarité énergétique et d'habitat indigne.

Depuis le mois de janvier 2023, l'outil **Histologe a été déployé** dans le département. Il permet grâce à une application simple d'utilisation de signaler les logements indignes au pôle départemental. L'outil est ouvert à tous. Les travailleurs sociaux du Département ont été accompagnés pour connaitre l'outil. En effet, le pôle a rencontré l'ensemble des UTAS et a ainsi formé les agents du Département et de l'AMSAM à cet outil. Par ailleurs, les travailleurs sociaux du département ont transmis 52 signalements au pôle en 2023.
De plus, un peu plus de 400 signalements ont été transmis via la plateforme en 2023, soit + 151 % par rapport à 2022.
Du 1er janvier au 21 novembre 2024, 650 nouveaux signalements ont été réceptionnés par le pôle. Ainsi 793 dossiers ont été suivis en 2024, dont 371 sont encore ouverts.

Le Département partage par ailleurs sa connaissance du parc de logements indignes insalubres avec ses partenaires (Etat, communes, CAF…).

1.2.4 Favoriser la mobilité

① Entretien du réseau routier départemental

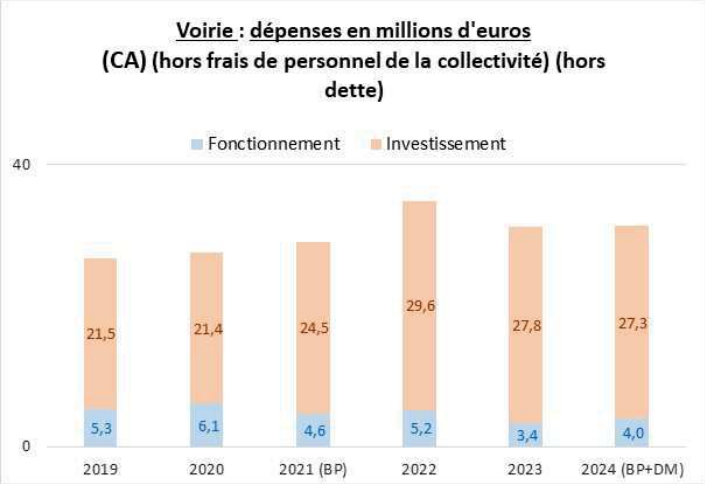

La politique routière a représenté

en 2024
31 millions d'euros
soit 4 % du budget

(hors dette) (hors frais de transport des élèves handicapés : 6,8 millions d'euros en 2024).

② Aide à la mobilité des axonais

❖ Réalisation d'un schéma départemental des aires de covoiturage

L'année 2025 verra la poursuite de l'élaboration d'un schéma départemental des aires de covoiturage.

Ce schéma sera conduit selon plusieurs étapes :

- Définition des critères minimum de définition d'une aire de covoiturage d'intérêt départemental,
- Recensement de l'ensemble des aires de covoiturage existantes ayant vocation à intégrer le schéma départemental compte tenu de leurs caractéristiques,
- Définition d'un plan de localisation des besoins de nouvelles aires de covoiturage pour compléter le schéma,
- Définition des règles de portage et de financement de ces nouvelles aires.

❖ Un engagement en faveur de la mobilité solidaire

- Financement d'auto-écoles sociales

Dans le cadre de l'Appel à Projets Insertion Emploi, le Département finance depuis 2021 des Auto-écoles sociales (Action permis à Soissons et Saint-Quentin, Trajectoire à Soissons, Bohain, Hirson, La Fère et Saint-Quentin), et des associations préparant soit au code de la route, soit au permis B (ex : Pats Mobilité à Château-Thierry, MEF à Chauny et Laon, Aisne Collecte).
Le montant de la participation départementale allouée pour l'ensemble des actions mobilité en 2024 *(hors ACI Garage solidaire),* s'élève à **299 112 €** (**310 194 €** en 2023) pour un total de 235 entrées prévisionnelles. En 2023, sur les 204 allocataires ayant intégré les actions mobilité, 131 ont été présentés à l'examen du code de la route, 95 ont réussi l'examen du code de la route et 19 ont obtenu leur permis de conduire.

- Soutien à la création de plateformes de mobilité

Par ailleurs, dans le cadre de la Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le Département s'est engagé en 2021 aux côtés de l'Etat, à soutenir la création de Plateformes de Mobilité. Les plateformes de mobilité sont destinées à faciliter l'accès des plus fragiles à une mobilité autonome, garante de leur inclusion sociale et/ou de leur insertion professionnelle, par une approche basée sur l'accompagnement personnalisé. Elles doivent permettre de recenser et de fédérer les services et initiatives de mobilité de proximité, et contribuent à les renforcer.

La mise en place des plateformes de mobilité dans l'Aisne a été initiée en 2022 avec le lancement d'un premier appel à projets, financé dans le cadre de la CALPAE.

En 2024, trois plateformes de mobilité ont ainsi été financées :

Structures	Participation financière départementale allouée	Territoires concernés	Nombre d'accompagnements
Association Vermandois Solidarité (AVES)	45 000 €	Saint-Quentinois/ Vermandois/Val de l'Oise	60
Maison de l'Emploi et de la Formation du Laonnois et du	70 166 €	Laonnois et Chaunois	120
WIMOOV	70 000 €	Thiérache	100
Total	185 166 €	Total	280

➔ Evolution du nombre de places Mobilité financées dans le cadre de l'Appel à Projets Insertion Emploi (APIE) et au titre de l'appel à projets Plateformes Mobilité depuis 2022

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de places	149 (APIE)	169 (APIE)	132 (APIE)	140 (APIE)	204 (APIE)	235 (APIE)
				1er mai 2022- 31/12/2023 650 (plateformes mobilité)		280 (plateformes de mobilité)

- Aides financières au retour à l'activité

Cf. 1.2.2 ①

- Soutien financier aux PAMS

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Région, Autorité Organisatrice de Mobilité, et les Départements, doivent piloter l'élaboration et suivre la mise en œuvre d'un plan d'actions commun en matière de mobilité solidaire, à l'échelle de bassins de mobilité. En effet, les difficultés de mobilité sont des freins majeurs à l'accès à l'emploi ou à la reprise d'une activité.

En Hauts-de-France, en application de la LOM, dix bassins de mobilité ont été définis en collaboration avec les territoires et sur la base des flux de déplacements observés.
Sur chacun de ces bassins de mobilité, le Commissariat à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la Région et les Départements ont initié la construction **des Plans d'actions**

en matière de mobilité solidaire (PAMS), qui sont destinés à assurer la coordination nécessaire pour faciliter la mobilité des personnes vulnérables.

Le Conseil départemental de l'Aisne, apporte un soutien financier à hauteur de 60 000 € au titre des PAMS. 3 PAMS ont été définis pour l'Aisne (Hainaut Cambrésis Thiérache, Saint-Quentinois et Sud de l'Aisne) et sont co-pilotés par le Département, la Région et le Haut commissariat à la lutte contre la pauvreté.
Un travail de diagnostic mené de manière concertée entre le Département, la Région et les partenaires locaux doit aboutir, pour chacun de ces trois PAMS, à la rédaction d'un plan d'action qu'il conviendra par la suite de mettre en œuvre.

1.2.5 Agir pour la santé

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 3

Permettre à tous de vivre en bonne santé
Promouvoir le bien-être de tous à tout âge

➢ En France

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)

Priorité 4.1 : Permettre à chacun d'avoir un accès aux soins facilité et structuré
Triple enjeu : prévention – lutte contre les inégalités (territoriales et sociales) – efficacité du système

- Stratégie Nationale de Santé pour la période 2018-2022 (adopté en décembre 2017)
- Stratégie de transformation du système de santé (ou Plan Ma Santé 2022) (lancé en novembre 2018)

➢ Dans l'Aisne : une espérance de vie inférieure à la moyenne nationale

Espérance de vie 2020 (Source : INSEE)

femmes

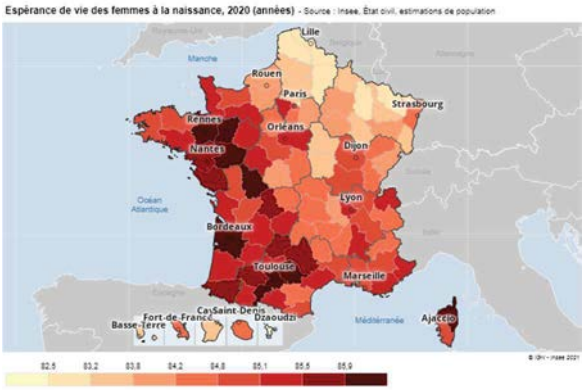

Aisne 82,5 ans < France 85,1 ans

hommes

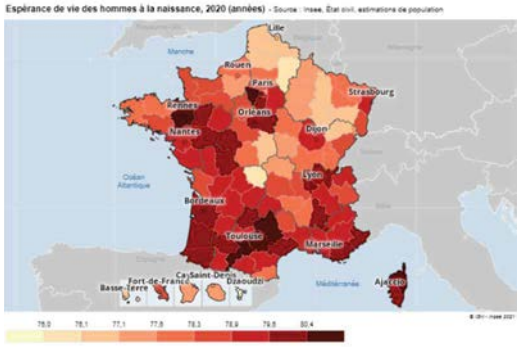

Aisne 76,0 ans < France 79,1 ans

① Accès aux services de santé

Carte de la répartition départementale des densités médicales pour 100 000 habitants en activité au 1er janvier 2024.

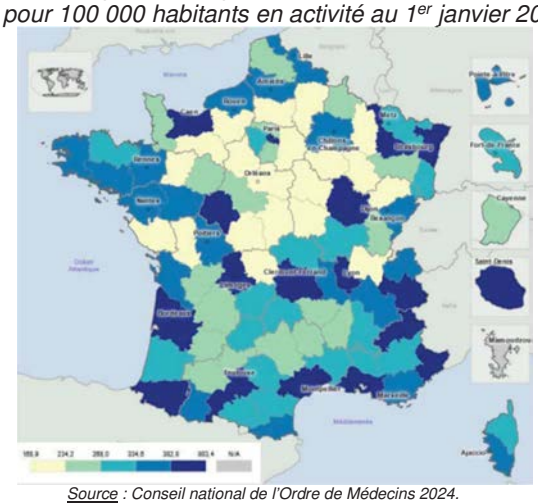

Source : Conseil national de l'Ordre de Médecins 2024.

Au 1er janvier 2024, la densité médicale en France est de 353,5 médecins en activité pour 100 000 habitants.

Chiffres clés au 01/01/2024 dans l'Aisne :
Nombre de médecins actifs y compris retraités en cumul emploi retraite et remplaçants : 1 157
Nombre de médecins actifs réguliers : 974
Age moyen des médecins en activité régulière : 51,3 ans (48,1 ans au niveau national)
Évolution de l'effectif des médecins en activité régulière entre 2010 et 2024 : -18,4%

➢ Un plan départemental en faveur du développement d'une offre de santé de proximité

L'accessibilité aux soins de premier recours est une préoccupation majeure des citoyens. Le Département, au titre de ses compétences en matière de solidarités humaines et territoriales, participe à l'installation de médecins généralistes. Pour cela trois dispositifs sont déployés dans le cadre du Plan Aisne Santé initié en 2020 :

- A l'attention des **étudiants en médecine** : une prime incitative aux étudiants en médecine, stagiaires de troisième cycle en médecine générale effectuant leur stage dans l'Aisne ;
- A l'attention des **médecins** : un dédommagement des frais de formation Maître de Stage Universitaire.

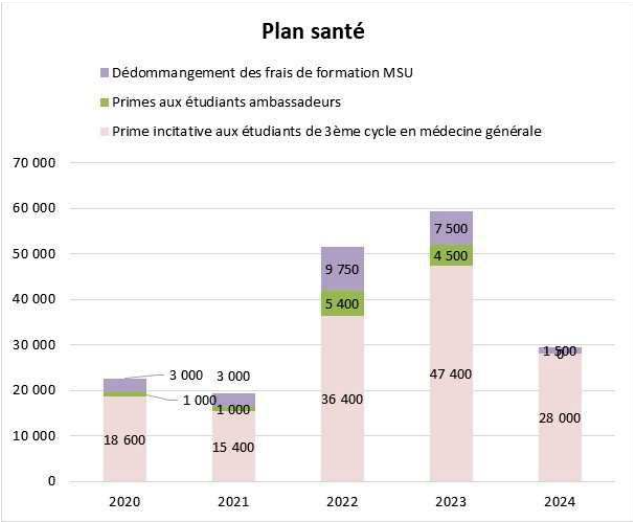

Il est constaté un triplement des aides accordées entre 2020/2021 et 2023.
En 2024, un seul dossier a été déposé au titre des MSU.

➢ e-santé

Sur le plan de la **e-santé**, il est bon de préciser que le Département n'est pas le principal acteur et qu'il s'agit plus particulièrement d'actions portées par l'ARS, par des hôpitaux et par d'autres établissements.

Néanmoins, le Département est tout de même amené à accompagner le développement de la e-santé et le sera sans doute encore davantage prochainement, notamment au sein

de la Conférence des financeurs, dans les accompagnements des services d'aide à domicile, des logements adaptés…. Citons l'exemple du maillage des MSP : 5 d'entre elles pratiquent la télémédecine sur le territoire du pacte Sambre Avesnois Thiérache.

② Santé des femmes enceintes et des jeunes enfants

Les inégalités de santé sont déjà installées avant l'âge de 6 ans (Stratégie Nationale de Santé 2018-2022).

La politique départementale de Protection Maternelle et Infantile (PMI) a pour objectif de permettre aux femmes de vivre leur maternité dans de bonnes conditions, d'aider les jeunes parents à accueillir une naissance, et de favoriser le développement harmonieux de l'enfant. Sage-femmes, médecins, psychologues, puéricultrices, infirmières du service PMI sont à l'écoute des futurs parents, des familles, des mères, des enfants et des jeunes.

➢ Suivi des femmes enceintes

L'entretien prénatal précoce par les sage-femmes de PMI a été réalisé en 2023 au profit de 888 femmes enceintes (contre 1 214 en 2022). Cela représente 17,5% des naissances (contre 23 % en 2022).

Dans le cadre du CDPPE :
- la plaquette « Vous allez être maman » est largement diffusée, comme celle de l'entretien prénatal précoce réalisée par le réseau périnatalité Hauts-de-France. La téléconsultation a été mise en place et proposée aux femmes enceintes,
- dans le cadre de la poursuite du travail en réseau avec les maternités, notamment sur le repérage des situations de vulnérabilité, les visites pré et postnatales sont accentuées. Le service de PMI s'est doté de monitorings et une formation spécifique est proposée aux sage-femmes de PMI.

➢ Consultations d'enfants de 0 à 6 ans

En 2023, 6 738 consultations d'enfants ont été réalisées par les médecins de PMI. L'objectif est que chaque enfant bénéficie des soins nécessaires à son développement physique, psychomoteur, affectif et social :
- dépistage de déficiences visuelles et auditives,
- dépistage des troubles du langage oral,
- suivi des vaccins,
- conseils aux mamans et aux futurs parents sur l'hygiène corporelle et alimentaire,
- repérage de maltraitances et de troubles du comportement.

Dans le cadre du CDPPE il est prévu une articulation professionnelle à travers l'analyse des certificats du 8ème jour, 9ème et 24ème mois, afin d'évaluer la coopération entre la médecine de ville et la PMI. Le projet a débuté au 2nde trimestre 2022 ; fin 2024, il était en cours de finalisation.

➢ Bilans de santé en école maternelle

5 015 enfants ont bénéficié d'un bilan de santé durant l'année scolaire 2023/2024, soit 93 % des enfants concernés. Ce taux reste dans les objectifs du CDPPE.

➢ Santé et bien-être des touts-petits et de leurs mères

L'UTAS de La Fère a fait intervenir la maternité de Chauny pour former ses agents de PMI à **l'utilisation des écrans**.
L'UTAS de Saint-Quentin porte un atelier d'apprentissage du **massage des bébés** par leurs mères.
L'UTAS de Soissons, qui organise des ateliers « allaitement », développe depuis 2023 des ateliers autour de la **relaxation bébé/maman**.
Les ateliers **langage et éveil** animés par la PMI de l'UTAS de Thiérache-Site de Guise, favorisent le développement psychomoteur et affectif de l'enfant, et sensibilisent les parents au bien-être de leur enfant.
A l'UTAS de Thiérache-Site d'Hirson, une **salle Snoezelen** a été aménagée en 2024, pour développer l'accompagnement, l'écoute et l'observation des enfants par leurs parents, afin qu'ils proposent, à bon escient, des stimulations sensorielles privilégiant la notion de « prendre soin ». L'ensemble de l'équipe sera formé à ce support.

③ Promotion de comportements favorables à la santé

Adopter le plus tôt possible des comportements favorables à la santé peut réduire des facteurs de risque qui induisent des coûts humains et sociaux considérables. Plusieurs actions spécifiques sont menées par le Département en matière d'éducation à la santé.

➢ Des messages de prévention santé en UTAS

Depuis 2012, **l'UTAS de Thiérache - Site de Guise** délivre des **messages de prévention santé** dans la salle d'attente des consultations de PMI (Protection Maternelle et Infantile). Chaque mois, une auxiliaire de puériculture prépare une animation ludique sur un thème en lien avec :

- l'alimentation (bars à eaux, sensibilisation aux compotes et soupes faites maison),
- l'hygiène de vie (lavage des mains, brossage des dents, …) et les besoins de base (sommeil, effets des écrans, …),
- l'information sur le patrimoine local et ouverture des usagers vers les ressources, animations et activités locales.

En lien avec la BDA, l'UTAS de Thiérache – site de Guise, propose dans son hall d'accueil, des expositions dont certaines concernent la santé, comme :

- Drogues : parlons-en ! (septembre 2023) : L'exposition visait à contribuer à la diminution des affections de la santé ou des accidents de toutes sortes liés à la consommation de drogues.
- L'obésité dans le monde (novembre 2023) : Cette exposition montrait le développement de l'obésité dans le monde, en interrogeant le mode de vie devenu trop sédentaire, associé à l'alimentation inadaptée.
- Prévenir les accidents domestiques (janvier 2024) : L'exposition a sensibilisé le public aux types de risques, aux gestes à faire en cas d'accident et aux précautions à prendre.
- Stop au harcèlement scolaire (septembre 2024) : Destinée aux adolescents, cette exposition visait à faire prendre conscience des souffrances causées par le harcèlement scolaire, et donnait des clés pour réagir lorsqu'on est victime.
- exposition « octobre rose » (octobre 2024) autour de laquelle les usagers ont été accompagnés et sensibilisés à la prévention du cancer du sein.

Pour mémoire, des **journées « Santé Développement durable »** avaient été organisées à l'UTAS de Saint-Quentin en 2016 et 2018 (300 personnes à chaque édition). Le projet a été abandonné du fait la crise sanitaire. Depuis mars 2022, la CPAM a repris ce projet à

l'échelle du Département « Santé des jeunes » Public 16-25, projet reconduit pour 2023 et porté par la CPAM.

④ Actions en matière de santé environnementale

De nombreuses substances et composés chimiques et organiques sont présents dans nos environnements intérieurs. Ils proviennent d'origines diverses : émissions extérieures, activités humaines (appareils à combustion), matériaux de construction, mobiliers, produits de décoration, agents biologiques, …
De plus, le temps passé dans des espaces clos (en moyenne 70 à 90 %, qu'il s'agisse du domicile, du lieu de travail, d'enseignement, des moyens de transport, ...) en fait une préoccupation de santé publique.

➢ Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les collèges et à l'EDEF

L'année 2023 a vu naître une nouvelle réglementation en matière de qualité de l'air intérieur (QAI).

A ce titre, une nouvelle convention triennale (2023-2025) a été conclue entre le Département de l'Aisne et l'Association ATMO HDF, le 6 septembre 2023.
Elle vise à déterminer les contours du partenariat entre les deux structures, notamment l'accompagnement proposé par ATMO HDF pour une mise en conformité au regard de la nouvelle réglementation.

- Dans les collèges

Le Département, en collaboration avec l'association ATMO Hauts-de-France, a souhaité accentuer son accompagnement et a mené, en 2024, trois sessions de formation relatives à la nouvelle règlementation qualité de l'air intérieur en faveur des collèges.

Les gestionnaires et ATTE des 55 collèges du Département ont été conviés à ces journées de formation, qui se sont déroulées dans les collèges de Villeneuve-Saint-Germain, Bohain-en-Vermandois et Vailly-sur-Aisne.
41 d'entre eux y ont assisté et ont désormais connaissance des nouveaux aspects de cette réglementation et de sa mise en application dans les établissements.

- Travaux et QAI

Conformément à la nouvelle réglementation de 2023, les établissements scolaires ou accueillant du jeune public, et pour lesquels, de grands travaux ont été entrepris en 2024, ont fait l'objet d'une campagne de mesures de polluants (CO2, Formaldéhyde et Benzène). Ces campagnes se sont déroulées sur une semaine et ont permis de s'assurer que les seuils réglementaires pour ces trois polluants étaient respectés.
Ont concernés par ces campagnes de mesures réglementaires : le Tribunal de Vervins (qui accueille l'Ecole de la Deuxième Chance), la demi-pension du collège de Cuffies et le nouveau collège de Condé-en-Brie. L'ensemble de ces trois campagnes de mesures représente un coût global de 9678 euros TTC.

- En interne

Cf. 2.1 ②.

- Les maisons de l'EDEF

Les maisons de l'EDEF, lieux d'accueil et de vie, sont également des établissements où la surveillance de la qualité de l'air intérieur doit être renforcée.
L'EDEF n'était contraint règlementairement à cette surveillance qu'à partir du 1 janvier 2023. Pour autant dès avril 2021, une première sensibilisation et présentation de l'outil

d'autodiagnostic ont été réalisées auprès de l'ensemble des cadres des unités de vie. Une première phase d'autodiagnostic a eu lieu sur l'unité des plus jeunes enfants (3-6 ans) de Champfleury.
Des sessions de formation seront également proposées aux agents.

➢ Charte Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens"

Initiée par le Réseau Environnement Santé (RES), cette charte prévoit la mise en œuvre d'un plan d'action départemental, afin de réduire l'exposition de la population aux perturbateurs endocriniens (phtalates, bisphénols, polybromés, perfluorés, alkylphénols, etc.).

La Charte Villes et Territoires "sans perturbateurs endocriniens" a été signée le 21 mars 2023 à Guise. Aussi, en 2023, le Conseil départemental de l'Aisne a travaillé à la proposition d'une feuille de route (en cours d'élaboration, en collaboration avec les autres partenaires en présence, tels que la CPAM ou l'ARS).

Cette feuille de route vise la mise en œuvre d'actions permettant de :
- Réduire l'exposition des jeunes et des enfants (exemples : sensibilisation des professionnels de la petite enfance, sensibilisation des collégiens, etc.) ;
- Sensibiliser les adultes (exemples : ateliers de sensibilisation Géodomia, ateliers de sensibilisation parents via centres sociaux, etc.) ;
- Mener des actions de communication (exemple : création d'un livret pédagogique) ;
- Mettre en œuvre une politique interne au sein du Conseil départemental de l'Aisne (exemples : politique d'achats, méthodes de nettoyage, etc.).

⑤ Le LDAR, un outil au service de la sécurité sanitaire

La loi NOTRe de 2015 a réaffirmé le **rôle de sécurité sanitaire des laboratoires publics d'analyses,** qui font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires.

Le LDAR intervient ainsi dans les domaines suivants :
- eau potable / eaux de loisirs / assainissement : contrôle de la **qualité des eaux (**analyse de paramètres chimiques et microbiologiques),
- santé animale : **dépistage de maladie dans les cheptels** (dont infection dite de la "vache folle"),
- sécurité alimentaire : **prélèvements et analyse en restauration collective et dans l'industrie agroalimentaire**, conseil et formation en hygiène alimentaire,
- **Influenza aviaire** : le LDAR détient une reconnaissance pour la réalisation des analyses pour le dépistage du virus de l'influenza aviaire par RT-PCR gène M et H5/H7dans les écouvillons oropharyngés (ou trachéaux) et cloacaux d'oiseaux dans le cadre des autocontrôles.

Le Département est engagé dans des plans de surveillance nationaux comme le réseau BIOTOX-EAUX ; il est également concerné par des astreintes de surveillance de l'Eau potable et des Eaux de loisirs. Le LDAR a en outre été mobilisé à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 dans le cadre de ce réseau.

Culture – Vie sociale – Jeunesse – Sport - Loisirs

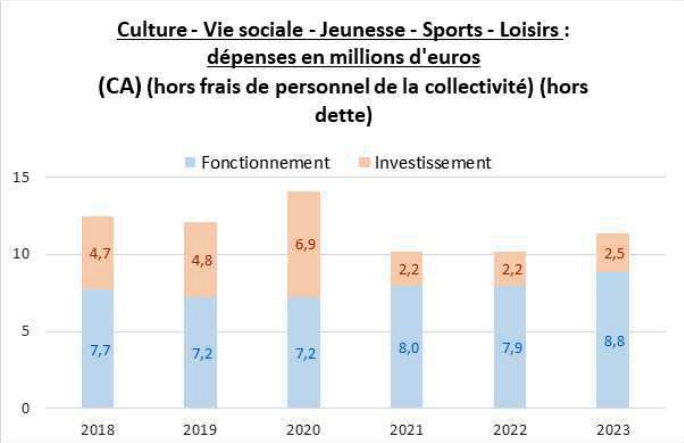

La fonction 3 a représenté

en 2024
12 millions d'euros
soit 1,6 % du budget

(hors frais de personnel de la collectivité).

1.2.6 Favoriser l'accès au sport

❖ Le soutien aux acteurs et partenaires du milieu sportif

Le Département participe au **fonctionnement des clubs sportifs et des comités départementaux,** et leur attribue des aides pour l'achat d'équipements pédagogiques et sportifs. Il accompagne financièrement également les athlètes de haut niveau et les manifestations sportives.

Le montant consacré à cette politique a été de **1 289 000 € en 2024**, dont 253 000 € aux comités sportifs, 150 000 € aux clubs sportifs non professionnels, 120 500 euros aux équipes amateurs et 115 000 € aux clubs élite. 73 000 euros ont par ailleurs été accordées au titre de manifestations sportives.

❖ JO 2024

Le Conseil départemental a été labellisé en 2021 Terre de Jeux, dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques PARIS 2024. Cette labellisation a exprimé la volonté du Département de s'engager dans des actions pour la promotion du sport sur le territoire et a encouragé la pratique sportive pour tous.

Des actions à dominante sportive à destination des collégiens ont été créées, comme le dispositif **Cap Collège Olympique** : 5 collèges ont été parties prenantes pour 2021/2022, 8 pour 2022/2023, 8 pour 2023/2024 et 8 en 2024/2025

En outre, le Conseil départemental a apporté son soutien aux **collectivités axonaises** dans leur démarche et initiatives en faveur des Jeux Olympiques, notamment dans la structuration de leurs équipements, pour accueillir des délégations étrangères en amont des Jeux, en juillet 2024 (financement API).

Enfin, pour soutenir les **athlètes axonais** dans leur développement et leur projet sportif, un nouveau régime de bourse, dite "Haute performance", a été créé en 2022. Un jury s'est prononcé sur la valorisation de 20 athlètes axonais pour une aide financière globale de 28 000 €.

Toujours dans la dynamique des JOP Paris 2024, de nouveaux leviers financiers ont été créés, pour soutenir les **manifestations sportives autour des JO** ou bien soutenir le **sport santé** et **développement de la pratique féminine**.
De nouvelles initiatives sont venues enrichir en 2023 les démarches déjà entreprises. En 2024, l'année olympique, les projets initiés les années précédentes ont été reconduits et le Conseil départemental a coordonné les manifestations prévues lors du passage de la Flamme en juillet dernier.

Focus : Favoriser l'inclusion par le sport, en partenariat avec la MDPH,. Dans ce cadre, le Département a mis en place dès 2024, un club inclusif, dispositif de formation à l'intention des clubs sportifs pour mieux appréhender l'accueil de personnes en situation de handicap. Cette action a bénéficié au mouvement sportif localisé dans le soissonnais et le chaunois : 8 clubs concernés pour une vingtaine de personnes, pour des disciplines telles que le tennis, la gym, le football, la boxe, le tir, l'équitation et le triathlon.

❖ Un engagement fort dans le sport de pleine nature

➢ Pratique cycliste

Le Conseil départemental poursuit sa politique de **création de véloroutes et voies vertes** qui, au-delà du fait qu'elles encouragent la pratique du vélo, **favorisent le développement d'activités économiques et touristiques**.

- Des infrastructures gérées durablement …

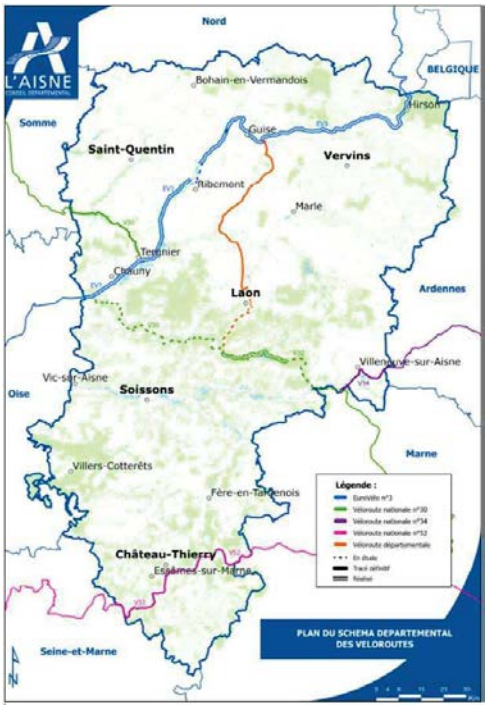

Le Département de l'Aisne continue de sécuriser et de renforcer la qualité de son réseau de véloroutes. Chaque année, plusieurs centaines de milliers d'euros sont programmés sur cette thématique.
A la fin de l'année 2023, 155 km de voies jalonnées pour les cycles sont en service sur le territoire axonais, sur un total projeté de 333 km de véloroutes dont au moins 80 % sont prévus en site propre.

- S'agissant de l'Eurovélo 3 (la Scandibérique, itinéraire européen – 116 km dans l'Aisne)

L'itinéraire est continu depuis 2023 ; 7 km actuellement en voie partagée sont retenus comme points à sécuriser au titre d'un financement européen (FEDER / transfrontalier Interreg VI). Ce projet intitulé "XTRAVEL Mobility" vise à engager des travaux dans l'Aisne en partenariat avec les territoires limitrophes d'ici 4 ans.
Un financement régional a été obtenu pour renouveler les revêtements de la partie en voie verte située entre Neuve- Maison et Wimy courant 2025.

- S'agissant de la V52 (itinéraire national – 47 km dans l'Aisne)

La Déclaration d'Utilité Publique a été prononcée le 15 mars 2018. En 2023, elle a été prorogée par le Préfet de l'Aisne pour 5 ans de plus.
En 2024, les études de diagnostic faune flore, berges, zones humides, agricoles et définition fine du tracé se sont poursuivies . Les premières négociations foncières amiables vont se conclure avant la fin d'année sur la commune de Trélou-sur-Marne. Pour 2025, il est prévu d'obtenir une déclaration publique modificative intégrant les dernières évolutions du projet.

- S'agissant de la V30 (itinéraire national – 102 km dans l'Aisne)

En 2023, une section existante d'un peu plus d'un kilomètre proche du Center Parcs de l'Ailette a été renouvelée en enrobés clairs à base de liant biosourcé. Cette section comprenait une passerelle en platelage bois dégradé.
L'itinéraire global est en cours de redéfinition avec l'objectif de favoriser les passages en site propre.
Un renouvellement de la couche de roulement sur une section proche d'Axo plage est envisagée en 2025 avec un cofinancement régional.

- S'agissant des actions d'entretien sur des portions de véloroutes existantes :

Les réparations ou le remplacement de certains ouvrages ont été réalisés sur la V30 et l'EV3 depuis 2022, afin de pérenniser l'ensemble des itinéraires existants.

… pour une satisfaction de tous les publics

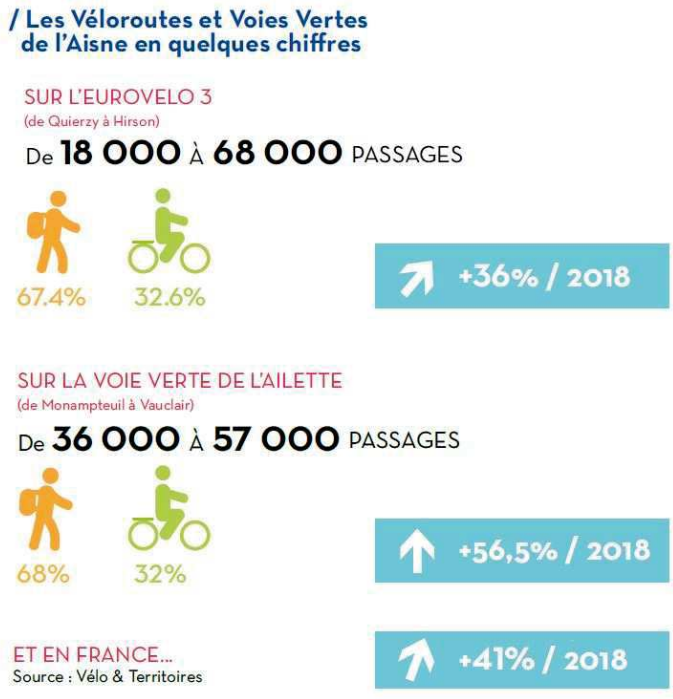

La politique départementale en matière d'aménagement des véloroutes fait l'objet de mesures de fréquentation par éco-compteurs. Les données de comptage de 2022 reflètent la belle progression déjà constatée en 2021 par les usagers (à vélo comme à pied) +10%.

Une étude poussée menée par BVA entre juillet 2022-2023 en partenariat avec les départements et régions belges voisines montre la bonne attractivité des véloroutes du département (EV3 et V30) avec 93% de satisfaction globale, une bonne proportion 22% de touristes à vélo (dont 39% d'étrangers) qui parcourent une moyenne de 41km par jour pendant 7 jours.

Source : Bilan touristique 2022 du département de l'Aisne / Aisne Tourisme

La proportion d'usage pour les loisirs est de 2/3. Les usagers des véloroutes sont globalement avides d'informations sur les panneaux directionnels et touristiques, pour les aider à se repérer et motiver leurs déplacements.

Source : Bilan touristique 2022 du département de l'Aisne / Aisne Tourisme

Les investissements en la matière sont très bien perçus. Des services complémentaires sont attendus. A ce sujet, 26 établissements sont labellisés « accueils vélo ». Il s'agit entre autres d'hébergements, de lieux de locations / réparation de vélos, de restauration, de musées ou autres loisirs.

➢ Randonnée

3 000 km de chemins et 310 circuits sont promus sur le site www.randonner.fr dont 230 pédestres, 35 VTT, 15 Cyclo, 29 Vélos Routes Voies Vertes et 1 équestre.

Les actions liées à la politique de randonnée portent sur :

- le renouvellement du mobilier de signalisation des circuits pour plusieurs territoires du département,
- l'accompagnement des territoires dans la création de circuits,
- la création de formulaire en ligne à destination des randonneurs.

S'agissant de la signalisation des circuits, le Département a défini en décembre 2019 une nouvelle charte graphique départementale pour la randonnée, et procède à l'acquisition des équipements de balisage et de signalétique directionnelle. Au travers de conventions, le Département s'appuie sur les structures intercommunales, qui s'engagent à assurer la pose et la maintenance du mobilier, l'entretien des circuits et leur inscription au PDIPR.

Depuis 2023, la politique départementale de randonnée couvre les territoires de 18 structures intercommunales, ainsi que les communes de Morsain, Pasly, Mont Saint-Père et Saint-Thomas qui ont souhaité adhérer individuellement à la politique de randonnée en créant leurs propres circuits.

La mise en œuvre de ces conventions a nécessité une analyse et un diagnostic des circuits, visant ainsi à avoir un état des lieux qualitatif et quantitatif des mobiliers équipant ces cheminements. Depuis 2016, ces repérages auront concerné en cumulé **413 circuits** et ont été réalisés à la fois par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRPA) et le Conseil départemental.

❖ L'accompagnement du syndicat mixte de l'Ailette

Pour favoriser l'offre de loisirs sur le territoire axonais, le Département accompagne depuis de nombreuses années le Syndicat mixte de l'Ailette et de la vallée de la Bièvre, chargé de gérer un **golf** 18 trous, une **base nautique**, la **base de loisirs** de Monampteuil, ainsi que l'entretien de la voie verte de l'Ailette et du site de Vauclair.
L'ensemble des équipements permet aussi de favoriser le développement du tourisme de courts séjours, avec notamment des nuitées dans les établissements à proximité.

Des travaux afférents à la structure et au fonctionnement du lac ont été réalisés en 2024, sur le site d'Axoplage (étude de mise en conformité du réseau d'assainissement, rénovation des bornes sur les allées piétonnes, rénovation de l'éclairage, remplacement des caisses de paiement, acquisition de jeux en bois et de matériel de restauration pour la brasserie) et sur le site de CAP'AISNE (étude de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques, démoussage des toitures, acquisition de bateaux HANSA, de Sun Boat et d'un fourgon).

La dotation de fonctionnement 2024 s'élève à 1 600 000 €.

1.2.7 Favoriser l'accès à la culture

➢ Dans le monde

culture 21
Agenda 21 de la culture

- Culture 21 par l'organisation mondiale de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)
  - Agenda 21 de la Culture (2004) : principes, engagements et recommandations,
  - « Culture 21 : Actions » (2015).

① Développement culturel et éducation tout au long de la vie

❖ Schéma Départemental Culture et Patrimoine

Afin de disposer d'un outil de réflexion permettant de redéfinir les politiques culturelles du Département, une étude pour un schéma culturel départemental est en cours et a permis notamment d'établir un état des lieux / diagnostic permettant de mieux comprendre le contexte et les enjeux locaux, en recensant les **capacités structurelles du territoire** (équipements culturels, richesse associative, apport des acteurs privés, lieux alternatifs, services non culturels engageant des actions culturelles, richesse des territoires proches, pratiques-et par conséquent non pratiques-culturelles des habitants), en recensant **les partenaires potentiels du territoire** (artistiques, opérationnels et alternatifs sur lesquels s'appuyer) pour définir le périmètre potentiel des partenariats, en recensant les différents services et interventions du Département. Il conviendra ensuite de définir les **axes stratégiques** et les grands domaines d'action permettant de concourir au déploiement d'une présence artistique et culturelle durable sur le territoire, et de déterminer les **modes de gestion et d'organisation adaptés aux actions**, et mettre en œuvre des régimes d'aide et d'évaluation.

❖ Soutien aux partenaires culturels

➢ Soutien aux manifestations culturelles

Le Département apporte son concours financier à l'organisation de manifestations par des collectivités ou des associations de manifestations culturelles d'intérêt inter-cantonal ou cantonal (concours financier à l'organisation de manifestations présentant un certain intérêt et rayonnant sur un ou plusieurs cantons).

En 2023, 42 manifestations culturelles ont ainsi été soutenues par le Département, pour un montant total de **346 481 €** de subventions.

En 2024, 48 manifestations culturelles ont été soutenues par le Département, pour un montant total de **343 133 €** de subventions. Parmi ces manifestations peuvent être citées :
- en matière de **musique classique** : le festival d'automne à Laon et le festival de musique ancienne et baroque de Saint-Michel en Thiérache,
- en matière de **musiques actuelles** : l'Arsenal Rock festival de Beautor et le festival Jazz'titudes à Laon,
- en matière de **valorisation patrimoniale** : Coucy à la merveille à Coucy-le-Château,
- la **fête du livre** de Merlieux et le festival des arts de la rue à Villers-Cotterêts.

➢ Soutien aux acteurs culturels, sociétés historiques et anciens combattants

En 2023, 15 acteurs culturels ont bénéficié d'une aide du Département pour un montant global de **212 400 €**.
En 2024, 10 acteurs culturels ont bénéficié d'une aide du Département pour un montant global de **192 300 €**. Parmi ces acteurs figurent 4 établissements culturels structurants labellisés ou en voie de labellisation par l'Etat : la Manufacture de Saint-Quentin, la Maison de la Culture et des Loisirs à Gauchy, l'Echangeur et la Biscuiterie à Château-Thierry.

En outre, en 2024, 15 associations de musées, histoire, archéologie ont bénéficié de subventions départementales pour un montant total de **128 100 €.**

➢ Musique et spectacles vivants

Le Conseil départemental a adopté en 2017 le Schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

1- Musique pour tous

L'**ADAMA (**Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne), qui met en œuvre le schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans l'Aisne, a reçu en 2024 une subvention de **225 000 €** pour son fonctionnement, qui permet :
- d'accompagner 21 **écoles de musique** que le Département a également soutenu en 2024,
- de soutenir depuis 2011 l'action artistique, pédagogique et culturelle de l'orchestre « Les Siècles » dans l'Aisne, engagée dès 2007,
- de soutenir différentes actions et projets à vocation pédagogique ou des **orchestres,**

pour un montant total de 778 195 €.

2 – Le dispositif DEMOS dans l'Aisne

Initié en 2010 et coordonné jusque fin 2019 par la Cité de la Musique – Philharmonie de PARIS, le Dispositif DEMOS est un projet d'éducation musicale et orchestrale en direction des jeunes (7 à 12 ans) des quartiers « Politique de la Ville » ne disposant pas de ressources économiques, sociales ou culturelles pour pratiquer la musique classique dans les institutions existantes.

Cette démarche, qui associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé, a été mise en œuvre dans l'Aisne : ce sont environ 670 jeunes axonais qui en ont bénéficié depuis 2012 (agglomération de Soissons, Saint-Quentin et Thiérache du Centre).

	nombre de jeunes concernés	Financement du CD				
		Total	1ère année du dispositif	2nde année du dispositif	3ème année du dispositif	4ème année du dispositif
2022	79	54 k€		Thiérache du Centre 27 k€		St-Quentin / Gauchy 27 k€
2023	102	44 k€			Thiérache du Centre 44 k€	
2024	86	44 k€				Thiérache du Centre 44 k€

En 2025, un second cycle devrait être lancé sur le territoire de la Thiérache du Centre.

3- Autres soutiens apportés

Au titre de 2024, le Département a également alloué des aides financières dans le domaine :

- des musiques actuelles Dispositif ARMADA 11 000 € ,
- des orgues 5 000 €,
- des pratiques musicales amateur (chorales et sociétés musicales) 2 100 €,
- des compagnies de théâtre professionnelles et des troupes de théâtre amateur 217 030 €,
- des compagnies de danse professionnelles 13 430 €.

❖ Soutien à un projet phare : le Familistère de Guise

➢ Utopia

Le Familistère de Guise est, depuis le début des années 2000, au centre d'un programme de valorisation culturelle et touristique baptisé **Utopia,** initié par le Département de l'Aisne qui en demeure aujourd'hui l'un des premiers acteurs politiques.

Il vise à la réalisation, sur plusieurs années, d'un musée dans l'enceinte du Familistère, à même de générer à terme un flux de 100 000 visiteurs à l'année, se conjuguant avec les usages d'habitation du Palais social : aménagement/rénovation du théâtre, des économats, du jardin d'agrément, de la buanderie-piscine, de l'appartement Godin, du pavillon central, des ailes gauche et droite, rénovation des logements, installation prévue d'un hôtel multi-standard dans l'aile gauche.

Le programme se développe par étapes successives et devrait s'achever dans les prochaines années. Sa mise en œuvre est assurée par un Syndicat mixte créé à cette fin en 2000 par le Département et la ville de Guise.

La forte fréquentation de 2017 est liée à la commémoration du bicentenaire de la naissance de Jean-Baptiste André GODIN.
En 2020 et 2021, une forte baisse de la fréquentation est due à la fermeture des Musées pendant 18 mois en France.
Une reprise progressive de l'activité depuis septembre 2021 est observée.

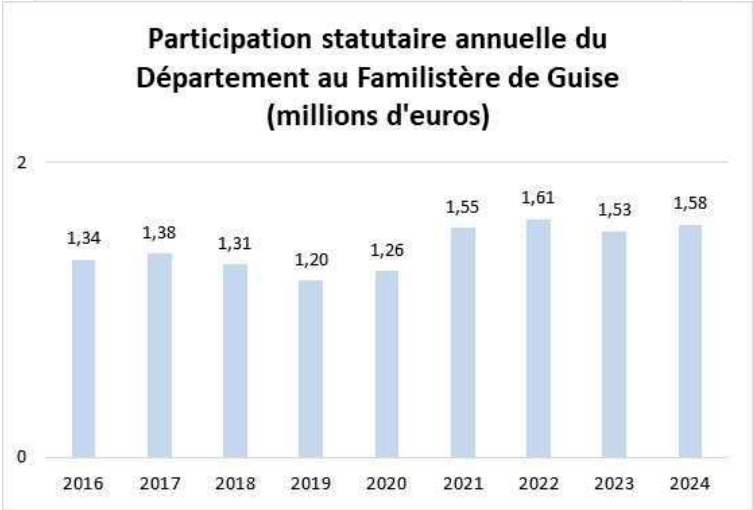

Le Département alloue au musée une participation statutaire pour ses dépenses de fonctionnement correspondant à 80 % du budget de fonctionnement.

Le Familistère de Guise a été reconnu « **musée de France** ».

Dans le cadre du contrat de Plan Etat/Région et de la signature du pacte pour la réussite du territoire « Sambre – Avesnois – Thiérache » 2021-2027, l'un des objectifs principaux est de faire fructifier les richesses locales et dynamiser la culture et le tourisme. Le Familistère Godin bénéficiera de cet axe d'intervention concernant ses projets de rénovation des bâtiments restant à réaliser (volet investissement).

➢ Familistère Campus

Le programme vise à consolider et sécuriser le projet culturel et touristique, afin de faire du Familistère un contributeur majeur de l'attractivité et du développement du territoire, tout en étant le **support de démarches d'inclusion, d'insertion et de formation, mais également d'accueil et d'accompagnement d'activités et d'initiatives entrant dans les champs des transitions, qu'elles soient écologiques, ou orientées vers l'économie circulaire**.

Des études ont permis de préciser les usages cibles de l'aile gauche du bâtiment, autour d'un programme baptisé "Familistère Campus". La construction de ce projet requiert une phase de préfiguration (pré-exploitation) et d'amorçage pendant les trois premières années d'exploitation, pour le fonctionnement.

C'est pourquoi a été créée en 2023 l'association de préfiguration du familistère Campus, qui a pour but de définir, d'organiser et de mettre en oeuvre, de façon partenariale, les études et actions nécessaires à la création du Familistère Campus à Guise. Le Département s'est engagé à soutenir ce projet sur 3 ans à hauteur de 200 000 €/an. Cependant, au vu des besoins de l'association, le Département a versé 139 000 € en 2024.

❖ Education culturelle au sein des collèges

➢ Contrats Départementaux Culture et Collèges

Le Département sensibilise les collégiens aux disciplines culturelles et artistiques par le biais de contrat départemental « Culture et Collèges » (CDCC).

Ce dispositif, mené en partenariat avec l'Education Nationale et la DRAC, permet aux collégiens de participer à un projet culture, portant sur les thématiques suivantes : lecture-écriture, culture scientifique et technique, musique, spectacle vivant et patrimoine.
Mis en place en 2008 à titre expérimental, le dispositif est déployé depuis 2012. Il a été reconduit, pour 3 années supplémentaires, à compter de l'année scolaire 2022-2023.

Pour l'année 2023-2024, 995 élèves y ont participé, représentant 5,5% des collégiens provenant de 30 établissements. Le montant consacré a été de 19 440 €.

➢ Dispositif « Collèges au cinéma »

Par ailleurs, le Département poursuit son action commencée en 1997 dans le domaine du cinéma à travers le dispositif « Collège au cinéma ». Cette action propose aux élèves de la 6ème à la 3ème de découvrir des œuvres cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur attention dans les salles de cinéma (projection d'un film par trimestre et par niveau de classes) et de se constituer ainsi, grâce à un travail pédagogique conduit par les enseignants, les bases d'une culture cinématographique.

Le Département prend en charge le coût total du transport des élèves vers le cinéma le plus proche des établissements qui se sont engagés dans cette opération.

Pour l'année scolaire 2023-2024, **3 164 élèves** répartis dans 29 collèges ont bénéficié de ce dispositif (budget annuel de 18 000 €).

❖ Soutien à l'éducation populaire

L'éducation populaire reconnaît à chacun la volonté et la capacité de progresser et de se développer, à tous les âges de la vie. L'action des mouvements d'éducation populaire se positionne en complément de l'enseignement formel.

Le Conseil départemental s'est fixé comme objectif d'accroître la lisibilité du mouvement d'Education Populaire dans l'Aisne. A cet effet, les fédérations départementales se sont accordées pour rédiger en commun une **Charte Départementale de l'Education Populaire,** définissant les idéaux qui les rassemblent.

Par ailleurs, des conventions d'objectifs sont passées avec des fédérations d'éducation populaire implantées sur le département et répondent à l'un des objectifs suivants :
- favoriser l'accès de tous à l'éducation et à la culture,
- encourager l'action de l'individu dans la société.

Le volume financier affecté à cette thématique (fonctionnement des Fédérations d'Education Populaire et actions fédérales ou interfédérales) représente un montant de 206 000 € en 2024.

On note que 2 actions interfédérales initiées en 2010 (« Collectif 02 Culture Insertion Autonomie » et « Formation des Responsables Associatifs ») continuent à se développer en bénéficiant de l'appui et du soutien du Département.

② Le Département soutien de la lecture publique au travers de la BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE L'AISNE

Les bibliothèques constituent un outil indispensable pour la réussite éducative, le lien social, la lutte contre l'illettrisme, l'enrichissement personnel et intellectuel.

- Contribution des bibliothèques à l'Agenda 2030 de l'ONU,
- Mission Orsenna sur la lecture (2017), suivie de la publication du rapport « Voyage au pays des bibliothèques » (2018) et du plan Bibliothèques du Ministère de la culture (depuis 2018),
- Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique (Journal Officiel du 22 décembre 2021) qui :
  - donne un cadre législatif précis aux bibliothèques municipales et départementales dans le code du patrimoine,
  - confirme les missions des bibliothèques départementales en matière d'assistance et de soutien aux bibliothèques communales et intercommunales.

❖ Une politique départementale du livre et de la lecture qui s'inscrit dans des objectifs nationaux

➢ Le schéma départemental de développement de la lecture publique

Le Service Lecture publique-Bibliothèque départementale de l'Aisne (SLP-BDA) a vocation à accompagner les bibliothèques communales et intercommunales de l'Aisne et à soutenir le développement de la lecture publique.
Depuis 2017 un Schéma Départemental de Développement de la Lecture Publique, **actualisé en 2020**, priorise l'action de la BDA pour soutenir le maillage territorial en équipements de lecture publique, et inscrire son action en faveur de la prévention de / lutte contre l'illettrisme / illectronisme dans l'Aisne.

➢ Un contrat départemental Lecture

Après la mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture (CTL) avec l'Etat pour la période 2017-2020 et d'un Contrat Départemental Lecture Itinérance (CDLI) pour la période 2020-2022, un **Contrat Départemental Lecture** a été voté en décembre 2023 pour la période **2023-2025** et vise 3 objectifs principaux :

- Renforcer la structuration territoriale de la lecture publique,
- Développer l'accès des publics prioritaires au livre et à la lecture publique,
- Soutenir une politique d'action culturelle dans les territoires pour fédérer.

Le CDL s'appuie sur les bibliothèques départementales. Il cible prioritairement les territoires ruraux, et toutes les zones enclavées, où il est essentiel de faire venir la culture et l'ingénierie de la bibliothèque départementale au plus près des petites bibliothèques et des habitants, pour garantir un égal accès à la culture sur l'ensemble du territoire.

A noter : le 29 mars 2024 s'est déroulée au Centre des Archives et Bibliothèque départementales de l'Aisne une cérémonie de signatures conjointes pour le 1er Contrat Territoire Lecture (CTL) de la Communauté de communes Picardie des Châteaux, pour le 2e CTL de la Communauté de communes Champagne Picarde, et pour le Contrat Départemental Lecture.

➢ Le dispositif Bibliothèque Numérique de Référence (BNR)

Dès la mise en œuvre du schéma Lecture Publique, il était identifié la nécessité de développer les ressources numériques en bibliothèque. Il a été décidé de rechercher le label national BNR, pour inscrire ce développement dans une certaine reconnaissance, et bénéficier de financements pour le mettre en œuvre. Ce programme, cofinancé par l'Etat et des fonds européens, se déploie depuis 2020 sur les territoires par l'acquisition de matériels et de ressources numériques.

Ainsi un nouveau portail « Relax » a vu le jour et propose à tous les Axonais de plus de 16 ans une bibliothèque numérique composée de ressources riches et diversifiées : https://relax.aisne.com/ (vidéos, livres électroniques, musiques, presse ou encore des modules d'informatique, apprentissage des langues, soutien scolaire, etc. consultables depuis chez soi).

En 2024, le service a entamé un chantier d'envergure, en équipant ses documents en RFID (Radio Frequency Identification). Ce système de lecture de puces permet de faciliter de nombreuses étapes de manutention des documents, prêtés en nombre aux bibliothèques du réseau. En 2024, le service a équipé le magasin du Centre des Archives et Bibliothèque départementales de l'Aisne (50 000 documents), et s'apprête à poursuivre à partir de 2025 pour les documents prêtés aux bibliothèques du réseau (environ 250 000 documents – durée estimée : 3 ans)

❖ Un soutien à la structuration territoriale de la lecture publique

➢ Un réseau partenaire de 114 bibliothèques

Le Département est partenaire de 114 bibliothèques communales et intercommunales par :

- **La mise à disposition de ressources nombreuses et variées**

Pour démocratiser l'accès à la culture et à l'information pour tous, la BDA propose aux 114 bibliothèques qu'elle accompagne, plus de 300 000 documents (livres, DVD, CD), des ressources numériques, plus d'une centaine d'expositions itinérantes, 117 outils d'animations et 58 jeux.
Installée au Centre des Archives et Bibliothèque départementales de l'Aisne (CABA) à Laon depuis 2018, le SLP-BDA accueille les bibliothécaires pour qu'ils effectuent sur place leurs choix des documents, et répond aux demandes de réservations via un dispositif de desserte mensuelle.

En 2022, 48 410 documents ont été prêtés à 104 bibliothèques partenaires.
En 2023, 41 053 documents ont été prêtés.
En 2024, 11 000 documents ont été prêtés, le chantier RFID ayant eu un impact sur la desserte documentaire.

- **Le conseil et l'accompagnement des collectivités**

Le SLP-BDA intervient auprès des collectivités (communes et intercommunalités) en matière de conseil, s'agissant des projets d'équipements de lecture publique, de mise en réseau de bibliothèques, de soutien au maillage culturel du territoire.

En 2024 :

- 4 EPCI accompagnés dans le cadre de la **mise en œuvre d'un Contrat Territoire Lecture ou études préalables** - à noter : cérémonie conjointe de signatures le 29 mars 2024 au CABA : 1er CTL CC Picardie des Châteaux, 2e CTL CC Champagne Picarde, CDL (contrat départemental lecture) pour le Conseil départemental.

- 1 EPCI accompagné dans **sa réflexion sur la prise de compétence** et sur la création d'un service de lecture publique (CC Canton d'Oulchy-le-Château).
- 1 réseau en groupement de communes soutenu pour favoriser son **développement** (Réseaumédia = communes de Tergnier, Condren et Sinceny).
- 3 collectivités accompagnées pour la **construction et/ou rénovation-réhabilitation d'un équipement de bibliothèque** (Villeneuve-sur-Aisne, Sissonne, et Guise), dont ouverture au printemps de l'Espace Mortimer à Villeneuve-sur-Aisne (inauguration le 07/09), ouverture cet été du Grain de sel à Sissonne (inauguration prévue en 2025).
- 4 collectivités accompagnés par les équipes pour la mise en œuvre de projets de **développement de la lecture publique** (rédaction de documents cadres, réinformatisation, aménagement mobilier, projet de construction).
- 7 bibliothèques accompagnées dans leur **mise en place d'un projet numérique**.

- **L'aide à l'emploi et à la formation**

L'intervention du Département au bénéfice des collectivités via le SLP-BDA repose également sur un **dispositif d'aide à l'emploi** qui a vocation à soutenir la professionnalisation des personnels en charge de la gestion et de l'animation des bibliothèques. Ce régime d'aide s'adresse aussi bien aux EPCI qu'aux communes, mobilise des crédits pour soutenir la pérennisation d'emplois publics qualifiés et s'articule généralement dans le cadre des contrats territoire lecture.
En 2024, 3 collectivités ont activé ce dispositif pour un total de 5 postes accompagnés, 3 collectivités prévoient de solliciter ce dispositif en 2025.

Le SLP-BDA accompagne également financièrement les collectivités, qui permettent à leurs agents de suivre la formation d'auxiliaire de bibliothèque proposée par l'ABF (Association des bibliothécaires de France).

En 2024, l'aide à l'emploi et à la formation s'élève à 51 538 €.

Le SLP-BDA propose également un large catalogue de formations aux bibliothécaires et partenaires du champ social, socio-éducatif, culturel et de la petite enfance.
En 2024, 19 journées de formation ont permis de former 72 agents territoriaux, 10 salariés hors FPT et 22 bénévoles.

- **L'accompagnement du développement du numérique en bibliothèque**

Activité des Conseillers numériques itinérants en bibliothèque : du 1er janvier 2024 au 1er novembre 2024 : 182 ateliers enregistrés pour 1 632 participants, 15 accompagnements individuels.
L'activité a connu un réel essor en 2024 : multiplication des usagers, des partenaires et des thématiques d'ateliers proposés. Le nombre d'ateliers est strictement égal à celui de 2023 et le nombre d'usagers a été augmenté de 10%.
Cette montée en charge a été possible grâce à l'acquisition de nouvelles compétences.

Ce sont 27 bibliothèques de l'Aisne (contre 14 en 2023) qui ont bénéficié de diagnostics, d'accompagnements pour leurs bibliothécaires (adresse mail professionnelle, ressources numériques, formation imprimante 3D) et d'ateliers ponctuels ou des cycles d'ateliers.

Le service a également œuvré à définir une stratégie de développement du numérique en bibliothèque avec 3 grands axes :

- concevoir et conduire une politique documentaire numérique,
- assurer la montée en compétences des bibliothécaires et les accompagner dans leur équipement,
- faire des bibliothèques des espaces d'apprentissage et d'expérimentation numérique.

Autres activités transverses pour les conseillers numériques :

- Participation au réseau local « Inclusion Numérique Laonnoise » rassemblant des acteurs de l'inclusion numérique d'autres structures pour échanger, orienter des usagers, échanges de compétences et mettre en place des événements. Réalisations 2024 : deux rendez-vous forts à destination du grand public et des accueils de loisirs (Printemps du numérique et Halloween'Num).
- Participation au groupe de travail LabsIA lancé par la Ligue de l'enseignement de l'Aisne fin 2024
- Suivi de webinaires et de MOOC (avec open badges) organisés par l'ANCT, les Bons clics, France Université Numérique, le coordinateur régional des CNFS (hub Les Assembleurs), l'ENSSIB ou des opérateurs pour améliorer les pratiques : outils pour la parentalité, mon Espace santé, CNIL, postures d'accompagnement, EMI (Education aux Médias et à l'Information), intelligence artificielle...Rencontres locales, organisées conjointement par le Département, le CRII et les Centres sociaux connectés des pays picards, pour échanger avec des structures en relation avec des publics en fragilité numérique : tous les CnFS ont participé à au moins une rencontre locale (une par arrondissement).

❖ Le développement des actions envers des publics prioritaires

Le SLP-BDA dispose depuis 2018 d'une mission dédiée à la médiation envers les publics dits « éloignés, empêchés, spécifiques » rattaché au pôle Action culturelle.

➢ En faveur des tout-petits : adoption du dispositif national « Premières Pages »

Parce que la lecture est essentielle dès le plus jeune âge, le SLP-BDA s'est engagée **depuis 2019** dans le dispositif Premières Pages, soutenu par le Ministère de la Culture, comprenant des actions à destination des tout-petits, mais aussi de leurs parents et des adultes qui les encadrent.

A ce titre, le SLP-BDA s'est engagée dans la diffusion de spectacle vivant. Ainsi, en 2024, 119 enfants de moins de 6 ans et 99 adultes accompagnants ont bénéficié de différents projets :

- diffusion du spectacle jeune public Mon arbre de la Cie Des petits pas dans les grands à l'UTAS de Laon et de la Fère et à la médiathèque de Tergnier,
- mini résidence d'auteur avec Corinne DREYFUSS dans les bibliothèques du rés'o de la communauté de communes de la Champagne Picarde,
- projet tablier à comptines à Sauchéry et Pavant avec le RPE (Relai Petite Enfance) de Charly.

En 2025, d'autres actions sont prévues dans les UTAS et bibliothèques du réseau :

- Poursuite de la diffusion du spectacle Mon arbre de la Cie Des petits pas dans les grands dans les UTAS de Guise et Saint-Quentin, et dans les bibliothèques de Bucy-le-Long, Nogent l'Artaud et Barisis,
- Projet d'ateliers d'éveil culturel et sensoriel parents-enfants dans les bibliothèques de Chambry et Mons-en-Laonnois animés par Juliette Chériki-Nort,
- Projet d'ateliers parents-enfants sur les émotions dans les bibliothèques de Sinceny, Condren et Tergnier, animés par Carole Dahler.

Le dispositif Premières pages au SLP-BDA, c'est aussi de la formation à destination des professionnels, et le renforcement des collections et des outils d'animation à destination des tout-petits.

➢ En faveur des publics dits éloignés du livre et de la lecture

Dispositif visant à proposer en bibliothèque une offre de lecture à destination de personnes en insécurité linguistique, **le Facile A Lire (FAL)** s'incarne par un espace dédié, une offre sélectionnée sur des critères d'accessibilité et de lisibilité, une démarche partenariale pour toucher des personnes éloignées du livre et de la lecture.

Une **quinzaine de bibliothèques de l'Aisne sont accompagnées** dans cette démarche et/ou développent des actions culturelles autour de ce dispositif, permettant ainsi d'ouvrir les portes de leur bibliothèque à des partenaires du champ social (chantier d'insertion, CCAS, Restos du cœur, Emmaüs, centres sociaux, maisons de retraite).

En 2024, 3 actions culturelles ont été mises en place autour du Facile à Lire dans les bibliothèques du Nouvion-en-Thiérache, de Mons-en-Laonnois et d'Harly, à destination de publics bénéficiaires de structures partenaires qui oeuvrent dans le domaine du social (CCAS, SISSAD, Tac-Tic animation, Restos du coeur, Accueil et Promotion).

Les **actions menées sur les territoires** en 2024 :

- Sissonne, projet de création d'un livre illustré avec l'ITEP et Accueil et Promotion et projet atelier SLAM avec l'IME de Liesse Notre-Dame,
- Chauny, projet "je suis slogan" avec l'ESAT,
- Bucy-le-Long, projet d'atelier biblio-créatifs,
- Braine, Anizy et Laon, projet d'atelier SLAM avec Lusis/CFA-CPHD de Laon,
- Jussy, projet d'éducation culinaire avec l'AFAD et le concours du CPIE.

➢ En faveur des centres pénitentiaires

Le développement de la lecture dans les centres pénitentiaires s'effectue dans le cadre d'une convention **qui lie l'administration pénitentiaire** (par l'intermédiaire du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation – SPIP – et des centres pénitentiaires de Laon et de Château-Thierry) et le Conseil départemental (par l'intermédiaire du SLP-BDA).

La convention qui lie le Département à l'administration pénitentiaire a été renouvelée en 2023.

En 2024 :

- 3 actions au bénéfice du public adulte avec le concours de l'association des Amis de la Fête du livre, dans une démarche d'accès à la culture et d'intégration citoyenne de la population carcérale : Nuit de la lecture 2024, ateliers d'écriture et d'expression sur le récit autobiographique, cafés littéraires dans le cadre de la Fête du livre de Merlieux,
- 1 action au bénéfice de mineurs placés sous main de justice au centre pénitentiaire de Laon : ateliers d'écriture et d'expression orale SLAM.

❖ L'action culturelle en itinérance

La politique d'action culturelle du SLP-BDA poursuit quant à elle plusieurs objectifs, non exclusifs les uns des autres :

- Aider les bibliothèques à penser l'action culturelle, à construire une programmation, à penser des partenariats de proximité avec des acteurs éducatifs, socioculturels, associatifs,
- Accompagner les prémices d'un travail en partenariat entre plusieurs bibliothèques,
- Accompagner la mise en réseau de bibliothèques et ainsi contribuer à la structuration territoriale par le biais de projets d'actions culturelles.

Cette politique s'incarne dans des actions diverses à la croisée de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, de l'accompagnement des publics dits « éloignés, empêchés, spécifiques », de l'éveil artistique et culturel des tout-petits, de partenariats avec les professionnels du champ social au bénéfice des publics prioritaires du Département.

A l'heure actuelle, l'éducation artistique et culturelle (EAC) se développe dans le département, grâce à l'accompagnement de la DRAC et de partenaires culturels locaux et nationaux. Dans ce contexte, la bibliothèque départementale de l'Aisne poursuit son action en la matière :

- **Un fil rouge thématique annuel pour déployer un programme co-construit**

  Pour mémoire, les fils rouges des précédentes éditions ont porté sur « Menez l'enquête » (2020), « Parlons média » (2021), « Sciences en bibliothèque » (2022) et « Arts visuels » (2023).

  En 2024, Le SLP- BDA a mis en place le fil rouge « Arts de la parole ». A la faveur de l'ouverture de la Cité internationale de la langue française fin 2023, le SLP-BDA a souhaité construire son fil rouge annuel autour des arts de la parole en bibliothèque. Les 25 bibliothèques participantes ont ainsi réfléchi à différents projets autour de cette thématique :
  - Les bibliothèques du Sud de l'Aisne : Château-Thierry, Essômes, Fère-en-Tardenois, Essômes, Nogent-L'Artaud et Pavant ont axé leur projet sur le **théâtre**,
  - Les bibliothèques du Laonnois : Corbény, Bruyères-et-Montbérault, Mons-en-Laonnois et Chambry ont choisi de travailler autour de la **poésie**,
  - Les bibliothèques du Chaunois : Chauny, Sinceny et Tergnier ont choisi les **dialogues dans le cinéma** comme axe de travail,
  - Les bibliothèques du Soissonnais : Belleu, Bucy-le-Long et Ressons-le-Long ont misé sur la **chanson**,
  - Les bibliothèques du Saint-Quentinois et de Thiérache : Alaincourt, Bohain, Guise et Ribemont ont travaillé autour de l'**humour**,
  - Les bibliothèques de la Champagne Picarde : Chéry-les-Pouilly, Condé-sur-Suippe et Sissonne ont elles aussi misé sur l'**humour** comme axe de travail autour des arts de la parole,
  - Les bibliothèques de la Picardie des Châteaux : Anizy, Crécy-au-Mont et Coucy ont investi l'univers des **contes**.

  92 actions ont été menées avec le concours de 25 bibliothèques et au bénéfice de 759 personnes dont 485 enfants et 313 adultes.

  Pour 2025 le thème du fil rouge sera la musique (25 bibliothèques concernées).

- **Le soutien à la programmation culturelle des bibliothèques**

  En 2024 :
  - Projet Live en les livres : 174 participants dans 7 bibliothèques.
  - Projet Littérature etc. auour d'ateliers de médiation, de temps de diffusion et de pratique : 96 participants dans 5 bibliothèques.
  - Le Livrodrome a connu une étape dans l'Aisne à la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts (21 juin 2024). Les conseillers numériques du service ont animé le salon numérique Cette manifestation d'envergure nationale est organisée en de multiples points du territoire français chaque année depuis 2019. Elle s'adresse à un public de scolaires (collèges-lycées), qui pourra découvrir, le temps d'une journée, plusieurs "attractions littéraires", et bénéficier de chèques-lire à utiliser directement auprès de la librairie présente sur place. La Communauté de communes Picardie des Châteaux avait été le porteur d'une édition axonaise 2023.

Par ailleurs, une ou plusieurs sessions de formation sont proposées chaque année pour contribuer à la montée en compétences des bibliothécaires en matière d'action culturelle.
Le SLP-BDA soutient également la structuration territoriale à travers l'action culturelle : le SLP-BDA a programmé et co-organisé une tournée de contes en 2024 dans des bibliothèques d'un EPCI actuellement accompagné dans la préparation d'un CTL : 345 enfants et 38 adultes dans 5 bibliothèques.

❖ Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

- Lutte contre l'illettrisme : cf. 1.2.1 ④
- Lutte contre l'illectronisme : cf. 1.1.5 ②

③ Le Département, acteur de la conservation de la mémoire écrite au travers des ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Budget 2023 : 211 500 euros en fonctionnement et 45 000 euros en investissement

❖ Une stratégie définie : le Programme scientifique, culturel et éducatif (PSCE) des Archives départementales

Afin d'améliorer son action au service des axonais, les Archives départementales de l'Aisne ont formalisé en 2023 leur premier Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) qui définit les priorités à mener pour la période 2024-2028. **Ce document détermine notamment la stratégie propre à faciliter l'accès aux archives et à améliorer la connaissance de l'histoire de l'Aisne**.

La déclinaison de ce projet constitue désormais la feuille de route des équipes des Archives départementales. En 2024 en particulier, un nouvel organigramme, élaboré de manière participative en fin d'année 2023 a été mis en œuvre, pour faciliter l'application des grandes priorités définies. 2025 verra la poursuite de ce travail autour de chantiers nouveaux ou déjà amorcés : alimentation et révision complète de l'état général des fonds en ligne, projet de refonte du site internet, résorption des arriérés de classement, etc.

❖ Préserver la mémoire du département

Les Archives départementales de l'Aisne effectuent des **opérations de contrôle** (mission régalienne), **de conseil et d'accompagnement auprès des producteurs d'archives publiques** tels que définis par l'article L212-4 du code du patrimoine : services du conseil départemental, services déconcentrés de l'État, communes, établissements publics (notamment les hôpitaux), opérateurs privés chargés d'une mission de service public et officiers publics (notaires, huissiers). Conformément à l'article L212-8 du code du patrimoine, les services départementaux d'archives sont financés par le Département.

À cet effet, les agents des Archives départementales vont à la rencontre des producteurs d'archives afin :

- d'apporter les conseils et les outils nécessaires à la gestion de leurs données et documents afin de garantir l'accès des usagers à leurs droits et la constitution de la preuve,

- d’accompagner le tri et l’élimination des documents, non essentiels pour la constitution de l’histoire, en évitant la constitution d'arriérés et en garantissant la confidentialité des données à caractère personnel et leur traitement dans le respect de l’environnement,
- de réceptionner, conserver et mettre à la disposition des chercheurs les documents essentiels pour la constitution de l’histoire du territoire départemental.

Ainsi, en 2023, 386 mètres linéaires d’archives publiques ont été collectées, portant à plus de 26 km le linéaire conservé. Parallèlement les administrations publiques ont été autorisés à détruire 5 984 mètres linéaires de documents, après contrôle et vérification par les Archives départementales.
Dans le cadre de la politique de soutien aux communes, les Archives départementales accueillent aussi les flux de transmissions à la paierie et au contrôle de légalité, sous forme dématérialisée dans un **système d’archivage électronique,** afin de garantir leur conservation authentique et intègre, aussi longtemps que leur conservation légale est prescrite.

❖ Mettre à disposition les fonds

La consultation des ressources sur le site internet est désormais le moyen privilégié par les lecteurs : en 2023 ils sont ainsi 366 600 à avoir navigué sur les pages "Archives numérisées", contre 524 à avoir fréquenté la salle de lecture du CABA. Plus de 9 millions de pages ont été ouvertes virtuellement.

Depuis 2010, les Archives départementales ont ainsi mis en ligne, au moyen de leur site internet, de **nombreuses ressources numérisées** tels l’état civil, les registres matricules militaires, les recensements de population, les plans cadastraux, les formalités hypothécaires, les monographies communales, les délibérations des communes et des conseils d’administration des établissements hospitaliers, ainsi que de nombreux documents iconographiques.
Ces ressources, pour partie rediffusées via des portails nationaux, permettent aux Axonais d’hier et d’aujourd’hui d’ancrer leur histoire personnelle dans le territoire. Leur enrichissement régulier permet au département de rayonner à travers 180 pays, mais aussi de faire connaître la vie de ceux qui ont occupé l’espace, il y a des décennies ou des siècles.
Après avoir mis en ligne fin 2018 une nouvelle version du site internet et ouvert la même année leur page sur le réseau social Facebook (2 785 abonnés au 14 novembre 2024), les Archives départementales poursuivent leur action pro-active dans ce domaine.

2024 a vu en particulier **la mise en ligne de nouvelles collections documentaires** attendues du public : tables alphabétiques des successions et absences, nouvelle série de répertoires de notaires, certificats et diplômes d'études, fiches d'anciens combattants, registres d'immatriculation des véhicules (période 1941-1956), cartes postales anciennes, fonds iconographiques relatifs au Familistère Godin et issus de la Conservation des antiquités et objets d'art. Ce sont au total **197 183 vues** qui ont été ajoutées sur le site, soit près de 400 000 pages.

L'année 2025 se placera dans la continuité de cette politique : est en particulier prévue la mise en ligne des collections de presse ancienne, de plans anciens, d'alignement et de remembrement ainsi que de nombreux compléments aux cadastres napoléoniens, aux registres de délibérations communaux ou encore aux listes nominatives de recensement de population, etc.

❖ Ancrer les archives départementales au service du territoire

➢ Ouverture au public, animations et conférences

L'année 2024 a été dédiée, à l'occasion de l'accueil des Jeux olympiques et du passage de la flamme dans le département, à l'**histoire du sport**. En plus de l'exposition *En piste ! D'hier à aujourd'hui, sports et sportifs axonais* ouverte du 27 mai au 29 novembre (voir paragraphe suivant), une déclinaison photographique hors-les-murs a été proposée dans trois villes du département : Guise, Saint-Quentin et Soissons, grâce à des partenariats avec les municipalités ou institutions culturelles. Cette offre culturelle s'est accompagnée d'une collecte de témoignages oraux, réalisée avec le concours des étudiants de l'université d'Artois. Enfin, un concours d'écriture et un cycle de trois conférences a été organisée sur cette thématique.

Au-delà de ce programme annuel, de nombreuses actions ont été menées à travers d'autres thématiques ou dispositifs d'action culturelle. Les journées du patrimoine ont attiré 188 visiteurs en septembre 2024 et ont bénéficié d'une offre élargie : en plus de l'exposition et de visites guidées du bâtiment, un **relais d'orientation** à destination du jeune public était proposé dans le Parc Foch. Le public a également pu découvrir les coulisses du CABA et son fonctionnement dans le cadre de la Semaine des archives.

Les **café-archives** se sont poursuivis pendant toute l'année, accueillant un public assidu autour de thématiques aussi diversifiées que l'histoire des politiques sportives, la généalogie ou encore l'évolution des langues picardes.

L**'offre en ligne** s'est étoffée de trois *parcours immersifs* : sur l'histoire du conseil général puis départemental de l'Aisne, sur la collection des cartes postales anciennes (avec des comparaisons visuelles avant/après) et sur la Seconde Guerre mondiale (refonte d'une précédente exposition virtuelle). Une visite virtuelle du bâtiment des Archives a également été mise en ligne le 21 novembre, agrémentée de vidéos et visuels : celle-ci, organisée en deux parcours, donne à voir le fonctionnement des Archives, y compris du point de vue du lecteur, et une sélection de documents incontournables.

Une action a enfin été menée à l'occasion des **80 ans de la Libération du département en 1944** : organisation d'une journée d'études en partenariat avec le Service du chemin des Dames et de la Mémoire, présentation d'une exposition photographique sur les grilles de la préfecture, projection de films grâce à l'association d'Archipop (parmi un cycle de trois séances).

L'année 2025 verra la prolongation de cette politique active à destination de tous les publics :

- Les **café-archives** seront poursuivis, sous une appellation qui sera toutefois revue pour en élargir encore l'auditoire.
- Une importante exposition portera sur l'histoire de la **justice** à travers une sélection de grands ou petits procès qui se sont déroulés dans notre département.
- L'œuvre de Lucien Laby, médecin dans les tranchées de la Première Guerre mondiale et dessinateur, sera valorisée en partenariat avec le Service du chemin des dames et de la mémoire, grâce au fonds d'archives collecté en 2023 auprès de sa famille.
- Enfin, un travail de recherche sera mené en partenariat avec l'université d'Artois et le Familistère de Guise, autour de l'histoire de l'habitat en prévision d'une exposition en 2026.

➢ Expositions

Depuis l'ouverture du Centre des Archives et Bibliothèque départementales de l'Aisne (CABA), des expositions sont régulièrement proposées au grand public :

- Sur les mémoires des combats : « Revivre ! 1918 l'Aisne se reconstruit » (2019 – plus de 4 000 visiteurs, soit autant que sur la période 2014/2017) - « 1870, la guerre oubliée » (2022 –1 200 visiteurs),
- Sur les personnages historiques de l'Aisne : « Femmes remarquables » (2020) – « La forêt au temps de Jean de La Fontaine » (2021 – 600 visiteurs),
- Sur l'histoire sociale du département : « Prémontré : 900 ans, la présence de l'ordre dans l'Aisne » (2021-2022 – 420 visiteurs), « Dites 33 : 700 ans de soins dans l'Aisne » (2023 – 1 200 visiteurs), « En piste ! D'hier à aujourd'hui, sports et sportifs axonais » (2024 – 800 visiteurs au 29/11/2024)

➢ Accompagnement de projets pédagogiques

Les Archives départementales disposent, depuis 1957, d'un **service éducatif** qui accueille chaque année des classes. En collaboration étroite avec un professeur mis à disposition par l'Éducation nationale, des outils pédagogiques sont régulièrement conçus et mis en ligne. Des ateliers sont proposés gratuitement : animés par un médiateur, ils sont systématiquement adaptés aux besoins exprimés par l'enseignant et peuvent être délocalisés dans les établissements scolaires.

L'offre pédagogique a progressé en 2024 avec un niveau de fréquentation en hausse (plus de 700 élèves), près de la moitié des ateliers étant proposée hors-les-murs. La refonte de l'offre en ligne s'est poursuivie avec une présentation entièrement recalibrée des ateliers, mieux adaptée aux attentes des enseignants. Un nouveau support pédagogique sur les cahiers de doléances de 1789 a également été proposé.

④ Le Département, opérateur et médiateur en ARCHEOLOGIE

❖ Réalisation d'opérations d'archéologie préventive

Le service archéologique du Département accompagne les politiques d'aménagement du territoire en s'impliquant dans des projets structurants de l'économie locale future et du réaménagement des cœurs de villes et villages. Dans ce cadre :

- il réalise au cas par cas des **diagnostics** sur le territoire départemental,
- il exécute des **fouilles** au titre des périodes chronologiques allant de l'Antiquité à l'Époque contemporaine,
- il s'inscrit dans les **projets scientifiques** élaborés autour des axes de recherche portés dans la programmation nationale du Conseil National de la Recherche Archéologique (CNRA),
- il travaille actuellement sur la rédaction d'un guide au service de l'aménageur.

En 2023, 16 diagnostics archéologiques et 3 fouilles préventives ont été réalisés par le Service archéologique sur une surface totale étudiée de **439 318 m².** Ces opérations donnent toutes lieu, après études en laboratoire au Centre de Conservation du Patrimoine (CCP), à la réalisation d'un **rapport comportant les photos et les relevés de la fouille et des vestiges découverts, les analyses et les hypothèses scientifiques liées à ces opérations de terrain**. Ces rapports permettent notamment de conserver la mémoire des opérations réalisées. Les objets découverts sont conservés pour étude au dépôt de fouille du Centre de Conservation du Patrimoine, avant d'être reversés à l'État au Centre de Conservation et d'Etude de Soissons.

Carte de répartition des opérations archéologiques 2024

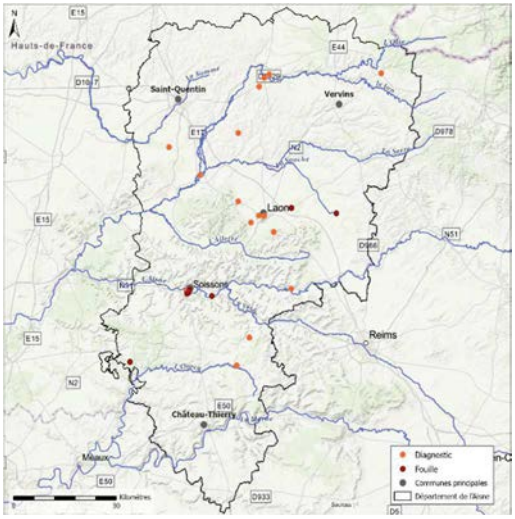

Quelques opérations phares réalisées sur 2024 :

- A Laon, le diagnostic d'archéologie du bâti des remparts Saint-Martin-Saint-Just (en cours) : le diagnostic porte sur trois sections des remparts en élévation et sur l'ancienne porte Gallot ; démarré au 2e semestre 2023, il s'est poursuivi en 2024 avec des relevés du bâti et des sondages sédimentaires au pied de la muraille ;
- A Laon, le diagnostic de la totalité du « Parvis G. de Mortagne » : démarrage de la 1ère tranche en suivi de chantier en novembre 2024, sur la pose d'une partie du réseau d'eau potable ; la 2e tranche est prévue pour janvier-juin 2025 ;
- A Samoussy, la fouille préventive « rue de l'Église » : la fouille a porté sur une partie du palais carolingien, qui fait l'objet d'un programme de recherche dirigé par un archéologue du service ;
- A Soissons : fouille en suivi de chantier des réseaux chaleurs, qui permet d'enrichir les connaissances sur la ville ancienne grâce à l'étendue des travaux ;
- A Villers-Cotterêts, la fouille préventive de la « chartreuse de Bourgfontaine » : la fouille porte sur plusieurs secteurs de l'ancienne abbaye du 14e siècle, pour tenter de comprendre l'installation des Chartreux.

Les opérations de terrain sont mises en œuvre dans une **logique d'éco-responsabilité** concernant la production de déchets et leur valorisation :

- Les rebouchages s'effectuent en respectant l'ordre des stratifications de terres, en terminant par la terre végétale au niveau du sol,
- Les « consommables » utilisés sur les opérations (clous, étiquettes, etc.) sont retirés à la fin de l'opération, avant le rebouchage,
- Les déchets alimentaires font l'objet d'un tri sélectif,
- Les toilettes sont louées auprès d'un prestataire spécialisé certifié ISO 14004.

❖ Médiation en archéologie

Pour la médiation, le Département dispose d'un **centre de documentation dédié** et d'un **Centre de Conservation du Patrimoine (CCP), lequel est** doté de **réserves d'objets archéologiques** et d'un **espace de médiation**.

Un **site internet** (www.archeo.aisne.com) est quant à lui en ligne depuis 2015.

➢ Médiation en faveur des scolaires

Le Service archéologique propose des ateliers thématiques pour les **élèves de l'école maternelle jusqu'au lycée**. Il s'agit de concevoir et de mettre en œuvre des projets transversaux et interdisciplinaires destinés à faire découvrir l'archéologie, l'environnement et l'histoire. **Chaque intervention est construite en concertation avec l'enseignant**.

Le Service archéologique s'associe aux Archives départementales pour proposer des journées clé en main, adaptées en fonction des niveaux scolaires et de la thématique des expositions en cours. L'accueil est réparti par demi-journée dans chaque structure.

Le Service archéologique propose également un parcours croisé avec le Musée d'Art et d'Archéologie du Pays de Laon, apportant une offre complémentaire à celle du Musée.

Depuis 2020, les activités de médiation sont proposées pour être réalisées, soit dans le CCP, soit sur le lieu d'enseignement des scolaires. Cette dernière possibilité a permis **d'augmenter le rayon d'action,** ainsi que les projets auprès du très jeune public **des écoles maternelles**.

Pour l'année 2024, les ateliers pédagogiques ont été réalisés avec 61 groupes scolaires sur le département de l'Aisne, soit 1 318 élèves.

➢ Médiation en faveur d'autres publics

Le Service archéologique a mené plusieurs **actions de médiation et de communication scientifique « hors les murs »,** en participant à la Nuit de la lecture, aux Journées Européennes de l'Archéologie, aux Journées Européennes du Patrimoine. Il organise aussi des Journées portes-ouvertes sur ses chantiers de fouille lorsque les conditions de sécurité le permettent.

Le service a par ailleurs organisé, en partenariat avec la DRAC Hauts-de-France et la Ville de Laon, les Journées Régionales de l'archéologie, les 21-22 novembre 2024, à la Maison des Arts et Loisirs de Laon. Ces journées se tiennent une fois par an et sont l'occasion de présenter les principales opérations archéologiques de l'année aux professionnels et au public. 180 personnes se sont inscrites.

⑤ Un département de Mémoire

Le Service du Chemin des Dames et de la Mémoire a reçu plusieurs missions : la gestion et le développement du Centre d'Accueil du Visiteur du Chemin des Dames - Caverne du Dragon, le développement touristique et culturel du Chemin des Dames, l'accompagnement et la valorisation de la Mémoire contemporaine dans le département de l'Aisne, la gestion des collections départementales liées à la Première Guerre mondiale.

❖ Le Chemin des Dames et la Caverne du Dragon

➢ Un site réaménagé et modernisé

En 2019, 20 ans après l'inauguration du musée départemental en 1999, le site s'est transformé avec la création d'un **Centre d'Accueil du visiteur du Chemin des Dames**.

En 2020, une nouvelle salle multifonction a été aménagée au niveau-2 du Centre d'accueil du visiteur du Chemin des Dames, permettant d'accueillir expositions, colloques et conférences.

En 2021, des améliorations techniques ont été mises en place, à destination des publics, avec la mise en service d'audioguides pour les étrangers en 4 langues : Anglais, Allemand, Néerlandais, Espagnol, et depuis 2023 Italien, répondant à la demande des visiteurs.

De nouveaux moyens techniques ont été identifiés, engendrant la commande d'un nouveau logiciel de réservation et de **billetterie en ligne** afin de correspondre aux nouvelles attentes des publics et bénéficier d'un outil marketing performant. Mise en place en juillet 2023, la billetterie en ligne a permis de comptabiliser sur 6 mois plus de 10 % de la billetterie, témoignant de l'intérêt d'un tel développement.

➢ Une collection de 15 000 objets de la Première Guerre mondiale

Lorsque le bâtiment de la Caverne du Dragon a été construit, les collections étaient constituées de près de 2 500 objets, provenant notamment de l'association du Souvenir Français, aujourd'hui en dépôt au Département de l'Aisne. Au cours des années, les collections ont régulièrement été complétées par de **nombreux dons et d'importantes acquisitions de collections privées** provenant du territoire de l'Aisne. Ainsi, les collections muséales aujourd'hui conservées par le Département représentent actuellement près de 15 000 objets de nature et de taille variées, allant du bouton d'uniforme au canon, en passant par des archives et des photographies. Les collections d'uniformes de la III^{ème} République représentent ainsi l'une des plus belles collections appartenant à une collectivité territoriale.

Le don du fonds d'atelier de l'artiste Haïm Kern avec près de 1 200 pièces d'œuvres d'art, composées de peintures, sculptures en bronze, lithographies, représente la plus grande collection consacrée à l'artiste lié à l'histoire du Chemin des Dames et du département de l'Aisne. Aujourd'hui, toutes ces collections sont conservées dans les réserves aménagées dans le bâtiment des Archives départementales et de la Bibliothèque de l'Aisne (CABA) sur une surface totale pour **ce complexe de réserves muséales de près de 500 m^2.**

➢ Une notoriété accrue

Cette politique d'investissement a été accompagnée par la mise en place de nombreuses actions visant à accroître la notoriété du Chemin des Dames, et l'imposer comme l'un des hauts lieux de mémoire de la Grande Guerre, à l'instar de Verdun ou de la Somme.

Le Département anime également un site internet du Chemin des Dames, qui comporte notamment un **Mémorial virtuel du Chemin des Dames, recensant en 2023 près de 154 000 soldats** de toutes les nationalités, tombés sur ce champ de bataille, des cartes historiques, des ressources pédagogiques et des informations pratiques.

➢ Le projet d'appellation « Musée de France »

Le Service s'est engagé dans la **rédaction d'un Projet Scientifique et Culturel (PSC) afin d'être reconnu « Musée de France » à l'horizon 2025** par le Ministère de la Culture et de la Communication. Ce projet vise à projeter l'établissement vers l'avenir et répondre aux problématiques liées à la gestion des collections, la muséographie, les moyens de développer le site, mais aussi proposer un projet de service avec une organisation opérationnelle dans chaque domaine. Afin d'atteindre cet objectif, une mission d'accompagnement au changement par un consultant externe est en cours. Le Projet Scientifique et Culturel comporte un important volet sur la position du musée au sein du territoire.

➢ Les actions de médiation

L'augmentation de la fréquentation de 2014 à 2017 s'explique par les commémorations du centenaire.
La période 2018 à 2021 est marquée par une forte diminution de fréquentation (travaux puis crise sanitaire).
L'année 2024 renoue avec une fréquentation antérieure au centenaire.

La Caverne du Dragon est le second site le plus visité de l'Aisne.

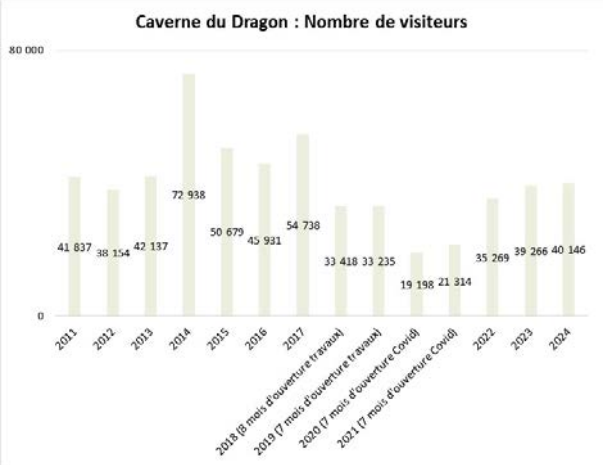

La fréquentation s'organise en moyenne entre **65-70% de visiteurs individuels** et **30-35% de groupes,** et se caractérise par une présence importante des **scolaires, environ 20%.** Le public se caractérise aussi par une forte proportion de visiteurs français ; les **visiteurs étrangers** représentant en moyenne **15% du public** (surtout des Britanniques, Hollandais et des Belges).

Afin de transmettre aux jeunes générations le souvenir de la Première Guerre mondiale, la Caverne du Dragon développe des actions de médiation en direction du grand public et du jeune public.

A destination du grand public

En matière d'action culturelle tous publics, l'établissement propose, en plus de la visite classique, des **visites thématiques sur le terrain,** comme par exemple la visite de la Cote 108 à Berry-au-Bac, les villages disparus du Chemin des Dames…

Des **spectacles** sont aussi proposés chaque année, notamment dans le cadre de la Nuit des Musées (journée spéciale « Graffiti » en 2024) ou des journées européennes du Patrimoine.

Des **expositions** itinérantes sont aussi proposées au prêt par le Centre d'Accueil du Visiteur, à destination des établissements scolaires ou des communes.
2 expositions étaient récemment à découvrir à la Caverne du Dragon : « Le Grand match, sportifs sur le front du chemin des Dames » (septembre 2023 à août 2024) et « Hurtebise 1914, dans les ruines du Chemin des Dames » (novembre 2024 à août 2025).

En outre, pour la seconde année consécutive, les visiteurs ont pu assister à une séance de **cinéma de plein air** lors de la nuit des étoiles 2024, avec la projection de « La guerre des Lulus ».

Enfin, la **Journée de Mémoire du Chemin des Dames**, chaque année le 16 avril, jour anniversaire de l'offensive française sur le Chemin des Dames en 1917, organisée par le Conseil départemental, propose une marche commémorative commentée au départ de Craonne, est suivie dans la journée par des spectacles (théâtre, musique, veillée). La journée de Mémoire du Chemin des Dames est, chaque année, suivie par **un millier de personnes sur l'ensemble de la journée** (marche du matin, spectacles et marche du soir).

A destination du jeune public

Le Centre d'Accueil du Visiteur - Caverne du Dragon a accueilli en 2022 plus de 6 600 enfants/jeunes dans le cadre de **visites scolaires**.

Des **ateliers « hors les murs »** sont dispensés également directement en classe dans les collèges du Département.

❖ La mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans l'Aisne

Le département de l'Aisne a été touché de plein fouet par la campagne de France en 1940. Après la percée des troupes allemandes dans les Ardennes le 10 mai 1940, la contre-attaque des chars du Colonel de Gaulle sur Montcornet, le 17 mai 1940, est restée célèbre pour avoir été l'une des rares actions victorieuses de l'armée française, avant les actions désespérées pour tenir la ligne « Weygand » en juin. La campagne de France de mai et juin 1940, assombrie par la défaite et l'occupation allemande, demeure cependant largement oubliée, de même que l'exode de la moitié de la population axonaise vers la Mayenne.

Pour l'Aisne, l'enjeu est de rappeler le rôle du département dans cette période majeure de l'histoire contemporaine et l'impact de ces évènements de la Seconde Guerre mondiale pour la population et le territoire axonais.

C'est pourquoi, le Département s'est engagé à développer de 2020 à 2025 **des actions en direction de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale dans l'ensemble du département.**

Ce cycle commémoratif a commencé en 2020, par le rappel de la campagne de France et l'exode des populations, s'est poursuivi en 2024 avec un appel à projets à destination des acteurs du territoire pour le 80e anniversaire de la Libération de 1944. Le Conseil départemental poursuit ainsi son engagement auprès des acteurs locaux investis dans cette commémoration.

Enfin, le Service du Chemin des Dames et de la Mémoire apporte **son expertise pour le projet de réaménagement du musée de la Résistance et de la Déportation de Tergnier**, pour la conservation des collections et le conseil scientifique du futur musée départemental.
En 2023, les collections du musée de Tergnier ont été mises en dépôt auprès du Département.
Le 9 octobre 2024, 2 conventions ont été signées entre l'Association des Amis du musée, propriétaire de la collection «musée de France» et le Département, pour confier à ce dernier la gestion de la collection et du musée. Le 2 décembre 2024, l'Assemblée départementale a adopté le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du musée, rédigé par le Département en Lien avec l'association, faisant un bilan du musée et fixant ses orientations pour les 10 prochaines années.

1.3 Dynamiques de développement responsable

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 2
Eliminer la faim - Assurer la sécurité alimentaire
Améliorer la nutrition - Promouvoir l'agriculture durable

2.1 Alimentation saine, nutritive et suffisante - 2.4 Pratiques agricoles résilientes - 2.5 Diversité génétique

ODD 12
Etablir des modes de consommation et de production durables

12.3 D'ici 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale, le volume de déchets alimentaires par habitant
12.8 D'ici 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable

1.3.1 Modes de production : Accompagner la transition des secteurs touristique et agricole

La promulgation de la Loi NOTRe de 2015 a amené le Département à réviser son action dans le domaine économique. Ainsi le Département n'intervient plus auprès des entreprises, qu'il s'agisse d'aides directes ou indirectes.

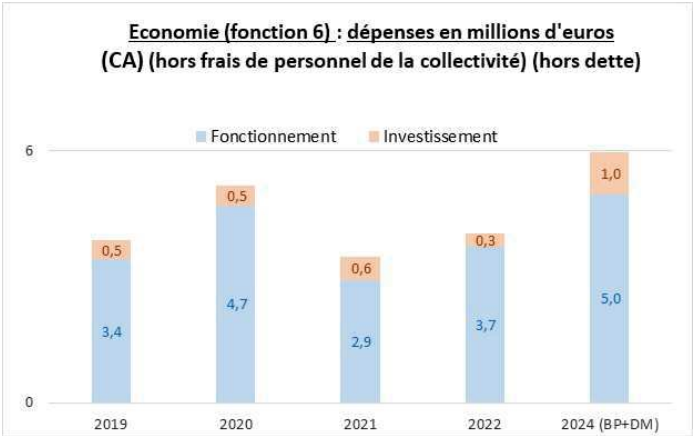

En revanche, la compétence « Agriculture » étant une compétence autorisée, et la compétence « Tourisme » étant une compétence partagée, le Département peut continuer à intervenir.

① Favoriser une offre touristique diversifiée

Contexte / Enjeux

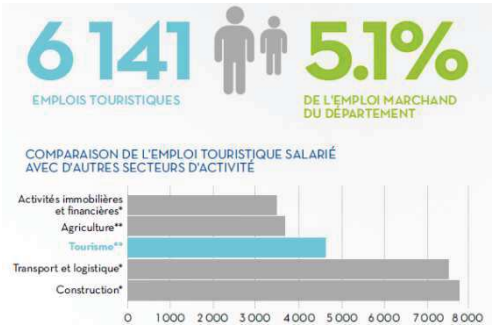

Le secteur du tourisme occupe une place importante dans l'économie locale. Son évolution le place aujourd'hui au niveau d'importants secteurs économiques du département.

Source : bilan touristique 2021 de Aisne Tourisme à partir des dernières données INSEE

❖ Les enjeux du Schéma Départemental du Tourisme

L'année 2023 a été consacrée à la définition et à la réécriture d'une feuille de route stratégique 2024-2028. Pour cela, un bilan a été réalisé à deux mains par l'ADT et les services du département. Ce bilan a été partagé au sein d'un groupe de travail rassemblant élus du Département, acteurs publics et privés du tourisme, services du Département et de l'Agence Aisne Tourisme.

Lors de sa réunion du 29 juillet 2024, l'Assemblée départementale a validé la stratégie départementale de développement touristique 2024-2028 qui comporte les trois volets suivants :

1) Poursuivre le **financement touristique par le Département** : programme véloroutes-voies vertes, accompagnement du syndicat mixte de la vallée de l'Ailette, de la Caverne du Dragon, du Familistère de Guise et des collectivités.
2) Créer les conditions du développement touristique, en s'appuyant sur l'**ingénierie** déployée par l'Agence Aisne Tourisme,
3) Favoriser le déploiement d'investissements, en solution mixte de financement (notamment avec des partenaires privés) sur quatre territoires particulièrement porteurs, avec des **projets catalyseurs** comme :
    - Un réseau d'équipements touristiques autour de la Cité internationale de la langue française qui permettrait de développer une offre ludique en forêt de Retz et de mettre en valeur l'œuvre d'Alexandre Dumas,
    - Un équipement central et différenciant sur le Champagne reposant sur un concept intégrant les codes de l'art de vivre à la française,
    - Des équipements ludiques et évènementiels complémentaires en vallée de l'Ailette,
    - Une offre ludique au château de Coucy.

❖ La mise en œuvre du Schéma Départemental du Tourisme

➢ Aisne Tourisme

De façon générale, le Département s'appuie sur son Agence Aisne tourisme pour :

- outiller les territoires,
- favoriser les investissements par recherche d'investisseurs,
- accompagner les sites phares du département pour leur permettre d'évoluer en fonction des attentes des clients qui sont de plus en plus exigeantes.

Une subvention de 1 490 804 € a été versée au titre de 2023 et une subvention de 1 530 000 € a été individualisée en 2024.

➢ Aides financières

En 2024, ce sont **3,3 M€** qui ont été mobilisés en faveur du développement touristique :
- 3 138 000 € en fonctionnement (dont 1,5 million à Aisne Tourisme),
- 163 553 € en investissement pour accompagner les projets d'optimisation du Fort de Condé (Chivres-Val) et la rénovation de la façade de la chapelle de l'Hôtel Dieu de Château-Thierry.

② Contribuer à une agriculture locale et durable

❖ Dispositifs d'aide financière

Les interventions du Département en matière d'agriculture sont réalisées dans le cadre de la convention de partenariat avec la Région, pour la période 2023-2027.

➢ Viabilité des systèmes de production (362 k€ engagés en fonctionnement en 2024)

Dans le cadre de son programme d'actions en agriculture, le Département poursuit l'objectif **d'aider la performance économique** en soutenant les actions de renforcement de la qualité des produits, et en permettant une production compatible avec des exigences environnementales. Le Département finance ainsi des actions menées en partenariat avec la **Chambre d'Agriculture** et apporte son aide à des associations à vocation agricole. L'ensemble de sa contribution s'élève à 362 446 € en 2024.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle politique Agricole Commune (PAC) et de son document programmatique unique (Plan Stratégique National, PSN), la PAC se traduit notamment par une nouvelle répartition de la gestion des mesures entre l'Etat (autorité de gestion unique, responsable des mesures surfaciques du second pilier de la PAC, relatif à la politique de développement rural de L'Union européenne) et les Régions (autorités de gestion déléguée, responsables de la gestion des mesures non surfaciques du second pilier). La nouvelle programmation prévoit la mise en place d'un plan intitulé **Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD)**, pour la période 2023-2027 à l'échelle régionale.
Dans ce cadre, l'Assemblée départementale a décidé de poursuivre son soutien au monde agricole, en complément du FEADER, en votant une Autorisation de Programme de 1 000 000 € sur les volets suivants du PRE'AD, pour la période 2023-2027 :
- Aide aux investissements pour améliorer la performance globale et la durabilité des filières de l'élevage ;
- Aide aux investissements agricoles (toutes filières confondues) en faveur de la réduction des impacts environnementaux et climatiques.

En 2024, une avance de 100 000 € a été versée à l'ASP, conformément à la convention de paiement passée entre l'ASP, la Région et le Département.

Le Département poursuit ses engagements en faveur de :
- la **structuration de filières agricoles** : En 2023, une subvention de 16 000 € a été individualisée en faveur de l'Association Produits de nos Pl'Aisne pour la structuration d'une **filière de produits locaux** pour l'approvisionnement en restauration collective ;
- des **démarches d'obtention de SIQO** [Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine] : En 2023, une subvention de 10 000 € a été individualisée en faveur de l'Association Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (pour l'élaboration du dossier de reconnaissance en AOP [Appellation d'Origine Protégée] du Cidre de Thiérache) et une subvention de 4 200 € en faveur de l'Association des Miels des Hauts-de-France (pour la réalisation des actions liées à l'obtention et au lancement de l'IGP [Indication Géographique Protégée] Miel de Tilleul de Picardie).

Il n'y a pas eu de dépôt de nouveau dossier en 2024.

➢ Diversification agricole (68 k€ engagés en investissement en 2024)

Les dispositifs d'aide de la Région et du Département s'articulent autour de 3 types d'investissements :

- volet 1 : productions agricoles nouvelles ou à développer,
- volet 2 : transformation et commercialisation sur l'exploitation,
- volet 3 : activités innovantes d'accueil et de services à la ferme.

34 projets ont été subventionnés en 2024.

➢ Agriculture biologique (25 k€ individualisés en 2024)

Contexte / Enjeux

➢ Dans les Hauts-de-France

La signature du second plan régional bio pour la période 2023-2027 est intervenue le 28 février 2023.
Ce plan comportera les axes suivants :

- Axe 1 : sécuriser et poursuivre le développement des productions et des surfaces bio,
- Axe 2 : accompagner et structurer les filières bio régionales,
- Axe 3 : intensifier l'approvisionnement et la consommation de produits bio régionaux,
- Axe 4 : animer une stratégie de développement de l'agriculture biologique coordonnée, cohérente et visible.

➢ Dans l'Aisne

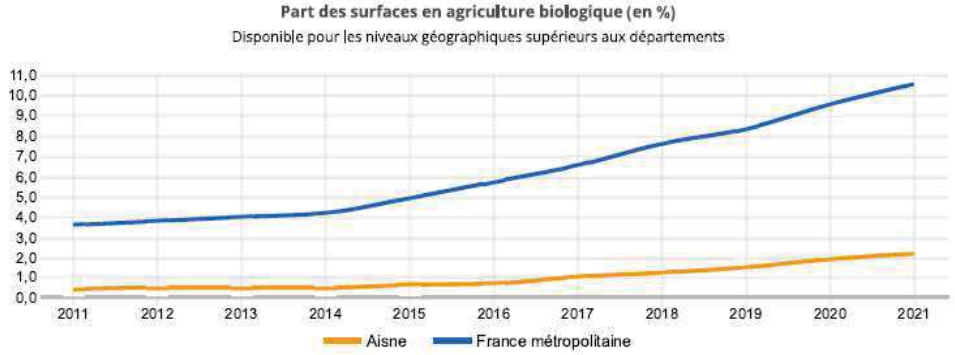

Source : Ministère en charge de l'agriculture, Service de la statistique et de la prospective (SSP), Agreste, Statistique agricole annuelle, Agence Bio

Le Département accompagne les structures associatives mobilisées en faveur de l'agriculture biologique :

- Association **Bio en Hauts-de-France** pour un montant budgété de 15 000 € en 2023 et 2024 ;
- Association **A PRO BIO**, pour un montant budgété de 10 000 € en 2023 et 2024, notamment pour la réalisation d'actions en faveur de la restauration collective.

Ces 2 associations réalisent des actions répondant aux objectifs du Plan Bio régional.

➢ Développement des circuits courts alimentaires (6 k€ en 2024)

Depuis plusieurs années, le Département accompagne le réseau des AMAP Hauts-de-France, structure associative pour le maintien de l'agriculture paysanne, à hauteur de 6 000 € euros en 2024.

➢ Dons des filières agricoles (8 k€ en 2024)

Depuis 2021, le Département accompagne l'association SOLAAL qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricole et alimentaire, et les associations d'aide alimentaire. Une subvention de 8 000 € a été votée en 2024 (10 000 € en 2023).

❖ Amélioration des conditions d'exploitation par l'aménagement foncier rural

Le Département est maitre d'ouvrage et garant du bon déroulement des procédures d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental depuis 2006 (par transfert de compétence). L'AFAFE se base sur un état des lieux initial pour définir les objectifs, tels que lutter contre le morcellement parcellaire, contribuer à l'aménagement du territoire communal ou intercommunal, préserver les milieux naturels. Il s'agit d'un projet co-construit avec l'ensemble des acteurs du périmètre.

À la suite de l'opération, le nouveau parcellaire est accompagné de travaux connexes tels que :
- Modification/création des chemins : accès au nouveau parcellaire.
- Réalisation de plantations : haie, bande enherbée.
- Amélioration du réseau hydraulique : renaturation de mare, préservation des captages d'eau potable, création de noues d'infiltration.

Actuellement 2 opérations d'aménagement foncier rural sont en cours :
- Sergy et Cierges : opération ayant débuté en 2021, une étude d'impact sur la faune/flore durant les 4 saisons a débuté en mai 2024.
- Ostel et Chavonne : constitution en cours de la commission intercommunale d'aménagement foncier ayant vocation à acter la suite à donner à cette opération.

Le Département a inscrit 117 748 euros de crédits de paiement en 2024 pour ces 2 projets.

Trois nouvelles opérations pourraient démarrer à partir de 2025, dans le cadre de la mise à 2X2 voies de la RN2 entre Laon et Avesnes-sur-Helpe. S'agissant de Grands Ouvrages Publics (GOP), le Département est tenu de conduire une opération d'aménagement foncier, si les études préalables en concluent ainsi. La maitrise d'ouvrage est portée par la DREAL des Hauts-de-France. Ces opérations concerneraient le contournement de Laon, de Froidmont-Cohartille et de La Capelle.

❖ Contribution aux réflexions territoriales

➢ Projets Alimentaires Territoriaux

Le Département participe à une **démarche de Projet d'Alimentation Territoriale** au sein de 4 territoires :
- le Saint-Quentinois pour 4 collèges,
- la Thiérache (Communautés de communes Thiérache Sambre et Oise, Thiérache du Centre, Portes de la Thiérache et Pays des trois Rivières) pour 10 collèges,
- Le Sud de l'Aisne (Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry et la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne) pour 6 collèges qui se sont engagés pour élaborer un PAT,
- Le Pays Picard (Communauté d'Agglomération Chauny-Tergnier-La Fère et la Communauté de Communes Picardie des Châteaux) pour 7 collèges qui se sont réunis courant 2023 pour élaborer un PAT. Cette démarche a été suspendue en 2024 par le Pays Picard.

➢ Plate-forme logistique et projet de légumerie

Courant 2017, les groupes de travail sur le Grand Laonnois ont permis d'associer plusieurs partenaires, dont les services du Département, à un projet de plateforme de regroupement de produits et d'une légumerie.

Le comité de pilotage constitué fin 2017 a abouti en juin 2018 à la création d'une **plateforme logistique** portée par une association de producteurs locaux, dénommée « produits de nos pl'Aisne ». Cette association est désormais présente sur le site internet « Approlocal » en tant que fournisseur.

Le projet d'une légumerie issu de ce comité de pilotage a été porté par l'association d'insertion « Aujourd'hui et demain » basée à Sissonne, avec un accompagnement de la chambre d'Agriculture de l'Aisne et du Groupement régional de l'insertion par l'économique en Picardie (GRIEP). **La légumerie** a ouvert ses portes au second semestre 2024 et a déjà réalisé plusieurs productions (achat, épluchage, conditionnement de légumes). Cette nouvelle offre sera prochainement accessible sur la plateforme Approlocal et les collèges pourront faire appel à ses services.

1.3.2 Focus sur la restauration collective dans les collèges

Contexte / Enjeux

➢ En France : une évolution législative en faveur d'une restauration collective durable

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)

Priorité 4.3 : Assurer une agriculture et une alimentation sûres, saines et durables pour tous et à toutes les échelles

- Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et le Programme National Nutrition Santé (PNNS), couvrant la période 2019-2023, fixent des **objectifs en matière de qualité nutritionnelle, d'approvisionnement, de promotion des protéines végétales, de lutte contre le gaspillage alimentaire, d'éducation alimentaire…**

➢ Dans l'Aisne : 1,9 millions de repas servis chaque année dans les collèges.

① Approvisionnement

❖ Produits de qualité

⇨ Mesures nationales

– Au moins 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique d'ici 2022 (loi EGALim d'octobre 2018),
– Au moins 60% de l'approvisionnement en viande et poisson en produits de qualités et durables à partir du 1er janvier 2024.

❖ Produits locaux

➢ Les pratiques des collèges (enquête de février 2022)

Dans le cadre de leur autonomie de gestion, les collèges sont libres de s'approvisionner en passant par des circuits qu'ils choisissent. Pour les aider dans l'achat de produits locaux, le Département, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture, se fait le relai des plateformes d'approvisionnement auprès des chefs cuisiniers des collèges : Approlocal et Produits de nos Pl'Aisne créées respectivement en 2012 et en 2018. Pour cette dernière, un service livraison pour la collecte et la distribution des denrées commandées est désormais mis en place depuis fin 2023-début 2024.
Ainsi, les gestionnaires des collèges ont accès à un espace personnel et sécurisé, qui leur permet de consulter un catalogue de producteurs locaux en capacité de les approvisionner sur les plateformes axonaises.

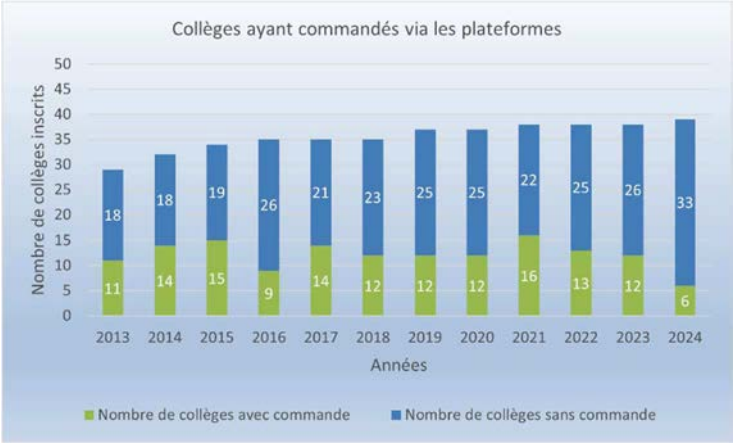

Le nombre de collèges inscrits sur les plateformes a augmenté progressivement pour finalement stagner depuis 2021 à 38 inscrits sur 43 collèges concernés par une restauration autonome. En 2024, un établissement s'est inscrit. Un commercial a été recruté au sein de la Chambre d'Agriculture afin de dynamiser les plateformes auprès des établissements.

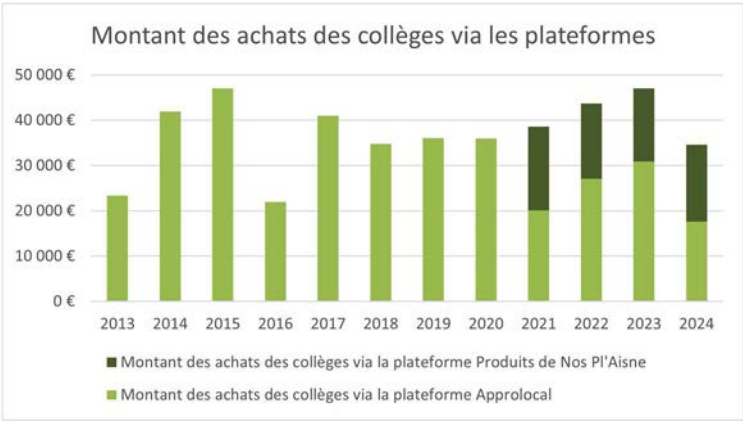

Le montant des achats via ces plateformes est quant à lui en augmentation depuis 2021, après COVID. Les données 2024 (issues de la Chambre d'Agriculture) ne couvrent que la période de janvier à octobre 2024.On constate toutefois une baisse du montant des achats au cours de cette année.

② Diversification des sources de protéines

⇨ Mesures nationales

- Repas végétarien hebdomadaire : facultatif par expérimentation (loi Egalim du 30 octobre 2018), puis obligatoire (loi Climat et Résilience du 21 août 2021),
- Repas végétarien quotidien : facultatif par expérimentation de 2 ans (loi Climat et Résilience du 21 août 2021).

➢ Les pratiques des collèges (enquête de février 2022)

85% des établissements déclarent avoir instauré le menu végétarien une fois par semaine. Cette mesure a été mise en place plutôt aisément.

Cependant, les équipes dans les collèges se rendent compte que ces produits industriels ne fonctionnent pas auprès des jeunes. Les chefs cuisiniers essayent donc de trouver des recettes, pour élaborer des plats faits maison. Les cuisiniers manquent de savoir-faire dans les techniques d'élaboration des plats, mais également d'idées.

Une formation au menu végétarien a donc été organisée les 25 septembre et 9 octobre 2024, réunissant une dizaine d'agents. Elle devrait être de nouveau proposée en 2025.

③ Substitution des plastiques

⇨ Mesures nationales déclinées de la loi EGALim du 30 octobre 2018.

➢ Les pratiques des collèges (enquête de février 2022)

Les gestionnaires montrent que les collèges ont globalement bien intégré les aspects réglementaires.

- Interdiction des bouteilles à usage unique

La plupart des collèges ont arrêté l'utilisation des bouteilles en plastique pour les élèves. En revanche, ils en achètent encore pour les pique-niques, les manifestations sportives et parfois pour la salle de restauration des commensaux.

- Interdiction des ustensiles à usage unique

Les ustensiles pour la préparation en cuisine sont tous en inox. Quant aux bâtonnets mélangeurs en plastique, ils ont laissé la place à ceux en bois ou à des petites cuillères.

- Interdiction des contenants à usage unique

Les collèges en cantine autonome n'ont plus de contenants en plastique et travaillent tous avec des bacs gastro en inox. En revanche, les établissements avec une cuisine centrale ou avec un prestataire extérieur sont encore confrontés au conditionnement en contenants plastiques. De même, il subsiste encore des contenants en plastique pour le service des desserts et des fromages.

④ Lutte contre le gaspillage alimentaire et dons

❖ Lutte contre le gaspillage alimentaire

⇨ Mesures nationales

- Mise en place d'une **démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire au sein des services de restauration collective (**loi d'août 2015 relative à la Transition énergétique pour une croissance verte)
- Réduction du **gaspillage alimentaire en restauration collective** de 50 % d'ici 2025 par rapport à 2015 (loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire)
- T**ri à la source et une valorisation biologique** ou une collecte sélective **des biodéchets,** au plus tard au 31 décembre 2023 pour l'ensemble des collèges (loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire)

⇨ Mesures départementales

Dans un premier temps, le Conseil départemental de l'Aisne a réalisé un Plan Départemental de Prévention pour la période 2011-2017.

Le cadre actuel est celui d'un Plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et la gestion des déchets verts des collèges, plan adopté en février 2019. Le bilan de ce plan a été rédigé en 2023. Une mise à jour réglementaire et de nouvelles actions sont nécessaires et font l'objet en 2024, de l'écriture d'un nouveau plan de lutte contre le gaspillage alimentaire et de gestion des biodéchets. Son adoption devrait se faire en début 2025.

➢ Lutte contre le gaspillage alimentaire et tri à la source des déchets organiques

Le Département accompagne les collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et le tri par les élèves des déchets organiques de leur assiette en soutenant les bonnes pratiques qui suivent :

- **Choix des aliments ou de la quantité par les élèves**

Le libre-service peut se réaliser sous différentes formes : buffet salad'bar, bacs placés directement sur la chaîne de restauration, pain en portion, partage de nourriture avec ou sans vitrine réfrigérée.

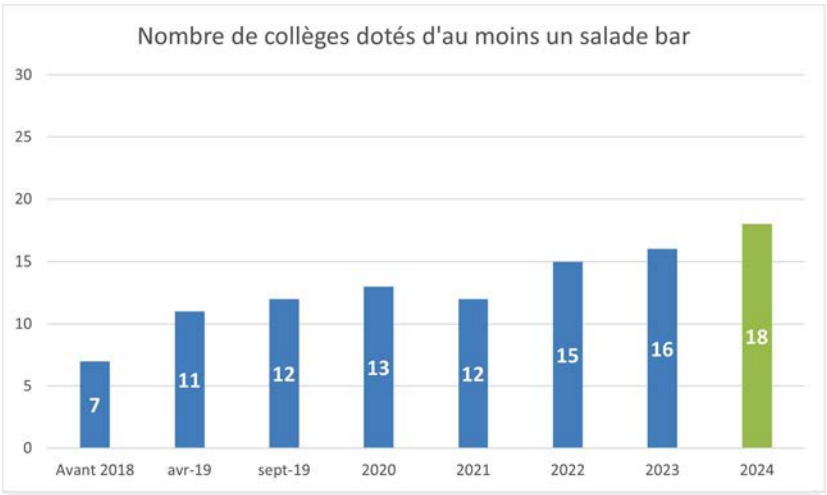

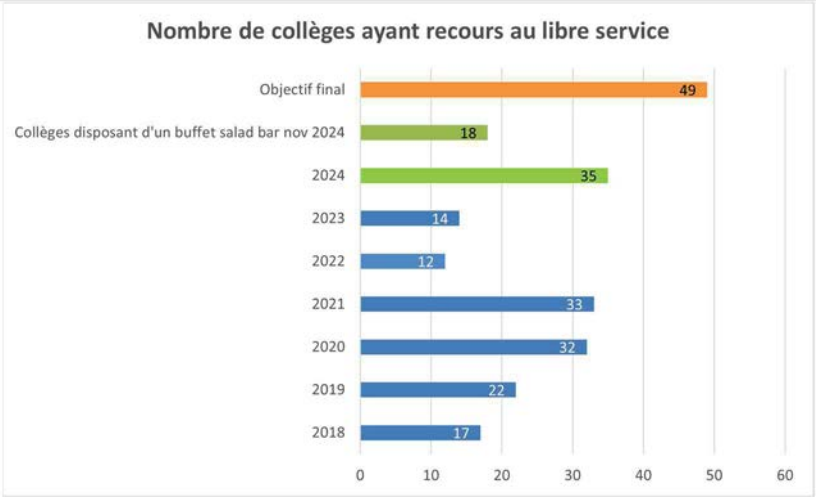

L'objectif de la collectivité est que l'ensemble des collèges pratiquent le libre-service d'ici 2030.

En 2024, 35 collèges pratiquaient le libre-service dans leur restaurant collectif, avec un ou plusieurs dispositifs de libre-service. On dénombre ainsi :

- 18 collèges avec un salade bar financé par le Département.
- 15 collèges avec une vitrine de troc permettant aux élèves ne souhaitant plus un aliment (fruits, produits emballés) de le mettre à disposition des autres convives.

Toujours dans l'objectif de diminuer les déchets organiques, d'autres actions sont mises en place dans les collèges :

- Servir les élèves selon le principe de « petite et grande faim », en adaptant les quantités dans les assiettes en fonction des demandes,
- Réalisation d'affichage sur la provenance des produits, le pourcentage de produits de qualité.

- **Espaces dédiés au tri des déchets par les élèves**

En 2024, les 49 collèges concernés par le tri des déchets à la restauration scolaire le pratique.

Parmi ces collèges, certains ont financé eux-mêmes une table de tri, d'autres ont installé une desserte provisoire en attendant d'être équipés par le Département et d'autres ont construit une table de tri par leurs propres moyens.
En 2024, 2 collèges ont été équipés de table de tri.
En novembre 2024 : 43 collèges sont dotés d'une table de tri financée par le Département. 6 collèges disposent d'une desserte de tri intégrée à la zone de plonge. En 2025, au moins 1 collège sera équipé.

49 collèges pratiquent le tri quotidiennement en séparant les déchets recyclables des déchets alimentaires. Par ailleurs, la séparation des déchets alimentaires compostables des déchets alimentaires non compostables doit être plus largement mise en œuvre, afin de les valoriser au mieux via le compostage in situ dans un premier temps.

- **Sensibilisation des élèves**

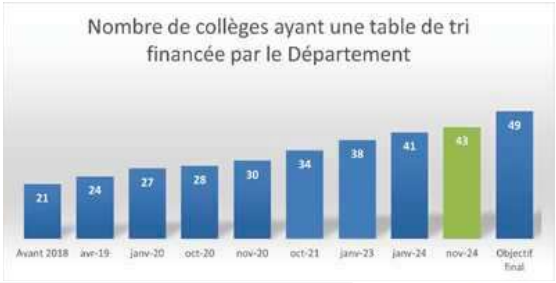

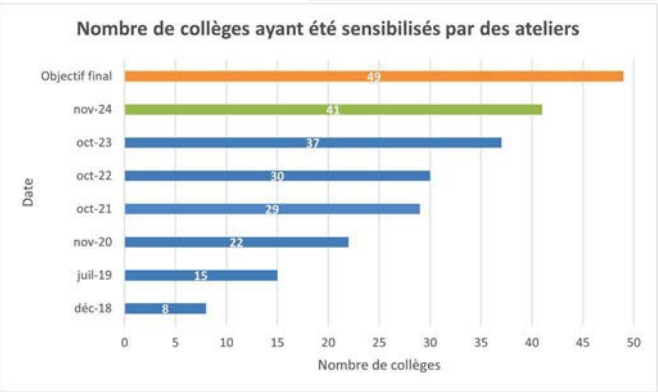

Ces ateliers sont destinés aux élèves de 6ème uniquement.

Au total pour l'année scolaire 2023-2024, 614 élèves ont pu assister aux ateliers de sensibilisation.

➔ **Evolution du gaspillage alimentaire**

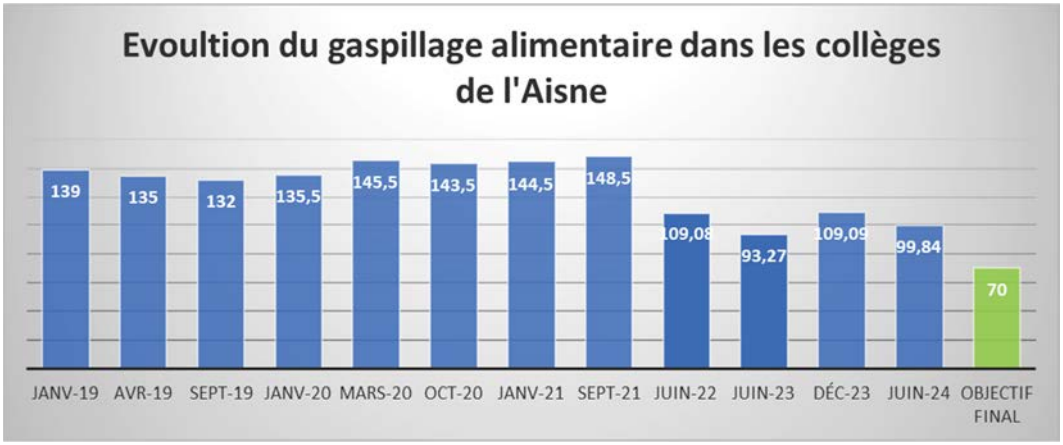

En 2024 une baisse du gaspillage alimentaire est enregistrée et repose sur une participation de 61 % des collèges.

L'objectif que s'est fixé la collectivité (70 grammes par repas) est en bonne voie pour être atteint courant 2025. Le meilleur taux atteint « en routine » à ce jour est de 53 grammes par repas (et de 3 grammes par repas dans le cadre d'un défi zéro gaspi organisé entre collèges d'un territoire en 2023).

Une campagne de pesées a été relancée au premier semestre 2024 et a été poursuivie à l'automne.

➢ La valorisation des biodéchets

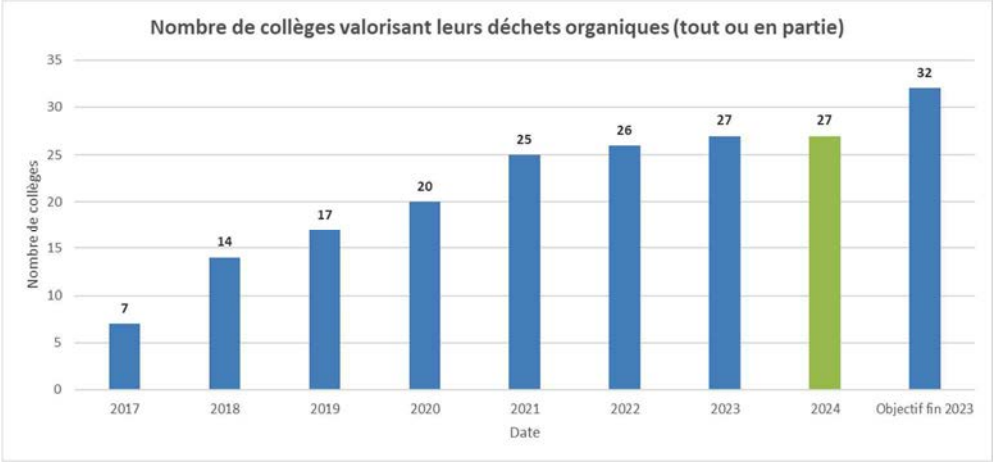

Actuellement, 27 collèges sont dotés de composteurs rotatifs manuels. Certains établissements sont encore en phase de test avec un suivi pour évaluer l'action. Une collecte de données sur la quantité de bio déchets valorisés in-situ est envisagée pour évaluer l'action. L'objectif étant de pérenniser les établissements déjà dotés et d'en équiper d'autres courant 2025.

Dons alimentaires

⇨ Mesures nationales

- Interdiction pour tous les opérateurs de la restauration collective publique et privée, de rendre impropres à la consommation les excédents alimentaires encore consommables (depuis 2020),
- Don alimentaire avec des associations habilitées : obligation pour les opérateurs de la restauration collective dont le nombre de repas préparés est supérieur à trois mille repas par jour ; possibilité pour les opérateurs de la restauration collective préparant moins de trois mille repas (conventions types disponibles).

➢ Les pratiques des collèges

Deux dons alimentaires ont déjà été réalisés en janvier 2024. Une évaluation sera à nouveau effectuée début 2025.

⑤ Mise en place d'un logiciel de restauration scolaire

L'acquisition et l'exploitation d'un progiciel a pour but de répondre aux exigences règlementaires et législatives d'une part, mais aussi de faciliter la valorisation de la démarche qualité du Département inscrite et accentuée depuis 2010 dans la charte de gestion des collèges de l'Aisne, d'autre part : menus équilibrés et diversifiés, circuits courts, analyse du gaspillage...

S'adapter par des gains de temps grâce à l'utilisation de logiciels administratifs permet d'optimiser et de rationaliser les différentes tâches : automatisation des données et des calculs, classification, gestion des stocks, identification des produits, commandes, traçabilité, analyse des coûts...

L'année 2025 devrait voir le déploiement du logiciel de restauration scolaire dans cinq établissements suivant les contraintes budgétaires.

1.3.3 Modes de consommation : Favoriser l'appropriation des enjeux

Contexte / Enjeux

➢ En France

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030

POUR UNE PLANÈTE SOLIDAIRE
Agenda 2030, 17 objectifs

Priorité 2.2 : Concevoir et encourager les nouveaux modèles de consommation, de production et d'approvisionnement économes en ressources naturelles, sobres en carbone et circulaires

Priorité 3.2 : S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements

① Sensibilisation du grand public

❖ Géodomia, centre de ressources environnementales

➢ Géodomia en quelques chiffres

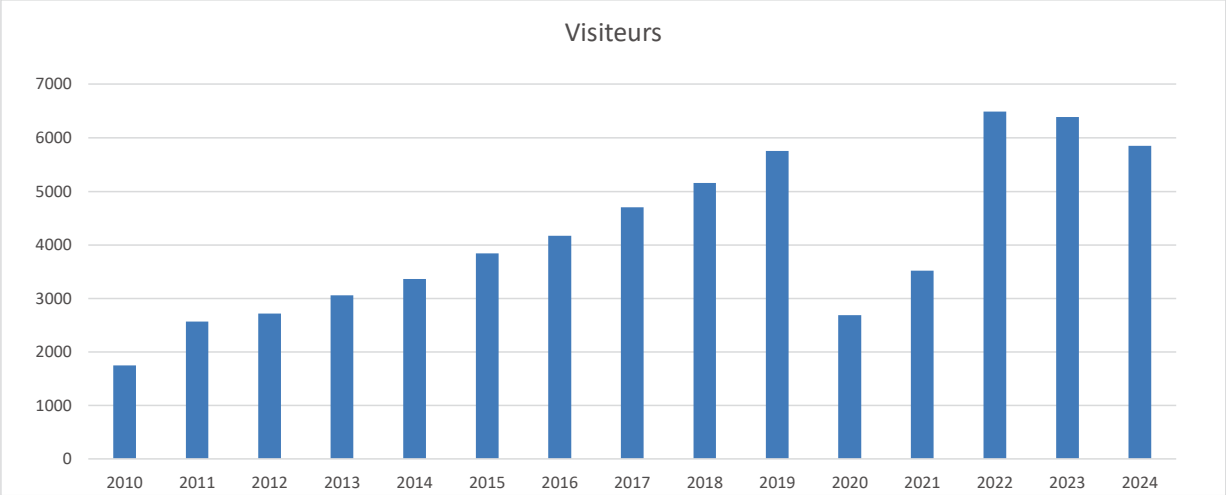

5850 usagers sont venus au centre de ressources environnementales de janvier à octobre 2024 : lecteurs, participants aux manifestations, groupes, écoles, associations, collectivités.

Géodomia recense **267 comptes lecteurs** en 2024. Ce sont des comptes de particuliers, d'associations ou de collectivités qui utilisent les services de prêt de Géodomia.
La base documentaire référence **7200 documents** consultables sur place et empruntables pour la majorité, tous supports confondus : ouvrages, DVD, jeux, romans, bandes dessinées, kamishibaïs, expositions …

En 2025, Géodomia va renouer avec ses partenaires historiques et également développer de nouveaux partenariats avec d'autres acteurs locaux de l'environnement, au service du grand public. Un nouveau règlement intérieur, de nouvelles chartes et conventions sont en cours de rédaction.

➢ Le programme 2024

- **Des matinées Repair Café**

Ce concept séduit toujours plus de personnes, avec en moyenne **15-20 personnes par atelier et environ 20 à 25 kilos d'objets réparés par mois**, autant en 2023 qu'en 2024. Depuis le début de cette opération en 2019, **plus de 1 tonne d'objets divers (électroménager, informatique ...) ont été réparés.**
En 2024, Géodomia s'est inscrit dans le réseau régional des Repair Cafés et a participé aux "*Journées nationales de la réparation*" et à l'opération "*Les Hauts de France réparent*» le 19 octobre. Par ailleurs, de nouveaux repairs cafés ont été créés dans l'Aisne (Centre Information Jeunesse à Laon et Maison Gaïa à Saint Gobain), dont les initiatives ont été accompagnées par Géodomia.
En 2025, afin de mettre en œuvre la délibération cadre pour accélérer la transition écologique, des repair cafés pourraient être proposés aux agents du Département.

- **Des Mardinales**

PROGRAMME

Le Conseil départemental de l'Aisne et le CAUE vous convient à une matinée d'échanges sur un sujet d'environnement et d'urbanisme.
Toute personne intéressée est la bienvenue :
élu, technicien, entrepreneur...
amateur ou curieux.

13 FÉVRIER - *Merlieux-et-Fouquerolles*
Du sport dans ma commune
CD02

12 MARS - *Saint-Quentin*
Les béguinages : des habitats inclusifs et partagés pour les séniors.
CAUE

9 AVRIL - *Laon*
Le fleurissement d'une commune : comment ça marche ?
CD02/CPIE

14 MAI - *Coucy-le-Château*
Mettre le paysage au cœur des projets de territoires
CAUE

11 JUIN - *Merlieux-et-Fouquerolles*
Quels dispositifs en faveur de la biodiversité ?
ADREE/CPIE

8 OCTOBRE - *Samoussy*
Soleil vert : capter les énergies solaires
CAUE

12 NOVEMBRE - *Merlieux-et-Fouquerolles*
Compost : épluchons le sujet !
CPIE

12 DÉCEMBRE - *Vauclair*
La Culture comme levier de la revitalisation de nos campagnes
CAUE

GÉODOMIA
33 rue des Victimes de Comportet
02000 Merlieux-et-Fouquerolles
03 23 80 32 20 - geodomia@aisne.fr
www.geodomia.aisne.com

Conception et impression - Conseil départemental de l'Aisne - Janvier 2024

Mises en place en 2011 par le Centre d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Aisne. Ce rendez-vous mensuel propose des tables rondes thématiques. Des équipes pluridisciplinaires sont mobilisées pour animer ces rencontres : Géodomia (Conseil Départemental de l'Aisne) avec le CAUE, le CPIE, le CEN HDF et l'ADREE.

8 mardinales ont été proposées cette année. La programmation se voulait volontairement mobile, raison pour laquelle ces matinées ont été délocalisées : Laon, Vauclair, Athies-sous Laon, Coucy le Château, etc.

Le public a fortement apprécié ce nouveau format, mixant les présentations à des visites de lieux ou sites. En moyenne, une trentaine de participants a été accueillie à chaque mardinale, le public étant majoritairement constitué d'élus, agents de collectivités et techniciens.

- **Fête du livre 2024 - 32è édition**

Géodomia est organisateur du pôle "environnement" de la fête du livre de Merlieux. En 2023, Géodomia a travaillé sur la thématique des énergies renouvelables et la sobriété énergétique : une exposition était proposée dans la salle Darwin.
En 2024, pour la 32ème édition, la thématique choisie était celle des arbres, pour laquelle les partenaires suivants ont collaboré : Aisne Lecture Publique, la librairie Le Dragon rêveur, le lycée Robert Schuman, l'Office Français de la Biodiversité, le CEN HDF et l'Office National des Forêts. Les visiteurs étaient au rendez-vous : **plus de 300 personnes sont passées à Géodomia** et ont pu bénéficier de la vente de livres désherbés à 1€. Une cinquantaine de livres ont été vendus le jour de la manifestation.
Au total, la manifestation a rassemblé **plus de 3500 personnes sur la journée !**

- **Géodomia, un lieu d'expositions**

En parallèle des animations, 9 expositions étaient à découvrir dans la Salle Darwin.
Certaines proviennent du fonds documentaire de Géodomia (et peuvent être ensuite empruntées par des écoles, associations, etc.), d'autres sont le fruit du travail d'artistes locaux : Thierry Birrer a proposé une exposition intitulée *"Le minuscule en géant" :* des macrophotographies de détails d'écorce, de lichens ou de mousses.
En 2024, Géodomia a notamment travaillé avec *l'Institut Médico Educatif (IME) de Laon* sur un autre projet de *Couture Récup*, en lien avec l'atelier de couture mis en place en 2023. Ce projet qui aura nécessité plusieurs séances sur l'année 2024, a permis de créer l'exposition de l'été 2024 *"Le revers de mon look"* sur l'impact de l'industrie textile sur l'environnement.
En 2025, de nouvelles expositions intégrées au fonds documentaire seront proposées en parallèle de propositions d'usagers d'exposer leur œuvres (dessins naturalistes, aquarelles…) en lien avec l'environnement.

➢ Géodomia, un outil au service des collèges

L'équipe Géodomia, en lien avec la chargée de mission déchets, a proposé des animations dans **7 collèges du Département en 2023**, et a été amenée à organiser des séances autour des expositions de son fonds documentaire. Plusieurs thèmes **"biodiversité", "alimentation", "déchets"** sont ainsi proposés aux éco-délégués qui effectuent un quizz en s'aidant des différents panneaux.
L'exposition est ensuite mise à la disposition du collège, afin que les éco-délégués transmettent leurs connaissances à leurs camarades.

➢ Géodomia, un outil au service des circuits-courts

Géodomia est à l'initiative de la création en 2021 d'une application web relative aux circuits-courts, en partenariat avec le Service SIG : "Consommer local" consultable à l'adresse suivante : https://consommer-local.aisne.com. Son objectif est de promouvoir les producteurs alimentaires locaux, en les référençant sur une carte du département. L'usager peut ainsi, à l'aide de filtres, trouver le producteur le plus proche de chez lui ou le produit recherché. A ce jour, environ 70 producteurs / points de retrait de productions alimentaires locales sont référencés dans cet outil.
En 2023, l'objectif était de communiquer encore plus largement sur l'application, de trouver de nouveaux producteurs, d'aller à leurs rencontres, de proposer des visites ouvertes à tous les publics. **4 visites de circuits-courts ont ainsi été proposées :** fermes maraichère et céréalière (ferme des Bonnevals à Craonne et ferme de Chantrud à Grandlup et Fay), brasserie BNR à Villeneuve saint Germain, carrière de champignons "SARL VB" à Pargnan, rassemblant près de 75 personnes au total.
En 2024, une seule visite a été proposée au ***Jardin Edel à Cessières*** L'activité s'est recentrée sur une nouvelle version de l'outil, en collaboration avec le SIG pour améliorer son interface et son utilisation.
Des visites de fermes et autres lieux de productions locales sont au programme pour l'année à venir.

❖ Soutien au fonctionnement des acteurs en matière d'habitat et d'urbanisme

Le **CAUE**, financé par le bais d'une partie de la taxe d'aménagement, apporte à la fois des conseils en matière d'aménagement et d'urbanisme auprès des communes, et sensibilise tous les publics aux enjeux patrimoniaux et environnementaux du territoire.
La part de la taxe d'aménagement affectée au CAUE au titre de 2023 a été de 382 833 €.
En 2023, le Conseil départemental a confié au CAUE l'organisation du Concours départemental Villes et villages fleuris. Cette opération a été reconduite pour 2024.

❖ Sensibilisation du grand public à l'énergie

➢ Espaces Info-Energie

Le Département accompagne le réseau de conseil en maitrise de l'Energie sur le territoire de l'Aisne dans le cadre du Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE), créé en 2022 puis complété par France Rénov'. Ce service a pour objectif de conseiller les particuliers et les collectivités locales pour une information précise, objective et indépendante pour ce qui concerne la maitrise de l'énergie. Leur mission consiste2également à la promotion des énergies renouvelables.

En 2022, 3 260 particuliers ont pris contact avec un Conseiller en Maîtrise de l'Energie. Ces contacts sont de différentes natures, soit *de visu,* soit par téléphone.
Ces contacts engendrent régulièrement la réalisation de travaux de maitrise de l'Energie ou permettent également de reprendre des opérations menées par des démarcheurs malveillants, qui mettent les particuliers en grande difficulté en profitant du slogan "isolation à 1 euro".
En 2023, 2405 particuliers ont pris contact avec un Conseiller Espace France Rénov. Comme en 2023, cette mission a été subventionnée en 2024 à hauteur de 61 000 € pour une année de fonctionnement.

❖ Sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel

➢ La fête du Jardin, un rendez-vous annuel depuis 2011

La fête du jardin est un rendez-vous annuel pour Géodomia. Organisé par les agents qui y travaillent, c'est une journée festive au printemps, dont l'objectif est de rassembler les partenaires de Géodomia autour de la thématique du jardin et de ses multiples facettes (faune, flore, compost, aménagement, permaculture, greffe…). Les partenaires associés à cette journée sont habituellement : *Ligue de protection des oiseaux (LPO), Picardie Nature, Conservatoire Botanique National (CBN) de Bailleul, Ma Vraie Nature, Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), Jardin Edel, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement, Aumont des abeilles, Germoir des Possibles, Croqueurs de pommes.*
2023 a été une édition pluvieuse mais néanmoins réussie : environ 400 visiteurs sur le site, de nombreux ateliers autour du jardinage, des semences et graines, et une tombola pour les visiteurs en partenariat avec *"les Serres de Royaucourt".*
En 2024, la présence d'un nouveau partenaire l'*Office Français de la Biodiversité (OFB)* a été remarquée et appréciée.
L'opération sera renouvelée pour l'année 2025.

➢ Une grainothèque qui en fait germer d'autres

Le centre de ressources environnementales Géodomia a lancé en 2020 son projet de grainothèque, en proposant des graines de plantes vivaces, annuelles ou de légumes, **à prendre et/ou à déposer librement**.
L'équipe Géodomia et les usagers mettent en sachet plusieurs graines achetées ou déposées par d'autres usagers, afin de faire découvrir au public une diversité de variétés de tomates, haricots, aromatiques, etc...
Depuis 2022, l'équipe de Géodomia continue d'animer des ateliers et des formations dans d'autres bibliothèques du Département, afin de faciliter la mise en place de grainothèques. **Ce sont environ 20 bibliothèques qui ont pu en bénéficier et pour certaines qui ont concrétisé leur projet.**
En 2024, l'équipe Géodomia a proposé à ses usagers un atelier – sortie récolte de graines sur le site de Merlieux, en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Bailleul. Cette animation a été l'occasion de mettre en avant la marque *"Végétal local"*, garantie de la traçabilité des végétaux et de conservation de leur diversité génétique.
En 2025, il est prévu de créer un partenariat avec le lycée des métiers d'art de Saint Quentin, section ébénisterie, pour créer un nouveau mobilier pour la grainothèque.

② Sensibilisation des partenaires

❖ Sensibilisation des ESMS à l'éco-responsabilité via les CPOM

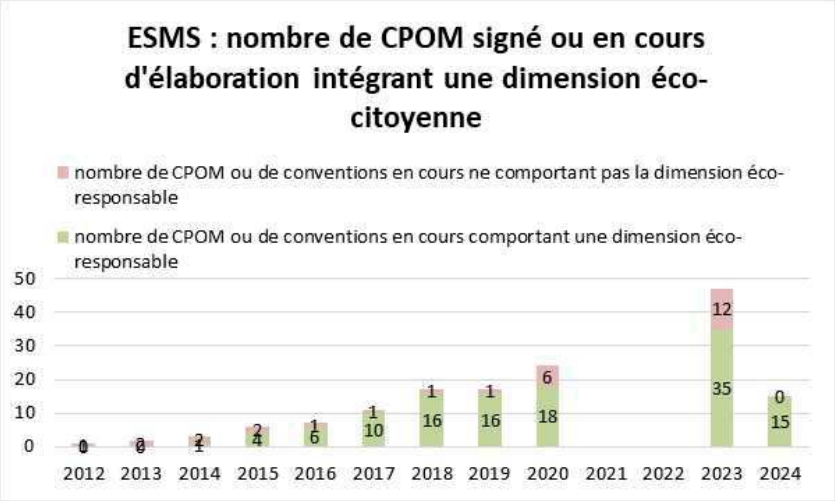

On note que les **CPOM ou conventions signées avec les gestionnaires d'ESMS contiennent désormais des objectifs en matière d'éco-citoyenneté** (gestion des déchets, politique d'achat durable, optimisation des déplacements, responsabilité sociétale, sensibilisation au développement durable, …).

Dans le cadre de l'Appel à candidature lancé en novembre 2022, un objectif est spécifiquement dédié pour l'accompagnement de mesures de transition écologique, notamment en lien avec les mobilités douces (achat de vélos ou véhicules électriques …).

Un travail de refonte des objectifs des CPOM avec les ESMS personnes handicapées a permis un focus sur des mesures très concrètes telles que :

- Sensibilisation à l'éco-citoyenneté et à l'éco-responsabilité, pour favoriser une démarche participative, des équipes de direction, des IRP (Instances représentatives du Personnel), des professionnels, des usagers et leurs familles,
- Eco-conception des bâtiments dans le cadre de travaux de construction ou de rénovation – Réduction et maîtrise des consommations d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant,
- Approvisionnement local des denrées alimentaires – Limitation du gaspillage alimentaire – Valorisation des déchets organiques de cuisine et de jardin,
- Achat de produits d'entretien respectant l'environnement, la qualité de l'air intérieur et réduisant les risques chimiques,
- Tri des déchets recyclables.

❖ L'ouverture d'une recyclothèque « Aides techniques »

Dans le cadre de la politique de développement des aides techniques, la Conférence des Financeurs a validé le principe de développement d'une recyclothèque pour les aides techniques destinées aux personnes âgées et handicapées (cf. 1.1.3 ④).

Ce projet permettra la mise en place de plusieurs sites de collectes d'aides techniques usagées, pour une remise en état et aux normes par un opérateur (ESAT ou entreprise d'insertion), et une remise sur le marché à moindre coût pour les usagers, levant de ce fait les freins financiers.

Un partenariat avec l'entreprise de l'économie sociale et solidaire « Merci Julie ! » dans le cadre des évaluations ergothérapeutes à domicile a permis le démarrage d'un programme de mise à disposition d'aides techniques directement au domicile des usagers.
La seconde étape de ce projet serait la mise en place d'un dispositif de récupération des Aides techniques au domicile, puis la remise en état avant de remettre ces aides techniques aux ergothérapeutes, pour une remise à disposition de nouveaux usagers bénéficiant des visites à domicile. Ce projet a dû être reporté faute de financements disponibles dans le cadre des crédits de la CFPPA.
Néanmoins, celui-ci reste d'actualité et sera inscrit de nouveau dans le nouveau Programme Coordonné de la CFPPA.

③ Sensibilisation des usagers

❖ Sensibilisation des collégiens

De nombreux collèges axonais sont engagés dans la démarche E3D (Établissement **en Démarche de Développement Durable)** et ont obtenu un niveau de labellisation. Ils répondent ainsi à des solutions concrètes aux Objectifs de développement durable (Agenda 2030), dans le cadre des enseignements, celui des projets éducatifs, parcours et dispositifs, et dans la gestion de l'établissement (énergie, eau, déchets...).

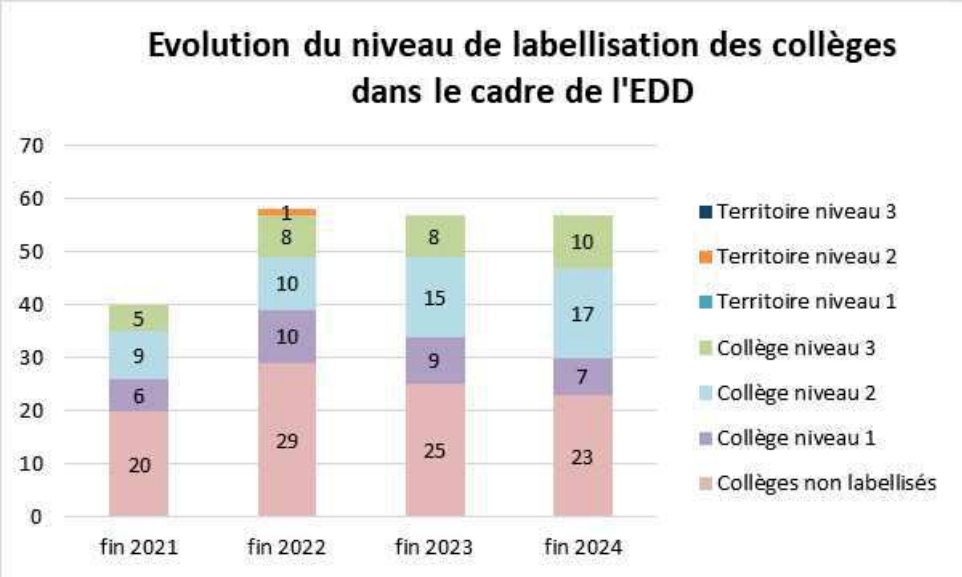

❖ Sensibilisation des enfants confiés

- Les enfants de l'EDEF

En 2022, Le conseil de la vie sociale s'est engagé dans une charte écocitoyenne, avec 3 axes, qui sont développés **par et pour les enfants** :

- axe 1 : économies d'eau : utiliser des gobelets lors des brossages des dents, limiter les temps de douches, utiliser de l'eau en bros (et non en bouteille) au repas, utiliser des gourdes réutilisables,
- axe 2 : tri sélectif et déploiement du compostage en partenariat avec les villes distributrices de composteurs gratuits - sensibilisation par une éducatrice de l'Arquebuse et fonctionnement d'un compost efficace,
- axe 3: économies d'électricité : sensibilisation et affichettes au sein des unités, thème abordé dans les réunions de résidents.

En 2024, l'EDEF a participé à la consultation nationale organisée chaque année par le Défenseur des Droits de l'enfant.
Le Défenseur des enfants donne, chaque année, la parole aux enfants, en menant une consultation nationale auprès des moins de 18 ans, dans le cadre de l'élaboration des rapports annuels du Défenseur des droits consacrés aux droits de l'enfant, publiés pour la journée internationale des droits de l'enfant le 20 novembre.
Le thème 2024 de la Consultation des enfants du Défenseur des droits était consacrée au **droit des enfants à vivre dans un environnement sain.**
18 enfants et adolescents de 6 à 18 ans représentants du Conseil de la Vie Sociale de l'EDEF ont préconisé des actions, qui puissent être mises en œuvre au quotidien dans les maisons, pour vivre dans un environnement sain ; en renvoyant au droit fondamental de tous les enfants, de vivre dans un milieu équilibré, sain, propice à la santé, au bien-être et à leur développement.
Lien vidéo sur aisne.com : Les enfants de l'EDEF réalisent une vidéo pour s'exprimer | Conseil départemental de l'Aisne

- Les Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Des actions visant la sensibilisation aux économies d'énergie ont été mises en œuvre par les dispositifs en charge de l'accompagnement des MNA :

- Pour le DAMIE (Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Isolés Etrangers), outre la sensibilisation au quotidien, des réunions sont organisées à chaque vacance scolaire sur ce thème avec comme support des diaporamas pédagogiques,
- Pour les DAMNA (Dispositif d'Accompagnement des Mineurs Non Accompagnés) et SAMNA (Service d'Accueil des Mineurs Non Accompagnés) : sensibilisation au quotidien avec un affichage dans chaque chambre sur les gestes éco-citoyens, ainsi qu'une évaluation de l'appropriation des consignes via une fiche de suivi, une distribution d'un triptyque sur ce sujet ; une lecture avec le jeune des factures d'énergie et une participation éventuelle demandée au jeune en cas de surconsommation avérée et un projet d'action éducative à partir de vidéos.

④ Sensibilisation des élus et des agents

❖ Sensibilisation des agents

L'intranet de la collectivité héberge une rubrique dédiée au développement durable, qui permet à l'ensemble des agents de la collectivité de consulter :

- Les productions de la délégation au développement durable (Agenda 21, bilan des émissions de gaz à effet de serre, rapport développement durable, rapport sur l'égalité entre femmes et hommes, évaluation environnementale des dépenses ...),

- Les « **Agenda 21 news** », lettres numériques d'information de l'Agenda 21 :
  - 6 bulletins en 2018, 7 en 2019 et 2020, 6 en 2021, 7 en 2022 et en 2023 et 6 en 2024
  - Une moyenne de 90 articles par bulletin.

- Une « **DDThèque** », plus de 700 ressources numériques en lien avec le développement durable.

❖ Sensibilisation des professionnels de la voirie

La délibération en faveur de la transition écologique du 06 décembre 2021 prévoit la sensibilisation puis la formation des agents concernés de la DVD, notamment ceux intervenant pour le compte de l'ADICA.

- Une session de sensibilisation des techniciens de la DVD aux enjeux de la gestion durable des eaux pluviales a été réalisée début 2023 via l'adhésion du Département à l'ADOPTA, association dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.
- Une sensibilisation des chargés de secteur routier à la présence de faune sur les ouvrages d'art a été réalisée en 2023 par Picardie Nature.

❖ Sensibilisation des professionnels en lien avec les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

Les enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance sont accueillis en court séjour à l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille, avant de rejoindre une famille d'accueil au domicile d'un assistant familial ou une Maison d'Enfant à Caractère Social.

En permettant aux assistants familiaux d'accéder à une meilleure compréhension de ces enjeux, c'est l'ensemble des enfants accueillis qui peut en bénéficier.

- **Une sensibilisation systématique aux enjeux du développement durable**

  De fin 2011 à mi 2023, les assistants familiaux ont été informés des enjeux relatifs au développement durable lors de leur formation initiale.
  La session a été adaptée en 2024 afin de coupler la présentation théorique à des ateliers ludiques et pédagogiques. La première journée de sensibilisation « nouvelle formule » s'est déroulée le 17 septembre 2024, réunissant 43 assistants familiaux nouvellement recrutés entre septembre 2023 et septembre 2024. 4 ateliers (mobilité, santé-environnement, éco-gestes et santé-nutrition) ont été animés par le CPIE des pays de l'Aisne et les services du Département.
  Une réflexion sur l'élargissement d'accès au public est en cours pour les prochaines sessions.

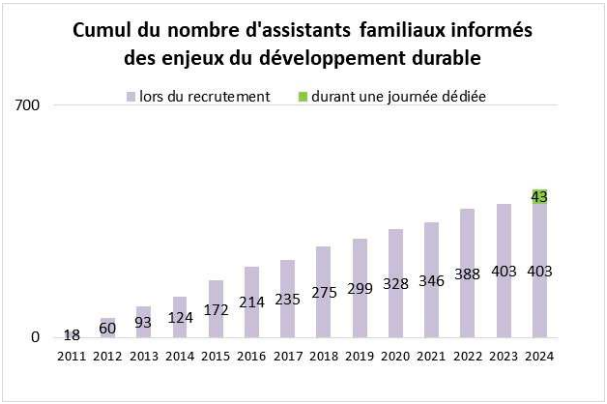

1.4 Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

1.4.1 Préserver la biodiversité du territoire

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 15
Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

- 1992 : adoption de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) à Rio
- Mai 2019 : rapport de l'Intergovernemental science-policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services (IPBES) sur l'état [alarmant] de la biodiversité mondiale
- Septembre 2021 : sommet de l'UICN (Union Internationale pour la conservation de la Nature)
- 2022 : 15ème COP de la Convention pour la diversité biologique (CDB) qui a abouti à un accord sur le nouveau cadre mondial pour la biodiversité

➢ En France

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)

Priorité 2.3 : Accélérer la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages

- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016)
- Plan biodiversité présenté (2018)
- Stratégie nationale des aires protégées 2030 (2021)
- Stratégie nationale Biodiversité 2030 (2023)

➢ Dans l'Aisne

- Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (2009-2024)
- Délibération-Cadre pour accélérer la transition écologique et solidaire dans le département de l'Aisne (2021)
- Indicateurs territoriaux

Évolution de l'indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

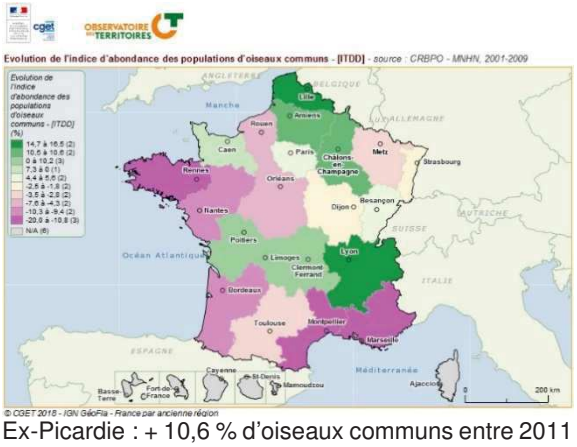

Ex-Picardie : + 10,6 % d'oiseaux communs entre 2011 et 2009

Part des espaces artificialisés

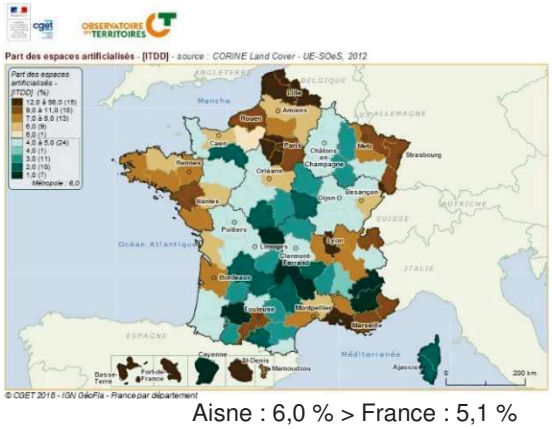

Aisne : 6,0 % > France : 5,1 %

❖ Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles

La loi du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre des principes d'aménagement, modifiée par la loi du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite Loi Barnier, confère aux Départements la compétence pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique d'actions autour de la protection, la gestion et l'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Depuis 2009, la politique départementale de préservation des ENS est mise en œuvre par le biais du **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) de l'Aisne**. Ce document encadre la démarche à travers deux grandes orientations : (1) constituer un réseau d'espaces naturels fonctionnels et (2) contribuer à l'approbation par les acteurs locaux de l'enjeu de préservation du patrimoine remarquable. Pour ce faire, le Conseil Départemental a choisi de mener une politique partenariale en soutenant financièrement un tissu d'acteurs publics et associatifs pour la gestion de sites.

Quinze ans après l'adoption de ce premier schéma, il convient d'actualiser et de compléter les connaissances sur l'état du patrimoine naturel dans l'Aisne, ainsi que de dégager et hiérarchiser les enjeux actuels de préservation. Ce travail s'inscrit dans le cadre d'un nouveau SDENS de l'Aisne pour la période 2025-2035.

L'élaboration du nouveau schéma a été lancée courant 2024 et repose sur la poursuite du travail transversal entre les services départementaux, ainsi qu'entre le Département et ses partenaires. Aussi, a-t-il été convenu de réunir un Comité des Partenaires le 13 décembre 2024, afin d'entériner le lancement de ce nouveau schéma, dont la finalisation est prévue fin 2025.

❖ Maintien et renforcement du patrimoine naturel remarquable : les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Dans l'Aisne, la politique ENS vise la préservation, à travers le territoire départemental, de la qualité de sites, de paysages et de milieux naturels menacés, en veillant à la sauvegarde des habitats présents, par la mise en réseau fonctionnel des espaces naturels identifiés comme sensibles.

En 2021, sur l'ensemble des sites ENS identifiés, le chiffre symbolique de 100 ENS gérés a été atteint. Les ENS gérés renvoient aux sites, qui font l'objet d'actions et de mesures de gestion pour la préservation du patrimoine naturel. Cette évolution se poursuit depuis avec 104 sites gérés en 2024, regroupant près de 10 000 hectares à travers le territoire.

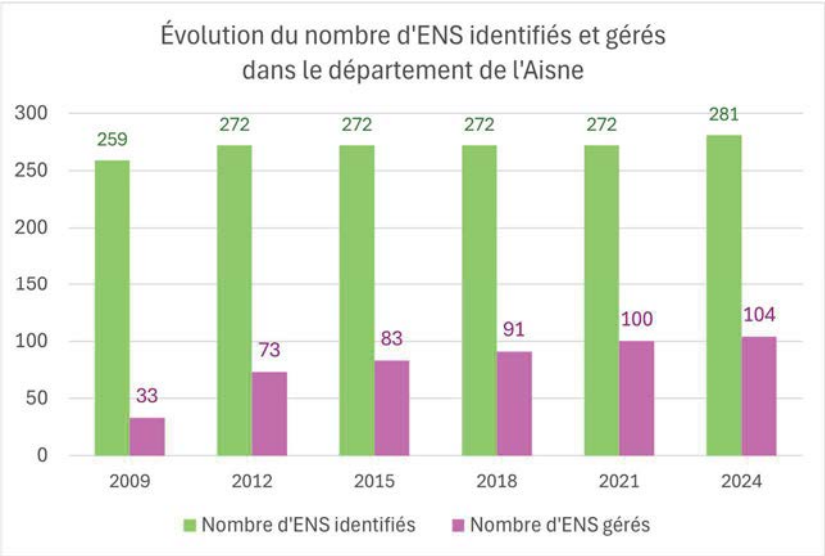

L'année 2024 marque, en outre, une évolution du réseau des ENS par le biais de plusieurs modifications de périmètres de sites, ainsi que l'identification de 9 nouveaux ENS répartis à travers le territoire comme suit :

Réseau d'Espaces Naturels Sensibles dans l'Aisne (2024)

2024	Thiérache	Saint-Quentinois	Chaunois	Grand Laonnois	Soissonnais	Sud Aisne	Réseau
Périmètres modifiés	1	0	0	6	4	4	**15**
Sites ajoutés	1	0	0	5	2	1	**9**
Ancien total	39	12	22	82	59	58	**272**
Nouveau total	**40**	**12**	**22**	**87**	**61**	**59**	**281**

Tel que le permet la loi, le financement de la politique ENS dans l'Aisne repose sur les recettes issues de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA). En 2024, le Conseil départemental a décidé d'élever le taux de cette part départementale de 2,0% à 2,5% ; dont 2,0% sont désormais consacrés à la politique ENS, contre 1,6% auparavant. Les 0,5% restant sont dédiés au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Aisne.

Ainsi, 472 000 € provenant de la TA ont été votés au budget prévisionnel 2024, pour financer les actions correspondant à la mise en œuvre de la Politique Espaces Naturels Sensibles. Le Département poursuit ainsi son soutien aux partenaires, afin de contribuer au dynamisme des observatoires de la faune et de la flore, permettant une mise à jour régulière des connaissances sur le territoire axonais dans le but d'enrichir les bases de données et de valoriser la politique menée.

❖ La prise en compte du patrimoine naturel dans les politiques départementales

➢ Dans les collèges : de l'entretien à la gestion différenciée des espaces verts

- Plans de gestion différenciée

Le Département s'engage depuis plusieurs années à repenser la gestion des espaces verts sur les sites dont il est gestionnaire.

Afin de répondre aux engagements de la *Délibération-Cadre pour accélérer la transition écologique et solidaire dans le Département de l'Aisne,* la mise en place de la **gestion différenciée des espaces verts au sein des collèges volontaires**, initiée en 2017, se poursuit avec pour objectifs :

- L'élaboration et le lancement de nouveaux plans de gestion dans deux collèges par année scolaire,
- Le suivi et la mise à jour de plans de gestion différenciée existants dans deux collèges par année scolaire.

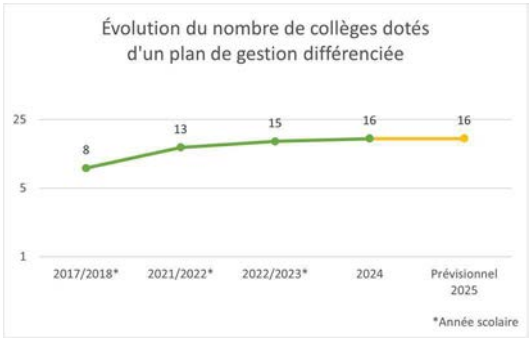

En 2025, il n'y aura pas de nouveaux plans de gestion lancés avec des collèges. L'accent sera mis sur le suivi des établissements déjà inscrits dans la démarche, afin de poursuivre la dynamique et de pérenniser l'action.

- Ateliers biodiversité

La **sensibilisation des élèves à la biodiversité** et leur **participation à la gestion différenciée** des espaces verts a été initiée en 2019 conjointement avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) des Pays de l'Aisne. Ce partenariat conventionné vise à proposer aux établissements des ateliers pédagogiques d'inventaires de biodiversité, financés par le Conseil départemental et animés par le CPIE.

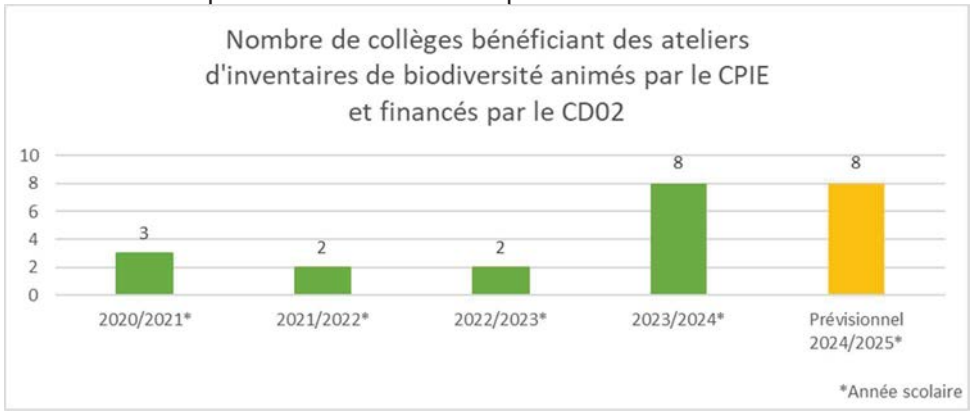

Dans le cadre de la convention, l'objectif du nombre de collèges bénéficiant d'un inventaire faune par le CPIE sur l'année scolaire 2023-2024 a été atteint. Le même objectif est maintenu pour l'année 2024-2025 et les collèges inscrits dans la démarche de gestion différenciée seront priorisés afin d'amender le suivi.

La mise à jour du ***Vade-mecum de gestion différenciée***, guide méthodologique et technique élaboré par le Département a été mis à l'adoption de l'Assemblée départementale du 02 décembre 2024.

➢ Sur les bords de route : fauchage raisonné et gestion différenciée

Une politique de **fauchage dite raisonnée** est mise en œuvre depuis 2009 sur l'ensemble du réseau ; il s'agit de faucher à une hauteur plus élevée, sur une largeur plus faible et plus tardivement, afin de permettre la reproduction des espèces vivant sur ces milieux.

En complément de cette mesure, le Département met en place la gestion différenciée pour des bords de route présentant une **biodiversité exceptionnelle. 10 sites** sont concernés. Un bilan reste à réaliser dans le but d'évaluer les effets réels des pratiques mises en œuvre et de les ajuster si nécessaire.

Par ailleurs, les espèces floristiques à enjeu patrimonial, lors des travaux de curage et de dérasement, en plus de celles des bords de route en gestion différenciée, sont progressivement prises en compte depuis 2020.

Quant aux **espèces protégées**, un diagnostic préalable est réalisé par Picardie Nature sur tous les chantiers pouvant présenter des enjeux environnementaux, afin d'évaluer les risques / faune et prévoir les mesures d'évitement ou de compensation nécessaires.

S'agissant des **produits phytosanitaires**, la Direction de la Voirie Départementale poursuit ses objectifs de réduction des surfaces traitées. Le nombre d'hectares traités est devenu marginal.

Enfin, la délibération cadre en faveur de la transition écologique du 06 décembre 2021 a amené les services de la voirie à décliner ou préparer de nouvelles actions :

- Inclure les interdictions d'élagage en période de nidification dans les plans de charge le plus en amont (fait depuis 2021),
- Systématiser les inspections préalables à caractère environnemental des projets sensibles avant travaux (dont repérage de chiroptères et autres espèces protégées) (fait depuis 2020),
- Participer à des actions coordonnées de plantations de haies en zones de bocage notamment (à engager, sous réserve de vérifier que les contraintes d'entretien ultérieur puissent être maitrisées),
- Etudier les possibilités de plantations d'arbres dans les plus grands délaissés de voirie (à engager),
- Utiliser de la peinture sans solvants pour le marquage horizontal (à engager),
- Réviser la politique de viabilité hivernale pour limiter notamment la consommation de sel (fait à partir de l'hiver 2024-2025).

1.4.2 Préserver les ressources et maîtriser les pollutions du territoire

Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 6
Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

ODD 12
Etablir des modes de consommation et de production durables

12.2 Ressources naturelles
12.4 Gestion des produits chimiques, réduction des rejets

➢ En France

- 2018 : validation du **XI[ème] programme 2019-2024** des Agences de l'Eau. Ce programme constitue la **déclinaison opérationnelle de la stratégie d'adaptation au changement climatique**. Il s'agit notamment d'encourager les projets d'économies d'eau, la gestion des eaux de pluie à la source, la restauration des zones humides, le rétablissement de zones d'expansion des crues, en privilégiant les solutions « sans regret » et en évitant la mal-adaptation (les solutions qui peuvent *in fine* conduire à aggraver la vulnérabilité au changement climatique).

➢ Dans l'Aisne

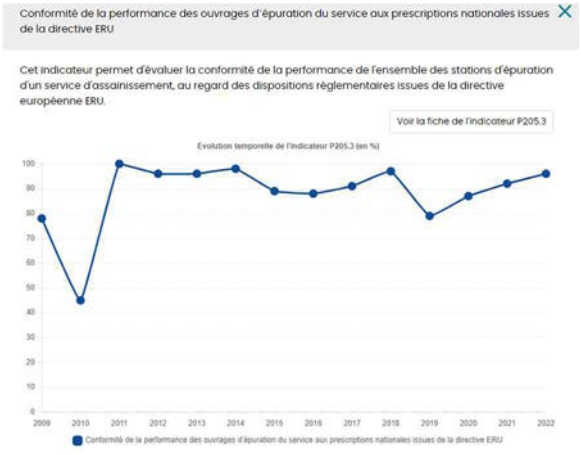

Source SISPEA 2022

La conformité départementale aux prescriptions nationales issues de la directive ERU **de la performance des ouvrages d'épuration s'élève à 96 %** en 2022 contre **90 % au niveau national.**

Zones sensibles à l'eutrophisation

Indicateurs	Aisne	France métropolitaine
Part des surfaces en zone sensible à l'eutrophisation (%)	100,0	77,3

Source : MTES ; Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ; Agences de l'eau - 2010

① Garantir l'équilibre de la ressource en eau

❖ Assistance technique

Le Département assure une **assistance technique** dans le domaine de l'eau auprès des collectivités rurales qui ne bénéficient pas de moyens suffisants. Cette assistance, qui n'intervient que pour une partie des collectivités dites éligibles sur la base de critères de population et de potentiel financier, se structure autour de 3 volets :

➢ L'accompagnement pour la réalisation de procédures de protection des captages et d'aire d'alimentation de captage en eau potable

Dans le cadre de sa mission d'assistance technique départementale, le Conseil départemental assurait depuis 1998 la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude relative à la mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable.

Ainsi sur les 13 procédures qui étaient en cours dans la cadre de la maitrise d'ouvrage déléguée, 9 collectivités seraient éligibles à l'Assistance Technique Départementale. Toutefois, compte tenu des priorités fixées par l'Agence régionale de Santé des Hauts-de-France, de l'abandon de certains captages (présence de produits phytosanitaires), d'adhésion à des structures inéligibles à l'ATD, le service est mobilisé pour mener de front les 2 missions d'assistance technique, avec une commune qui n'a pas encore conventionné, dans le domaine de la ressource en eau :

- L'assistance à la définition des mesures de protection des aires d'alimentation des captages (AAC) d'eau potable et à leur suivi.
- L'assistance à la procédure de mise en place des périmètres de protection autour des captages d'eau potable.

➢ L'accompagnement du fonctionnement des systèmes d'assainissement des eaux usées

Du fait du relèvement du seuil d'éligibilité (passage de 15 000 à 40 000 habitants) en 2019, **67 des stations de traitement des eaux usées axonaises sont éligibles au dispositif en 2024** : **84% d'entre-elles sont sous conventionnement avec le Département et bénéficient ainsi de prestations réalisées par le** Service d'Assistance Technique à l'Exploitation et au Suivi des Eaux (**SATESE**) dont les missions sont les suivantes :

- Apporter une assistance technique aux maîtres d'ouvrage,
- Vérifier le fonctionnement des systèmes d'assainissement,
- Formuler des préconisations pour améliorer le fonctionnement des installations et, par conséquent, les rendements épuratoires,
- Apporter des conseils aux maîtres d'ouvrage lors d'études (diagnostic de réseau, extension et/ou rénovation de station d'épuration, valorisation agricole des boues, …).

La vérification du fonctionnement des ouvrages d'épuration passe principalement par la réalisation de visites d'autosurveillance durant 24h. En 2024, elles étaient au nombre de 84 (contre 87 en 2023).

Parallèlement, le Département **poursuit ses modalités d'accompagnement auprès des collectivités en termes d'assistance technique**, (assistance à la rédaction de manuels d'auto-surveillance, de cahiers de vie, de scénarios SANDRE [**S**ervice d'**A**dministration **N**ationale des **D**onnées et **R**éférentiels sur l'**E**au] station et réseaux, bilans annuels…).

Enfin, en 2019, le Département a été **coordonnateur d'un groupement de commandes** afin de permettre à 5 EPCI de réaliser un **diagnostic du système d'assainissement** sur leurs agglomérations d'assainissement, et de porter également un lot pour réaliser ce diagnostic au sein de 28 établissements scolaires.
L'objectif de ce diagnostic est d'avoir une connaissance du patrimoine d'assainissement (dont des plans consultables et actualisables sous SIG) et de disposer d'une projection des travaux à envisager pour préserver le milieu naturel.
S'agissant des EPCI, les prestations ont débuté dès la fin du confinement (mai 2020) et se sont terminées en 2023. Le SATESE va désormais pouvoir accompagner les collectivités dans la mise à jour de ces plans au moyen du SIG du Département (ARCGIS, sous ESRI).
S'agissant des collèges, il s'est avéré nécessaire d'engager des inspections télévisuelles pour avoir des plans de réseaux et de leurs états plus précis. Ces études se sont terminées en 2023. Des travaux devraient être engagés par la direction des Bâtiments dans 10 collèges.

En 2024, l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement représente une **dépense prévisionnelle de 387 887 €, pour des recettes attendues à hauteur de 229 505 €.** A noter que, depuis 2019, les Agences de l'eau qui cofinancent majoritairement le service, ont changé leurs modalités d'aide avec pour conséquence un reste à charge pour le Département plus important par rapport aux années précédentes. Dans la cadre du XIIème programme des Agences de l'Eau, le soutien devrait rester au même niveau d'engagement que lors du précédent programme.

- La restauration et l'entretien des milieux aquatiques

Cette assistance technique a été déléguée à l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) et porte sur une aide à la définition d'actions de protection et de restauration de zones humides, et d'opérations d'entretien de cours d'eau. Depuis 2017, aucune collectivité n'a sollicité cette assistance.

Pour autant, ce syndicat est mobilisé par des missions de maitrise d'œuvre dans les opérations de renaturation et restauration des cours d'eau, qui font l'office d'un accompagnement du Département par voie de convention annuelle.

❖ Vers la définition d'une stratégie départementale de sécurisation de la distribution et de la production d'eau potable

À la suite de l'épisode de pollution de captages/sources par un produit phytosanitaire occasionnant la restriction d'usage de l'eau potable dans plusieurs communes du Département fin 2022-début 2023, des difficultés pour le maintien de l'alimentation en eau potable, en préventif et en curatif ainsi qu'en matière de gouvernance, ont été rencontrées.

Ainsi, le Conseil départemental en coordination avec les services de l'Etat (DDT et ARS) réalise une étude stratégique départementale pour la sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable. Les objectifs de cette étude sont doubles :

1. Définir des solutions de sécurisation qualitative et quantitative de l'alimentation en eau potable par secteur d'étude/échelle départementale tout en prenant en considération la reconquête et la préservation de la qualité de l'eau,
2. Être un outil d'aide à la décision des collectivités compétentes en eau potable ou à venir en 2026.

La prestation a débuté en avril 2024, pour une durée de 20 mois. La phase de collecte des données auprès des collectivités compétentes en eau potable, ainsi que les analyses de celles-ci sont en cours. Un premier comité technique de suivi de cette étude se réunira début 2025.

② Contribuer à de bonnes pratiques agricoles en matière de fertilisation

La fertilisation est le processus consistant à apporter à un milieu de culture, tel que le sol, les éléments minéraux nécessaires à la croissance et au développement de la plante. La fertilisation est indispensable pour compenser les exportations d'éléments fertilisants dans les produits agricoles afin de maintenir ou améliorer les rendements. Mais une fertilisation excessive ou non raisonnée peut entraîner une pollution des eaux de surface, voire des nappes phréatiques et de l'air.

➢ Analyses et conseil

Le **Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche** (LDAR) contribue au développement de la fertilisation raisonnée qui, outre son bénéfice environnemental, présente un intérêt économique pour l'exploitant agricole :

- les **analyses de terre** permettent de caractériser les sols en matière d'éléments nutritifs et d'adapter en conséquence la fertilisation,
- des **prestations de conseil** sont dispensées à partir de l'outil d'aide à la décision AzoFert®, marque déposée développée en partenariat avec l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et l'Institut Technique de la Betterave (ITB). Ce modèle informatique dynamique intègre notamment une base de données météorologique. Cette prestation est délivrée auprès d'agriculteurs et de groupes agro-industriels sur une large partie de la France métroplolitaine. On relève que l'outil AzoFert® fait partie des outils labellisés par le COMIFER au niveau national (Label Prev'N COMIFER). La labellisation a été obtenue par le LDAR en mars 2019 pour l'ensemble des régions métropolitaines impliquées dans cette démarche. En 2023, le LDAR a obtenu le renouvellement de ce label pour 3 années supplémentaires.

➢ Recherche et création d'outils

Le Département Innovation et Transfert du LDAR participe à la **recherche, à la création et à l'amélioration d'outils dans le domaine agronomique**. Ainsi, le LDAR, soucieux d'apporter de nouveaux services à ses clients, poursuit son développement en la matière, notamment avec le projet OPERA (Outil de Positionnement et d'Estimation du Reliquat d'Azote couplé au logiciel AzoFert®).

Ce projet a pour objet de **perfectionner le modèle de simulation de l'évolution des quantités d'azote minéral dans le sol** à l'automne jusqu'en sortie d'hiver, modèle « Reliquat Virtuel », pour développer un/des outil(s) opérationnel(s) qui complètera(ront) l'outil de calcul de dose de fertilisation minérale azotée AzoFert®, en proposant :

- en anticipation, une aide aux choix des parcelles devant prioritairement faire l'objet d'une mesure du reliquat sortie hiver (RSH),
- en période habituelle de mesure des reliquats : proposition de reliquats simulés, établis à partir des informations nécessaires,
- en post mesure de reliquat ou post simulation : réajustement du niveau de reliquat en fonction du climat observé depuis la date de mesure ou de première simulation, et ajustement de la dose à apporter,
- d'autres applications complémentaires au conseil à la parcelle.

Les années 2021 et 2022 ont été consacrées à l'amélioration du modèle. L'année 2023 a permis de les compléter et a ensuite été consacrée au développement informatique de l'outil. Le prototype de l'outil est en cours de tests.
La programmation de l'outil est achevée, il reste à la coupler avec les outils existants au LDAR pour permettre son déploiement.

Depuis fin 2023, le LDAR est impliqué dans le **projet PerN** qui vise à développer un outil opérationnel de raisonnement et de pilotage de la fertilisation azotée, minérale ou organique en vigne.

On note également le rôle du LDAR dans **l'homologation de matières fertilisantes** variées (engrais ou sous-produits issus de process industriels).

➢ Expertise

Le LDAR dispose d'un rôle **d'expert reconnu de par sa présence dans plusieurs instances et/ou projets nationaux et régionaux :**
- AFNOR (Association Française de NORmalisation) : participation aux commissions « Dénominations, Spécifications, Marquage » et « Méthode d'essais » du BN-Ferti ainsi qu'à la commission « TERRE » de l'AFNOR/ENV.
- COMIFER (Comité français pour l'étude et le développement de la fertilisation raisonnée) : participation à tous les groupes de travail et animation du groupe de travail relatif aux produits résiduaires organiques,
- RMT (Réseau Mixte Technologique) BOUCLAGE – Recyclage, Fertilisation et Impacts environnementaux : co-animation d'un axe « Mutualisation de données, références, modèles et outils,
- GREN (Groupes Régionaux d'Expertise Nitrates).

Le LDAR a apporté son expertise en collaboration avec d'autres partenaires régionaux dans le cadre des projets « GAZELLE » et « Structuration d'un réseau de parcelle de Reliquat Début Drainage » en Hauts de France, afin d'aider les agriculteurs à améliorer la qualité de l'eau par la mise en place d'une démarche collaborative.

1.5 Lutte contre le changement climatique

Contexte / Enjeux

*Les **gaz à effet de serre** (GES) sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre, et contribuent à l'effet de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique. Les principaux GES sont le gaz carbonique (CO2), le méthane (CH4), l'ozone (O3), le protoxyde d'azote (N2O) et des gaz industriels (chlorofluorocarbones CFC…).*

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 7
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.2 Energie renouvelable – 7.3 Efficacité énergétique

ODD 13
Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

- Rapports du Groupement des Experts Indépendants sur le Climat (GIEC)
  - rapports d'évaluation réguliers (1990 – 1995 -2001 – 2007 – 2014 – 2021/2022),
  - rapports méthodologiques (notamment sur les inventaires nationaux de gaz à effet de serre),
  - rapports spéciaux : « Conséquences d'un réchauffement planétaire à + 1,5°C » (octobre 2018) – « Climat et terres » (août 2019) – « Climat, océans et cryosphère » (septembre 2019)

- Négociations internationales
  - convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) (1992),
  - accord de Paris (2015).

➢ En France

- Loi relative à la Transition énergétique pour une croissance verte (août 2015),
- Plan Climat (juillet 2017),
- 2nd Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) (décembre 2018),
- 1er rapport du Haut Conseil pour le Climat (juin 2019),
- Loi relative à l'énergie et au climat (novembre 2019),
- Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) et Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) (avril 2020),
- Loi « Climat et résilience » (août 2021).

➢ Dans l'Aisne

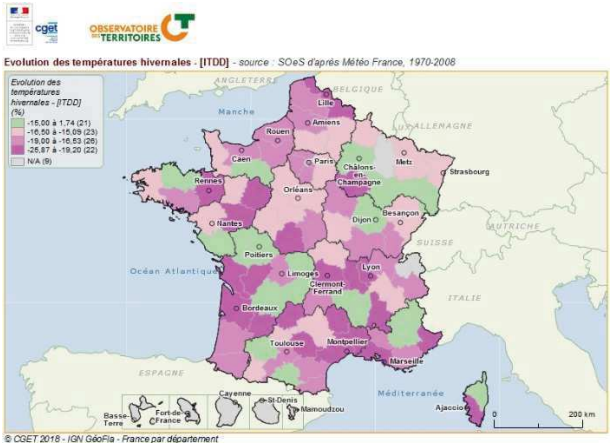

Evolution tendancielle entre 1970 et 2008 du nombre annuel de degrés jours unifiés inférieurs à 17°C (période d'octobre à mai), par stations départementales

1.5.1 Mesures d'atténuation

On dit qu'une activité contribue à l'atténuation du changement climatique si elle contribue à la stabilisation des concentrations de Gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. D'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il s'agit d'activités permettant :

- *de réduire ou limiter les émissions de gaz à effet de serre,*
- *la protection et l'amélioration des puits et réservoirs des GES (ex. forêts et sols).*

① Concernant la collectivité

❖ Du bilan des émissions de gaz à effet de serre…

La collectivité a réalisé son **5ème BEGES** (Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre), les précédents ayant été réalisés au titre des années 2006 (de façon volontaire), 2011, 2014 et 2017. Ces bilans portent sur le patrimoine et les compétences.

Au titre de l'année 2020, les émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental sont estimées à **28 400 tonnes équivalent CO2**.

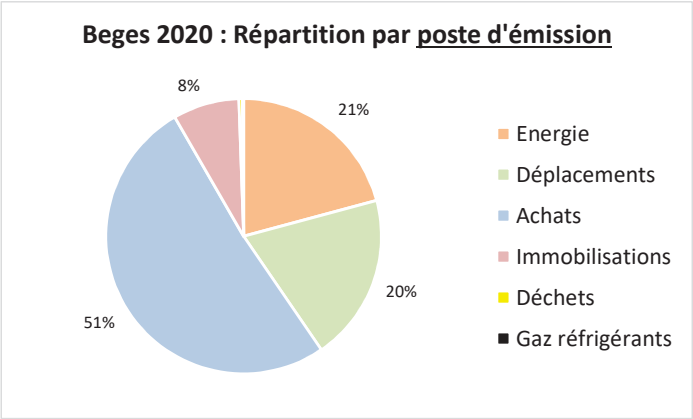

L'**énergie** a engendré 5 900 tonnes eq CO2 (22% des émissions) qui correspondent aux besoins d'éclairage et de chauffage par source d'énergie :

- combustibles fossiles (gaz, fioul, propane) (18% des émissions),
- électricité (3% des émissions),
- gaz de climatisation (0,10% des émissions).

Les **déplacements** ont engendré 5 600 tonnes eq CO2 (20% des émissions) qui correspondent :

- aux déplacements des élus et des agents (dont les assistants familiaux); les déplacements comptabilisés sont les déplacements professionnels (3% des émissions) et domicile-travail (8% des émissions),
- aux déplacements scolaires des élèves en situation de handicap (1% des émissions),
- au fret de la voirie (fauchage, viabilité hivernale – 6% des émissions).

Les **intrants/achats** ont pesé 14 500 tonnes eq CO2 (51% des émissions) qui correspondent :

- aux activités de la voirie (travaux et entretien, hors fret) (31% des émissions),
- aux denrées alimentaires des 2 millions de repas servis annuellement dans les collèges (10% des émissions),
- aux achats de fournitures, services et travaux courants (11% des émissions).

Les **immobilisations** ont engendré près de 2 200 tonnes eq CO2 (8% des émissions) qui correspondent à l' « amortissement carbone » :

- du parc de bâtiments (6% des émissions),
- du parc informatique (1,4% des émissions),
- du parc de véhicules (0,6% des émissions).

Le **fret** a engendré 1 800 tonnes eq CO2 (6% des émissions) qui correspondent au carburant utilisé par la voirie pour ses activités (fauchage, viabilité hivernale…).

Le traitement des **déchets** a généré 115 tonnes eq CO2 (0,4% des émissions).

Il est constaté une diminution globale des émissions depuis 2011, ainsi qu'une forte diminution entre 2017 et 2020 (-22%), du fait de la crise sanitaire de 2020 ayant impacté la plupart des postes d'émissions de la collectivité.

La collecte des données au titre de l'année 2023 est achevée et leur analyse est en cours.

❖ … à un <u>objectif de réduction à échéance 2030</u>, associé à un plan de transition

La collectivité se fixe comme objectif d'atteindre à l'horizon 2030 un volume d'émissions estimé à 23 500 tonnes eq CO2.

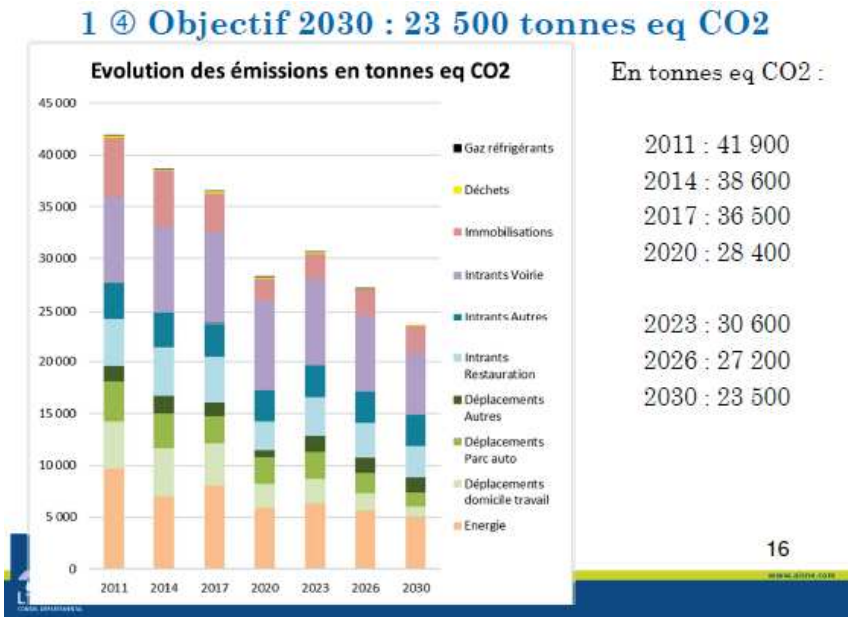

Cet objectif 2030 correspond à :

- une diminution de 36% par rapport à 2017,
- une diminution de 17% par rapport à l'année spéciale de 2020,
- une diminution de 39% par rapport à 2014 (année de référence de la SNBC qui fixe un objectif global de 34%).

Cet objectif 2030 peut ainsi être phasé de la façon qui suit :

- beges 2023 : 30 600 tonnes eq CO2,
- beges 2026 : 27 200 tonnes eq CO2.

Le plan de transition associé à cet objectif a été approuvé par l'Assemblée départementale le 17 octobre 2022.

② Concernant le territoire

❖ Encourager la diversification des sources d'énergie

➢ Méthanisation

La **méthanisation agricole** est à la fois porteuse de développement sur le territoire et contributive à la transition énergétique, via le déploiement des énergies renouvelables.

Depuis 2019, le Département est signataire de la charte de concertation et de dialogue autour des projets de méthanisation. Cette charte est à l'initiative de la Région et de l'ADEME, elle vise à une meilleure concertation pour une meilleure acceptabilité locale des projets de méthanisation agricole, dès lors que le projet répond aux attentes de la réglementation et des financeurs.

Le LDAR accompagne la filière méthanisation locale par son expertise et ses capacités analytiques.

1.5.2 Mesures d'adaptation

Une action contribue à l'adaptation au changement climatique dès lors qu'elle permet de limiter les impacts négatifs du changement climatique (tempêtes, inondations, sécheresse, …) et d'en maximiser les effets bénéfiques.

Autant les politiques d'atténuation présentent des effets immédiats dès lors qu'elles sont mises en œuvre, autant les politiques d'adaptation sont des politiques dont les résultats sont visibles sur les court, moyen et long termes. Il n'existe pas d'unité de mesure universelle pour en évaluer les résultats. Elles nécessitent d'être anticipées et planifiées dès aujourd'hui, en ciblant en priorité les secteurs et les activités qui sont ou seront les plus exposés aux aléas climatiques actuels et futurs.

➢ Ressource en eau et changement climatique

Lors de l'Assemblée départementale du 24 septembre 2018, le Département a signé la charte d'engagement « eau et changement climatique » sur les bassins Artois-Picardie et Seine-Normandie autour de 4 objectifs :

① Réduire la dépendance à l'eau et assurer un développement humain moins consommateur d'eau : cf. 2.4.1 ②
② Préserver la qualité de l'eau : cf. 1.4.2 ①
③ Protéger la biodiversité et les services écosystémiques : cf.1.4.1
④ Prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues

Depuis les années 2000, afin de prévenir les risques d'inondations et de coulées de boues, le Département a établi un partenariat financier avec la mission Erosion de la Chambre d'Agriculture, afin de lutter contre l'érosion des sols. Cette mission porte essentiellement sur des actions de concertation entre les agriculteurs et les collectivités, visant à mettre en place des actions préventives au travers de travaux d'hydraulique douce. La mise en œuvre est majoritairement assurée par l'appui du pôle érosion de l'Union des Syndicats d'Aménagement et de Gestion des Milieux Aquatiques (USAGMA) quand un cours d'eau est concerné. Cela s'inscrit dans une programmation annuelle.

Par ailleurs, l'impact du changement climatique est intégré dans l'étude stratégique départementale de sécurisation de l'eau potable. Ainsi, l'évaluation des ressources mobilisables, tant sur le plan qualitatif que quantitatif, sera établie en intégrant le risque de perte de productivité des ouvrages, dans un contexte d'évolution climatique ainsi que la surconsommation d'eau liés au traitement existants ou projetés par exemple.
L'évaluation des besoins en eau, les économies d'eau devront être abordées sous forme d'hypothèse de travail. La simulation de ces hypothèses permettra d'évaluer la capacité des acteurs à développer les économies d'eau en travaillant sur les différents paramètres : process usine, fuites des réseaux, économie d'eau par les acteurs.
Lors de la définition des solutions et des priorités, il devra être intégré la nécessité pour chaque maitre d'ouvrage de développer une stratégie, pour la réduction des prélèvements et la protection des captages dans un contexte d'évolution climatique.

➢ Bâtiments et changement climatique

La Direction des Bâtiments s'engage dans des travaux à court terme afin de préparer ses sites et bâtiments au changement climatique :
- Végétalisation des cours et espaces extérieurs des collèges : travaux réalisés en 2023 sur 13 collèges, étude de végétalisation et de désimperméabilisation en 2023 sur 5 collèges,
- Installation de deux ilots de fraicheurs en 2024,
- Lancement d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique sur l'ensemble des collèges.

➢ Voirie et changement climatique

La délibération en faveur de la transition écologique du 06 décembre 2021 a prévu la préservation de la ressource en eau, en limitant les effets du ruissellement et l'imperméabilisation des sols dans le cadre des projets routiers.

➢ Production de logements et adaptation au changement climatique

Dans le cadre du plan d'actions 2022-2024, le Département encourage le développement d'opérations exemplaires sur le plan énergétique et la réhabilitation énergétique du parc social. Ainsi, sur la période 2022-2024, il est prévu le financement de la réalisation de 160 logements utilisant des matériaux bio sourcés et/ou atteignant la réglementation RE 2020 - 10 % ainsi que la réhabilitation thermique de 50 logements.

➢ Personnes accompagnées et adaptation au changement climatique

Le Département recommande aux EHPAD et ESMS PH des salles climatisées dans le cadre des plans bleu.

2.

La collectivité exemplaire et responsable

L'engagement de la collectivité en matière de développement durable concerne également son fonctionnement interne :

- la gestion des **ressources humaines**,
- le pilotage des **finances**,
- l'**achat public**,
- la gestion du **patrimoine** de la collectivité.

2.1 Les engagements du développement durable dans la gestion des RESSOURCES HUMAINES

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 8
Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.5 Plein emploi productif, travail décent
8.8 Sécurité des travailleurs

➢ En France

•Loi de transformation de la fonction publique (2019)

➢ Au Conseil départemental de l'Aisne

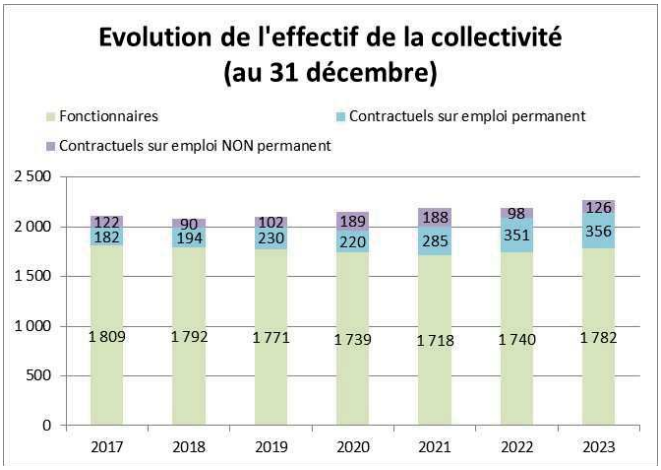

.

Effectif de la collectivité au 31 décembre 2023 : **2 263** agents.

Le Département emploie également 628 assistants familiaux exerçant à domicile.

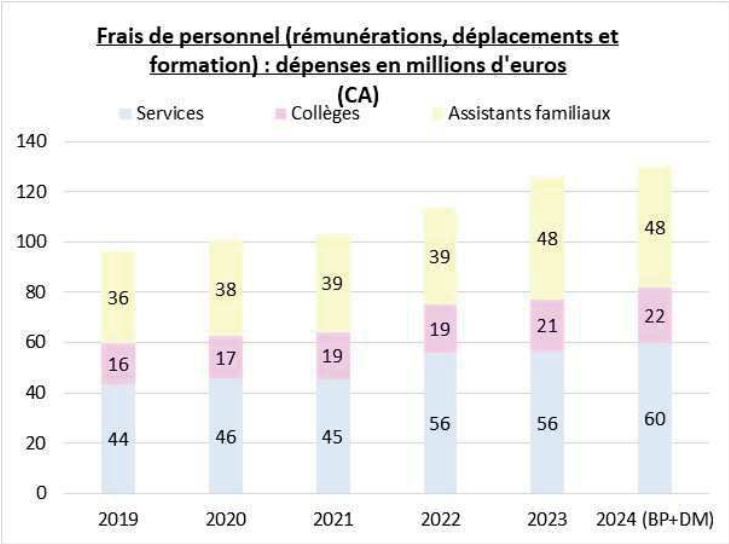

La forte progression entre 2021 et 2022 est due, pour les services et les collèges, à l'augmentation du point d'indice en juillet 2022 (+3,5%) et à la création de postes dans les collèges et dans les services sociaux.
Pour les assistants familiaux, la forte progression est due aux 4 augmentations du SMIC en 2022 et à l'application des mesures de la Loi Taquet à compter de septembre 2022 (revalorisation de la rémunération).
Les principales augmentations en 2023 sont liées à la hausse de la valeur du point de 1,5%, à la mise en place du RIFSEEP, à l'impact de la mise en place du CTI (Complément de Traitement Indiciaire), à la revalorisation du SMIC de 1,8 % au 1er janvier et de 2,2 % au 1er mai 2023, ainsi qu'à l'impact de la loi Taquet.

① Concilier performance des services et épanouissement professionnel des agents

❖ De la Gestion Prévisionnelle des Effectifs, Emplois et Compétences (GPEEC)…

Des outils ont été développés au fil des années pour mettre en œuvre la GPEEC au sein des directions et services de la collectivité :

- **Entretien professionnel**

Mis en place en 2015 au sein des services départementaux, remplaçant ainsi la notation, l'entretien annuel concerne l'ensemble des agents recrutés sur emploi permanent (fonctionnaires et contractuels), aux stagiaires sur poste et, depuis 2019, aux assistants familiaux. Il est réalisé tous les ans et permet de faire le point sur les compétences des agents, les souhaits d'évolution professionnelle, de mobilité et de formation. Il sert de document support dans le cadre des opérations annuelles d'avancements de grades et de promotions internes.

- **Référentiel des fiches de postes**

La base de données qui servira à stocker les fiches de poste et à les réactualiser est en cours d'élaboration.

- **Référentiel de compétences**

Une CVthèque est active. Tous les CV reçus sont systématiquement scannés dans cette base de données et conservés 2 ans.
Dans le cadre d'un abonnement LinkedIn, un accès à tous les cv disponibles sur ce réseau, et une recherche du candidat « idéal » est possible.
Un accès aux CV déposés sur la plateforme Aisne actifs existe également.

- **Répertoire des métiers territoriaux** de la Fonction Publique Territoriale

Ce répertoire, ainsi que les fiches prospectives métiers disponibles sur le site du Centre National de la Fonction Publique territoriale (CNFPT), sont utilisés au sein de la collectivité pour créer des fiches de poste et donner des indicateurs sur les métiers : à fort renouvellement d'effectifs, en tension sur le marché du travail et à forte évolution des compétences.

- **Plan de formation annuel**

Etabli à l'issue des entretiens professionnels, il permet de :

- maintenir les compétences des agents sur leur poste, d'en développer de nouvelles, d'acquérir une expertise, voire, grâce à des plans individuels de formation, de les accompagner vers un nouvel emploi, dans un objectif de mobilité, d'évolution ou de reconversion,
- d'accompagner l'évolution des emplois au sein du Département : complexification des postes, recherche d'une plus grande polyvalence, renforcement d'expertise, disparition ou apparition de nouvelles compétences, évolutions réglementaires.

- **Rapport Social Unique (RSU)**

Le RSU (Rapport Social Unique) couplé à une base de données s'est substitué au REC (Rapport sur l'Etat de la Collectivité) en 2021.
Ce document présente des données sur l'effectif, les titularisations, les avancements et les promotions, le budget, les journées de formation… Le rapport réalisé au titre de l'année 2023 a été présenté au comité technique du 12 novembre 2024.

❖ … aux Lignes Directrices de Gestion

L'une des innovations de la **loi n°2019-828 du 6 août 2019** dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion (LDG).

Les lignes directrices de gestion visent à :

1- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines, notamment en matière de GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences)
2- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
3- favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les lignes directrices de gestion **en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels** au sein du Conseil départemental de l'Aisne **2021-2025** ont reçu un avis favorable du Comité Technique et ont été approuvées par le conseil départemental en décembre 2020.
Le bilan 2023 a été présenté au Comité Social Territorial du 3 avril 2024. Ce bilan comporte les éléments sur l'égalité professionnelle, ainsi que des statistiques pour l'ensemble des cadres d'emplois. La DRH a veillé à une répartition équilibrée femmes/hommes en fonction du nombre d'agents promouvables.

Les lignes directrices de gestion **en matière de stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines 2022-2026**, ont reçu un avis favorable du Comité Technique en décembre 2020.
C'est dans ce cadre que les travaux préalables à la mise en place du RIFSEEP ont débuté. Les fiches de postes ont été classées par la DRH pour déterminer les groupes de fonctions, dans lesquels les agents ont été répartis, pour déterminer ensuite le montant de l'IFSE, basée sur les fonctions. Des réunions ont eu lieu avec chaque direction pour valider

conjointement le classement des agents. Ce travail a permis de corriger certaines fiches de postes pour formaliser au mieux les fonctions des agents concernés.
Le RIFSEEP est mis en place depuis le mois d'octobre 2023.

❖ Retour sur quelques dispositifs

➢ Développement des compétences

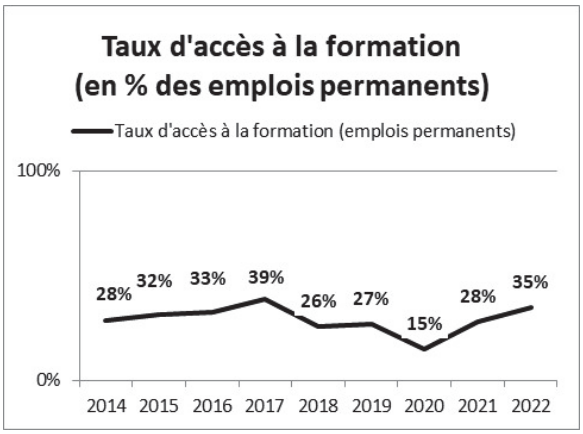

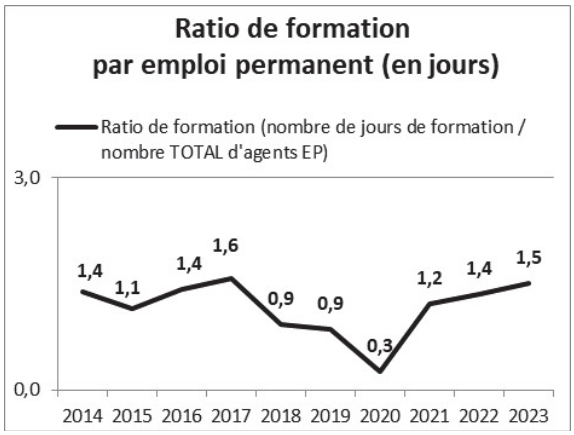

Sur l'année 2023, **740 agents** ont suivi des formations, ce qui représente **3 250 journées de formation** (hors assistants familiaux), pour un budget consacré à la formation de 972 661 €, en augmentation de près de 50% par rapport à 2021 (notamment dûe à la mise en œuvre du Plan taquet en faveur de la protection de l'enfance).

② Etre attentif aux conditions et relations de travail des agents

❖ Qualité de Vie au Travail (QVT)

Le référent « Qualité de vie au travail » a pour mission principale le suivi des fiches agressions, le suivi qualitatif des aménagements de postes, la mise en place d'actions de prévention …
Des groupes de travail, en lien avec les préventeurs de la DRH, ont été initiés dans des directions et services, afin d'établir des diagnostics sur les risques encourus par les agents et les solutions pouvant être mises en place pour y remédier.
Des dispositifs particuliers ont été présentés en Comité Social Territorial en 2023 (procédure d'alerte, dispositif de signalement d'un danger, entretien de ré-accueil). L'ensemble de ces dispositifs ont été mis en place en 2024.

➢ Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)

La **démarche de prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS)** engagée en 2015 a abouti à la diffusion en janvier 2018 d'une procédure de déclaration de l'agression et une note explicative sur le fonctionnement de la fiche.
La révision de la fiche agression a été débutée en 2022 avec une présentation du nouveau dispositif en novembre 2023, dans le cadre du lancement d'une journée de communication sur le thème des violences au travail (journée nationale de lutte contre les violences faites aux femmes).
35 dossiers ont ainsi été gérés en 2021, 36 en 2022 et 78 en 2023.

➢ Sécurité et santé des agents

La collectivité **poursuit les actions engagées en faveur de la préservation de la santé du personnel**. De nombreuses actions sont ainsi menées en continu par la Direction des Ressources Humaines et les directions opérationnelles pour garantir les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène aux agents.
Une révision du Document Unique a été débutée en 2022, poursuivie en 2023 et 2024. Celui concernant les assistants familiaux est également en cours de réalisation.

- **Aménagements de postes ou d'horaires**

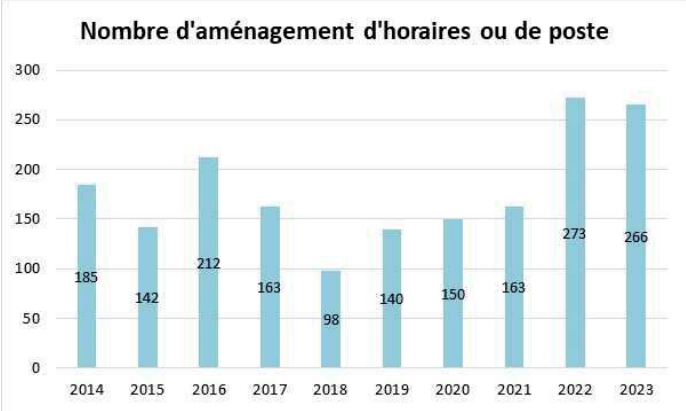

266 aménagements d'horaires ou de postes de travail suite à des préconisations du médecin du travail ont été effectués en 2023

- **Sensibilisations - Formations**

- des formations de prévention au **travail sur écrans** ont été dispensées,
- 1 064 agents ont été sensibilisés entre 2011 et 2019 aux risques de *l'alcool au travail* en déclinaison d'un protocole « tolérance zéro alcool »,
- 10 journées (de 3 séances par jour) de sensibilisation à la **prévention routière** ont été organisées (3 en 2019 et 3 fin 2021) pour les agents devant circuler régulièrement dans le cadre de leurs missions en 2022.

Une **lettre d'information** est diffusée depuis mai 2021 à l'ensemble des agents de la collectivité. Les thèmes jusqu'ici abordés ont porté sur : les masques en tissus, les chenilles, les piqûres de tiques et la maladie de Lyme, les habilitations électriques, les risques routiers, les addictions, le travail par forte chaleur, futurs parents, le télétravail, le port de charge…

En outre, différentes actions de prévention ont été proposées aux agents de la collectivité en 2024 :

- Un « Défi sportif » visant à faire l'équivalent du tour du Département a été organisé du 1er au 30 juin 2024, afin de promouvoir les mobilités douces et encourager les agents à pratiquer une activité sportive régulière. Ce sont 16 272 kilomètres qui ont été réalisés soit 22 fois le tour du Département. 15 directions ont participé.
- Une journée de prévention le 26 septembre proposant divers ateliers tels que la prévention des addictions, l'utilisation des défibrillateurs, l'ergonomie au poste de travail informatique…Des stands de sensibilisation aux violences au travail et d'information sur le handicap au travail étaient également présents. 163 agents ont participé à cette journée.
- Des ateliers de prévention du cancer du sein ont été organisés dans le cadre d'Octobre Rose sur les différents sites du Département. 134 agents ont participé à ces ateliers.
- Un webinaire dédié à la qualité de l'air intérieur (cf. 1.2.5 ④)

Enfin, en novembre 2023, une sensibilisation sur les méfaits du tabac a été organisée à l'attention du personnel de l'UTAS de Thiérache - site de Guise. L'animation a été réalisée par une infirmière de l'UTAS et une assistante sociale du CSAPA, sur la base d'un jeu

permettant de se situer dans sa consommation personnelle et de déterminer des actions personnalisées.

- **Contrat collectif de prévoyance**

Un contrat collectif de prévoyance (tarifs préférentiels, sans questionnaire médical et sans limite d'âge) bénéficiait à 251 agents fin 2023.
Une étude préalable est en cours pour mettre en œuvre la participation obligatoire de l'employeur à la protection sociale complémentaire en faveur de ses agents à compter du 1er janvier 2025.
Les agents bénéficiaires d'un contrat de prévoyance labelisé pourront, à compter du 1er janvier 2025, bénéficier d'une participation de 7 euros par mois.

➢ Bien-être et épanouissement au travail

Une réflexion est en cours pour définir les actions pouvant être mises en place, afin de favoriser le bien-être au travail, telles que l'organisation du temps de travail, le droit à la déconnexion…

❖ La limitation des déplacements professionnels et domicile-travail

➢ L'utilisation d'outils de réunions en distanciel

La visioconférence à partir d'un ordinateur a démarré en 2015 avec la formation des agents du secteur social mais l'usage en était alors très limité. L'ensemble des utilisateurs d'ordinateurs peuvent aujourd'hui pratiquer la visioconférence. Avec la crise sanitaire, les outils de visio-conférence ont connu un véritable essor.
En parallèle, la collectivité est engagée dans le développement des salles de visio-conférence : 1 en 2018, 2 en 2019, 8 en 2021, 23 en 2022, 27 en 2023 et 34 fin 2024, grâce à un financement européen mobilisé dans le cadre du Plan de relance.

➢ Les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle

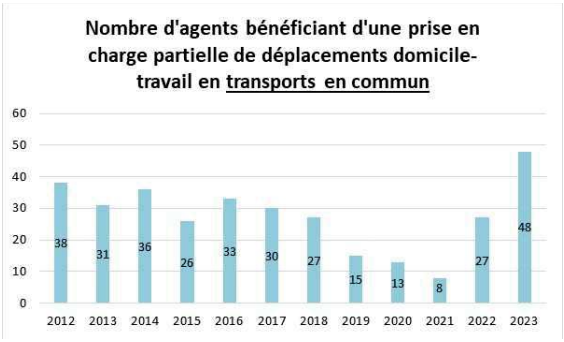

Transports collectifs

Il faut attendre 2023 pour que le nombre d'agents utilisant régulièrement les transports en commun dépasse la moyenne 2012/2018 (32 agents).

A noter que le taux de remboursement a évolué en 2023, passant de 50% à 75%.

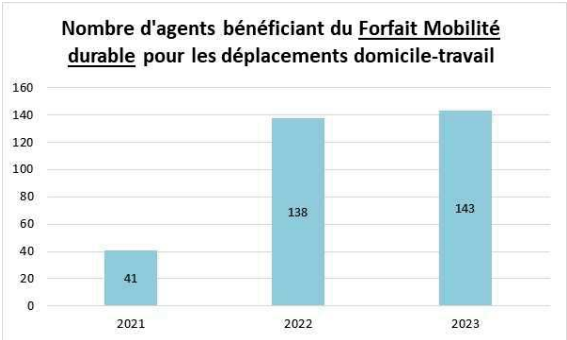

Forfait Mobilité Durable

La collectivité a voté le dispositif de Forfait mobilité durable en mars 2021.

En 2023, les 143 agents bénéficiaires du dispositif ont majoritairement covoituré (55%) ou utilisé un vélo (41%).

➢ Le télétravail

Expérimenté de 2010 à 2019 avec une soixantaine d'agents, le télétravail s'est imposé comme modalité de travail en 2020 et 2021 pendant la crise sanitaire (523 sessions ouvertes de mars à juin 2020 et 678 de novembre 2020 à août 2021).

Un règlement intérieur du télétravail a fait l'objet d'un avis du Comité Technique le 23 juin 2022 et a été adopté après délibération de l'Assemblée départementale en date du 27 juin 2022. Le principe d'une campagne annuelle a été acté. La 1ère campagne a ainsi été lancée en juillet 2022.

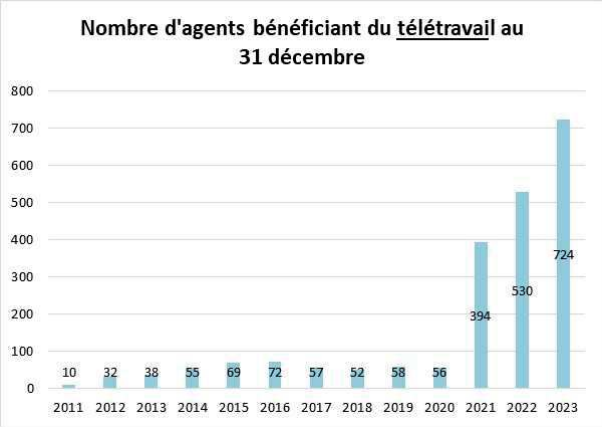

18 400 jours ont été télétravaillés en 2022 (soit 35 jours par télétravailleur) contre 14 100 en 2023 (soit 19 jours par télétravailleur).

En 2024, 2 agents télétravaillent sur un télésite de la collectivité, la quasi-unanimité des autres ayant opté pour leur domicile.

❖ La communication interne

Avec plus de 2 000 agents en poste, une communication régulière sur les actions conduites par la collectivité a été mise en place par le biais de différents outils :

La Direction des Ressources Humaines communique régulièrement sur la page d'accueil de l'**intranet** et par le biais des fiches de paye, afin d'informer les agents du Département sur leur carrière, les changements statutaires et juridiques, …

Depuis le 17 octobre 2023, le **nouvel intranet** de la collectivité est accessible des postes de travail comme des supports personnels (ordinateur, smartphone, tablette), à tous les agents y compris les agents des collèges. Outre un aspect visuel épuré et modernisé, il offre aux agents une meilleure navigation et un accès simplifié.

Les communications s'effectuent également via les adresses mails professionnelles des agents.

La **lettre d'information « Focus RH »** est diffusée de façon régulière à l'ensemble des agents de la collectivité. Ses objectifs : optimiser et faciliter l'accès à l'information RH de l'ensemble des agents du Département ; disposer de l'actualité RH en temps réel ; informer des réformes concernant la carrière, la rémunération, la santé, la qualité de vie au travail… ; comprendre le statut ; devenir acteur de sa carrière.

Par ailleurs, plusieurs **actions évènementielles** sont mises en place afin de développer la cohésion (hormis 2020 et 2021 pour cause de crise sanitaire). On peut ainsi citer :

- La cérémonie de mise à l'honneur des agents du Département, organisée le 30 juin 2023 (pas de cérémonie organisée en 2024),
- L'organisation de l'Arbre de Noël pour les enfants des agents,
- L'organisation de visites guidées (expositions « Dites 33 » en janvier 2024 et « En piste ! D'hier et d'aujourd'hui, sports et sportifs axonais » en novembre 2024).

❖ Le dialogue social

On notera que le Président, accompagné de conseillers départementaux, a initié à l'automne 2022, une série de rencontres des agents dans chaque direction.
Ces rencontres ont abouti en 2023 à des créations de postes, notamment dans le domaine social, à des réflexions sur des politiques départementales à faire évoluer, et à une meilleure appréhension des contraintes pouvant être rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions respectives.
Par ailleurs, des groupes de travail ont été initiés avec les organisations syndicales comme par exemple le plan égalité femme homme, le RIFSEEP, la prévoyance, le temps de travail.

③ Appliquer le principe de solidarité aux ressources humaines

❖ La lutte contre les discriminations

➢ Egalité entre les femmes et les hommes

Le thème de l'égalité professionnelle est développé dans le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

➢ Inclusion des personnes en situation de handicap

S'agissant du handicap, la loi de février 2005 a instauré l'obligation, pour tout employeur occupant au moins 20 salariés, d'employer des **personnes handicapées** dans une proportion de 6 % de l'effectif total**.**

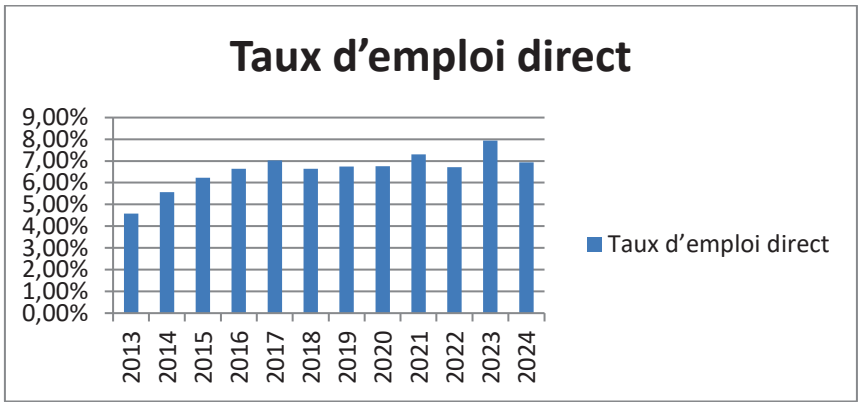

La collectivité a atteint, pour la 8me année consécutive, le taux légal minimal de 6 %.

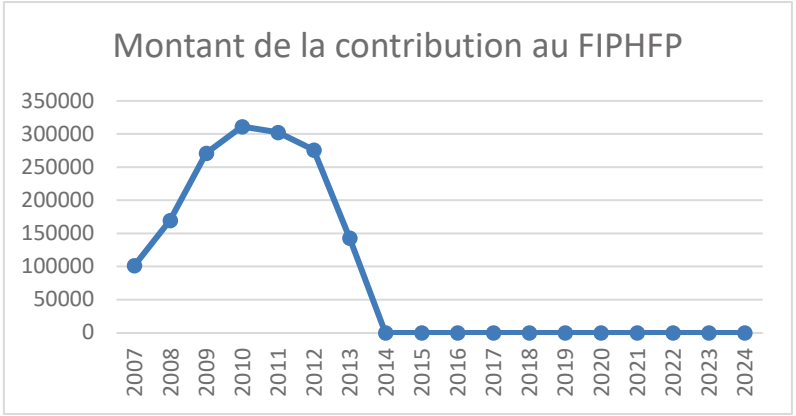

Une référente handicap a été nommée en 2018 et est en charge du pilotage d'un plan d'actions qui comprend plusieurs volets :

- **Recrutement** : lors des procédures de recrutement, le Département ouvre l'accès aux postes vacants aux personnes en situation de handicap : 11 personnes possédant les compétences professionnelles ont ainsi été recrutées entre 2018 et 2020, 5 en 2021, 7 en 2023.
- **Maintien dans l'emploi et accompagnement des agents** : recrutement d'un conseiller mobilité (printemps 2021) et expérimentation de la procédure PPR (Période de Préparation au Reclassement).
- **Information, sensibilisation, communication** : il s'agit de faire évoluer les idées reçues autour du handicap dans le domaine professionnel.

  Le Duo Day est une manifestation nationale qui s'inscrit dans le cadre de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Cette journée permet de mettre en relation un demandeur d'emploi en situation de handicap et un employeur (public ou privé). Le Département a participé pour la 1ère fois en mai 2019 à cette opération, qui a été renouvelée au sein de la collectivité en 2021.
  En 2019, 4 agents volontaires avaient ainsi ouvert la porte de leur bureau à des personnes en situation de handicap pour leur permettre de découvrir un métier ; en 2021, ce sont 11 agents qui ont participé, 12 en 2022, 15 en 2023.

  Des formations de sensibilisation au handicap ont été réalisées en 2020, 2021 (4 sessions, 48 agents formés) et une session en décembre 2022 (16 agents formés).

❖ Une contribution à l'insertion professionnelle

La collectivité poursuit également un objectif d'insertion professionnelle en permettant à des apprentis, des bénéficiaires du RSA, des jeunes en emplois d'avenir, d'être employés ponctuellement par le Département.

➢ Emplois aidés, emplois d'avenir et apprentis

Le Département facilite l'intégration des jeunes par le biais de contrats emplois d'avenir et des contrats d'apprentissage. Fin 2023, 19 contrats d'apprentissage étaient en cours dans la collectivité.

➢ Accueil de stagiaires

Le Département accueille par ailleurs des stagiaires en cours d'études, 54 accueillis pour l'année scolaire et universitaire 2022/2023, principalement :
- collégiens : élèves de quatrième (stage de découverte en entreprise) et élèves de troisième (séquence d'observation en milieu professionnel),
- lycéens en baccalauréat professionnel (période de formation en milieu professionnel),
- élèves en BTS (stage de formation professionnelle) et DUT (stage de fin d'étude),
- étudiants en MASTER 2 ,
- demandeurs d'emploi (période de mise en situation en milieu professionnel).

❖ Les prestations sociales

Les agents de la collectivité bénéficient d'ores et déjà de prestations sociales, notamment sous forme :
- de **titres restaurant** (charge nette budgétée en 2023, près de 1,5 million d'euros, en augmentation de près de 300 000 k€ par rapport à 2022, du fait de l'augmentation de la valeur faciale en janvier 2023, dans un souci de protéger le pouvoir d'achat des agents),

- d'une **adhésion** au prestataire Plurelya (cotisation d'un montant de 565 740 € en 2023),
- d'une **subvention à l'Amicale** des Employés de l'Hôtel du Département et de la Préfecture de l'Aisne (AEHDPA) - Montant en 2023 de 10 000 €.

Des rencontres sont actuellement organisées au sein des collèges pour présenter l'action sociale en faveur des agents et les missions du service santé au travail.

❖ La solidarité entre agents de la collectivité

Fin 2023, après 7 années d'existence du dispositif, 206 jours de congés ont fait l'objet d'un don, dont les deux tiers ont été utilisés.

④ Accompagner les modifications des pratiques professionnelles induites par le déploiement des usages numériques

Quelques chiffres (fin 2023) :
- 68 sites,
- 277 serveurs (physiques et virtuels), 650 ordinateurs fixes, 1 800 ordinateurs portables,
- Budget consacré à l'équipement des services en matériel et logiciels : 3,1 millions d'euros en 2023 + 2,7 millions d'euros pour la maintenance, les fournitures, la téléphonie et les logiciels.

❖ Le fonctionnement interne numérique de la collectivité

- **Dématérialisation dans le domaine administratif et RH**

Initié en 2015, la dématérialisation concerne depuis janvier 2019, 100% des procédures de gestion financière et 100% des actes (délibérations, pièces de marché, actes juridiques).
L'ensemble du flux comptable et des actes est versé depuis 2016 dans le SAE (Système d'Archivage Numérique) avec gestion prédéfinie de la communicabilité, de la mise en archivage et de la destruction.
Le dossier numérique du personnel sera en production au 1 janvier 2025.

- **Dématérialisation dans le domaine social**

Le **dossier social unique** est finalisé dans les UTAS (opération de numérisation des dossiers menée de 2011 à 2020). Désormais, la consultation du dossier des usagers par les travailleurs sociaux peut se faire en ligne.
Quant au stock des services de la DGAS, après un test concluant réalisé en 2019 avec les dossiers de la MDPH, le transfert du stock de données numérisées par les autres services sociaux dans le SAE a été entrepris en 2020 et se poursuit depuis, permettant à cet important secteur pour le Département de faire un pas décisif vers la full-dématérialisation.

Le champ social est également concerné par le déploiement d'un **nouveau système d'information**s labellisé et certifié par la CNSA, qui impose aux Départements un cadre formalisé pour le suivi des données relevant du domaine social. L'installation de l'outil **IODAS**, d'un coût de 1,5 million d'euros, s'étale sur plusieurs années :
- MDPH (2019),
- DA (fin 2020 pour la PCH et janvier 2023 pour PA/PH),
- FSL (avril 2022),
- ASE (2025-26),
- AST (Aide Sociale de Terrain) (2025) en fonction des budgets.

Ce chantier implique la refonte de nombreux processus et entraîne des changements dans les logiciels métiers. Un accompagnement des équipes est mis en place parallèlement.

- **Courrier et parapheur électroniques**

Après le déploiement du courrier signé via le parapheur électronique en 2021 la collectivité a franchi une nouvelle étape en juin 2023 : les courriers électroniques produits sur l'Utas de La Fère, une fois signés, sont désormais imprimés et mis sous pli par le service imprimerie avant de faire l'objet d'un affranchissement en masse.
Ces envois en masse ont été généralisés pour la MDPH et le Laboratoire en 2023 et 2024, l'ensemble des UTAS est maintenant accompagné dans cette transformation.

❖ Le développement du service public numérique départemental

- Des téléservices…

Le service public numérique départemental concerne :
- Les demandes d'aide financière des acteurs du territoire (en 2018 : API – en 2020 : APV et dispositifs d'aide aux acteurs sportifs et culturels, bien que ces derniers conservent la possibilité de procéder à une demande sur support papier),
- Les demandes de prestations sociales (prestations MDH depuis 2019) et de bourses (2024),

- … à la dématérialisation complète

La collectivité s'est équipée en 2023 de l'outil AIDEN, qui va désormais permettre de gérer l'instruction des demandes dématérialisées, avec à la clé un gain de temps lié à la suppression d'une double saisie. En 2024, le premier téléservice mis en place sur Aiden a été les Bourses Départementales, avec plus de 3500 demandes en ligne.
La mise en place de l'instruction dématérialisée des demandes effectuées en ligne (téléservice connecté) est planifiée à la MDPH pour mai 2025.
Par ailleurs, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, une dotation des 700 assistants familiaux en ordinateurs réalisée en décembre 2022 permet de suivre la scolarité des enfants dont ils ont la charge, et de limiter le décrochage scolaire.

❖ Les outils de la transition numérique

Pour mener à bien ces projets, le Conseil départemental adhère depuis 2013 à la **Société Publique Locale SPL-XDemat.** Cette société a pour objectif le partage des savoirs faire, des compétences et des moyens ; elle fournit à ses collectivités adhérentes des prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition de solutions.

Le Département a ainsi réalisé d'importantes économies par la mise en place d'outils mutualisés avec les Départements et communes des départements des Ardennes, l'Aube, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

❖ De nouveaux enjeux : numérique responsable et cybersécurité

➢ Numérique responsable

La délibération cadre en faveur de la transition écologique a prévu que les services informatiques déclinent de nouvelles actions :

- Eduquer les personnels départementaux à la sobriété numérique : mise en place de référents numériques dans les directions et animer le réseau et article à faire pour Oxygène ou autre,
- Participer à une filière de recyclage des matériels usagers : première expérimentation Bohain/Saint Quentin avec Emmaüs Connect.

A cet égard, les services informatiques ont dégagé un certain nombre d'idées lors du séminaire annuel de la direction en juin 2023.

➢ Cybersécurité

Conscient de la vulnérabilité potentielle de la collectivité par méconnaissance des « gestes réflexes », le Pôle sécurité de la Direction informatique a organisé un cybermois en novembre 2023. A cette occasion, différents ateliers ont été proposés à l'ensemble des agents, afin d'enrichir leurs connaissances sur la sécurité informatique. 161 participations ont été enregistrées à ces différents ateliers :

- Sécurisez vos mots de passe grâce aux coffres forts (30 minutes),
- Les bons réflexes face au phishing (hameçonnage) (30 minutes),
- Ma sécurité numérique ou les bons réflexes au quotidien (1 heure)

L'opération a été renouvelée en 2024 avec 3 ateliers et 250 participations :

- Les informations cachées dans vos images,
- Les logiciels qui voient vos données,
- Mise en service et utilisation d'un coffre-fort de mots de passe.

De plus, 1 formateur dédié à l'accompagnement des agents a pris ses fonctions en janvier 2024 en renfort du pôle sécurité.
Enfin, des PRA / PCM (Plans de Reprise d'Activité et Plan de Continuité Métier) sont en cours de concertation avec les directions métiers.

2.2 Les engagements du développement durable dans les finances

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 16
Sociétés pacifiques et inclusives – Justice – Institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

① Porter une stratégie financière et budgétaire

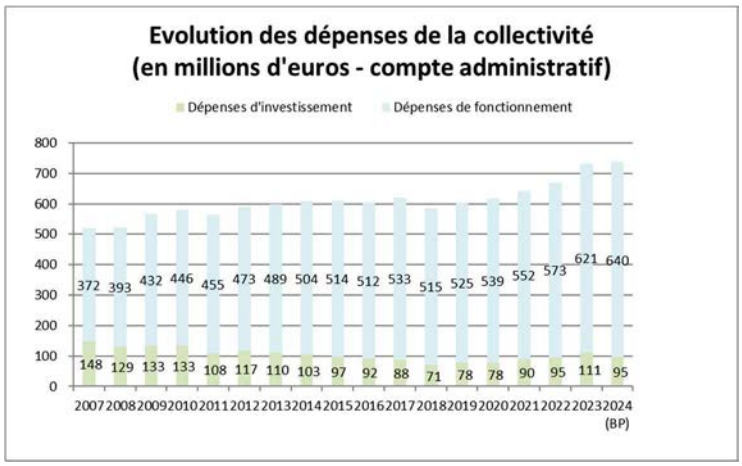

Budget du Département :

736 millions d'euros en 2024 (BP) dont

640 M€ en fonctionnement et

95 M€ en investissement

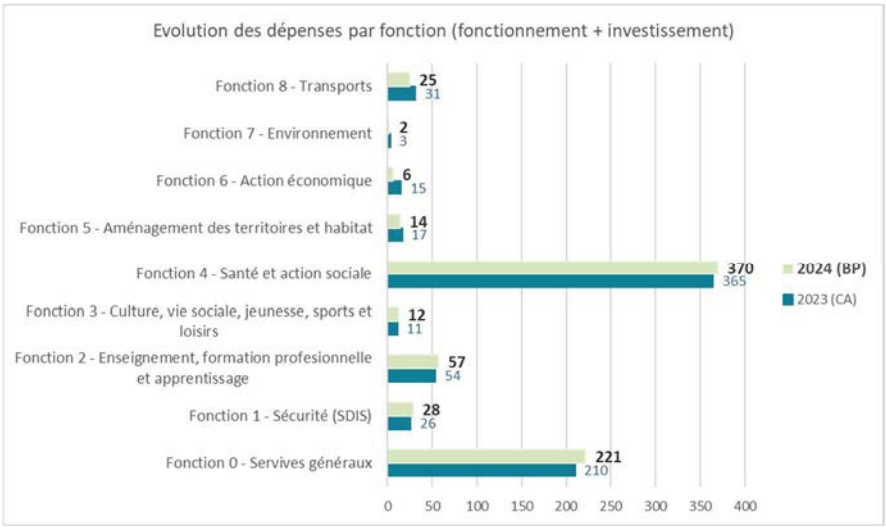

Après un exercice 2022 plutôt favorable pour la collectivité, l'année 2023 est marquée par un net durcissement de la situation financière avec le retour de l'effet ciseaux. La poursuite de l'inflation combinée à l'impact financier des mesures nouvelles, notamment sur la masse salariale, a entraîné une nette accélération des dépenses de fonctionnement (+8,5% en 2023 contre +3,8% en 2022), tandis que les recettes de fonctionnement ont vu leur dynamisme se tasser (+1,7% seulement en 2023 contre +4,5% en 2022).

La dégradation de l'épargne brute (-37,5 M€ de 57,1 M€ à 19,6 M€), conséquence directe de cet effet ciseaux, a lourdement pesé sur l'autofinancement de la collectivité, ce qui a obligé à augmenter le niveau de l'emprunt (+5,7 M€ de 26,0 M€ à 31,7 M€) pour le financement des investissements.

Fait notable, l'exercice 2023 se solde par un déficit global de gestion à hauteur de -14,0 M€, dont -20,0 M€ en fonctionnement et +6,0 M€ en investissement.

Les dépenses d'investissement progressent de +15,7 M€ de 95,1 M€ à 110,8 M€ dont +4,4 M€ pour les équipements départementaux (investissements propres), +11,0 M€ pour les équipements non départementaux (subventions d'équipement) et +0,3 M€ pour les dépenses financières (remboursements du capital de la dette).
Les recettes d'investissement sont en hausse de +20,6 M€ (de 42,3 M€ à 62,9 M€). Retraitées de l'emprunt et d'opérations comptables, elles progressent de +5,2 M€ (de 16,3 M€ à 21,5 M€).

Au 31 décembre 2023, l'encours de dette du Département atteint 516,9 M€, il est quasiment stable à l'encours de dette au 31 décembre 2022 (515,9 M€). La légère hausse s'explique par des effets de décalages infra-annuels, entre la contractualisation de l'emprunt et les remboursements. Le niveau de l'emprunt est en hausse de +5,7 M€ (de 26,0 M€ à 31,7 M€), soit quasiment le niveau des remboursements de la période (30,6 M€) expliquant ainsi la quasi-stabilisation de la dette.

Toutefois, la dégradation des principaux indicateurs financiers montre une situation structurellement dégradée, et l'érosion des marges de manœuvre budgétaires de la collectivité. Avec un encours de dette (effet « stock ») encore beaucoup trop élevé (953 € par habitant contre une moyenne nationale de 486 € par habitant) et une épargne brute lourdement dégradée, la capacité de désendettement passe de 9,0 à 26,4 années faisant de l'Aisne l'un des départements avec un tel ratio prudentiel le plus élevé de métropole.

❖ Renforcer la maîtrise des dépenses et élaborer une stratégie financière à moyen terme

Conformément à l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Département présente un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice. Ce rapport, qui est examiné par l'Assemblée départementale lors du débat d'orientations budgétaires (DOB), présente notamment l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, et les principales hypothèses sous-jacentes.

A cet effet, le service des affaires financières s'est doté d'un pôle dédié à la prospective financière, qui est en charge notamment du suivi des évolutions législatives et réglementaires en matière de finances locales, ainsi que du chiffrage des principales dépenses et recettes en lien avec les services concernés.

Les taux de réalisation en 2023 sont relativement stables par rapport à ceux de 2022, en légère progression en investissement en lien avec l'avancement des opérations. Le niveau de ces ratios traduit un niveau soutenu d'exécution des projets, d'une part, ainsi que la fiabilité des prévisions budgétaires, d'autre part. Les taux de réalisation en investissement restent à un niveau satisfaisant, toutefois en léger recul par rapport à ceux de 2022.

Nature	Prévision 2023	Réalisation 2023	Taux de réalisation 2023	Taux de réalisation 2022
Dépenses d'investissement	130,8 M€	110,8 M€	84,71%	82,28%
Recettes d'investissement	88,9 M€	77,2 M€	86,82%	89,11%
Dépenses de fonctionnement	637,4 M€	621,2 M€	97,46%	97,20%
Recettes de fonctionnement	649,2 M€	640,8 M€	98,71%	102,11%

❖ Sécuriser et renforcer les ressources

➢ Des dispositifs de solidarité pour améliorer le partage de la richesse et mieux prendre en compte les difficultés du Département.

La péréquation horizontale nette s'élève à 27,2 M€ contre 26,6 M€ en 2022, en lien avec la hausse du fonds national de péréquation des DMTO (de 25,4 M€ à 27,2 M€ et la disparition du fonds CVAE (de 1,2 M€ à 0,0 M€).

Toutefois, il convient de préciser que le fonds CVAE a été intégré au montant de fraction de TVA compensatoire de la CVAE.

En matière de péréquation verticale, le Département bénéficie par ailleurs des fonds suivants :
- Le dispositif de compensation péréquée (DCP) stable à 13,1 M€,
- La surcompensation de la TVA, première part, en baisse de 5,7 M€ à 5,0 M€. Ce fonds, d'un montant globalement figé à 250 M€, est attribué aux Départements en fonction de critères de ressources et de charges.

A noter que la seconde part de la surcompensation de la TVA n'a pas été distribuée aux départements en 2023.

Les dépenses de fonctionnement par habitant continuent de peser plus lourdement sur le budget du Département (1 145 € par habitant contre 923 € par habitant au niveau national). Cette situation est notamment liée à des besoins socio-économiques structurellement plus importants sur le territoire.

En revanche, les recettes de fonctionnement restent relativement comparables à la moyenne nationale (1181 € par habitant contre 1110 au niveau national), même s'il reste encore trop faible en niveau et en dynamique par rapport à l'évolution des besoins.

La solidarité interdépartementale, exprimée à travers la péréquation horizontale, ne suffit plus à compenser l'accroissement des charges de fonctionnement.

Le Département continue toujours de plaider pour un renforcement de cette solidarité afin de mieux prendre en compte les difficultés structurelles de la collectivité. Une réflexion plus globale, en lien avec l'Etat, est également nécessaire pour repenser la solidarité nationale et améliorer le partage des richesses entre les territoires.

➢ Des ressources nationales de plus en plus en plus basées sur des projets vertueux

Sur la même logique que les dépenses qui tendent à s'orienter vers des activités durables (cf. 2.2 ③), les ressources financières possibles sont elles aussi de plus en plus liées à la prise en compte de la protection de l'environnement. Il en va ainsi des subventions de l'Etat telles que la DSID (Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements) ou le Fonds vert.

- DSID

La DSID est composée de deux grandes parts :
- La part « Péréquation » qui est attribuée directement aux départements en fonction de critères péréquateurs (potentiel fiscal par habitant et par kilomètre carré)
- La part « Projet » qui consiste à soutenir des investissements portés par le Conseil départemental sur la base d'un appel à projet sur la réalisation d'opérations structurantes sur le territoire et sur le quotidien des habitants, prioritairement en matière de transition écologique, de résilience sanitaire et de rénovation du patrimoine.

Les subventions DSID obtenues :
- Collège de Cuffies : Mise aux normes de la demi-pension (600 k€ en 2022),
- Collège Neuilly St Front : Mise aux normes de la demi-pension (600 k€ en 2022),
- Marle : Remplacement du Pont-route "Franchissement le Vilpion" OA D0182 RD58 MARLE (400 k€ en 2022),
- Ancien tribunal de Vervins : Réhabilitation et restructuration, afin d'accueillir l'école de la 2ème chance (1 million d'euros en 2022),
- Ouvrage d'art de Saint-Simon : Remplacement du tablier (1,4 million d'euros en 2023)
- EDEF à Fère en Tardenois (900 k€ en 2023),
- Modernisation et refonte du Musée de la Résistance à Tergnier (300 k€ en 2023).

- Fonds vert

Annoncé à l'été 2022 et effectif depuis janvier 2023, le Fonds vert est un dispositif inédit pour accélérer la transition écologique dans les territoires. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie :

- Collège de Fère en Tardenois : Rénovation Énergétique (864 k€ en 2023),
- Collège de Cuffies : Rénovation Énergétique (207 k€ en 2023),
- 5 Collèges : Végétalisation et désimperméabilisation des espaces extérieurs (9 k€ en 2023).

➢ Une mobilisation accrue des fonds européens

Le Département s'est attaché à proposer des projets éligibles à ces fonds ; il bénéficie du fonds React-Eu pour le déploiement d'actions portant sur les usages numériques et pour la réalisation d'actions au titre du FSE :

- React-EU **Volet FSE** (cf. 1.1.2 ①) : augmentation du nombre d'actions en articulation avec les actions du plan de lutte contre la pauvreté, le but est d'accentuer par un effet levier le nombre d'actions déployées,
- React-EU **Volet Numérique** (cf. 1.1.5 ②) : déploiement des usages numériques dans les collèges, télétravail, visioconférence, usages numériques dans les foyers accueillant les enfants placés, médiation numérique dans les territoires et nouvelle offre de la bibliothèque départementale de l'Aisne.

❖ Adopter une trajectoire financière soutenable et restaurer nos équilibres fondamentaux

➢ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement de la collectivité est déterminée par l'épargne brute. Il s'agit de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, c'est-à-dire de l'écart (positif) entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'exercice.

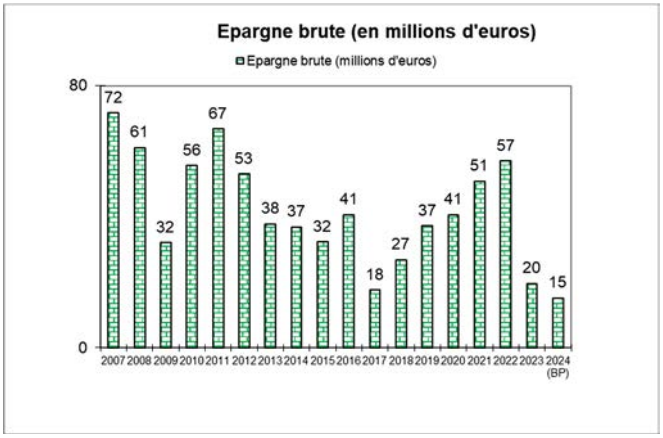

Depuis 2018, dans un contexte de maîtrise accrue des dépenses de fonctionnement et de maintien des recettes de fonctionnement, l'épargne brute du Département s'était progressivement redressée, jusqu'à atteindre 57,1 M€ en 2022**.** Cette progression résultait néanmoins d'exercices atypiques, marqués par le maintien exceptionnel du dynamisme des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement.

L'année 2023 marque un retournement brutal de cette situation avec le retour de l'effet ciseaux. L'épargne brute s'est ainsi durement dégradée en passant de 57,1 M€ à 19,6 M€.

➢ Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité financière qui correspond à la durée théorique qui serait nécessaire au remboursement de la dette si le Département y consacrait chaque année l'intégralité de son autofinancement.

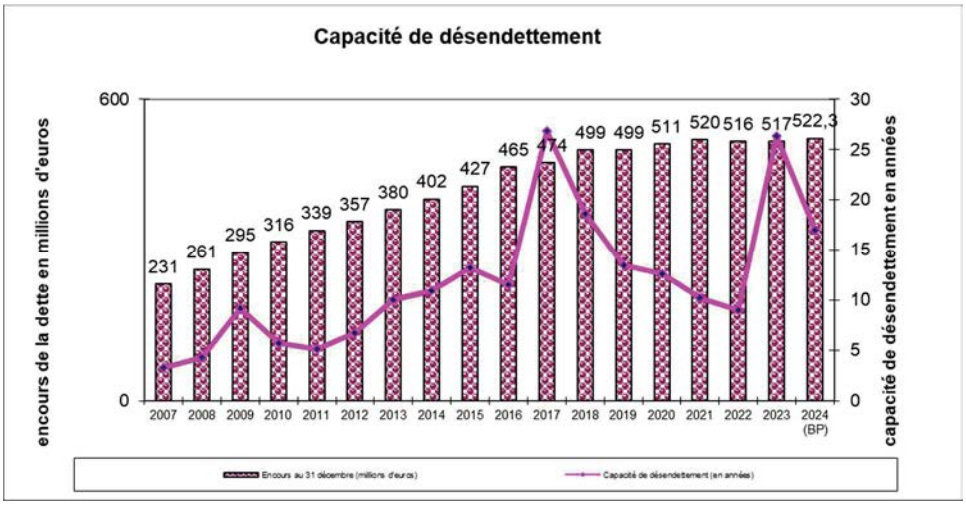

La capacité de désendettement du Département a connu une progression importante entre 2007 et 2017, du fait de l'augmentation de l'encours de la dette et de la diminution de l'épargne brute.

Elle recule depuis 2018, en passant de 26,8 années en 2017 à 9,0 années en 2022.

En 2021, la capacité de désendettement avait reculé de 12,6 à 10,2 années en raison de la progression de l'épargne brute de 40,6 M€ à 50,9 M€, même si l'encours de dette avait progressé de 511 M€ à 520 M€. **Une nouvelle baisse avait été observée en 2022 résultant de nouveau de l'amélioration de l'épargne brute (de 50,9 M€ à 57,1 M€) et de la baisse de l'encours de dette (de 520,2 M€ à 515,9 M€).**

Cette situation s'est inversée en 2023, avec la nette dégradation de l'épargne brute, bien que l'encours de dette ait pu être quasiment stabilisé. A fin 2023, la capacité de désendettement atteint ainsi 26,4 années, soit un niveau très au-dessus des ratios prudentiels (12 années selon les contrats de Cahors).

➢ Evolution de l'encours de dette : rapport emprunts / remboursements en capital

L'encours de dette n'a cessé de croître depuis 2007, et a même doublé en valeur entre 2007 et 2017. A fin 2019, il s'élevait à 499 M€ et était stabilisé par rapport à celui de 2018.

En 2020, puis en 2021, dans un contexte de crise sanitaire et économique, le Département n'a pas été en mesure de pérenniser cette stabilisation de la dette, celle-ci passant à 511 M€ à fin 2020 puis à 520 M€ à fin 2021. La contrepartie de cette augmentation a été, en 2020, le maintien du soutien de la collectivité auprès de ses partenaires et plus largement en faveur de l'investissement local.

En 2022, le bon maintien des recettes de fonctionnement a permis au Département de se désendetter (-4,3 M€ de 520,2 M€ à 515,9 M€), tout en augmentant son effort en investissement.

L'objectif d'une stabilisation de la dette en 2023 a quasiment été atteint, cette dernière passant de 515,9 M€ à fin 2022 à 516,9 M€ à fin 2023.

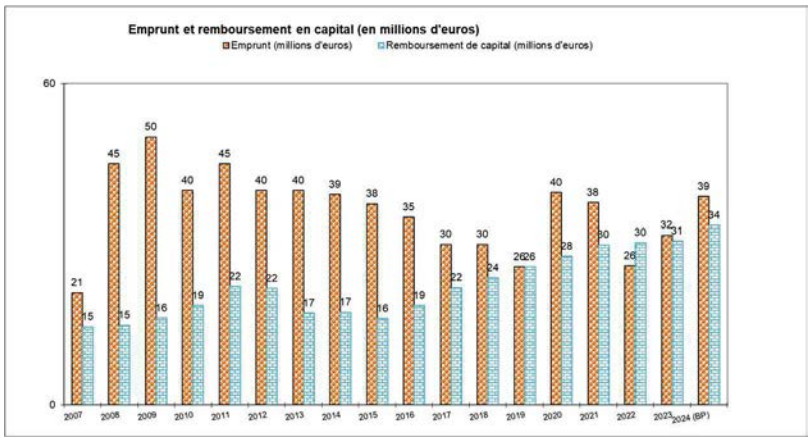

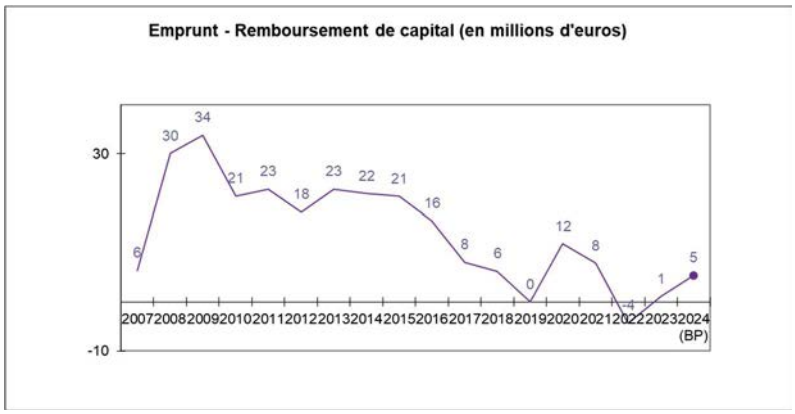

➢ Structuration de la dette

A fin 2023, le taux moyen de la dette s'élève à 3,54% contre 3,46% à fin 2022 soit une hausse de 8 points de base pour une durée résiduelle de 15 ans et 11 mois. Cette légère augmentation s'explique essentiellement par la hausse du taux du livret A et des sous-jacents sur lesquels sont assis les prêts à taux variable et barrière.

Les emprunts à taux fixe représentent 479,8 M€ soit 92,82% de l'encours de dette. Les emprunts à taux variable, y compris ceux indexés sur le livret A, représentent 16,3 M€ soit 3,15% de l'encours de dette. Le solde (20,8 M€ soit 4,03%) est composé de deux emprunts structurés de type barrière simple sans effet de levier et de risque modéré.

❖ Réduire les délais de paiement

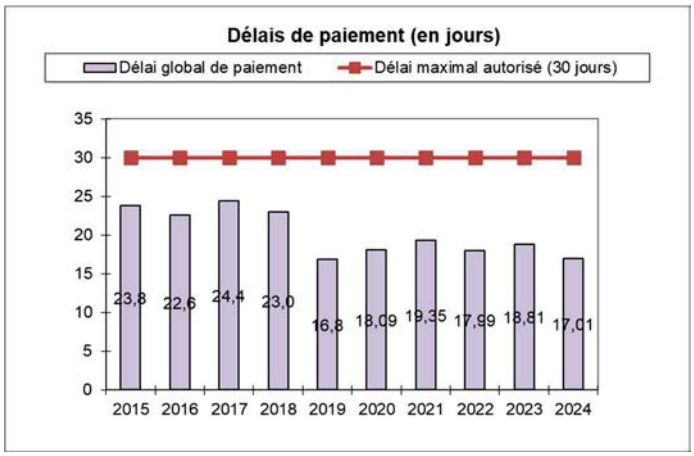

Le Département est attentif aux délais de paiement des entreprises. Le respect du Délai Global de Paiement (DGP) de 30 jours est une obligation règlementaire qui vise à garantir les paiements dus aux tiers, afin d'éviter de mettre en difficulté les partenaires économiques de la collectivité.

② Fiabiliser la qualité de l'information financière par l'expérimentation de la certification des comptes locaux

La certification a vocation à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes publics.

Le Département de l'Aisne fait partie des 25 collectivités, parmi lesquelles 7 Départements, volontaires pour l'expérimentation de la certification des comptes locaux.

Les travaux ont débuté en 2017 avec l'accompagnement de la Cour des Comptes (diagnostic global d'entrée, audits…).
En 2020, le Département a sélectionné un cabinet d'audit financier, qui a mené la certification expérimentale de ses comptes pour les exercices 2020 à 2022 (certification dite « à blanc »). Cette période a clairement permis à la collectivité d'améliorer ses processus budgétaires et financiers. En effet, d'une impossibilité d'exprimer une opinion sur les comptes de 2020 et 2021 (en dépit d'une diminution du nombre de limitations entre 2020 et 2021), les commissaires aux comptes ont conclu, pour l'exercice 2022, **à une certification des comptes assortie de quatre réserves,** portant sur l'actif immobilisé, les fonds propres, les produits de fonctionnement et les charges d'intervention, notamment le RSA.

Sur ces quatre réserves, seule celle relative à l'actif immobilisé est à la main du Département, et des actions sont à l'œuvre notamment sur l'inventaire physique. Les trois autres réserves échappent en tout ou partie au Département, notamment parce que les processus sont essentiellement assurés par d'autres entités, telles que l'Etat ou la Caisse d'allocations familiales.

Le Département a poursuivi la démarche de certification pour l'exercice 2023, les comptes ayant de nouveau été certifiés par les commissaires aux comptes avec les 4 mêmes réserves de la certification précédente.

L'année 2023 a également été marquée par la poursuite de la mise en œuvre de la **convention de services comptable et financier (CSCF) entre le Conseil départemental, la Paierie et la direction départementale des finances publiques (DDFiP)**.

L'objectif de cette convention, conclue pour une durée de 5 années **de 2023 à 2027**, est notamment de pérenniser les actions conjointement entreprises par l'ordonnateur et le comptable dans le cadre de la certification des comptes. Elle s'organise autour de cinq axes de travail :

- Axe 1 : Poursuivre et renforcer les échanges entre l'ordonnateur, le comptable et la DDFIP,
- Axe 2 : Pérenniser la démarche de fiabilisation des comptes,
- Axe 3 : Optimiser les processus de la recette et de la dépense,
- Axe 4 : Evaluer les conditions de mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat,
- Axe 5 : Développer l'expertise comptable, fiscale, financière et domaniale.

En 2024, le comité de pilotage de la convention s'est réuni une fois afin de faire le point sur l'avancement des axes de travail, et acter les pistes d'amélioration.

③ Evaluer l'impact environnemental des dépenses

➢ Réalisations

Mesure phare de la délibération cadre en faveur de la transition écologique votée par les conseillers départementaux en décembre 2021, la démarche d'évaluation environnementale des dépenses 2022 a été mise en œuvre sur les comptes administratifs 2022 et 2023.

Communément appelée « budget vert », cette démarche a nécessité, dans un 1er temps, d'analyser l'impact de chaque ligne de crédit selon les différentes composantes de l'environnement : atténuation du changement climatique - préservation de la biodiversité - gestion durable des espaces naturels, agricoles, sylvicoles – transition vers une économie circulaire – gestion de l'eau – lutte contre les pollutions.
Pour ces 2 premiers exercices d'analyse, le critère « adaptation au changement climatique » n'a pas été retenu.

Cette analyse a abouti, dans un 2nd temps, à une classification des dépenses en fonction de leur impact global sur l'environnement.

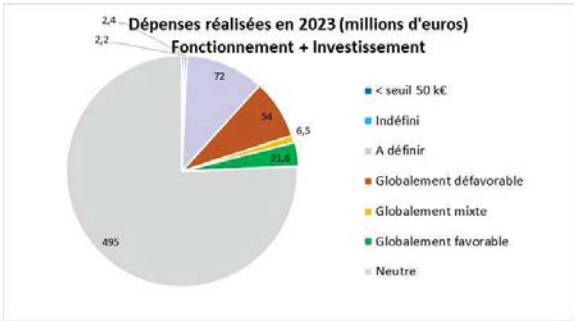

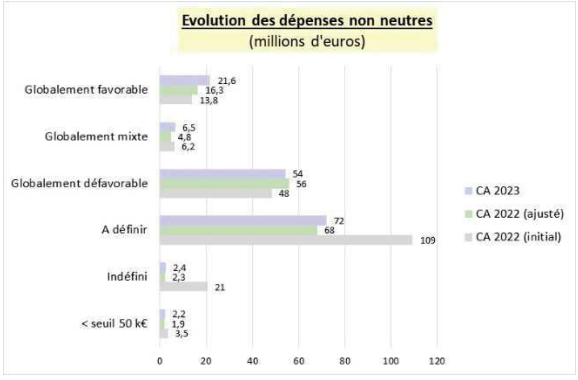

En 2024, 495 millions d'euros ont un impact globalement neutre et correspondent pour leur grande majorité aux dépenses sociales et aux coûts salariaux de la collectivité.

Les dépenses globalement favorables concernent les politiques en faveur de l'eau et des espaces naturels, ainsi que des opérations vertueuses menées sur des bâtiments.
Les dépenses globalement défavorables concernent le domaine de la voirie, l'achat d'énergie fossiles (chauffage, carburant) et les déplacements (assistants familiaux, enfants confiés, scolaires handicapés).

✍ A noter que certaines dépenses globalement défavorables d'un point de vue environnemental, peuvent présenter un impact sociétal positif.

➢ Perspectives

Mise en œuvre de l'annexe environnementale « Impact du budget pour la transition écologique » des collectivités locales.
L'annexe constitue une nouvelle cotation des dépenses budgétaires exécutées selon leur impact sur l'environnement. Elle s'appuie sur la taxonomie européenne, système de classification des activités économiques créé afin d'orienter les investissements vers des activités durables. Il s'agit d'une nouvelle annexe au compte administratif ou au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales ».
Elle permet de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cadre législatif et réglementaire applicable à l'annexe environnementale
Les textes applicables à la création de l'annexe environnementale :

- Pacte vert pour l'Europe de décembre 2019
- Article 191 de la loi de finances pour 2024
- Décret d'application du 16 juillet 2024

La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe et par nature de dépense, à un rythme défini dans le décret du 16 juillet 2024 et sous réserve de la disponibilité de la méthodologie de cotation par axe.

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes *sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques*
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

Ainsi le Département de l'Aisne devra établir cette annexe au Compte Administratif 2024, qui sera voté en avril 2025.

④ Optimiser les aides financières

Les contraintes budgétaires imposent désormais à la collectivité de mieux prioriser les aides versées en améliorant leur évaluation socio-économique. Il s'agit de davantage cibler les aides les plus adaptées aux **besoins des usagers et des porteurs de projets sur le territoire**.

Depuis plusieurs années, le Département a ainsi adapté les modalités et les critères d'attribution de plusieurs aides financières. Ces modifications ont successivement porté sur :

- Les aides accordés aux **acteurs de l'insertion** en faveur des allocataires du RSA : mise en place d'appels à projets depuis 2011.
- Les aides à la **création de logements locatifs sociaux** : modulation depuis 2012 selon les spécificités des territoires (influence rémoise ou de l'Ile-de-France) et des enjeux environnementaux (économie du foncier, labellisation ou certification des logements).
- La rénovation des **dispositifs d'aide aux collectivités axonaises** prenant en considération l'Indicateur de Ressources Elargies.
- La refonte de la **stratégie de gestion du FSE** (Fonds Social Européen) en 2017 qui a abouti à la mise en place dans les UTAS de la mission spécifique de correspondant-coordinateur de parcours chargé de suivre les évolutions de la situation des bénéficiaires du RSA et d'appuyer les actions des référents.
- Le **CESU à destination des personnes âgées et handicapées** pour le versement de l'APA (depuis 2017) et de la PCH (depuis 2018) et des contrôles d'effectivité dans les dotations attribuées aux ESMS,
- La bonification pour sortie dynamique à l'issue des actions d'insertion en 2017, avec une évolution des modalités en 2021,
- Cap'Jeunes, le Contrat Aisne Partenaires pour les Jeunes (2020).

L'efficacité et l'efficience recherchée dans la gestion financière se sont amplifiées avec plusieurs nouveaux projets effectifs en 2023 et 2024 :

➢ API : ajustement de la politique d'aide

Dans le cadre de la délibération visant à accélérer la transition écologique, le dispositif API a connu quelques évolutions pour l'appel à projets relatif à l'année 2023, suite à l'intégration **d'une mesure générique dite « de développement durable », votée le 17 octobre 2022**.

L'évaluation environnementale des dépenses du dispositif API a mis en évidence que :
- 14,7% des dépenses 2023 ont été globalement favorables (contre 8,7% en 2022),
- 1,9% des dépenses 2023 ont été globalement défavorables (contre1,4% en 2022),
- 83% des dépenses 2023 n'ont pas pu être caractérisées du point de vue de leur impact environnemental (contre 90% en 2022).

Par ailleurs, un bonus de 10%, plafonné à 15 000 € a été instauré courant 2022 (délibération CD du 17 octobre 2022) pour les collectivités qui mettent en œuvre des clauses d'insertion dans leurs marchés publics.

➢ APV : ajustement de la politique d'aide

Le règlement relatif à Aisne Partenariat Voirie a été révisé fin 2022 pour intégrer les objectifs formulés par la délibération cadre du 06 décembre 2021 pour accélérer la transition écologique :
- Financement des mobilités douces/actives,
- Gestion plus durable des eaux pluviales.

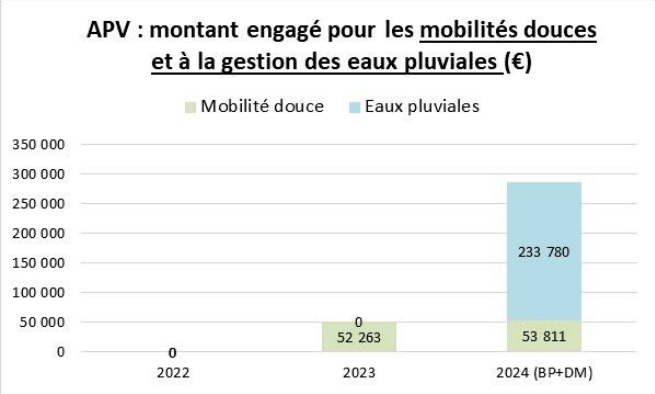

➢ Subventions aux acteurs culturels : des critères liés aux ODD

Une nouvelle grille de calcul a été utilisée, en 2023 et 2024, pour la détermination des montants de subventions de fonctionnement aux compagnies professionnelles de spectacle vivant, aux manifestations culturelles, au patrimoine historique et à la mémoire.

Le but est d'introduire plus d'équité par l'utilisation de critères objectifs concrets communs, notamment des critères de gestion et finance, des critères professionnels, des critères liés à la création et la diffusion (pour le spectacle vivant) notamment en direction de la jeunesse et des publics éloignés. Cette grille intègre également les critères liés aux **Objectifs de Développement Durable** (gouvernance, parité et représentativité des minorités, impact environnemental de l'activité).

2.3 Les engagements du développement durable dans la COMMANDE PUBLIQUE

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 12
Etablir des modes de consommation et de production durables
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics

➢ En France

Les marchés publics peuvent être utilisés comme des leviers majeurs de la promotion du développement durable.
- plan national d'action pour les achats publics durables 2021-2025,
- charte pour l'achat public durable.

① Une politique d'achat globale

➢ Outils de la collectivité

Le Département a lancé **le déploiement en 2023 d'un logiciel d'aide à la rédaction des marchés publics**. Les objectifs de ce logiciel, accessible aux principaux services prescripteurs de la collectivité, ainsi qu'aux services en charge des marchés, sont les suivants :

- Améliorer l'expression des besoins des services prescripteurs et le lien avec les services en charge des marchés,
- Accroître la sécurité juridique avec les contrôles de cohérence, les clauses proposées et leur maintenance, et la fonctionnalité de validation des pièces,
- Gagner en rapidité dans la rédaction et la vérification des pièces et homogénéiser les documents,
- Faciliter la présentation des documents pour qu'ils soient bien compris des candidats, et faciliter leur accès à la commande publique et le respect de leurs engagements contractuels.

En 2024, le logiciel est pleinement opérationnel au sein de la collectivité, l'ensemble des nouveaux marchés étant désormais traité via cette nouvelle solution. Outre l'amélioration de la qualité juridique et rédactionnelle des documents de consultation, le logiciel permet de fluidifier les échanges entre les services, et de repenser certaines méthodes de travail.

Le **règlement intérieur de l'achat public** rénové doit être présenté à l'Assemblée départementale dans le courant de l'année 2025, afin de tenir compte des jurisprudences les plus récentes, de réviser les modalités de fonctionnement au sein de la collectivité, en tenant compte notamment de la mise en œuvre du logiciel d'aide à la rédaction des marchés. Au-delà des aspects juridiques et organisationnels, ce règlement doit également être davantage orienté sur le rôle de la fonction achat en lien avec les orientations stratégiques de la collectivité.

L'élaboration d'un **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables** (SPASER), conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire, n'a pu être enclenchée en 2024 en raison d'une tension sur les ressources disponibles en interne.

➢ Recours aux centrales d'achat

Dans le cadre de sa politique d'achat, et en complément des marchés publics usuels, la collectivité a recours à plusieurs centrales d'achat en fonction des thématiques et des besoins des services.

Le Département a ainsi également renouvelé en 2022 sa convention de **partenariat avec l'union des groupements d'achats publics (UGAP) et sept grandes collectivités partenaires de la région des Hauts-de-France**. Cette convention, qui porte sur la période 2022-2025, doit permettre au Département de bénéficier de conditions économiques compétitives et de se reposer sur l'expertise de l'UGAP en matière d'achat public.
Cette nouvelle convention comporte en outre un volet important relatif à l'achat public responsable, l'UGAP et la collectivité affirmant leur volonté de développer localement l'achat public responsable au travers notamment des thématiques suivantes : l'achat écologiquement et socialement responsable, l'efficience de l'achat public et l'accès des PME et des solutions en lien avec la 3ème révolution industrielle de la commande publique.
Un renforcement des outils de suivi statistique et du reporting est également prévu afin de mieux analyser les politiques en matière d'achats. Les partenaires ont entamé des travaux avec l'UGAP, afin déterminer des indicateurs de suivi pertinents.

Le Département a par ailleurs adhéré en 2022 à une centrale d'achat complémentaire à celle de l'UGAP : Le **Réseau des Acheteurs Hospitaliers** (RESAH, 1er acteur public du secteur de la santé à obtenir le label relations fournisseurs et achats responsables) pour les achats en téléphonie.

En 2023, le Département a eu recours à la centrale d'achat régionale **CAP TERRITOIRES**, pour la rationalisation d'achats d'une gamme réduite de produits et de matériels d'entretien à haute valeur environnementale, à l'usage des équipes de nettoyage des bâtiments départementaux et des collèges publics.

Enfin, le Département a adhéré en 2024 à la centrale d'achat et du numérique et des télécoms (**CANUT**), afin de disposer d'un nouvel outil de gestion simplifiée pour l'achat de fournitures et de services, en matière d'informatique et de télécoms en complément des services proposés par l'UGAP et le RESAH.

② Prise en compte de la dimension environnementale

S'agissant de la **sélection des offres**, le Département introduit au moins à 80% le critère environnemental lorsque celui-ci est en corrélation directe avec la nature du marché.

S'agissant **des conditions d'exécution du marché,** la dimension environnementale est prise en compte par l'intégration d'un certain nombre de clauses ou prescriptions environnementales parmi lesquelles :

➢ Mise en œuvre de la loi AGEC

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.
Le décret n°2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou en intégrant des matières recyclées, définit la catégorie de produits pour lesquels sont fixées des proportions minimales de montant annuel d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou comportant des matières recyclées.

Dans le cadre de cette loi, à l'occasion du lancement des procédure de marchés de fournitures du Département, une attention particulière a été portée en particulier dans les domaines suivants :

- les marchés de travaux incluent les obligations du recours aux filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la gestion de la fin de vie des déchets issus du bâtiment ;
- Les marchés de voirie intègrent un SOPRE (schéma pour le respect de l'environnement et du recyclage), ceci fait l'objet d'une attention particulière lors de l'examen des offres. Un exemple à signaler pour les marchés de la voirie : le décalage de la route RD19 et la réfection de la vélo route jusqu'à La Neuville, EIFFAGE a utilisé un lien végétal sans bitume, à base de résidus résineux, de papeterie et de bois d'énergie.
- Un marché du service gestion de la flotte de véhicule intègre également une clause invitant le titulaire à proposer, chaque fois qu'il sera techniquement possible, deux devis : l'un proposant des prestations avec des pièces neuves et l'autre proposant des prestations avec des pièces issues du réemploi ou en matière recyclée.
- dans la filière habillement, les contrats du Département prévoient la recyclabilité des produits textiles d'habillement, linge de maison et chaussures ;
- les marchés de pneumatiques s'adressent en priorité à des produits issus du recyclage ;
- les commandes effectuées auprès de centrales d'achats, en particulier pour les produits d'entretien, favorisent le recours aux produits sains, durables et innovants.

➢ Travaux routiers

- Limitation de l'extraction de matériaux

Lors de nouveaux **aménagements routiers** qu'il conçoit et construit, le Département est particulièrement attentif à en limiter l'impact du point de vue des ressources naturelles.
Une analyse de l'ensemble des marchés met en évidence l'utilisation d'agrégats d'enrobés à un taux égal ou supérieur à ceux fixés réglementairement.

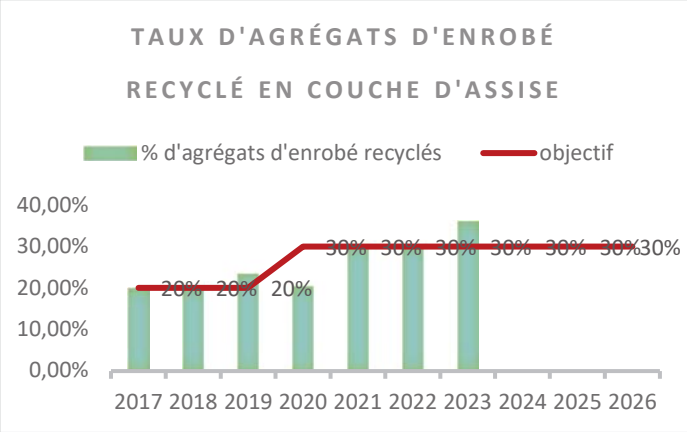

Couche d'assise

L'objectif d'utilisation de recyclé en couche d'assise de 30% a été atteint dès 2021 et dépassé en 2023. L'utilisation d'agrégat d'enrobé recyclés continue de progresser chaque fois que cela est techniquement acceptable.

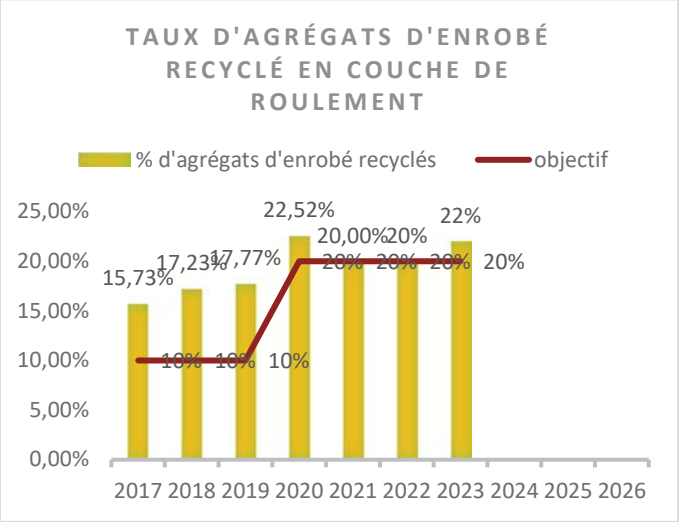

Couche de roulement

L'objectif d'utilisation de recyclé en couche de roulement de 20% a été atteint, voire dépassé, depuis 2020. L'utilisation d'agrégat d'enrobé recyclés continue de progresser chaque fois que cela est techniquement acceptable

- Considérations générales
  - La gestion des déchets de chantier de chantier, comprenant l'identification des déchets, l'organisation de la collecte, des lieux d'évacuation et la traçabilité,
  - La prise en compte de la présence d'amiante, de HAP ou de plomb dans les ouvrages routiers,
  - La préservation de la biodiversité et notamment des espèces protégées sur la base d'un diagnostic préalable,
  - Le respect des exigences réglementaires et notamment des prescriptions de la loi sur l'eau pour les ouvrages hydrauliques,
  - L'utilisation de produits bio-sourcés pour la voie verte à l'Ailette et de couleur claire pour tenir compte du réchauffement climatique.

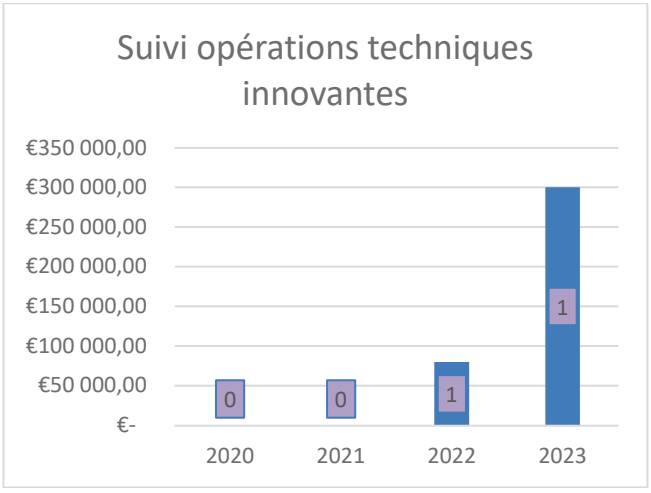

En outre, la voirie s'efforce de favoriser l'usage de couches de roulements à liants biosourcés, notamment sur véloroutes. En 2023 un premier chantier d'ampleur a été réalisé en renouvellement de couche de roulement sur la V30 à Neuville sur Ailette.

- Perspectives (impact carbone)

De plus, le plan de transition du BEGES amène les services de la voirie à décliner de nouvelles actions :

  - Introduire des critères carbone dans les marchés (à engager),
  - Solliciter des variantes sur bases de clauses environnementales dans les contrats publics (en cours, via des marchés ouverts à variante entreprises et critère environnemental ajouté au jugement des offres),
  - Développer l'usage de matériaux routiers à froid (émulsions), à faibles températures, ou biosourcés (couches de roulement des véloroutes notamment 2 opérations couche de roulement véloroute en matériaux biosourcés prévues en 2025 pour lesquelles des financements de la Région ont été obtenus),
  - Retraiter les chaussées en place pour limiter les besoins d'extraction de nouvelles ressources (à engager),
  - Travailler avec les entreprises sur l'optimisation de l'organisation des chantiers dans un but de limiter les émissions de CO2,
  - Acquérir des outillages portatifs à batteries (en cours).

➢ Dans les bâtiments

- Dans les **marchés de travaux**, la prise en compte des nuisances engendrées : à cet effet, il est demandé aux entreprises soumissionnaires, lors de la remise de leur offre technique, d'expliquer leur stratégie d'économie des ressources sur chantier et la manière dont elles valorisent leurs déchets, notamment par un processus de tri, de choix de filières appropriées de valorisation (40% a minima) et de recyclage. Les objectifs sont de clairement identifier ce qui relève de la déconstruction sélective avec réemploi éventuel et/ou valorisation matière, et ce qui reste de la démolition pure avec les matériaux non économiquement séparables pour valorisation. Ces derniers n'ont alors comme exutoire que des solutions d'élimination.
- Depuis 2023 les dossiers de consultation des entreprises demandent aux prestataires de proposer **en variante des matériaux produits de façon éco-responsable, recyclés ou recyclables**, et ayant des bilans de cycle de vie les moins impactants.
- Dans les marchés de **maintenance des équipements** sont recherchées l'optimisation de l'organisation des tournées, l'utilisation de véhicules peu énergivores, la gestion des déchets d'intervention dans le respect strict des réglementations.
- Dans les marchés de **gestion des déchets,** le suivi du recyclage des emballages et papiers-cartons collectés a été renforcé, ainsi que la valorisation financière des produits recyclables et l'optimisation de l'organisation des tournées, afin de diminuer leur impact carbone.
- Dans les marchés de fourniture des **produits d'entretien**, une attention particulière est portée sur la composition et le pH des produits écolabellisés, les caractéristiques recyclables des conditionnements, l'organisation des livraisons et la formation des opérateurs à une utilisation optimale des produits.
- Les matériaux bois des chantiers de construction font également l'objet d'une récupération par une structure d'insertion locale en vue de leur valorisation.

  Au terme de la Réglementation Environnement 2020, les marchés de travaux privilégient les produits à faible impact environnemental.

➢ Autres marchés

S'agissant des équipements informatiques
Les clauses sont intégrées dans les marchés de la collectivité, mais avec l'utilisation de plus en plus importantes des centrales d'achats, il n'y a plus de visibilité sur l'intégration de ces critères, le prix étant souvent le critère principal.

S'agissant des impressions

- Dans les marchés d'impression : demande systématique de privilégier l'utilisation de papier labelisé FSC [label mondial identifiant les produits provenant d'une gestion responsable des forêts] ou PEFC [certification garantissant que le papier est issu de pâtes produites à partir de forêts gérées durablement] ou de papier recyclé.

Tous les produits utilisés pour la production de tirage offset et/ou numérique sont recyclés dans des filières spécifiques.

Tous les imprimeurs sollicités par la collectivité sont labelisés Imprim'vert. Pour être retenu dans l'accord-cadre, chaque entreprise doit produire un dossier environnemental complet, détaillant son engagement pour une production respectueuse de l'environnement et le recyclage des produits de fabrication.

③ Prise en compte de la dimension sociale

La **dimension sociale, comme condition d'exécution,** peut se traduire :

- Soit dans la mise en application de la clause d'insertion sociale qui s'adresse aux entreprises titulaires d'un marché classique,
- Soit dans la mise en œuvre de marchés réservés qui s'adressent aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés,
- Soit dans les marchés de réinsertion sociale et professionnelle.

➢ La clause d'insertion par l'activité économique

La clause d'insertion sociale oblige l'entreprise choisie à réserver ***un volume d'heures de travail*** *à des personnes en difficulté d'insertion.*
Elle permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services ou de fournitures, pour s'engager dans un parcours d'insertion durable via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.
La clause sociale est un des leviers de l'insertion permettant de positionner en emploi direct les publics qui en sont les plus éloignés.

Depuis 2017, 57 796 heures de travail ont été réalisées sur les 41 464 heures prévues pour les opérations du Département de l'Aisne.

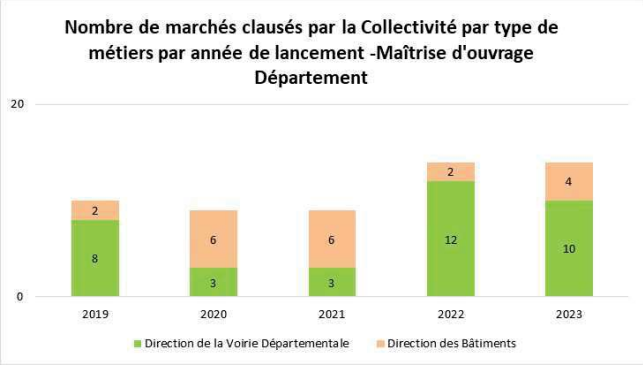

Pour 2024, plusieurs nouvelles opérations ont intégré des clauses sociales et se sont terminés, dont par exemple :

- Reconstruction de la voie verte V30 du giratoire de Center Parc à Chamouille, 87 heures étaient prévues et 90 heures ont été réalisées.
- Aménagement des combles du CPIE à Merlieux-et-Fouquerolles, 227 heures étaient prévues et 221 heures ont été réalisées.
- Restructuration de l'externat du collège de Condé en Brie, 4 390 heures prévues, le chantier est toujours en cours.
- Travaux de rénovation et de restructuration de l'ancien Tribunal de Vervins, 1 053 heures étaient prévues et 1 255 heures ont été réalisées.

Pour l'année 2025, plusieurs chantiers clausés d'envergure vont avoir lieu. Concernant les opérations du Département, l'on peut citer la rénovation du musée de Tergnier et refonte de la muséographie, avec 1 750 heures de prévues ainsi que de nouveaux corps de métier clausés, comme notamment la miroiterie et la production multimédia.

➢ Les marchés réservés aux opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et défavorisés

Cette catégorie de marchés de travaux est accessible aux seules structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du code du travail ou à des structures équivalentes : entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion, associations intermédiaires ou ateliers et chantiers d'insertion.

Le Département a opté, en 2019, pour un marché réservé d'une durée de 3 ans (2019-2021) en application de l'article L.2113-13 du code de la commande publique, pour la réalisation de travaux d'entretien sur **l'ancien Tribunal de Vervins**. Un avenant de prolongation de délais a été signé pour une fin de chantier effective en septembre 2024.

Ces travaux, dont le montant s'élève à 200 k€, ont employé au moins 50 % de allocataires du RSA.

➢ Les marchés de réinsertion sociale et professionnelle

Le Département a confié la gestion, l'entretien et/ou la restauration de certaines de ses propriétés (abbaye de Vauclair et château de Fère-en-Tardenois) dans le cadre de marchés de service de réinsertion sociale et professionnelle, en application des articles R. 2123-1-3 et L 2113-15 du code de la commande publique.

S'agissant de **l'abbaye de Vauclair**, un marché d'un montant de 402 868 euros, a été contractualisé pour la période du 1er mars 2022 au 31 décembre 2025. Il prévoit la reprise de maçonnerie, des dégagements d'éléments architecturaux, la sécurisation des ruines… Les salariés en CDDI recrutés sur le chantier préparent leur avenir, tout en préservant celui de ce site historique.
Pour 2023, ce sont 34 personnes, dont 29 ARSA, qui sont passées sur ce chantier.

S'agissant du **château de Fère-en-Tardenois,** un marché, d'un montant de 380 894 euros, **a été conclu** pour la période du 1er juin 2023 au 31 décembre 2026.
Le site est propice à l'apprentissage de toutes les branches du métier de bâtisseur. Cela concerne la taille de pierre, la soudure, le travail du bois et les espaces verts.
Pour 2023, ce sont 25 personnes, dont 22 ARSA, qui ont été affectées à ce chantier.

④ Prise en compte du coût global

L'analyse en coût global permet de prendre en compte de manière complète dans les critères d'acquisition les coûts supportés par la personne publique. En effet, il intègre dans son champ tout ou partie des coûts imputables à un produit, un service ou un ouvrage tout au long de son cycle de vie.

Cette technique a été peu employée par le Département jusqu'à présent, et s'est limitée à une analyse en coût de cycle de vie du matériel informatique du musée de la Caverne du Dragon.

La réalisation d'une opération immobilière, comme la reconstruction d'un collège, en se focalisant sur l'ensemble des coûts, et non uniquement sur le coût initial de construction, est reconnue comme une approche économiquement pertinente, en particulier dans une période de tensions budgétaires pour les collectivités locales.
Son développement se heurte toutefois à un manque de cadre réglementaire et à des difficultés techniques majeures de mise en œuvre, pour déterminer un coût global intégrant l'ensemble des coûts engendrés pour la conception, le réalisation, l'exploitation, la maintenance, et éventuellement la destruction et le recyclage à terme d'un bâtiment.

2.4 Gérer durablement le PATRIMOINE

Contexte / Enjeux

➢ Dans le monde

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 7
Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

7.2 Energie renouvelable – 7.3 Efficacité énergétique
ODD 12
Etablir des modes de consommation et de production durables

12.5 D'ici 2030, réduire nettement la production de déchets (prévention, réduction, recyclage, réutilisation)

2.4.1 - Transition énergétique et écologique du bâti

① Transition énergétique du bâti

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre, réalisé au titre de l'année 2020, a montré que l'énergie consommée dans les bâtiments représente 22 % des émissions de gaz à effet de serre du Conseil départemental.

❖ Réduire les consommations de fluides dans les bâtiments

➢ Projet d'établissement d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)

Le Conseil départemental possède un patrimoine immobilier important et a besoin de se doter d'une gestion patrimoniale efficiente dans un contexte budgétaire très tendu. L'élaboration d'un SDIE permettra principalement de :

- Passer d'opérations menées « au coup par coup » à une vision stratégique de moyen et long terme, fondée sur des éléments objectifs et rationnels
- Changer de paradigme entre des pratiques d'accumulation de patrimoine à une optimisation de ses actifs pour répondre aux justes besoins, éclairés par l'identification des charges et des occupations réelles
- Définir dans la pluralité des opérations à mener, celles qui devraient être prioritaires pour dégager de nouvelles marges de manœuvres, répondre aux objectifs réglementaires dont le décret tertiaire et aux engagements politiques du mandat, dans une vision ambitieuse mais réaliste au regard des moyens financiers et humains de la collectivité.
- Evoluer vers une gestion patrimoniale plus transversale, là où les données sont souvent éclatées entre services et directions, plus participative et collégiale de manière à mobiliser les énergies sur des performances cibles évaluables dans le temps.

Il a été retenu la proposition du CEREMA, visant à établir un état des lieux global du patrimoine immobilier comme préalable à l'établissement du SDIE. Le calendrier prévisionnel le plus optimiste (variant en fonction des moyens disponibles de la collectivité) permettant d'aboutir cette première phase donnerait comme échéance le dernier trimestre 2025. L'état des lieux s'attachera d'abord à traiter tout le bâti scolaire (collèges) qui est prioritaire. Les bâtiments administratifs seront traités dans un deuxième temps avec la même démarche.

Il est prévu un diagnostic technique portant sur de nombreux aspects

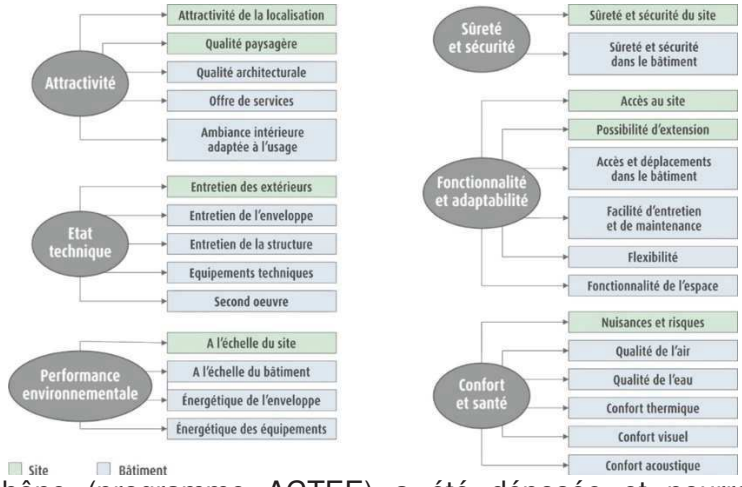

Une candidature au Fonds Chêne (programme ACTEE) a été déposée et pourra potentiellement permettre une prise en charge à hauteur de 50%.

➢ Sobriété

Occupation des espaces

Le diagnostic immobilier et énergétique apportera des éléments de réflexion, susceptibles de mettre en œuvre le plan de transition du beges adopté en 2022. Ce plan prévoyait une réduction des besoins en bureaux et en salles de classe, en complément d'une gestion immobilière en fonction des usages et des disponibilités foncières

Sensibilisation des usagers

- Usagers des collèges : cf. 1.3.3 ③

➢ Performance énergétique

Diagnostic énergétique des bâtiments départementaux

Le diagnostic immobilier et énergétique permettra d'identifier les sites les plus énergivores ou déperditifs, avec une priorisation des bâtiments à isoler.

Isolation des bâtiments

L'isolation du bâti concerne les projets suivants :

- 2021-2022 : opérations déjà réalisées (Collèges de Tergnier, Vic sur Aisne et Villers-Cotterets),
- 2022 : toitures remplacées (Collèges Jean Racine ou Rostand à Château-Thierry et Hanoteaux de Saint-Quentin),
- 2022-2023 : études en cours sur réhabilitation partielle des 1/2 pensions dans les collèges de Cuffies (seule la structure de base a été conservée avant rénovation et isolation en matériaux biosourcés) et Neuilly Saint-Front,
- 2024 : étude de réhabilitation isolation de l'externat C du collège de La Capelle suspendue - Travaux de mise aux normes, isolation de la DP de Cuffies achevés en 2024.

Par ailleurs, s'agissant de la reconstruction de l'externat du collège de Condé-en-Brie, il est prévu une isolation extérieure très performante.

Des outils de gestion

- Les outils de nature technique : gestion et relève à distance

Depuis plusieurs années, la collectivité investit dans des outils de pilotage de ses bâtiments, afin de diminuer ses consommations énergétiques :

- La télégestion
  Pour optimiser la gestion du chauffage, une télégestion est opérationnelle sur l'ensemble des installations thermiques des collèges et principaux bâtiments administratifs.
  La collectivité œuvre également à la pérennité du système informatique lié à cette télégestion.

- La télérelève
  La télérelève est un système de mesure continue des consommations qui permet la détection précoce de fuites ou de dysfonctionnements, l'optimisation de réglages et la sensibilisation des usagers.
  Le déploiement s'est achevé en 2019 pour les collèges et est également terminé pour les bâtiments administratifs.

- Un outil de nature administrative : un logiciel de suivi

La collectivité a mis en œuvre en 2019 un **logiciel développé en interne** pour assurer un suivi performant des flux de facturation énergétiques. Ainsi, chaque facture d'énergie est non seulement contrôlée d'un point de vue comptable, mais également d'un point de vue technique (recherche des corrélations entre les quantités facturées et les quantités réellement consommées et mesurées par la télérelève).

- Un outil contractuel : le marché de chauffage

Le marché de chauffage actuel a été mis en place, à compter de juillet 2022 pour une durée de 4 ans, sur l'ensemble des bâtiments administratifs et collèges du département. Il inclut la fourniture d'énergie (payée au réel), la maintenance réglementaire et les dépannages.

Le pilotage énergétique est désormais organisé de la manière suivante :
- l'exploitant a une obligation de résultat sur le niveau de température, la qualité de la régulation et la rapidité des dépannages. Le contrat prévoit également un « expert énergétique » dédié,
- le service énergie suit en temps réel la performance des installations équipées de télégestion – télérelève, et organise des réunions mensuelles portant sur le pilotage énergétique pour identifier précocement toute dérive.

➢ Résultats

Consommation : une réduction importante concernant le gaz

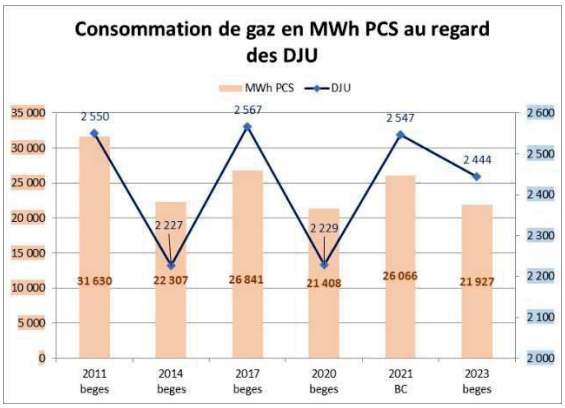

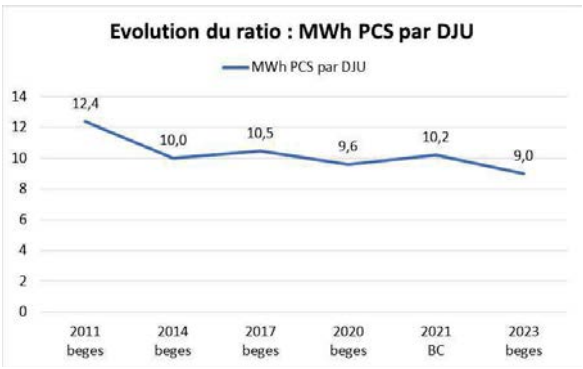

Aspects financiers

- Prix des principales énergies utilisées

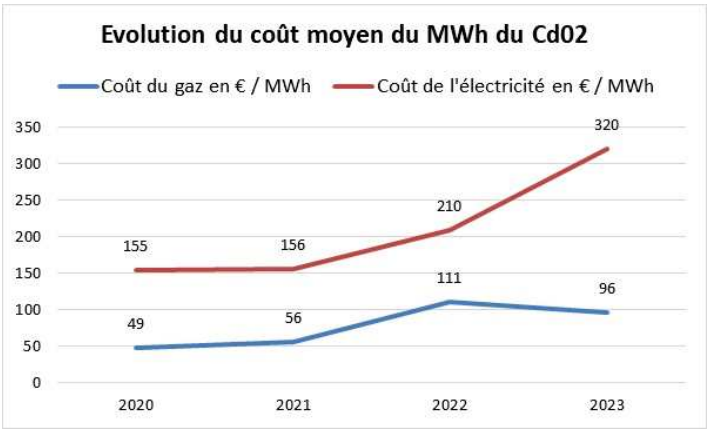

Depuis 2020, l'achat de l'énergie électrique est optimisé de par l'adhésion du Département au groupement de commandes porté par l'USEDA. Sans ce groupement, les coûts auraient augmenté de la même manière que le gaz.

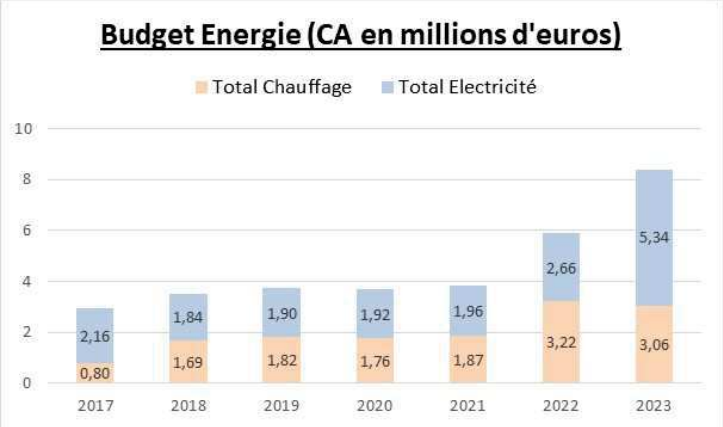

Malgré des consommations constantes voire à la baisse, l'augmentation quasi exponentielle du coût impacte fortement le budget. Cette conjoncture économique mondiale n'épargne aucune énergie.

- Certificats d'économies d'énergie

Une vente de CEE a eu lieu en 2024 pour la période 2017-2023, pour un montant de 328 k€.

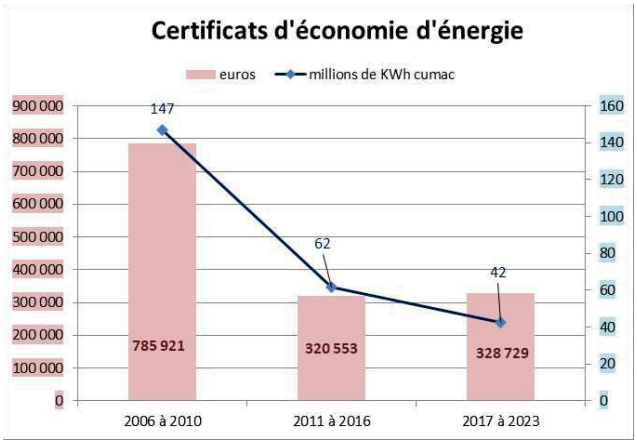

➢ Perspectives

Conformité au décret tertiaire

L'analyse des chiffres est en cours.

Le défi de la baisse des consommations d'électricité

Les actions de réduction des consommations d'électricité sont très difficiles à mener car :

- les normes croissantes conduisent à une hausse inévitable des consommations (règles sanitaires au sujet des process cuisines dans les collèges, mise en place de ventilations pour garantir le respect de la qualité de l'air…),
- les équipements bureautiques sont de plus en plus nombreux,
- malgré l'utilisation de systèmes de gestion technique de bâtiment dans les bâtiments modernes, le niveau de confort accru entraîne des consommations supplémentaires.

Une meilleure maîtrise des consommations d'électricité est possible par **l'implication accrue de l'ensemble des acteurs** (Direction Informatique, usagers, chefs cuisiniers, agents techniques, prestataires de maintenance, …).

Un plan d'action est mené depuis 2020 pour le relamping de l'ensemble des collèges.

❖ Décarboner

➢ Raccordement à des réseaux de chaleur renouvelable

- Raccorder les bâtiments aux **réseaux de chaleu**r portés par les collectivités

4 collèges sont d'ores et déjà raccordés à des réseaux de chaleur produite par de la biomasse : Château-Thierry (Jean Rostand), Sissonne, Soissons (Gérard Philippe) et Saint-Quentin (Montaigne). Un collège (Soissons, Saint-Just) sera raccordé en 2025.

➢ Changement d'énergie

Le Département engage 1,7 M€ TTC pour le changement d'énergie du collège de Fère-en-Tardenois. Les travaux consistent à remplacer les chauffages électriques obsolètes et énergivores par un réseau hydraulique (chauffage central) alimenté par une pompe à chaleur haute-performance, couplée à une chaudière gaz d'appoint pour les périodes les plus froides. L'économie de fonctionnement annuelle est estimée à plus de 30 %. L'Etat accompagne ce dossier à hauteur de 865 k€.

Par ailleurs, le Département examine l'opportunité d'installation de **pompe à chaleur ou de chaufferie bois** pour les sites encore au fioul et au propane : collèges de Corbeny, Coucy-le-Château, Montcornet, Rozoy-sur-Serre.

➢ Développement d'énergies renouvelables

Biomasse

L'isolation extérieure très performante du collège de Condé est couplée à une chaudière à pellets.

Solaire

Après une conception de Géocooling sur plusieurs sites, le Département a mis en place une expérimentation de panneaux solaires sur le collège de Tergnier en 2021. Des panneaux solaires initialement installés courant 2009 à Veuilly-la-Poterie ont été réemployés pour alimenter un pylône de téléphonie mobile.
L'objectif principal de cette expérimentation a été de saisir l'opportunité de réemploi des panneaux solaires tout en répondant à une demande de l'équipe pédagogique de l'établissement.

L'objectif est d'élargir l'autonomie énergétique des bâtiments, et de déployer l'autoconsommation via une centrale de stockage d'énergie. D'autres projets sont en cours de définition :

- Collège de **Bohain** - Réfection toiture terrasse demi-pension avec mise en place de panneaux photovoltaïques (coût opération : 428 000 € TTC – programmation travaux février 2025).
- Collège de **Condé en Brie** – reconstruction de l'externat et de l'administration avec infiltration à la parcelle, désimperméabilisations, mise en place de panneaux photovoltaïques (coût opération : 11 750 000 € TTC – travaux en cours),
- Collège de **Vervins** – création d'un internat d'excellence avec mise en place de panneaux photovoltaïques (coût opération : 1 836 000 € TTC – Travaux achevés en août 2023).

② Transition écologique du bâti

❖ Utilisation de matériaux biosourcés

Des travaux biosourcés sont utilisés pour l'isolation de la demi-pension de Cuffies (travaux en cours) et pour les combles du bâtiment ancien du CPIE de Merlieux.

❖ Entretien des locaux

- Dans les bâtiments administratifs

Dès 2013, le Département a fait évoluer ses pratiques par l'introduction de produits moins nocifs pour l'environnement et la santé. L'utilisation de produits éco-labellisés dans les sites administratifs s'est ainsi développée et généralisée avec 8 produits d'entretien éco-labellisés.

- Dans les collèges

Une expérimentation est en cours sur 5 collèges depuis 2023, afin de mettre au point une méthode globale de nettoyage plus respectueuse de l'environnement (moins de solvants, moins d'eau) et de la santé humaine (allergies de contact, vapeurs, perturbateurs endocriniens...)
La mise en place de plans d'actions pour la qualité de l'air intérieur permettra de réfléchir à la bonne utilisation des produits d'entretien et à leurs caractéristiques adaptées à l'usage.

❖ Espaces verts : de l'entretien à la gestion différenciée

À l'instar de la gestion des espaces verts des collèges, celle des sites administratifs du Département est également repensée depuis quelques années : les expérimentations autour d'une gestion différenciée des espaces verts sur le site du Parc Foch se poursuivent. L'action emblématique de pâturage sur la partie boisée du site, initiée en 2019 a depuis été reconduite chaque année.

2.4.2 - Transition de la flotte de véhicules

➢ Eléments de contexte

- **La flotte en quelques chiffres (2023)**
  - 966 unités de gestions affectées inventoriées au total,
  - 583 cartes grises dont 84 véhicules en location (LDAR compris),
  - la répartition des principaux types de véhicules affectés est : 462 véhicules légers (dont 109 fourgons), 54 poids lourds et 34 tracteurs,
  - 850 000 litres de carburant.

- **Evolution du budget**

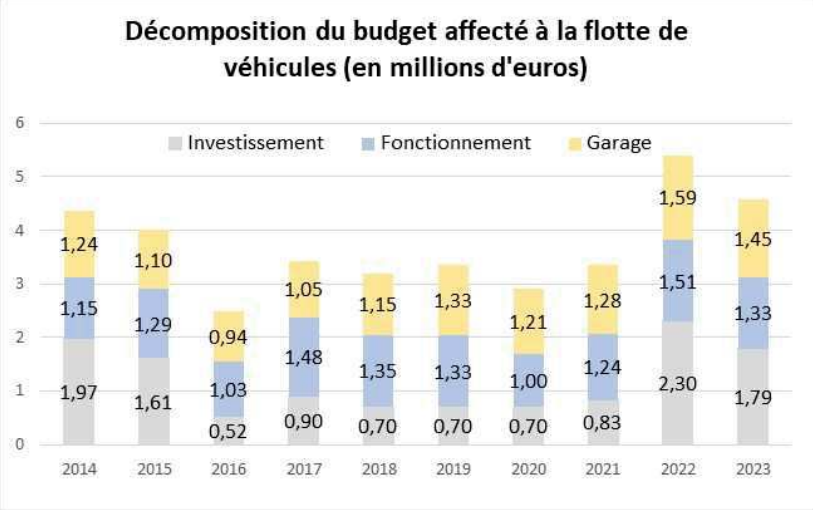

Les investissements de 2022 et 2023 n'auront des effets sur les coûts d'entretien qu'à partir de fin 2024 et 2025 pour les 4 camions commandés en 2022, car le délai de livraison des véhicules a augmenté. Pour les véhicules légers, le délai est de 1 an et pour les poids lourds, le délai est de 2,5 ans.

L'investissement 2024 n'a pas permis de commander des véhicules électriques.

➢ Renouvellement et optimisation du parc

- **Moyenne d'âge des principaux véhicules**

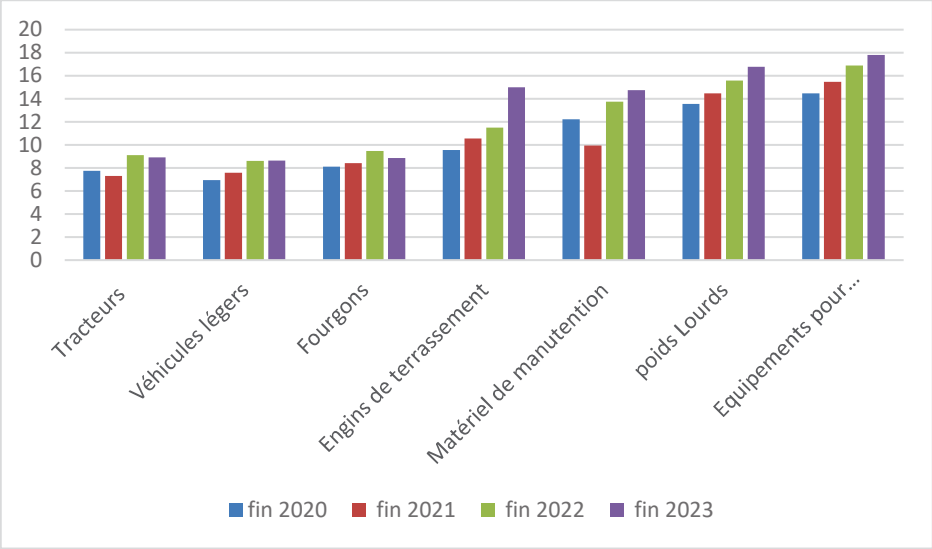

Les véhicules commandés en 2022 et 2023 améliorent la moyenne d'âge pour les tracteurs et les fourgons. La moyenne d'âge des véhicules légers est seulement stabilisée. Pour les engins de terrassement la hausse est dû à l'arrêt de la grue la plus récente suite au vandalisme.
Pour les poids lourds l'amélioration n'est pas visible, elle le sera en 2024.
Pour les catégories « matériel de manutention » et « équipements pour matériel entretien voirie », l'augmentation de la moyenne d'âge progresse, puisqu'il n'y a pas eu de remplacement. Cependant, pour la catégorie « équipement matériel entretien voirie », essentiellement composée de matériel de service hivernal, reste en bon état puisque, au fur et à mesure des années, les équipements sont reconditionnés par le garage.

- **Optimisation du parc de véhicules**

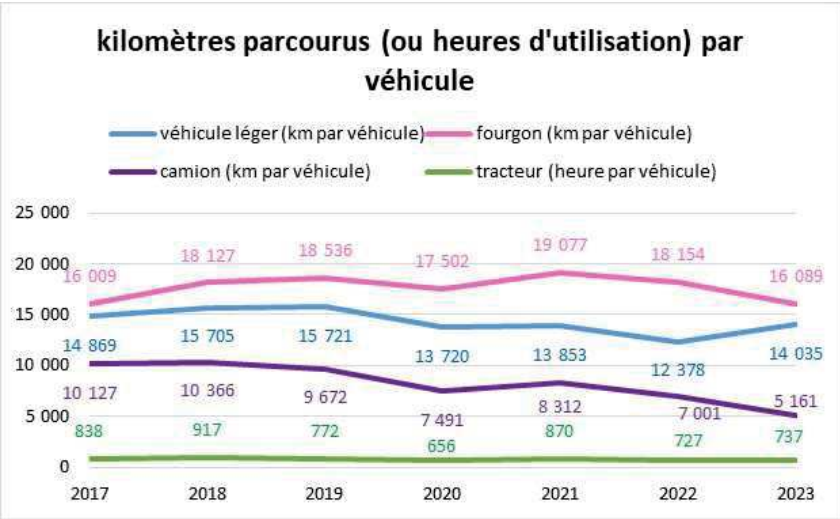

De 2021 à 2023 : l'utilisation des camions et des fourgons est en baisse. Pour les VL, la tendance est à un retour à un taux d'utilisation idem à 2019.

- **Recherche de performance pour les équipements annexes**

La recherche de performance énergétique ne concerne pas uniquement les véhicules, mais aussi les équipements annexes. Citons par exemple :

- L'acquisition d'une machine de fauchage à transmission électrique (donc moins énergivore) mise en service en mai 2024 et dont le suivi de consommation montre une baisse de 23% de la consommation en fauchage par rapport aux machines hydrauliques.
- La mise en place d'un suivi de la consommation en fauchage entre les machines à fléau type « cuillère » et type « Y » qui a conclu que la monte la moins énergivore est le fléau « Y » avec une consommation réduite de 14% (14,45 l/h pour le fléau Y et 16,84 l/h pour le fléau « cuillère ») et également un coût d'achat inférieur de 20% environ.

➢ Impact carbone

- **Consommation de carburant**

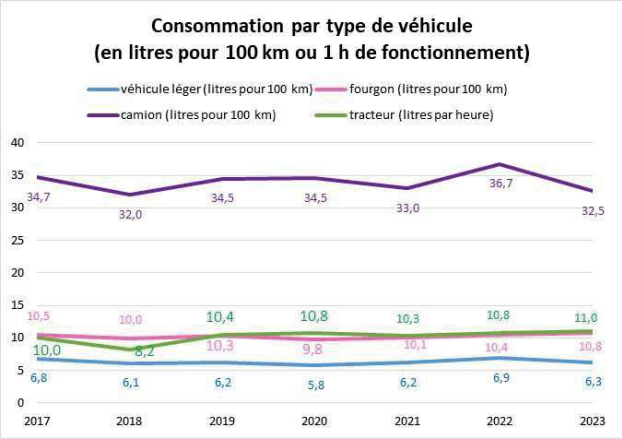

De 2018 à 2023 : la consommation des véhicules reste stable pour les véhicules légers, les tracteurs et les fourgons.
En 2022 on remarque une hausse de consommation des camions.
Cela est surement lié à l'activité différente (plus de chantier de fossés et dérasement et moins de chantier d'enduit)

- **Emissions de CO2**

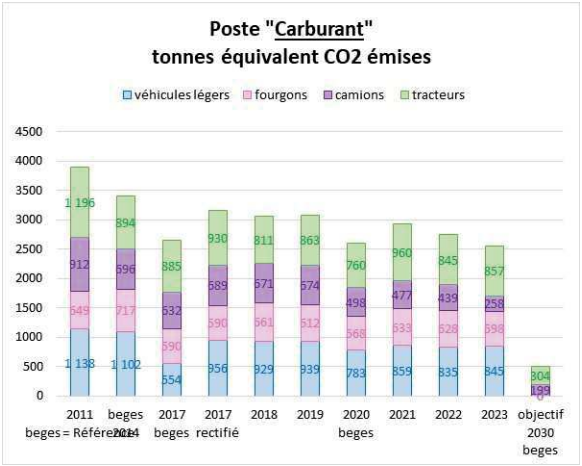

En 2023 légère baisse des émissions de CO2 par rapport à 2022 (-7 %) du fait de la baisse des kilomètres parcourus par les camions (-35%)
Le B100 représente en 2023 le carburant pour 15% des kilomètres des poids lourds.

Obligation réglementaire pour les collectivités territoriales, leurs groupements, et leurs établissements publics :

- Véhicules à Faibles Emissions (VFE, dont le taux de CO2 est inférieur à 50g/km) : jusqu'à fin 2024, au moins 30% des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE. À partir de 2025, cette part minimale est de 40%.

- Véhicules à Très Faibles Emissions (VTFE = véhicule électrique ; hydrogène ; hydrogène/ électrique ; air comprimé) : à partir de 2026, 37,4% des véhicules renouvelés devront être des VTFE.

Le budget de 2023, (1,78 M€) a de nouveau permis de continuer la transition écologique par l'achat de 12 véhicules électriques. 9 de ces véhicules ont été destinés au projet de verdissement de la flotte de l'UTAS de Saint-Quentin.

➢ Motorisations alternatives

Electrique

Ce graphique représente la part d'électrique sur l'ensemble de la flotte des véhicules légers y compris les locations et les utilitaires.

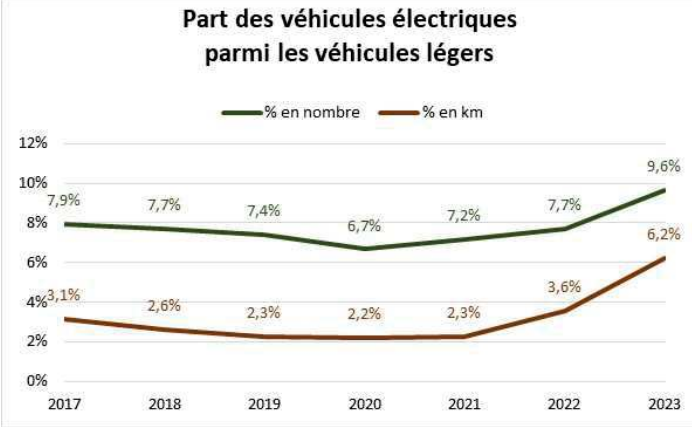

30 personnes ont bénéficié en 2023 d'une démonstration et d'un essai d'un véhicule électrique, en forte évolution par rapport à 2021 (13 agents) et 2022 (5 agents).
En 2024 18 personnes ont bénéficié de cette démonstration.

Fin 2023, La part d'utilisation des véhicules électriques progresse et la tendance devrait s'accentuer en 2024 et 2025, du fait de l'accroissement des véhicules électriques mis en service, mais aussi par l'organisation qui transforme des pools de véhicules entre 50% voire 80% d'électrique, ce qui favorise ainsi leur utilisation. En 2024, 9 véhicules électriques vont remplacer 9 véhicules thermiques de l'UTAS de Saint-Quentin.

GNV

Le projet de station **GNV** sur Laon s'étant concrétisé, 1 véhicule GNV supplémentaire a donc été commandé et mis en service le 12/10/2021.
Dans la continuité de cette action, un camion de 16 tonnes de poids total en charge au GNV a été mis en service en novembre 2023.

Biocarburants

L'adaptation de kits éthanol et l'investissement de véhicules à motorisation éthanol permet fin 2024 de disposer de 36 véhicules E85.

Ces 25 kits sont en service depuis novembre 2022. En 2023, à la suite de l'évolution des kits, 1 Citroën C3 a bénéficié du passage au biocarburant E85. La modification des autres véhicules C3 à moteur Pure tech n'a pas eu lieu en 2024, car le moteur présente des défauts de fiabilité qui sont accentués par l'éthanol.

Les 2 stations de Biocarburant de Saint-Quentin et Soissons sont en service depuis juin 2023.12 camions utilisent ce carburant. Pour les tracteurs, le biocarburant n'est pas concluant, du fait de la dégradation des réservoirs plastique.

Hydrogène

La **motorisation hydrogène** est suivie de près au niveau technique. Elle évolue puisque des projets de véhicules utilitaires légers tél que des Renault Master, Peugeot Boxer, Citroën Jumpy sont en cours : ces modèles sont susceptibles de remplacer les fourgons diesel actuellement utilisés. La centrale d'achat UGAP devait en 2023 intégrer à son catalogue 1 fourgon hydrogène (reste en attente).

➢ Projet 2025

Pour 2025, il est prévu, d'étudier les carnets de bord de l'UTAS de Soissons pour un futur projet de passage de la flotte à au moins 50% de véhicules électriques. Même si les véhicules ne sont pas commandés en 2024, les bornes seront installées si le budget le permet pour les futurs achats.

2.4.3 - Intégrer davantage les principes de l'économie circulaire dans le fonctionnement de la collectivité

❖ Approvisionnement durable

➢ Achat de papier

Depuis le 1er janvier 2017, en application de la loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte, les collectivités doivent acquérir au moins 25 % de papier recyclé, ce seuil a été porté à 40 % au 1er janvier 2020, et il est respecté par le Département.

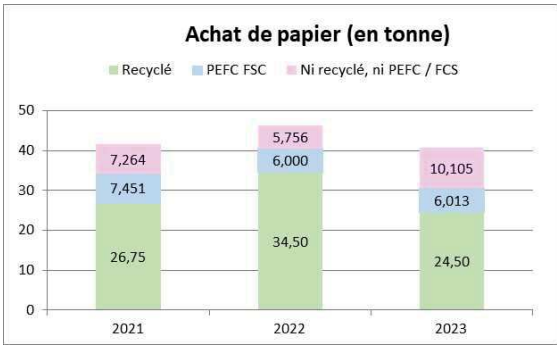

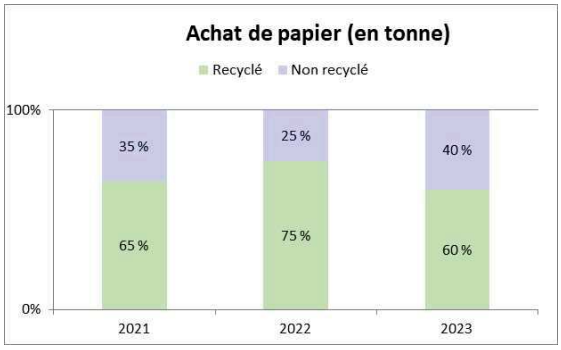

D'autre part, le magazine l'Aisne est imprimé depuis octobre 2015 sur un papier 100 % recyclé dont la pâte à papier est fabriquée dans l'Aisne, chez Greenfield à Château-Thierry, usine du papetier ARJO WIGGINS. 90 tonnes de papier étaient nécessaires chaque année pour l'impression du magazine. En 2023, il a été proposé aux axonais de s'abonner à une version numérique. Le magazine n'est désormais imprimé qu'à 10 000 exemplaires sur un papier PEFC.

➢ Consommation de papier

- Impressions

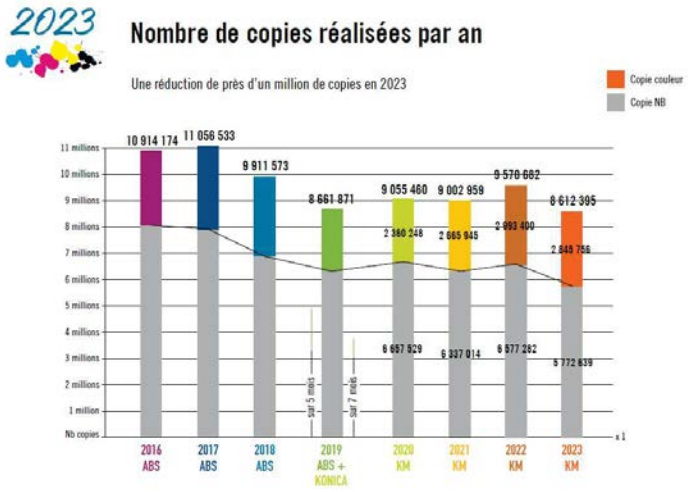

Le nombre de copies réalisées par an a diminué de 20% entre 2016 (10, 9 millions de copies) et 2019 (8,7 millions de copies), mais il a **augmenté en 2020 et 2021** malgré les confinements et le télétravail associé : 9,1 millions de copies (soit **+5%**) (soit **20 copies par agent et par jour en 2020**).

Les impressions 2022 étaient en hausse (9,6 millions de copies, soit **+7%** par rapport à 2021).

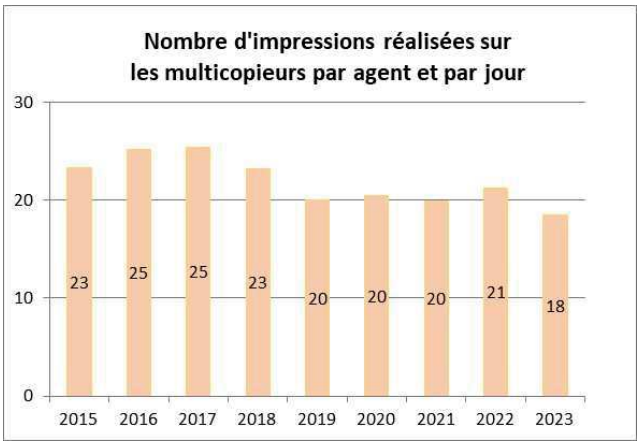

En 2023, grâce à la poursuite de la dématérialisation et au développement de nouvelles pratiques de fonctionnement et de gestion de la collectivité, le volume d'impression bureautique a **fortement diminué** d'un peu plus de 1 million de copies (8,5 millions en 2023), soit une réduction **de 11%.**

Le budget des copieurs a fortement diminué du fait du recrutement courant 2019 d'un nouveau prestataire (location + copies : de 430 000 euros en 2018 à 230 000 euros en 2020 et 2021) soit un coût à la copie divisé par 2.

- Enveloppes et affranchissement

L'activité courrier reste constante (entre 350 000 à 389 000 plis par an de 2020 à 2023), mais les coûts d'affranchissement ont diminué (-120 000 euros entre 2018 et 2023 en dépit de la hausse des tarifs postaux).
Le budget enveloppes a progressé entre 2018 (13 k€) et 2023 (17 k€). Ces enveloppes sont toutes fabriquées avec du papier recyclé. Le prestataire retenu vient même de sortir une pochette à bulle, 100% papier (sans plastique).

❖ Economie de la fonctionnalité

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession d'où des pratiques attendues plus vertueuses de la part du fabriquant produit à longue durée de vie et évolutif).

La collectivité a privilégié un **marché de solution d'impression** (par la location de multicopieurs) à un marché d'acquisition de matériel. Ce marché a été renouvelé courant 2024.

❖ Allongement de la durée d'usage

➢ Le réemploi solidaire

- La recyclerie solidaire à l'UTAS de Saint-Quentin
  Suite à une 1ère journée en 2015 consacrée à la découverte du concept de développement durable, l'UTAS de Saint-Quentin a mis en place, en juin **2016,** une recyclerie solidaire.
  Les produits collectés sont destinés à des associations locales (Bouchons d'Amour, Enfance et Partage, association Présédys), à des porteurs d'ateliers d'insertion (Recycle jouets) ou à des projets développés par des agents de l'UTAS en faveur de l'association rSa (réseau Solidaire associatif).

- Un point collecte à la DATEDD
  Une collecte a été mise en place fin 2018, via des bacs installés dans un bureau, afin de valoriser :
  - vêtements, linge de maison, couvertures auprès des Restos du Cœur (2 dépôts en 2022 et 2023),
  - jouets auprès de l'association "Recycl'Jouets" (située à Guise) qui collecte, répare, nettoie et revend les jouets sur les marchés (1 dépôt en 2022 et en 2023).

  En parallèle, Géodomia a renforcé son partenariat avec le chantier d'insertion Recycl'jouets (ADF 02) en organisant depuis 2020 une grande collecte de jouets : les agents du département et les adhérents à Géodomia y participent. Bilan : une centaine de kilos de jouets ont été déposés ces 2 dernières années pour être revalorisés.
  En 2024, Géodomia renouvelle l'opération "collecte de jeux" pour Reycl'jouets et étudie la possibilité d'une collecte de vêtements pour l'association Becassine, au profit des enfants placés auprès des assistants familiaux du Département.

❖ Recyclage et valorisation des déchets

➢ Déchets administratifs

Déchets de bureau

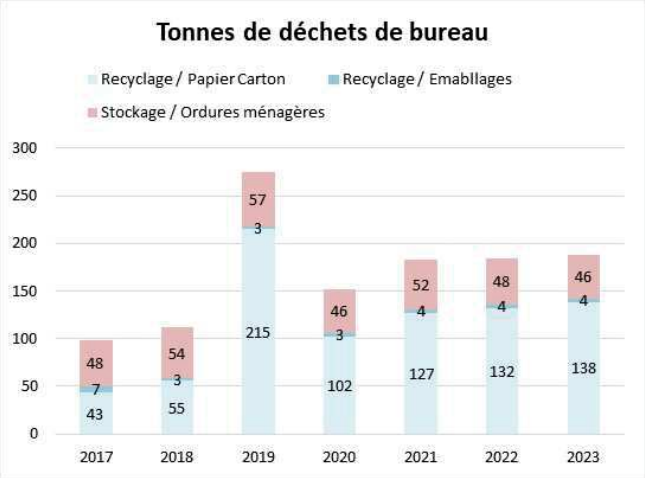

Les déchets produits sur les sites administratifs sont triés dans des poubelles distinctes avec pour ambition d'accroître le recyclage des papiers-cartons et de tous les emballages ménagers. Les bâtiments du Département, en fonction des règlements locaux de collecte, peuvent être collectés par le service public local ou via des prestations privées dans le cadre d'un marché entré en application en janvier 2021, pour 3 ans.

2 expérimentations sont en cours dans la mise en place de consignes de tri étendu, afin de permettre la collecte des emballages produits dans le bureau (sur le concept de « je trie comme à la maison ! »).

- L'UTAS de la Fère (depuis début 2023) a constitué une équipe d'éco-agents en appui de la démarche chargée de sensibiliser et former leurs collègues au tri en 3 flux (papier/emballages/résiduels) avec une dotation de 3 bacs au sein de chaque bureau. La qualité du tri s'est améliorée, mais la multiplication des bacs à collecter fait perdre du temps aux agents d'entretien chargés de les vider.
- La Direction des Bâtiments expérimente depuis mai 2024 une autre solution d'apport volontaire avec la suppression des poubelles individuelles dans chaque bureau. Le papier est récupéré au droit des 2 photocopieurs, les déchets résiduels et les emballages dans une unique poubelle bicompartimentée placée au centre du bâtiment (dans la cuisine) équipée d'un sac noir pour les OMR, d'un sac transparent pour les emballages. Chaque agent est doté d'un mini bac individuel qui lui permet d'apporter ses déchets jusqu'à cette poubelle. La satisfaction est générale : tri d'excellente qualité contrôlable visuellement grâce au sac transparent, diminution de moitié des OMR, temps gagné pour le personnel qui assure le ménage. La dernière étape sera le déploiement d'un composteur collectif pour recueillir les restes de repas non carnés.

Autres déchets administratifs

A noter également que l'UTAS de Soissons a mis en place des boites de ramassage de **fournitures usagées** (stylos billes, feutres, correcteurs, tubes de colle...) : cet écogeste solidaire géré par l'association Présédys, permet à des élèves et étudiants porteurs de troubles dys de bénéficier de matériel adapté à leur handicap.

Le personnel de l'UTAS de Thiérache, trie régulièrement les **livres, jeux et jouets utilisés dans les locaux**. Ceux endommagés sont remis au chantier d'insertion « recycl'jouets » pour réhabilitation, nettoyage et remise dans le circuit de la vente à moindre coût.

L'UTAS de Thiérache - Site de Guise, en lien avec la BDA, a accueilli durant l'été 2023, une **exposition** sur le thème des "Déchets, identifier vos déchets" visant à valoriser le tri, le recyclage et à lutter contre le gaspillage et les risques de l'absence de tri pour l'environnement et la santé.

➢ Le cas particulier des cartouches et ordinateurs

Les **micro-ordinateurs** en fin de vie font l'objet d'un recyclage par une association de Saint-Gobain, qui emploie des salariés en chantier d'insertion.

Les **cartouches d'impression vides** sont toutes récupérées en vue de leur recyclage par 2 prestataires (l'un pour les cartouches des copieurs et l'autre pour les cartouches d'imprimantes individuelles).

➢ Compostage des déchets organiques de repas des agents

On note l'installation de composteurs pour les déchets de cuisine, en 2014 à la Caverne du Dragon, en 2016 au Parc Foch (bâtiment DATEDD/DC/DESJ) et en 2017 à la DGAS. Ainsi, des bio-seaux ont été mis à disposition dans les salles de convivialité et les réfectoires pour collecter les marcs de café, les sachets de thé et les déchets de cuisines (os et viandes exceptés).

Un lombri-composteur a également été installé à Géodomia et permet ainsi de valoriser une bonne partie des biodéchets.

Une dotation de bio seaux ainsi qu'une communication sur les bonnes pratiques va être réalisée au sein de la direction des Bâtiments, de la DI (services situés au Parc Foch) et de la direction de la Culture fin 2024-début 2025.

➢ Le cas particulier des centres d'exploitation de voirie

Les activités d'entretien et d'amélioration des **5 400 kilomètres** de voiries départementales incluent la collecte de déchets. On évalue à environ **640 tonnes par an** la production interne de déchets, d'une trentaine de natures différentes, issus notamment de l'entretien des aires de parking, des dépendances routières, des ouvrages d'art, de l'exploitation du réseau et des activités de régie.

Les centres d'exploitation de voirie font progressivement l'objet d'équipement de tri des déchets.

Renforcement et sécurisation du tri des déchets sur les centres d'exploitation

Mise en place des équipements pour optimiser la gestion environnementale des centres d'exploitation

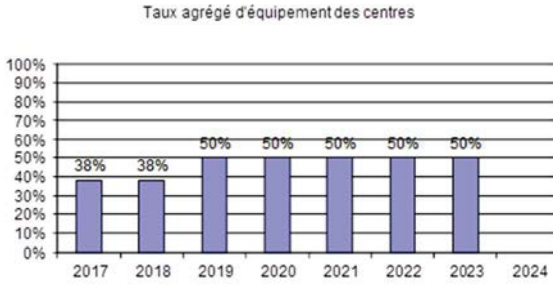

En juillet 2018, le Conseil départemental a lancé la campagne de sensibilisation « stop aux routes poubelles » sur son site internet et dans son magazine. Des panneaux ont par ailleurs été posés sur les axes principaux.
Par ailleurs, une opération de déstockage et de recyclage de 34 tonnes de pneus (2600 unités) usagés a été menée en 2024 avec un prestataire privé pour un coût de 27 000 €.

Enfin, la délibération cadre en faveur de la transition écologique prévoit que les services de la voirie déclinent de nouvelles actions :

- Réviser la fréquence de ramassage des poubelles en bords de route (à engager),
- Systématiser et mécaniser les opérations de ramassage des déchets avant fauchage (à engager),
- Mettre en place un plan de gestion des déchets routiers qui permettra notamment de dresser le bilan de toutes les actions engagées antérieurement et de valider de nouveaux objectifs (à engager).

3.

Gouvernance au regard d'une démarche de développement durable

Le développement durable ne se limite pas à la mise en œuvre des 5 engagements précédemment décrits.

En effet, le développement durable correspond avant tout à un **processus** : véritable changement culturel, il implique de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, et la mise en place d'une organisation qui rende possible la co-production, la mise en œuvre et l'évolution, au cours du temps, d'une stratégie d'amélioration continue.

Le référentiel national relatif aux Agendas 21 a ainsi identifié **5 éléments déterminants de démarche de développement durable** :

- la participation des acteurs,
- la transversalité des approches,
- l'organisation du pilotage,
- l'évaluation,
- l'amélioration continue.

3.1 Participation des acteurs

Les objectifs poursuivis dans le processus de participation sont de plusieurs ordres :

- aboutir à un projet partagé et porté par le plus grand nombre,
- mobiliser l'intelligence collective (faire appel aux connaissances et aux savoirs de tous les acteurs dont l'expertise est indispensable à la réussite du projet),
- impliquer l'ensemble des acteurs en faisant en sorte que leurs besoins et attentes soient pris en considération,
- limiter les blocages et obtenir l'adhésion.

- Agenda 2030 des Nations Unies et ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) (2015)

ODD 16
Sociétés pacifiques et inclusives – Justice
Institutions efficaces, responsables et ouvertes

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

- Feuille de route de la France pour l'Agenda 2030 (2019)

Priorité 5.1 : Soutenir les initiatives locales d'expérimentation et d'innovation pour un changement des comportements et des pratiques

Priorité 5.3 : Renforcer la contribution des citoyens à l'action publique

3.1.1 Politiques sociales et « pouvoir d'agir » : les personnes accompagnées participent à leur prise en charge

« Encourager le pouvoir d'agir des habitants ».
« Passer du « faire pour » au « faire avec ».
Extrait de Réaffirmer les priorités sociales du développement durable par l'Observatoire national des Agendas 21 locaux (2011)
« Faire pour nous et sans nous, c'est faire contre nous ». Nelson Mandela

L'ensemble des politiques sociales est en effet confronté au défi de permettre à la personne accompagnée d'être pleinement acteur de son parcours.

Le Département souhaite valoriser les **démarches de développement social** associant les personnes accompagnées aux décisions qui les concernent.

① Dans le domaine de l'enfance

❖ De la consultation de l'usager …

Une démarche participative a été souhaitée pour mener **les travaux du schéma de l'Enfance et de la Famille (2021-2025).** Celle-ci s'est traduite par la mobilisation des usagers des dispositifs de protection de l'enfance, enfants et parents ont été consultés via l'organisation de rencontres collectives. Les **groupes de paroles** suivants ont été organisés :
- jeunes accueillis en MECS et à l'EDEF,
- jeunes placés en famille d'accueil,
- jeunes majeurs,
- parents d'enfants placés ou suivi en AED ou PEAD.

Ces groupes de parole ont permis, pour les participants, de partager un « bilan » de leur temps passé à l'ASE.

❖ … à la co-construction avec les enfants et les familles

Il s'agit de s'appuyer sur les compétences parentales et d'amener les familles à trouver leurs propres solutions.

➢ L'apprentissage de la parentalité

L'UTAS de Château-Thierry a mis en place des "ateliers des parents" itinérants.
L'UTAS de Laon met en œuvre des ateliers "soutien à la parentalité".
L'UTAS de Saint-Quentin a formé en 2023 des travailleurs sociaux des équipes enfance et famille et PMI « aux massages bébé », pour accompagner et aider les parents d'enfants confiés à créer ce lien parent-enfant dès le plus jeune âge (25 enfants et 23 familles ont été concernés par ce projet).

➢ La participation des enfants et jeunes, ainsi que celles des parents à la Gouvernance de l'ODPE (Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance) :

Le renforcement de la place des usagers est un axe fort du schéma de l'Enfance et de la Famille (2021-2025), qui prévoit d'impliquer les usagers dans la mise en œuvre de l'évaluation de la politique de protection de l'enfance.
Cette participation des usagers est également un objectif fondamental de la contractualisation Préfet/ARS/Département pour la prévention et la protection de l'enfance : systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE).

Un chargé de mission a été recruté à cet effet, avec pour objectif d'organiser cette participation. Il s'agit d'impliquer les usagers dans la mise en œuvre de l'évaluation de la politique de la protection de l'enfance. Cette action se déclinera selon 3 modalités :

- Structurer la représentation individuelle et collective à travers la création de comités des usagers au sein des structures UTAS,
- Formaliser le cadre d'intervention des représentants des comités d'usagers à l'ODPE,
- Associer les anciens de l'ASE dans le cadre de retours d'expériences auprès des enfants et jeunes suivis actuellement.

Ainsi, le **comité des jeunes de l'Aisne** a été installé lors d'une réunion plénière qui s'est tenue le 29 juin 2022, avec la présence d'une quarantaine de jeunes confiés à l'ASE, âgés de 10 à 17 ans, vivant en MECS ou chez une assistante familiale et résidant dans l'Aisne.

A l'issue de cette installation, ces mêmes jeunes ont été invités à poursuivre leur investissement au sein de **3 comités locaux des jeunes.**
En 2024, les travaux se poursuivent avec 3 sessions (février, mai et décembre) de comités territoriaux et une réunion plénière qui s'est tenue le 5 juin 2024 au CABA puis au SDIS.

A compter de novembre 2024, le Département initie un **comité des parents d'enfants confiés**. 2 fois par an, des parents, dont l'enfant ou les enfants ont été confiés au Département seront réunis, pour échanger sur différentes thématiques. A l'instar du comité des jeunes, cette instance a pour but de recueillir la parole des usagers et d'écouter ce qu'ils ont à dire quant à l'action du Département et la mise en place des politiques relatives à l'enfance.

➢ Le projet pour l'enfant (PPE)

Après une expérimentation positive sur le territoire de l'UTAS de Château-Thierry, **l'outil a été déployé en mars 2021.**

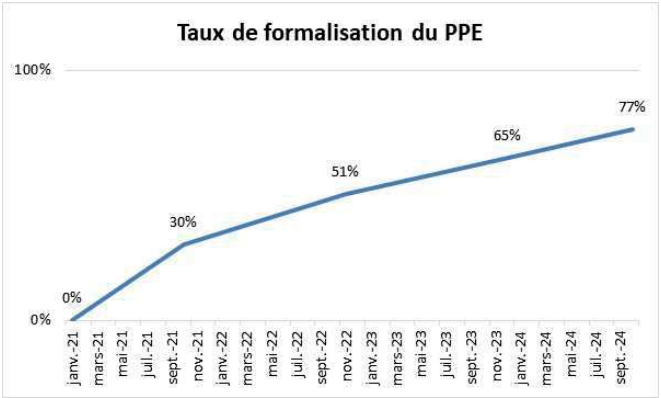

Un suivi mensuel des réalisations des PPE a été mis en place. On note une **progression** importante malgré des disparités selon les territoires

➢ Vers une évolution des modalités d'accueil des parents / enfants / assistants familiaux dans le cadre des droits de visite

Les UTAS recherchent l'agencement des locaux, la gestion des horaires, les modalités d'accueil, les activités pertinentes, qui permettent de garantir des conditions d'accueil les plus favorables à l'exercice des droits de visite.

- **Rencontres parents enfants : « hors les murs » et actions collectives**

Les rencontres organisées «hors les murs» présentent l'avantage de varier les supports d'activité, d'observer l'intervention des parents dans un contexte différent, de créer les conditions d'une ambiance plus détendue entre l'enfant et les parents.

C'est la raison pour laquelle, lorsque le foncier le permet, **les UTAS ont créé des espaces de rencontres en extérieur :**

- UTAS de Guise : le parc est utilisé, mais sans aménagement particulier,
- UTAS de Hirson : l'espace est prévu mais non encore aménagé,
- UTAS de La Fère : les aménagements sont réalisés,
- UTAS de Soissons : les tables, bancs, jardinières (supports de potager) et structures de jeu sont en place.

2 UTAS (Soissons depuis 2022 et Saint-Quentin depuis 2021) proposent également **un potager comme support de rencontre enfant/parent**. A Saint-Quentin, environ 50% de l'équipe enfance/famille utilisent le potager dans le cadre de l'exercice des droits de visite. L'UTAS de Laon, ne disposant pas d'espaces extérieurs, a développé depuis 2024 des rencontres parents/enfants hors les murs (médiathèques, sites culturels...).

Des **salles de rencontre parents-enfants** vont par ailleurs faire l'objet d'aménagements spécifiques (la salle coconning à l'UTAS de Soissons, en cours d'installation, sera effective début 2025).

En outre, l'UTAS de Saint-Quentin organise des **actions collectives** : enfants et parents se sont ainsi retrouvés collectivement autour d'activités menées en dehors de l'UTAS :

- « Du jardin à l'assiette : prendre plaisir ensemble » d'avril à juillet 2016 (avec cultures, visite de ferme pédagogique, confection de repas à partir de denrées achetées sur le marché, …),
- « Vive la nature ensemble » de septembre 2017 à juillet 2018,
- Sortie à la mer (été 2022).
- En avril 2024 ,15 familles (20 parents et 40 enfants) ont participé à une grande chasse aux œufs au parc d'Isle de Saint-Quentin : parents et enfants ont pu ainsi se retrouver en participant à une activité familiale dans un écrin de verdure, de proximité.
- En août 2024, 12 familles (20 parents et 30 enfants) accompagnées par l'une des deux équipe enfance et famille (EEF) de l'UTAS de Saint-Quentin sont partis sur les plages du Crotoy pour expérimenter la parentalité hors les murs. D'autres travailleurs sociaux ont aussi emmené d'autres familles sur les bases nautiques du Département : Axo Plage ou la Frette, mais aussi à la plage d'Isle de St Quentin. Ces activités de plein air ont touché 28 parents et 53 enfants confiés.

A l'UTAS de Thiérache-Site de Guise, 2 actions collectives liées à la parentalité ont été mises en place en 2024 :

- La journée du livre : « Des livres et nous » a permis à des parents et leurs enfants de partager un moment privilégié autour de la lecture, de la découverte et de la création (mangas, kamishibaï, ateliers des petits),
- Un escape game basée sur les notions d'esprit d'équipe, de résolution d'énigmes, etc. permettant de développer les échanges entre enfants confiés et leurs parents (partage, complicité, entraide, etc.).

Sur le site d'Hirson, un partenariat a été développé avec le collège Cobast : « Cobast, un espace pour tous ». L'action permet d'accompagner les parents vers et dans le collège.

Elle favorise les contacts entre parents et personnels autour d'ateliers : découverte du collège, le numérique (ENT), accompagner son enfant dans sa scolarité, usages et dérives des écrans, citoyenneté, etc.

Le dénominateur commun de ces actions collectives est de :
- rendre les parents plus acteurs dans la relation à leurs enfants,
- permettre aux parents une valorisation et une estime de soi par la responsabilisation,
- permettre aux enfants et à leurs parents d'être en relation « autrement » en proposant un espace favorisant des moments de convivialité et de partage.

- **Des <u>activités</u> dédiées aux <u>enfants</u>**

Lancés en septembre 2019 à l'UTAS de Saint-Quentin, les ateliers minute consistent à proposer une activité aux enfants dans l'attente de leur rencontre avec leurs parents. Ces ateliers sont animés par un binôme volontaire de 2 agents de l'UTAS issus d'un groupe de travail qui rassemble des profils métiers différents : travailleurs sociaux, secrétaires de l'action sociale, de la PMI et de l'enfance, gestionnaire de classothèque.

D'un point de vue qualitatif, **l'activité est jugée très positive par les enfants, les assistants familiaux et les acteurs du projet** :
- près de 80 % des enfants sont satisfaits des ateliers,
- certains enfants animent eux-mêmes les ateliers Kamishibaï,
- les réalisations en art créatif sont offertes par les enfants à leurs parents ou à leur assistant familial,
- les enfants de certains assistants familiaux participent également aux ateliers minutes,
- les enfants ne sont plus désœuvrés dans l'attente de la visite parentale,
- le local d'accueil est désormais plus accueillant : la salle dédiée à cette activité a été remise en peinture, puis décorée sur le thème de l'Art Déco par des bénéficiaires du RSA accompagnés sur des actions d'insertion et leurs encadrantes.

En 2022, plus de 700 accueils d'enfants ont été animés sur les activités des ateliers minutes. Le 4 janvier 2023, un bilan 2022 de cette action a été partagé avec les enfants, les assistants familiaux et les agents de l'UTAS. L'activité menée en 2022 a été présentée sous forme d'exposition. Les œuvres réalisées par les enfants ont été conservées et accrochées dans tous les bureaux de réceptions de l'UTAS.
En 2023, ce sont plus de 2000 accueils d'enfants qui ont été accueillis aux ateliers minutes. Cette augmentation est due à l'ouverture des ateliers les mercredis matin, à l'augmentation du nombre d'enfants confiés sur le territoire et du fait que certains assistants familiaux viennent à la fois le matin et l'après-midi pour ces visites. Un bilan participatif des ateliers a été réalisé le 14 février 2024 auprès des enfants et des assistants familiaux, sous forme d'exposition et d'animations.
En 2024, 1 222 accueils d'enfants ont été accueillis sur les ateliers minutes (chiffre au 31/10/2024).
Cette baisse s'explique par l'absence pendant trois mois des deux volontaires en service civique qui viennent en soutien à cette activité (impossible à gérer avec un seul agent au vu du nombre d'enfants présents les mercredis).

Des actions similaires sont en place dans d'autres Utas.

L'UTAS de La Fère a proposé des actions collectives :
- Adolescents confiés : ateliers éco-cuisine en partenariat avec le centre social « au fil de l'eau » de TERGNIER, afin de favoriser leur autonomie et les sensibiliser au « bien-manger », suivant les saisons
- Proposition d'une activité « rétro gaming » dans le cadre de visites « parents-enfants » (6 familles concernées) et deux groupes de 10 enfants âgés de 6 à 14 ans
- 2 après-midis pour les fratries (plus de 40 enfants) en avril pour une chasse aux œufs et début juillet une olympiade autour de jeux en bois, l'objectif était de favoriser

la coopération et les rencontres entre les enfants souvent placés dans des lieux différents
- Pour favoriser l'accès à la culture : 18 enfants confiés ont participé au Livrodrome organisé à la Cité internationale de la langue française avec une visite médiatisée.

L'UTAS de Laon met en place des ateliers en salle d'attente (BlinkBook, Pixel Art, ateliers manuels). Depuis octobre 2024, il est également diffusé en salle d'attente à certains moments de la musique douce, afin d'apaiser les personnes qui attendent leur RDV.

En 2024, **l'UTAS de Soissons** a constitué :
- un groupe de parole composé d'adolescents confiés sur le thème de la construction identitaire
- un groupe rassemblant assistants familiaux et tout petits confiés sur le thème des émotions au travers de la lecture.

L'accueil de **l'UTAS de Thiérache** - Site de Guise propose aux enfants qui patientent en salle d'attente, des activités manuelles (dessin, collage, coloriage, découpage).
En décembre 2024, une action collective destinée à 30 enfants confiés au Département et 6 adultes a été mise en place sur le thème du dessin animé Le Grinch et les 5 sens. L'action s'articulait autour d'un conte de Noël et d'ateliers (photos, cuisine, bougies, objets décoratifs).

- **Un espace dédié aux assistants familiaux**

Le Département a dédié un espace aux assistants familiaux dans le cadre de l'exercice des droits de visite, **lorsque les locaux le permettent**. Ainsi des salles sont disponibles dans les UTAS de Château-Thierry, Hirson (2022), La Fère (2021), Saint-Quentin (2019) et Soissons. L'UTAS de La Fère envisage désormais d'aménager la salle en impliquant les assistants familiaux.

② Dans le domaine de l'insertion

Le Département souhaite renforcer le pouvoir d'agir des allocataires du RSA en valorisant leur auto-positionnement sur les actions concourant à leurs parcours d'insertion et de retour à l'emploi. **L'objectif final est que chaque allocataire du RSA soit davantage encore acteur de son parcours pour l'insertion**.

➢ Des Rencontres de l'insertion aux « Journées Aisne Actifs Plus »

La participation des ARSA à l'élaboration de leur parcours a considérablement évolué :
- jusqu'à 2011 : Prescription d'actions par le référent des ARSA,
- de 2012 à 2017 : « Rencontres de l'insertion » pour les ARSA en orientation sociale,
- de 2017 à 2022 : « Journées Aisne Actifs + », organisées conjointement par le Département et Pôle Emploi, à destination de l'ensemble des ARSA.

Depuis 2023 les Journées Aisne Actifs+ ont été intégrées de manière systématique aux évènements locaux menés tout au long de l'année, en collaboration avec les acteurs du réseau pour l'emploi.

Une planification annuelle favorise ainsi la participation des partenaires locaux et des allocataires.

Les services du Département recensent les évènements, afin de les agréger sur une frise chronologique en consultation sur le portail interne. Il est également chargé, après transmission des données par les territoires, de compiler les données et d'élaborer un bilan.

Les allocataires du RSA ont été mobilisés et activement préparés pour participer à des actions variées, innovantes et concrètes : présentations de métiers, job dating d'un nouveau genre tel que le stade vers l'emploi, visites de sites, simulations à l'aide d'engins…

➢ Une co-construction du support d'évaluation dans le cadre de l'expérimentation France Travail

Dans le cadre de l'expérimentation France Travail menée en 2023 sur le territoire laonnois, un nouveau support d'évaluation-diagnostic des BRSA entrant dans le dispositif était nécessaire. Ce nouveau support a été co-construit avec un groupe composé de 6 BRSA issus d'une action d'insertion.

➢ Vers une meilleure représentation des bénéficiaires du RSA dans les équipes pluridisciplinaires et dans la définition des politiques départementales d'insertion

Chaque UTAS dispose d'une équipe pluridisciplinaire, composée de différents professionnels de l'insertion (Pôle Emploi, travailleurs médicaux-sociaux, Mission locale, CCAS, AAE…), ainsi que de représentants des BRSA, qui étudient les situations des BRSA ne respectant pas leurs engagements.

Depuis octobre 2022, la gestion administrative de ces situations a été modifiée :

- La situation des BRSA orientés vers Pôle Emploi est gérée au niveau du départemental, à l'aide d'un flux mensuel transmis par les services de Pôle Emploi, listant tous les BRSA orientés Pôle Emploi, qui ne respectent pas ou plus leur devoir d'y être inscrit,
- La situation des autres BRSA reste gérée administrativement par les équipes insertion de chaque UTAS.

La représentation des BRSA à ces commissions ne se fait désormais plus que sur le territoire de Saint-Quentin, via l'association rSa.

👍 De plus, afin de favoriser la constitution d'un vivier potentiel des bénéficiaires, l'UTAS de Saint-Quentin impose dans les conventions relatives aux ACI la désignation de représentants des bénéficiaires du RSA auprès de chaque porteur de projet. Ces représentants sont invités à intégrer le groupe citoyen au sein de l'UTAS.

➢ L'UTAS de Saint-Quentin, pionnière des collectifs de bénéficiaires du RSA

- **Le groupe citoyen**

La loi prévoyant la participation des allocataires du RSA aux équipes pluridisciplinaires intervenant dans la politique insertion des allocataires du RSA, l'équipe insertion de l'UTAS de Saint-Quentin s'est questionnée, dès 2011, sur le rôle de ces 2 représentants, et a fait le pari de les rendre véritablement acteurs.

Accompagnés par l'équipe insertion du Département, ces 2 représentants ont alors commencé à rencontrer des allocataires RSA dans les ateliers et chantiers d'insertion pour les informer eux-mêmes sur le dispositif, et ont proposé la nomination de correspondants dans chaque action d'insertion. Ainsi est né au début des années 2010 le **collectif citoyen, issu de volontaires représentants d'actions d'insertion du territoire**.

Le groupe citoyen se réunit chaque mois, il est porté par l'UTAS et ses membres reconduits chaque année, car ils sont les ambassadeurs des ARSA sur les actions d'insertion.

- **L'association rSa**

Le collectif citoyen a décidé de se fédérer en 2015 en **association (rSa, réseau Solidaire associatif).** Cette structuration permet désormais d'associer plus largement ses membres et d'appuyer une démarche citoyenne, notamment dans la conduite des actions d'insertion. Ses membres sont ex-pairs des personnes accompagnées du dispositif RSA, de par leur parcours (allocataires ou l'ayant été).
Le Département apporte une aide logistique aux projets de l'association. C'est un bon support pour les travailleurs sociaux, car elle permet la **participation citoyenne des bénévoles en situation de pauvreté.**

- **Le collectif bénévole**

Cf. 3.1.2.
Fin 2024, un partenariat a été entamé entre les UTAS de St Quentin et de la Thiérache, afin d'étendre la démarche au territoire du site de Guise

- **La reconnaissance des activités des collectifs**

Dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté, le Haut-Commissaire des Hauts-de-France a missionné l'association *Participation et Fraternité* pour identifier des collectifs de personnes accompagnées sur les Hauts-de-France pour créer des GREPA (Groupe Réfléchir Ensemble, Proposer, Agir). Les travaux de ces groupes permettent de recueillir la parole des personnes qui ont l'expérience de la pauvreté.
Une conférence sur les questions de « participation » s'est tenue à Amiens le 8 décembre 2021. Ce sont les personnes accompagnées qui ont piloté ce projet. Les 3 collectifs de l'UTAS de Saint-Quentin étaient représentés (groupe citoyen, association rSa et collectif bénévole).

Suite à cette journée, quelques personnes du Collectif Bénévoles ont été invités en 2022 à participer à la formation des travailleurs sociaux de la Somme pour parler de leur projet.

En 2023, les travailleurs sociaux de l'UTAS ont accompagné plusieurs membres du collectif bénévole aux réunions du Comité Régional des Personnes Accompagnées (CRPA) sur les thématiques suivantes : santé mentale (Lille), harcèlement (Arras), accès aux droits (Valenciennes). L'action a été reconduite en 2024 pour les quatre thématiques proposées au CRPA : Le travail-pair, de quoi parle-t-on ? (Lille) - Parent solo et précarité (St Quentin) - La précarité au défi du handicap (Amiens) - La précarité alimentaire (Arras).

En 2024, l'association rSa et l'UTAS de Saint-Quentin ont été retenues pour participer aux journées du Travail Social à Nancy et présenter la co-construction de projets entre l'association et la collectivité. La thématique de ces journées était « pouvoir d'agir » et « pouvoir agir ». L'auto-détermination, la participation et le développement du pouvoir d'agir et la paire-aidance ont fait l'objet de nombreux ateliers.

Les 21 et 22 novembre 2024, l'UTAS de St Quentin accompagnée de la travailleuse paire a participé au colloque sur « la vulnérabilité dans tous ses états », organisé par l'APRADIS Amiens.

- **L'expérimentation du travail-pair**

Pour soutenir l'activité et faciliter la coordination de ces collectifs (collectifs de bénévole et groupe citoyen), une travailleuse paire a été recrutée au 1er octobre 2024 au sein de l'UTAS de Saint-Quentin (sous forme de contrat PEC : Parcours Emploi Compétences). Elle met à profit ses savoirs expérientiels auprès des agents de l'UTAS et des personnes accompagnées. Tous les vendredi matin, elle propose une « action marche » auprès des publics accompagnés par les travailleurs sociaux.

③ Dans le domaine de l'autonomie

➢ L'activité du CDCA

Le **Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie** (CDCA) a été installé en 2017. Cette instance a remplacé le Comité Départemental des retraités et personnes âgées et le Conseil consultatif des personnes handicapées. Les membres du CDCA sont élus pour 3 ans. Le renouvellement des membres a été effectué en 2023.

Le CDCA comprend 2 formations spécialisées, l'une concerne les personnes âgées, l'autre les personnes handicapées. Chaque formation est composée de **4 collèges dont l'un** (le collège 1) **est constitué de représentants d'associations d'usagers**. : le rôle de ces représentants d'usagers est de pouvoir apporter leur expertise d'usager dans les différentes politiques sociales du département.

Le CDCA a poursuivi ses travaux en groupe, notamment sur les CSV (Contrats de Vie Sociale) en EHPAD.
Il a par ailleurs mis en place un **fonctionnement plus intégré, en réunissant plus souvent les deux formations ensemble, autour d'enjeux qui sont de plus en plus communs** et partagés : la généralisation à venir du SPDA (Service Public Départemental de l'Autonomie), la mobilité, la rentrée scolaire, la situation des EHPAD, les habitats intermédiaires entre le domicile et l'établissement.
Les représentants du CDCA ont participé aux réflexions des instances au sein desquelles ils sont désignés.

- En 2023, des membres du CDCA ont participé activement à la concertation conduite dans le cadre du renouvellement du schéma départemental de l'autonomie. En 2024, le CDCA a été consulté pour avis obligatoire sur le schéma. Il a rendu un avis favorable.
- Le CDCA a été consulté et informé du rapport d'activité de la MDPH, de la CFPPA notamment.
- En 2025, un groupe de travail sur la mobilité se mettra en place en lien direct l'élaboration des plans d'action à la mobilité solidaire.
- Il affinera sa feuille de route en lien avec les orientations du schéma départemental de l'autonomie. Il sera associé à la construction du SPDA et sera consulté sur la convention tripartite (CD CNSA ARS).

En termes de communication, un flyer à destination du grand public a été diffusé en 2023, afin de faire connaître le CDCA, dont l'ambition est d'être à l'écoute des Axonais, de faire remonter leurs idées et leurs aspirations. Le CDCA assurera en tant que de besoin des participations sur des forums ou événements grand public. En 2024, une affiche sur le CDCA a été réalisée pour rendre ce cette instance plus visible.

➢ Les travaux menés avec le comité des usagers de la MDPH

Parmi les 38 objectifs de la feuille de route MDPH 2022, **8 concernent la participation des personnes en situation de handicap.**

En mai 2022, un appel à candidature a été lancé auprès des personnes en situation de handicap, des parents d'enfants en situation de handicap et d'aidants. 107 candidatures ont été réceptionnées et 30 ont été sélectionnées à l'aide de critères de représentativité (lieu de domiciliation, nature du handicap, sexe). Les membres sont désignés pour 2 ans.

En 2023 le Comité Des Usagers (CDU) s'est réuni à quatre reprises sur différentes thématiques : le traitement de la demande et le fonctionnement de la MDPH ; la scolarisation et les prestations enfant ; l'insertion professionnelle et les prestations adulte ; le futur site Aisne Handicap.

Afin de mieux renseigner et accompagner les usagers, un site internet est en cours de construction. Les membres du CDU ont contribué à son élaboration. Un travail de réflexion a été mené sur l'arborescence, la foire aux questions, la page d'accueil et le contenu du futur site Aisne Handicap.

Le 12 janvier 2024, le Comité Des Usagers (CDU) a participé aux premiers **ateliers de réflexions « rendez-vous primo-demandeurs » et « référents de parcours »,** organisés par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) dans le cadre des mesures de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) 2023.
Le CDU s'est ensuite réuni à 2 reprises, sur différentes thématiques :
- La vie à domicile à travers la PCH,
- La Mesure Satisfaction des Usagers (MSU).

Le mandat du premier Comité est arrivé à son terme à la fin de l'été 2024. Cette expérience a été **autant bénéfique pour ses usagers que pour la MDPH** elle-même. Un des membres a notamment affirmé :

« *Ce comité m'a apporté beaucoup de sérénité dans la constitution et la continuité du dossier. Nous avons compris comment fonctionne la MDPH, comment est prise en compte la situation de chaque personne handicapée. Nous avons tous essayé de faire remonter les problèmes que nous pouvions rencontrer. Le comité est à l'écoute pour faire évoluer les choses. Je remercie toute l'équipe de la MDPH de l'Aisne pour l'aide apportée.*»

Quant à elle, la MDPH ne cesse d'améliorer sa qualité de réponses et de services.

Un appel à candidature, pour renouveler les membres du comité, a été lancé de juin à août 2024. L'installation du nouveau comité des usagers s'est déroulée le 18 octobre 2024. Les membres de cette instance ont signé une charte d'engagement rappelant les objectifs de ce comité, les modalités de participation et de leur engagement.

A noter qu'un comité d'usagers ne se substitue pas aux associations représentatives dont la présence est prévue dans les instances de la MDPH (CDAPH et COMEX).

➢ Pair-aidance

La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie. C'est une démarche d'empowerment, aussi bien pour le pair-aidant que pour le pair-aidé.

Le développement du soutien par les pairs s'inscrit dans le cadre de **La réponse accompagnée pour tous (RAPT)** dans son axe 3, et fait désormais partie intégrante du PTSM (projet territorial de santé mentale) de l'Aisne adopté en décembre 2020.
Il s'agit en effet d'un vecteur important pour l'évolution de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, et la MDPH a une attention particulière sur les appuis mobilisables dans le cadre des situations complexes qui peuvent conduire à des ruptures de parcours.
La reconnaissance des savoirs expérientiels des pairs contribue au changement du regard porté sur le handicap notamment en levant les freins à la pleine autodétermination des personnes.
A l'échelle plus individuelle, le soutien par les pairs facilite l'expression de la parole de la personne et de ses aspirations. Cela conduit par ailleurs à un rééquilibrage de la relation souvent asymétrique entre professionnels et personnes accompagnées.

La MDPH promeut depuis 2021 cette nouvelle forme d'accompagnement.

④ De la participation au développement social

❖ Vers une stratégie de développement social

La politique en matière d'action sociale s'est profondément transformée depuis la mise en place en 2019 de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le métier de travailleur social est en profonde redéfinition pour faire face à de **nouvelles formes de prise en charge**. Les outils mobilisés se diversifient ; l'on assiste ainsi :

- à un développement des actions d'interventions collectives,
- à la création de collectifs,
- et à la mobilisation de tiers non professionnels pour accompagner les publics.

C'est dans ce contexte qu'une mission « **développement social et partenariat »** a été créée en 2023. Cette mission doit permettre de donner du contenu à la notion de développement social et de promouvoir les partenariats avec les acteurs de ce domaine.

Une des actions phare menée en 2024 a été d'initier **l'élaboration d'un Référentiel de l'Action Sociale**
Le 23 mai 2024, un premier temps de travail a été organisé avec des TMS (Travailleurs Médico-Sociaux), Responsables et Secrétaires des services action sociale des différentes UTAS, pour réfléchir quant à l'élaboration d'un référentiel de l'action sociale.
A la suite de cette journée, il a été proposé de constituer 3 nouveaux groupes de réflexion sur les thématiques, qui se dégageaient majoritairement des réponses apportées, lors de ce temps de travail, à savoir :

- Le cadre de l'action sociale : textes/ principes/ valeurs,
- Les pratiques professionnelles,
- Les acteurs de l'action sociale : le travail avec les personnes accompagnées et les partenaires.

Une lettre de mission a été élaborée pour chaque groupe de travail. Chaque agent s'est positionné sur la thématique à laquelle il souhaitait contribuer. Les groupes d'une dizaine de personnes fonctionnent en autonomie pour répondre à chacune des thématiques par le biais des lettres de missions. Ce travail va donc se poursuivre sur l'année 2025, avec une mise en commun des différents travaux prévue le 4 avril pour un livrable attendu en juin 2025.

❖ Développement de « l'aller vers »

"L'aller vers" est une démarche par laquelle les travailleurs sociaux sont conduits à sortir physiquement de leur structure, pour **aller** à la rencontre des populations isolées ou ayant "décroché", afin de rétablir un lien et l'accès aux aides et au droit commun, en se tournant **vers** leurs lieux de vie.
"L'aller vers" réhabilite la logique de prévention. Il s'agit de promouvoir les droits fondamentaux et l'autonomie des personnes, tout en revalorisant la participation de celle-ci, à la société.

➢ L'aller vers en tant que modalité d'organisation

Citons quelques réalisations.

- Aller en **maternité** vers les parents de nouveau-nés

Le service PMI de **l'UTAS de Château-Thierry** a réalisé une **porte ouverte** à la maternité de l'hôpital de Château-Thierry.

- Aller en **établissements scolaires** vers les parents d'élèves

L'UTAS de Château-Thierry a mené une action en partenariat avec l'Education nationale. Le projet « **Pause – parent** » permet de répondre à la démarche « d'aller vers » les parents d'enfants du territoire, afin de faire connaitre les missions des UTAS.

Ce projet a regroupé des travailleurs sociaux de l'Action Sociale, de la PMI, et de l'Enfance. Une première rencontre a eu lieu en fin d'année 2023 sur le secteur de la ville de Château-Thierry, puis au 1er trimestre 2024 au sein d'une école élémentaire et primaire de Charly-sur Marne. L'implication de l'équipe enseignante, à la suite de la validation de l'intervention par l'inspecteur académique du secteur a porté ses fruits, réunissant un grand nombre de parents.

Cette démarche a pour vocation une action de prévention portant à la connaissance de la population et des enseignants l'offre de service de l'UTAS, l'objectif étant d'anticiper la réponse à apporter aux difficultés rencontrées par les habitants du secteur. Des questionnaires de satisfaction ont été laissés, mais le nombre restreint de documents remis ne permet pas, à ce jour, une évaluation réelle. Ce projet a pour vocation à se répéter une fois par trimestre, auprès des écoles inclues dans le découpage du territoire.

Par ailleurs, au sein d'une école maternelle, le service PMI de **l'UTAS de Château-Thierry** a présenté ses missions et organisé un **atelier « langage ».**

- Aller dans les **lieux fréquentés par la population**

En 2024, les travailleurs sociaux de l'équipe d'action sociale de **l'UTAS de Château-Thierry** onttravaillé sur le thème de la « gestion du budget » auprès des habitants de la ville de Fère-en-Tardenois.
Le projet pour 2025 est de réaliser une action collective sur le thème de « l'alimentation » conjointement avec le centre culturel de Fère-en-Tardenois, et le secours catholique.

Un forum des droits des habitants a été organisé **à Soissons** le 20 juin 2023 à l'espace Gisèle Halimi. L'objectif de ce forum était d'informer les habitants et les familles, de l'accès à leurs droits. A ce titre de nombreux stands d'informations avec des intervenants et des professionnels (dont les services action sociale, insertion, PMI mais aussi les ISCG faisaient parties) ont été proposés aux habitants du territoire. Cette rencontre a permis de mieux identifier leurs difficultés, de les informer et de répondre à leurs besoins.

➢ L'aller vers en tant que posture professionnelle

Dans le champ du travail social, les démarches "d'aller vers" ouvrent des horizons d'action et de réflexion qui, sans être nouveaux, invitent à réinterroger plus fondamentalement les manières de penser les pratiques professionnelles. S'agissant de pratiques et d'organisation de travail : le "aller vers", fait bien allusion à la posture professionnelle, qui se définit, par l'ensemble des comportements, attitudes et codes de conduite, qu'une personne adopte au travail. C'est un axe fort d'appui pour les travailleurs sociaux qui joue un rôle moteur dans sa mise en œuvre. Le "aller vers" permet d'intégrer dans les pratiques, les situations de non demande de certains publics, et engage les acteurs à se situer dans une pratique professionnelle active pour entrer en relation avec ces publics. Il est une tentative de réponse, permettant de lutter contre le non recours.

❖ Développement des interventions collectives

Ces modalités d'intervention amènent les travailleurs sociaux à adopter d'autres postures d'accompagnement dans la relation d'aide, ainsi que dans l'adaptation des politiques sociales (création de comités d'usagers dans les domaines enfance et handicap par exemple).

A noter qu'une salle a été entièrement dédiée aux interventions collectives dans les nouveaux locaux de **l'UTAS de Hirson**.

➢ L'UTAS de Saint-Quentin, pionnière des actions collectives

Depuis 2022, une dizaine de travailleurs sociaux de **l'UTAS de Saint-Quentin** se sont ainsi impliqués edans la mise en œuvre d'actions collectives dans des domaines variés (numérique, accès à la culture, la lecture, accompagnement à la parentalité…).
Ces investissements sont valorisés, car ils permettent aux personnes accompagnées d'être reconnues positivement et non plus, comme ayant besoin d'aide. Ex : Participation de personnes accompagnées par l'UTAS de Saint-Quentin à la co-construction de la journée départementale « les vendredis pratiques » sur la thématique « RSA Bénévolat ». 70 personnes (professionnels et public accompagné) ont participé à cette journée le 28 juin 2024.

➢ La ludopédagogie comme support d'interventions collectives

La ludopédagogie en permettant le pas de côté, dans une ambiance décomplexée, est propice au développement de l'estime de soi et, par ricochet, le pouvoir d'agir. Elle répond parfaitement à la genèse du développement social, qui tend à renforcer une solidarité d'implication, à améliorer le bien-être de chaque personne dans la société, pour qu'elle puisse réaliser son plein potentiel.

L'**UTAS de Soissons** organise des interventions collectives, sous forme ludique.

- Mise en place d'un « rallye pro » pour les ARSA orientés en professionnel, ayant pour objectif, la découverte de l'environnement professionnel local.
- Mise en place d'un" rallye social » pour les ARSA orientés en social, avec un parcours qui consiste à se rendre dans les lieux stratégiques lorsqu'on doit effectuer une démarche. L'objectif est de de faciliter l'accès aux droits des usagers mais également de découvrir des lieux culturels locaux. Ces deux projets, réalisés en 2023 et 2024, sont de nouveau prévus en 2025.
- Mise en place d'une action collective autour du jeu Econ'home, pour travailler le budget et les économies d'énergie, avec à l'issue, la distribution d'un kit énergie d'EDF, dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique, en 2023 et 2024.
- Création d'un jeu sur l'accès aux droits, par les travailleurs sociaux. Ce jeu est en phase finale de construction, et pourra être testé, début 2025. Un concours de dessin a été organisé par l'UTAS de Soissons, à destination des enfants accueillis chez les assistants familiaux, pour illustrer les cartes du jeu. Un vote de tous les agents de l'UTAS a été réalisé lors d'une réunion, durant laquelle tous les dessins étaient exposés. Une récompense a été donnée au gagnant, lors d'un goûter partagé à l'UTAS, un cadeau a également été donné à chaque participant.

Pour 2025, le Département mène un projet de ludothèque pour l'ensemble des UTAS du territoire :
Recensement des besoins, auprès de équipes des UTAS du territoire, en termes, de jeux et de thématiques à abor,der avec les personnes accompagnées, à savoir :

- les émotions
- l'insertion socio-pro,
- l'émergence de projets professionnels,
- la gestion budgétaire,
- la parentalité,

- les addictions,
- les violences conjugales,
- les représentations (stéréotypes),
- le logement,
- la précarité énergétique,
- la cohésion d'équipe.

Les jeux répondant à ces différentes thématiques ont été commandés.
En parallèle, un outil avec le service informatique, pour l'emprunt des jeux, va être créé.
Des temps de rencontre vont être proposés, pour que les professionnels s'approprient les différents jeux, et sachent les utiliser.

➢ Une action collective qui marche : la marche !

En 2023, puis 2024, les travailleurs sociaux de **l'UTAS de La Fère** ont mis en place une action collective autour de la « marche », une fois par mois et par lieu (Chauny, Tergnier et La Fère) les personnes accompagnées sont invitées à une marche afin de favoriser le lien social, le vivre ensemble et pratiquer une activité physique. L'adhésion de chacun est libre et les groupes évoluent chaque mois : ce sont entre 2 et 10 personnes qui participent chaque fois.

Une réflexion autour de la santé des allocataires du RSA a été initiée en début d'année 2024 par des travailleurs sociaux de **l'UTAS de Laon**, intervenant sur le dispositif Accompagnement global (équipe Insertion), en lien avec la perspective de conventionnement de projets entre la CPAM et le Conseil départemental de l'Aisne et face au constat de la récurrence du frein "Santé" parmi les personnes accompagnées.
Afin d'affiner le diagnostic et d'identifier les leviers et axes de travail, près de 100 allocataires du RSA ont été interrogés sur leur rapport à la Santé et au Bien-être entre avril et septembre 2024.
La marche est l'activité qui a été identifiée comme étant la plus accessible à toutes et à tous, elle contribue à améliorer la santé, autant physique que mentale.
16 personnes accompagnées par l'équipe insertion sont désireuses de s'engager dans cette action qui a débuté en décembre 2024. En parallèle, des temps d'échange seront proposés sur des thématiques à définir avec les personnes participantes.

➢ Création de collectifs de personnes accompagnées

L'équipe insertion de l'UTAS de Saint-Quentin a été pionnière dans la création de collectifs dès 2010 (cf. 3.1.1. ②).

A noter également la transformation d'un groupe de personnes accompagnées par l'UTAS de Laon en collectif (« Elles de Montreuil et d'ailleurs ») à l'origine d'une manifestation qui a eu lieu le 7 juin 2023 sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce collectif a fortement évolué en 2023 : périmètre territorial élargi (ville de Laon) et équipe élargie (action sociale, parents d'enfants confiés, BRSA…) ; 2 projets sont en cours : citoyenneté et environnement.

➢ Mobilisation de tiers non professionnels pour accompagner les publics

Citons à ce titre :

- le parrainage d'enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance par des axonais,
- la formation de 3 travailleurs sociaux au dispositif de « conférence familiale », outil de prévention en matière de protection de l'enfance,
- la réflexion en matière de pair-aidance dans le domaine du handicap,

A noter en outre que le travail social se doit actuellement de répondre à des critères d'efficience toujours plus nombreux, ce qui constitue un profond changement culturel, lequel nécessite un accompagnement.

3.1.2 L'engagement citoyen des axonais

❖ L'émergence du parrainage des enfants confiés

Le parrainage de proximité consiste à apporter à un enfant un soutien affectif et éducatif par la création d'un lien privilégié et durable avec un adulte bénévole extérieur à son contexte de vie habituel qui va lui permettre de l'aider à grandir et de s'épanouir.

Le Département a engagé, au cours de l'année 2019, une réflexion sur la mise en œuvre du parrainage sur le territoire départemental. Des travaux ont été initiés avec la fondation Action Enfance, retenue pour porter cette action. Une convention de partenariat a été signée le 12 décembre 2021. Le Département s'engage à apporter une participation financière de 50 000 euros annuels à la fondation Action Enfance, pour lui permettre de mettre en place des parrainages et assurer leur accompagnement.

Des réunions publiques d'informations se sont tenues et différentes publications concernant le village d'enfants ont amené plusieurs candidatures.

En 2023, le service a généré 8 nouveaux parrainages soit un total de 16 parrainages en cours au 31/12/2023. Le dispositif a également étudié et rencontré 18 candidats au parrainage.
Après deux années d'expérimentation, le Département souhaite poursuivre cette action de façon pérenne. Un avenant à la convention initiale a été signé le 15 décembre 2023.

❖ Le dispositif Cap Jeunes

Le dispositif Cap Jeunes permet l'engagement citoyen des jeunes axonais.

Le Conseil départemental, réuni le 20 juillet 2020, a décidé de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif pour les jeunes axonais âgés de 16 à 21 ans, afin de **faciliter leur immersion dans le monde professionnel et l'action citoyenne**, appelé Contrat Aisne Partenaire pour les Jeunes (Cap' Jeunes).

Le principe consiste en la réalisation de **35 ou 70 heures au service d'une collectivité** (commune, établissement public de coopération intercommunale, centre communal ou intercommunal d'action sociale). **En contrepartie, les jeunes bénéficient d'une aide financière fléchée sur un achat utile pour soutenir leurs projets personnels**. L'aide départementale est de 100 ou 200 € en fonction de la durée de l'engagement, et l'aide de la collectivité d'accueil est respectivement de 180 ou 360 €.

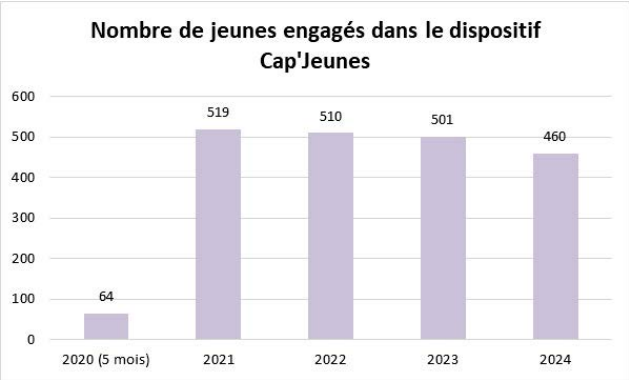

La participation départementale a été de 91 000 euros en 2022.

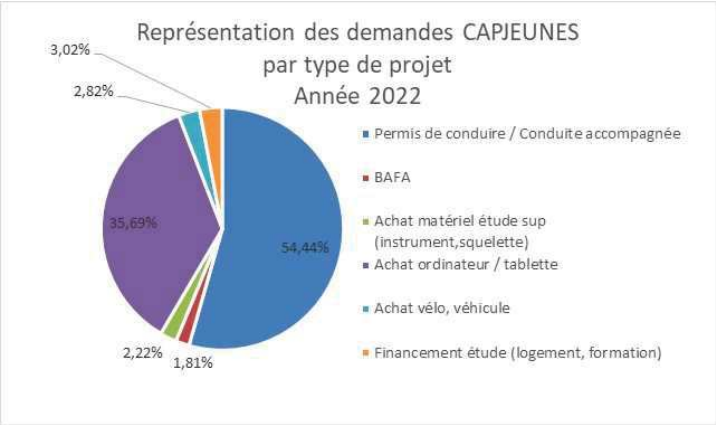

❖ L'accompagnement du bénévolat des ARSA pour une meilleure cohésion sociale

Le 24 septembre 2018, l'Assemblée départementale a adopté le principe du **lancement d'une expérimentation sur le territoire de Saint-Quentin** visant à faciliter la mise en relation des allocataires du RSA avec le secteur associatif.

Le dispositif a été lancé en juin 2019 et s'est étendu au territoire saint-quentinois dans son ensemble. **Depuis 2019, 212** Allocataires du RSA ont contribué à la vie associative du territoire de l'UTAS de Saint-Quentin. Fin 2023, ils étaient **111 à poursuivre leur mission de bénévolat** (25 nouvelles conventions en 2023).

Plus de 40 associations du territoire permettent aux Allocataires du RSA d'avoir une activité de bénévolat.

On note avec intérêt que les allocataires du RSA ayant signé une convention avec une association saint-quentinoise se sont vus octroyés la gratuité des transports collectifs urbains par la Communauté d'Agglomération.

Ce dispositif du Saint-Quentinois a été complété en 2020 par la création d'un **collectif bénévole**, afin de répondre aux associations qui ont besoin d'un bénévolat renforcé lors d'évènementiels. Ainsi, les membres du collectif se retrouvent mensuellement dans les locaux de l'UTAS, pour échanger avec les associations partenaires et les travailleurs sociaux impliqués dans ce projet. Au vu du succès de ce projet auprès des associations Saint-Quentinoises et de la cohésion positive de ce collectif, un 2ème groupe a été constitué en mars 2023. De 22 membres en décembre 2022, les 2 collectifs bénévoles comprennent 35 membres en novembre 2023 (Effectif identique en 2024).

A noter également une diversification des associations faisant appel aux collectifs bénévoles : initialement secteur caritatif (Resto du cœur, téléthon, don du sang…), étendu désormais au champ environnemental (collecte de déchets) ainsi que du sport, de la culture et des loisirs (semi-marathon, concours de pétanque, tournois d'échec, kermesse d'école, course de caisses à savon…). Un partenariat s'est consolidé cette année avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin dans le cadre de son pacte alimentaire territorial. Les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées ont pu participer à trois ateliers cuisine sur la thématique de l'alimentation durable.

Depuis 2023, le bénévolat s'est étendu à l'UTAS de Soissons, mené par un porteur de l'appel à projet insertion-emploi.

❖ Le déploiement d'une stratégie départementale liée à la valorisation des actions de bénévolat

La Loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 implique une mobilisation des publics sur un volume de 15 heures d'activité par semaine.

C'est à ce titre que le projet « **Bénévolat 2024** » a été mené pour :

- Relancer une dynamique globale et départementale du temps d'activité bénévole dans les associations pour les allocataires du RSA et cadrer la démarche ;
- Cadrer et apporter du contenu aux équipes pour l'approche des 15h de mobilisation des publics ;
- Repositionner la place de l'usager dans les politiques publiques ;
- Générer une communication vertueuse autour de la notion d'engagement pour « contrer » l'image de l'allocataire « oisif » ;
- Impulser des dynamiques territoriales pour contribuer à la mobilisation du tissu associatif et co-construire des parcours bénévoles.

La mise en œuvre opérationnelle a débuté par une **journée de sensibilisation** organisée le 28 juin 2024, à destination des professionnels du Département.

Cette journée immersive a donné suite à la programmation de plusieurs ateliers thématiques :

- Le 22 juillet : « Comment **mobiliser les ARSA** dans des actions bénévoles et mieux communiquer ? » L'intérêt de s'inscrire dans cette démarche est de valoriser l'engagement des ARSA. Cet atelier a permis de poser un diagnostic des pratiques actuelles, et de fixer les perspectives concernant les actions de bénévolats.
- Le 27 aout : « Comment **mobiliser le tissu associatif** sur l'intégration des ARSA et la communication de leurs besoins, **comment valoriser l'engagement associatif** inclusif ? » Cet atelier a permis de mettre en exergue des difficultés pour connaitre et recenser le tissu associatif local. Il a également initié la diffusion d'une enquête auprès des associations, lors du forum des associations de Laon, le 14 septembre.
- Le 3 octobre : « Quelle **communication** pour encourager les associations et les allocataires à devenir des partenaires bénévoles ? »
- Le 9 octobre : « Quels **supports de communication** à destination des allocataires ? » Réalisation d'une charte et d'un guide.

3.2 Transversalité / Globalité

Le concept de développement durable envisage chaque action ou chaque politique comme élément d'un système où les **interactions sont nombreuses**.

La réflexion transversale apparaît comme le garant de cette nécessaire articulation entre les domaines d'actions. Elle nécessite bien souvent la mise en place de nouvelles méthodes de travail, tout comme l'adaptation aux outils numériques.

3.2.1 A la recherche d'une cohérence d'action avec les partenaires

Depuis plusieurs années, le Département s'est engagé dans un partage d'informations avec les autres acteurs du territoire. Afin de renforcer l'efficacité de son action, le Département est désormais à la recherche d'une véritable cohérence d'action.

① Dans le domaine de l'enfance

➢ Un accompagnement spécifique des situations complexes

Comme le prévoit le schéma de la famille et de l'enfance en vigueur (action 9.4), des espaces de travail communs ont été développés afin d'analyser et trouver des solutions aux situations dites complexes, c'est-à-dire impliquant des interventions conjointes du champ du soin, du handicap, de l'éducatif et du judiciaire.

Des **rapprochements institutionnels** sont devenus effectifs dans le champ du handicap. Ainsi, l'ASE est désormais associée aux instances MDPH (CDAPH, groupes de synthèse, RAPT…) dès lors qu'un enfant est confié et relève du champ du handicap ; les UTAS sont également associées à ce partenariat (rencontre tous les 2 mois UTAS / MDPH sur les cas particuliers).

Le partenariat avec les acteurs du judiciaire est à maintenir et le partenariat à développer avec le domaine de la psychiatrie.
Pour étudier les situations complexes, des rencontres mensuelles associent l'ADSEA, la prévention spécialisée et la PJJ sur les Utas de Laon, Soissons et de Thiérache.

A noter également :

- La création d'une Maison Départementale des adolescents depuis 2022, située à Saint-Quentin, qui constitue un outil supplémentaire pour étudier des situations complexes. Dans le cadre du pacte SAT, la maison des adolescents doit aussi ouvrir une annexe en Thiérache.
- Au cours de l'année 2024, des travaux ont été engagés avec les territoires pour poursuivre l'étude réalisée en interne en 2022 concernant les jeunes dont la situation est particulièrement complexe. L'objectif était de mesurer l'évolution de leur situation 2 ans après.

➢ Le statut des enfants délaissés

La **commission départementale d'examen des Situations et des statuts des enfants confiés (CESSEC) a été mise en place en 2019.** Au cours de l'année 2023, elle s'est réunie 4 fois, afin d'examiner la situation des enfants de moins de 2 ans confiés depuis 6 mois, et de tous les enfants confiés depuis au moins un an, pour lesquels existe un risque de délaissement. 41 situations ont été examinées en 2023 (38 en 2022 et 33 en 2021) donnant lieu pour certaines d'entre elles à des procédures de changement de statut.

➢ Les protocoles CRIP

Dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (CDPPE), le Département a engagé une démarche de rédaction d'un protocole avec l'ensemble des partenaires de la CRIP. Les premiers entretiens avec les différents

partenaires repérés ont débuté en octobre 2021. Le travail s'est poursuivi en 2022. La version finale des **deux protocoles (un à destination des partenaires de la justice, un autre à destination des autres partenaires institutionnels)** a été actée au mois de janvier 2023. Les protocoles ont été validés par l'assemblée au mois de février 2023 et signés lors de l'ODPE le 28 juin 2023. Une journée de présentation/formation s'est tenue le vendredi 06 octobre 2023 auprès des partenaires.
Un tableau de suivi est mis en place concernant le protocole signé avec les partenaires, tenu par la CRIP. Le protocole signé avec les juridictions est abordé au cours des commissions enfance, instance tripartite réunissant les magistrats du siège et du parquet, la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse et le Département).

➢ La commission enfance

Depuis de nombreuses années, le Département réunit **trimestriellement** l'ensemble des magistrats en charge de la protection de l'enfance (parquets et juges des enfants) ainsi que la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse. (PJJ). Cette instance a pour objectif de :

- coordonner les politiques de protection de l'enfance,
- élaborer des stratégies départementales concertées.

➢ Formations partagées

Dans le cadre du CDPPE, le département a souhaité proposer des actions de formations innovantes et partagées (pluridisciplinaires et pluri-institutionnelles) associant les équipes de la collectivité et des partenaires institutionnels. Plusieurs **formations pluri institutionnelles** ont été proposées et ont permis de définir un socle commun de connaissances et d'harmoniser notamment la définition de notion de danger. Une offre importante de formations s'est déployée dès 2021, visant à accompagner les professionnels au changement et à faire évoluer leurs pratiques, à renforcer l'interconnaissance en partageant ces formations avec des professionnels des établissements et services de protection de l'enfance, de l'Education Nationale, ou encore de la PJJ.

Le Département a souhaité poursuivre cette dynamique d'actions de formations et a souhaité inscrire une action, afin de renforcer la formation des professionnels intervenant en prévention et en protection de l'enfance dans le CDPPE 2023 et dans le CDPPE 2024.
Ainsi, au cours de l'année 2023, les référents professionnels ont été formés sur la démarche d'accompagnement par L'Ecole Supérieure de Travail Social, ETSUP. Cette formation s'est déroulée sur 3 journées à destination de 11 professionnels. Les outils et pratiques des professionnels ont été interrogés afin de permettre une analyse et une adaptation.
L'analyse des pratiques a été reconduite pour 2024 à destination des agents et cadres de la CRIP.

- L'organisation d'une conférence dédiée au psychotrauma

Par ailleurs, dans le cadre de la 5ème mission de l'ODPE prévue par l'article L226-3-1 du CASF [élaborer un programme pluriannuel des besoins en formation de tous les professionnels concourant dans le département à la protection de l'enfance], la DEF a organisé une matinale sur le thème du psychotrauma en novembre 2024. Près de 250 professionnels issus de toutes les institutions concourant à la protection de l'enfance ont pu bénéficier de cette sensibilisation.

② Dans le domaine de l'insertion

❖ La coordination des interventions autour du bénéficiaire du RSA

➢ Un outil partagé de suivi des parcours

Dans la continuité de la plateforme Aisne-Actifs.com, le souhait du département de l'Aisne est de proposer une plateforme unique pour gérer l'ensemble du parcours d'un allocataire. L'outil est composé de deux modules (Néo gestion et Néo insertion) et constitue une approche unique et collaborative, proposant un parcours personnalisé à chaque allocataire du RSA.

Néo gestion, déployé en décembre 2024, intègre les outils de diagnostic, d'orientation et de contractualisation, permettant à l'ensemble des acteurs (UTAS, CCAS, AAE) la mise en commun des informations et un accompagnement cohérent.

Pour dynamiser le parcours vers l'emploi, **Néo Insertion** permettra de couvrir l'ensemble des besoins des publics en leur proposant en ligne, d'ici début 2025, de se positionner sur des actions d'insertion identifiées dans le cadre de l'appel à projets insertion-emploi. L'outil sera partagé entre UTAS, CCAS, AAE et porteurs d'actions (ACI et APIE).

➢ Un accompagnement global conjoint entre France Travail et le Département

Depuis 2015, le Département et France Travail ont décidé d'unir leurs efforts pour développer et accélérer l'accès ou le retour durable à l'emploi des demandeurs d'emploi confrontés à des difficultés à la fois d'ordre social et professionnel.

Des résultats probants associés à la plus-value de la mise en complémentarité des compétences des 2 institutions, tant pour les personnes accompagnées que pour les professionnels, ont abouti au renouvellement de la coopération. Ainsi, une nouvelle convention triennale a été signée pour la période 2021-2023 et prolongée par avenant sur l'année 2024.

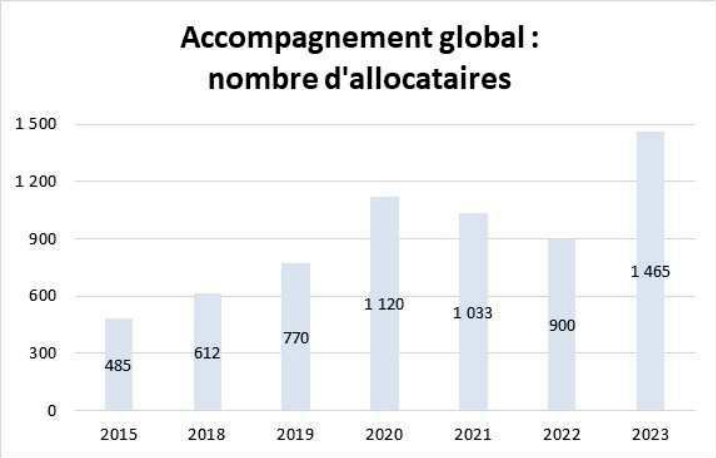

Depuis 2021, cet accompagnement est exercé par un binôme de professionnels (travailleur social du Département et conseiller France Travail) sur un volume de 70 demandeurs d'emploi allocataires du RSA.

➢ Accompagnement intensif pour certains publics

La « garantie d'activité départementale » est une nouvelle offre d'accompagnement territorial renforcé, adaptée aux allocataires du RSA les plus éloignés de l'emploi. Cette offre d'accompagnement complémentaire est portée directement par les équipes du **Département, par la création de 7 postes de Référents de Parcours Professionnels**.

Afin de compléter son action et de renforcer la collaboration avec France Travail, le Département a souhaité mobiliser des moyens complémentaires pour un accompagnement intensif des allocataires du RSA, orientés à France Travail, demandeurs d'emploi de plus de 12 mois. Ainsi, une convention liant le Département et France Travail a été signée pour une période de trois ans à compter du 1er octobre 2021.
A cet effet, **France Travail mobilise l'expertise de 8 conseillers emploi** répartis dans chacune de ses agences locales. Au 30 septembre 2024 et depuis le 1er octobre 2021, 3 129 ARSA ont été accompagnés dans le cadre du dispositif.

➢ Accompagnement spécifique aux problématiques de santé

Partant du constat que 60 % des CER (Proxima avril 2022) relevaient d'une problématique de santé comme frein à l'emploi, cette thématique a été intégrée dans l'axe 3 « Lever les freins à l'emploi » de l'appel à projets insertion emploi 2022-2024.
Une nouvelle action portée par le SAMPS et développée sur le territoire axonais depuis octobre 2024, fait l'objet d'un cofinancement au titre du Contrat Local des Solidarités.
108 accompagnements sont prévus à la convention 2024-2025.

❖ Le Département expérimentateur du SPIE

- **La mise en œuvre de l'expérimentation**

Le Conseil départemental s'est porté candidat pour expérimenter le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi sur son territoire. Un plan de vingt actions réparties sur trois axes a été élaboré pour répondre à l'Appel à Manifestation d'Intérêt autour de l'innovation pour "l'entrée dans le parcours", le "suivi du parcours" et "l'offre d'accompagnement"

La convention de financement pour la mise en œuvre territoriale du Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE) a été signée le 5 août 2022.

Le Département, chargé de créer des parcours innovants pour les axonais les plus éloignés de l'emploi en s'appuyant sur la force des acteurs locaux, a eu comme premier défi de définir comment mettre en place un partenariat territorial opérationnel. Pour ce faire, il a créé un organe qui favorise le travail partenarial au niveau local pour lever les freins vers l'emploi des axonais : les Comités Techniques Opérationnels (CTO) rassemblant des partenaires variés susceptibles d'accélérer la levée des freins à l'emploi (formation, santé, logement…).

Dès lors, ces CTO ont été mis en place sur les trois territoires ciblés selon les cohortes définies :
- Laon : les jeunes de moins de 30 ans,
- Sud de l'Aisne (Soissons et Château-Thierry) : les sortants d'actions d'insertion,
- La Fère : Les familles mono-parentales de moins de 30 ans.

Tous les quinze jours, les techniciens des structures partenaires du SPIE se réunissaient pendant 1h30, pour étudier des dossiers complexes orientés, soit par les services du Département, soit par les partenaires des CTO. Les solutions et propositions des uns et des autres permettaient ainsi de **bâtir des parcours sur mesure** pour les personnes accompagnées.

Ces parcours parfois inédits nécessitaient une ingénierie forte et particulière pour coordonner et articuler les interventions : c'est ainsi que la mission des chargés d'animation territoriale a pris tout son sens (pierre angulaire du parcours).

- **Les résultats quantitatifs de l'expérimentation (01/01/2023 au 31/12/2023)**

Bilan des CTO

- 52 CTO ont été réalisés, à raison d'un par territoire tous les 15 jours,
- 118 professionnels (techniciens dans leur domaine) se sont engagés activement dans la démarche,
- 60 structures partenaires.

Bilan des personnes accompagnées

- 62 dossiers ont été étudiés collectivement, dont 63% issus du cœur de cible,
- 51% étaient bénéficiaires du RSA,
- 251 freins vers l'activité ont fait l'objet d'un travail du consortium de partenaires,
- 49% de sorties vers l'emploi, dont 24% vers l'emploi durable de plus de 6 mois (CDD, CDI),
- 10% de sorties vers les études ou la formation.

- **La poursuite du SPIE en 2024 et les perspectives 2025**

Dans la continuité des actions menées par le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), **l'action la plus emblématique** menée en 2024 reste le **Comité Technique Opérationnel** (CTO), devenu Comité Technique Opérationnel Aisne actifs (CTO AA).

L'essence des CTO Aisne Actifs + reste la même, puisque ces réunions mensuelles continuent de réunir des partenaires travaillant sur diverses thématiques (telles que la formation, l'emploi, la santé, le logement…), étudiant des situations complexes et essayant de trouver des solutions, permettant aux usagers de lever les freins périphériques qu'ils rencontrent pour aller vers l'activité (actions d'insertion, formation, emploi).

Contrairement à l'expérimentation du SPIE menée en 2023, aucune typologie de public n'a été prédéfinie pour l'année 2024. En effet, lors de l'expérimentation, le consortium de partenaire avait mis en avant le fait qu'il rencontrait des situations complexes n'entrant pas dans les cohortes identifiées. De ce fait, en 2024, tous les publics rencontrant des freins et étant motivés pour retourner à l'activité ont pu bénéficier de ce dispositif.

En outre, le maillage partenarial a été renforcé pendant l'année 2024 avec l'arrivée de nouveaux partenaires aux côtés du CTO (la Protection Judiciaires de la Jeunesse, l'Union Départementale des CCAS, la Régie de quartier, l'Association pour la Formation professionnelle des adultes, Travaux Express Dépannage, le Dispositif d'Appui à la Coordination, le Défenseur des droits, le Centre Information Jeunesse de l'Aisne, France Victimes, Action logement...).

Dès 2025, ces comités seront déployés en Thiérache (second territoire expérimentateur de l'accompagnement rénové des allocataires du RSA).

❖ Le Département de l'Aisne, agréé facilitateur et coordonnateur pour un déploiement efficace et harmonisé de la clause d'insertion dans l'Aisne

➢ Le Département facilitateur

Le Département a développé un pôle d'appui pour apporter son soutien technique et opérationnel aux donneurs d'ordre qui le souhaitent, pour développer cet outil d'insertion en lien avec les partenaires et assurer ainsi une mobilisation homogène de la clause dans l'Aisne. Une chargée de mission facilitatrice de la clause insertion comble les zones non couvertes du département par le réseau des facilitateurs, et coordonne les grandes opérations départementales et multi-bassins. Ainsi, le Département de l'Aisne affiche une

couverture de facilitateurs à 100 % sur le territoire pour accompagner la clause auprès des donneurs d'ordres, des entreprises et des publics.

- Les <u>opérations suivies</u> (janvier 2020 – novembre 2024)

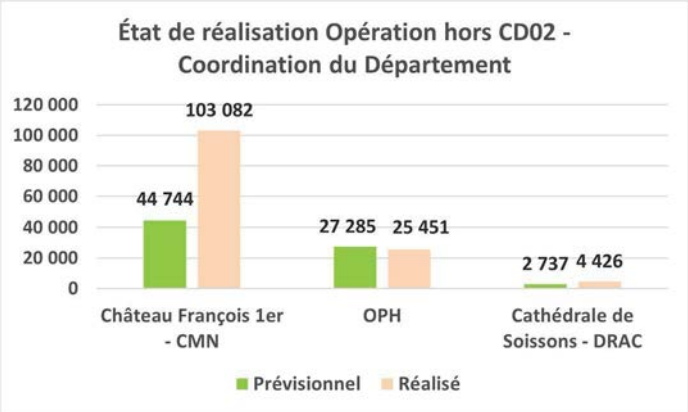

* **Restauration du château de Villers-Cotterêts en** future Cité internationale de la langue française confiée par le Président de la République au Centre des Monuments Nationaux. Ce chantier, qui comprend 3 phases, a démarré en février 2020. Il a été inauguré le 30 octobre 2023 par le Président de la République.

- Cette opération a permis de réaliser 105 037 heures de travail (sur 44 744 heures prévues) par 175 salariés de la clause d'insertion.

  👍 En décembre 2023 se sont déroulées les Journées Nationales d'Alliance Ville Emploi, lors desquelles ont eu lieu **la remise des Trophées de l'Achat Socialement Responsable 2023**. Le Jury composé s'est réuni le 7 décembre pour étudier les 62 projets, de toute la France, reçus et répartis dans 8 catégories. Le Département de l'Aisne a reçu un trophée ***dans la catégorie « Clause Sociale en milieu rural »*** avec le développement de la clause d'insertion sur le château François 1er à Villers-Cotterêts.

* **Opérations lancées par l'OPH de l'Aisne** et confiées au Département de l'Aisne à compter de 2020.

- Au 30 novembre 2024, 43 907 heures de travail ont été réalisées par 71 salariés de la clause d'insertion, sur les 41 859 heures provisoires estimées.

* Opération de restauration des fenêtres et toitures hautes du chœur et de la Nef et mise en sécurité incendie des grands combles de la **Cathédrale Saint-Protais de Soissons** engagée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Hauts de France. Cette opération est co-pilotée avec le Grand Soissons Agglomération.

- 2 737 heures ont été calibrées par le Département. A fin juillet 2024, 6 466 heures de travail ont été réalisées par 12 salariés.

- Les <u>perspectives 2025</u>

Pour 2025, ces opérations devraient se développer. L'enjeu premier de cette dynamique est de faire de cet outil d'insertion un levier incontournable dans les marchés publics axonais, puisqu'il permet un lien direct avec l'entreprise, dernière passerelle après le parcours insertion. Le Département s'est également vu confier plusieurs opérations du donneur d'ordre SNCF, dans le cadre de la rénovation de la ligne entre Laon et Hirson. Là aussi de nouveaux métiers vont pouvoir bénéficier de clauses d'insertion comme le métier d'opérateur de voies ferrées. Plusieurs phases sont prévues et le calibrage prévisionnel a été estimé à plus de 22 000 heures d'insertion.

➢ Le Département coordonnateur

Dans cette perspective, le 17 novembre 2023, une réunion portant sur les clauses d'insertion par l'activité économique a été organisée à l'initiative du Département et des facilitateurs de l'Aisne, afin de présenter le dispositif aux donneurs d'ordre. Cette rencontre dénommé « café des acheteurs » a permis de réunir plusieurs donneurs d'ordre. La perspective est de développer les clauses d'insertion avec de nouveaux donneurs d'ordre.

Cette rencontre a vocation d'être un rendez-vous annuel d'échange entre les différents acteurs qui composent les clauses d'insertion. Une prochaine rencontre aura lieu en début d'année 2025.

Les projets coordonnés par le Département peuvent être confiés aux facilitateurs locaux volontaires. Dans cette perspective, une convention de partenariat avec chacune des structures permet de déterminer les modalités de partenariat, notamment le rôle de facilitateur et le rôle de coordinateur que propose d'assurer le Département auprès des maîtres d'ouvrages. Pour animer cette convention, le Département organise des réunions de travail au minimum chaque trimestre, pour installer un échange de pratique, partager les enjeux et travailler des projets communs avec l'ensemble des facilitateurs de l'Aisne.

Depuis 2023, toutes les structures ont signé cette convention :
- Le Grand Soissons Agglomération,
- Le PLIE de l'agglomération du Saint-Quentinois,
- La Maison de l'emploi et de la formation du Grand Laonnois et du Grand Chaunois,
- Le PLIE des 3 rivières (communauté de communes des trois rivières),
- La communauté de communes de Thiérache du Centre,
- Le PLIE du Pays du Vermandois.

Cette coordination présente des avantages :
- Le suivi de ces opérations permet aux facilitateurs d'avoir une vision globale du potentiel insertion sur leur territoire.
- La coordination opérée par le Département quant à elle permet de simplifier l'évaluation globale du projet auprès du maître d'ouvrage avec une vision départementale et de favoriser la coopération.

A noter que le Département a acquis en 2019, un l**ogiciel dédié pour le suivi des parcours** en clause. Les 6 clés qui accompagnent l'outil permettent ainsi d'échanger avec tous les facilitateurs du Département.

➢ Le Département de l'Aisne, partenaire du dispositif Canal Solidaire

Enfin, le Département poursuit son implication dans l'anticipation de la réalisation du chantier du Canal Seine-Nord Europe, au titre de l'insertion, afin d'en maximiser les retombées positives sur les publics axonais, en étant signataire de la convention de partenariat pour la mise en œuvre du dispositif « Canal Solidaire » le 28 février 2019, qui vient consolider la réponse des Conseils départementaux aux enjeux identifiés en matière d'insertion en lien avec la société de projet.

De manière opérationnelle, le groupe canal solidaire œuvre déjà sur l'analyse et le suivi des premiers marchés. 127 839 heures ont été réalisées sur les 35 262 attendues.
Les travaux se poursuivront en 2024 et pour anticiper le développement exponentiel des heures d'insertion générées par les marchés de travaux, les facilitateurs de l'Aisne volontaires ont bénéficié d'une formation assurée par le groupe Arche (logiciel de gestion des heures et des publics des clauses tout court et compte dédié au projet du Canal)

👍 Les opérations comportant des clauses d'insertion, tout donneur d'ordres confondues (CD02, OPH, CMN...) représentent un total de 115 021 heures d'insertion prévues depuis 2017.

③ Dans le domaine de l'autonomie

➢ Une coopération territoriale renforcée avec les acteurs médico-sociaux

Dans une logique d'harmonisation des pratiques et en concertation avec les acteurs de l'accompagnement, la MDPH s'est engagée dès 2019 au côté du Conseil départemental de l'Aisne et de l'ARS Hauts-de-France, dans le **déploiement du logiciel « suivi des décisions d'orientation » Via Trajectoire Handicap,** et a impulsé des travaux relatifs à l'organisation des processus d'admission en établissements et en services médico-sociaux.

A cet effet, une charte déclinée en 7 engagements a été rédigée, envisageant *in fine*, **la mise en place d'un système de coordination visant à fluidifier les admissions en ESSMS**. Chacun de ces engagements a ensuite été décliné en fiches action rédigées par la MDPH :

- répondre aux situations de rupture de parcours (Dispositif d'Orientation Permanent),
- fluidifier les admissions en ESSMS,
- développer la coordination entre la MDPH et les ESSMS,
- améliorer la coordination territoriale,
- favoriser les processus d'inclusion et la fluidité des parcours,
- développer le travail en réseau,
- assurer une gouvernance partenariale de la RAPT.

La MDPH a ensuite confié au CREAI Hauts-de-France l'animation de trois groupes de travail visant à l'appropriation d'un **cadre de référence commun autour du parcours d'admission en ESSMS**. Ces groupes de travail, constitués des acteurs du territoire et des partenaires (ESSMS, MDPH, ARS, CD, EPSMD, éducation nationale, PJJ, représentants d'associations et des familles de personnes en situation de handicap) ont permis de travailler à l'harmonisation des pratiques de suivi et de mise en œuvre des décisions d'orientation. Ils ont abouti à la **construction collective d'outils** et à l'élaboration de procédures partagées visant à fluidifier et à simplifier les parcours des personnes en situation de handicap :

- vers un dossier unique de préadmission – co-construction du document et de la procédure de préadmission,
- coordination en faveur des parcours – procédure de désignation des ESMS et accompagnement des renouvellements et transitions,
- modalités de suivi des listes d'attente et de connaissance de l'offre.

La restitution des travaux et la signature de la charte des pratiques partagées s'est tenue en septembre 2021.

Le nouveau schéma départemental de l'autonomie 2024-2028 a fait de la coopération et de la coordination des acteurs un axe fort, qui s'inscrit dans l'actualité des politiques départementales d'autonomie, du plan 50 000 solutions 2024-2030 déployé par l'ARS notamment, du futur Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) qui sera généralisé sur l'ensemble du territoire nationale dans le courant de l'année 2025.

➢ Le cas particulier de la coopération autour des enfants en situation de handicap

La MDPH de l'Aisne a impulsé en 2022 une démarche partenariale avec l'Agence régionale de santé, l'Education nationale, l'Union des associations de personnes en situation de handicap et l'ensemble des établissements médico-sociaux accueillants des enfants autour de la coordination et de la régulation des admissions.

Quelques éléments de contexte :

- Flux conséquent de décisions d'orientation médico-sociales émises par la CDAPH,
- Délais d'admission importants, notamment en IME s'expliquant par de multiples facteurs : la structuration de l'offre, des effets d'encombrement et saturation, l'évolution des besoins, un manque de coordination entre les acteurs,
- Nombreux enfants scolarisés en attente d'admission en IME,
- Enjeu de fluidification des admissions et prévention des ruptures.

Perspectives :

- Organiser conjointement avec les autorités de régulation (ARS/CD) et la MDPH des rencontres spécifiques de coordination avec chaque ESSMS, pour travailler sur les amendements Creton, afin d'approfondir l'anticipation et le suivi des parcours,
- Elargir les enjeux de la charte des bonnes pratiques aux sorties d'IME pour les situations pouvant bénéficier d'un étayage en milieu ordinaire,
- Organisation de temps de rencontre réguliers avec les acteurs de la protection de l'enfance.

➢ Le déploiement et la convergence de la Communauté 360 (C360) de l'Aisne

Le Département et la MDPH de l'Aisne se sont engagés **dès juin 2020** dans la mise en place de la **Communauté « 360 COVID »** dans un contexte de crise sanitaire inédit aux côtés de quatre partenaires initiaux : l'Association de Parents et Enfants Inadaptés (APEI) des Deux Vallées, de l'Association pour l'Aide aux Enfants Inadaptés (AEI) de Tergnier, l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) et l'Union départementale des associations de personnes handicapées de l'Aisne.

En 2020 et 2021, dans ce contexte exceptionnel, la C360 covid de l'Aisne s'est **élargie à de nouveaux acteurs médico-sociaux, de la psychiatrie, de la protection de l'enfance et du droit commun** : une pluralité de partenaires au service d'une dynamique renouvelée pour co-construire des réponses modulaires et innovantes (mise en place d'équipe répit pour les vacances scolaires, accompagnement de situations individuelles complexes…).

Attendu en 2021, le cahier des charges des Communautés 360 est paru fin novembre, pour assurer courant **2022 la convergence et la généralisation des communautés 360**.
Les missions des Communautés 360 sont d'organiser des solutions concrètes inclusives en proximité en privilégiant le milieu ordinaire et le droit commun, de repérer les personnes sans solution dans une logique d'"allers vers" et d'être un levier d'innovation et de transformation de l'offre sociale, médico-sociale, sanitaire et de droit commun, avec une fonction d'observatoire.
Le second semestre 2022 s'est donc traduit par la mise en place de la gouvernance départementale de la C360 avec l'installation d'un comité territorial départemental (COTER) en septembre présidé par le Préfet de l'Aisne, le Directeur général de l'ARS des Hauts-de-France et le Président du Conseil départemental et composé de nombreux acteurs spécialisés et partenaires du droit commun.
La finalité du COTER est d'assurer la cohérence avec l'ensemble des politiques publiques et actions mises en place sur les territoires. Il a pour vocation d'apporter son appui afin de renforcer l'action de la C360.

Du fait du recrutement d'un nouveau coordonnateur de la communauté 360, les travaux relatifs à la convention constitutive de la communauté 360 et à sa feuille de route ont été menés au cours de l'année 2023. Des thématiques prioritaires ont été identifiés pour faire l'objet de groupe de travail :

- Accès au **logement** des personnes en situation de handicap,
- Petite **enfance** / enfance et accès aux activités périscolaires et de loisirs,
- Souplesse et innovation dans les modalités **d'accompagnement des établissements et services médico-sociaux**.

Est attendu un cahier des charges national révisé des C360. Il conviendra à sa publication de s'inscrire dans les ambitions et missions rénovées des C360. Des changements sont à intervenir en terme de pilotage, de gouvernance également.

④ Dans le domaine de l'action sociale

- **Hirson : participation des habitants à la redynamisation d'un quartier**

A l'UTAS de Thiérache – Site d'Hirson, l'équipe Action sociale a entamé un diagnostic sur un quartier stigmatisé de la ville, en vue d'accompagner les habitants dans une démarche projet (diagnostic, pilotage, action). L'objectif est de redynamiser le quartier en déployant sur une démarche participative des habitants et des actions partenariales et institutionnelles.

- **Bohain : Création d'un réseau de lutte contre les addictions**

Fin 2023, les travailleurs sociaux et médico-sociaux, intervenant sur la commune de Bohain et un groupe d'habitants se sont mobilisés sur un projet de développement social et de pouvoir d'agir pour sortir de l'impuissance du problème de toxicomanie.

En décembre 2023, l'UTAS de Saint-Quentin en partenariat avec le Centre socio-culturel de Bohain et des habitants de la commune ont organisé un groupe de recherche-action sur les problématiques d'addiction, qui rendaient professionnels et habitants impuissants face à l'ampleur du phénomène. Ce groupe de travail a donné naissance au réseau LUcca (Lutte contre les conduites addictives). Ensemble, habitants et professionnels ont pu bénéficier de journées de formation gratuites, proposées par Addiction France.

Le réseau LUcca a organisé le 07 novembre 2024 un Forum à la salle « Le Royal » à Bohain avec la présence de nombreux partenaires.
Cette journée évoquait, les addictions, au sens large, par le biais, de différents stands ludiques, qui ont abordé la thématique souhaitée, sous forme de quiz, d'escapes games ou de photolangages… Cet évènement a été un réel succès, les participants, comme les partenaires, étaient enthousiastes. Il a permis de toucher 480 personnes, dont de nombreux jeunes du collège Henri Matisse et du Lycée Sainte Sophie.
L'évaluation de cette journée a été plus que positive, avec des retours où les personnes présentes, les adultes, comme les jeunes, avaient appris des choses.

En parallèle, un annuaire partenarial simplifié a pu être créé et le réseau s'engage à se rencontrer une fois par trimestre pour maintenir ces nouveaux liens partenariaux.

- **Château-Thierry : Création d'un réseau de lutte contre les addictions :**

A l'instar de la création du réseau LUcca sur Bohain, La Communauté d'Agglomération de Château-Thierry a souhaité mettre en place un réseau de lutte contre les addictions. Des groupes de travail ont débuté en septembre 2024 avec les partenaires locaux intervenants autour de cette problématique. L'axe de travail « Femmes et Addictions » est privilégié, constatant que les problèmes d'addiction sont beaucoup plus tabous chez les femmes que les hommes.
Mise en place de nouveaux groupes de travail dès janvier 2025 quant à la création d'un répertoire professionnel local, d'un guide d'accompagnement pour les femmes en difficulté avec leur consommation et d'une campagne de prévention à destination des femmes. Addictions France est un réel appui pour la création de ces réseaux sur notre territoire. En effet, elles sont en adéquation avec la commande de l'ARS auprès d'Addictions France et pourront se déployer encore davantage sur l'ensemble du territoire.

- **Portes de la Thiérache : une Charte Territoriale avec les Familles**

A l'initiative de la MSA, une Charte Territoriale avec les familles, dans une démarche collaborative avec les différents acteurs du territoire, dont les services du Département font partie, a été déployée sur le territoire des Portes de la Thiérache.
Cette démarche a pour objectif de favoriser la mise en œuvre d'actions adaptées et coordonnées afin de renforcer les liens sociaux, d'améliorer l'accès aux services et de faciliter le quotidien des familles du territoire des Portes de la Thiérache.
La Charte territoriale avec les familles est un projet qui repose sur la participation active de chacun.

⑤ Pour le développement des territoires

➢ Les Conventions Territoriales d'Exercices Concertés (CTEC)

Un partenariat avec la Région Hauts-de-France et les 5 Départements de cette même Région permet aux maîtres d'ouvrage de cumuler les subventions d'investissement de la Région et du Département, et de réduire ainsi l'autofinancement minimal du Maître d'ouvrage public de 30 % à 20 %.

Une CTEC relative à la Solidarité des Territoires (chef de filât des Départements), initialement approuvée en 2018, a été renouvelée pour les exercices 2022, 2023 et 2024.
Une nouvelle CTEC relative à la Solidarité des Territoires pour la période 2025-2030 sera très prochainement signée (changements mineurs par rapport aux précédentes conventions).
En parallèle, une CTEC relative à l'Aménagement et au Développement Durable du Territoire (chef de filât de la Région) sera également signée pour la même période et entre les mêmes signataires.

➢ Le Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 a été signé le 9 janvier 2023 entre l'Etat, le Conseil régional des Hauts-de-France, la Métropole Européenne de Lille, Amiens métropole, ainsi que l'ensemble des Départements de la Région, engageant ainsi ces structures dans un partenariat renouvelé de 7 ans.
L'engagement financier de l'ensemble des partenaires s'élève à plus de 2,7 milliards d'euros dont **28,2 millions d'euros pour le Département de l'Aisne (issus majoritairement de dispositifs de droit commun)**.

Le CPER intègre les ambitions de transition énergétique, de développement équilibré des territoires et d'inclusion en déclinant les politiques partagées selon **les axes suivants**.

Axe 1 - Accélérer le changement de modèle de développement : L'engagement du Département de l'Aisne porte sur 3,7 millions d'euros pour le financement d'acteurs agissant en faveur de la **biodiversité** (Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France, Conservatoire National Botanique de Bailleul, Picardie Nature, etc.).

Axe 2 – Soutenir les territoires : L'engagement du Département de l'Aisne porte sur 6 millions d'euros correspondant aux subventions versées aux acteurs publics dans le cadre du dispositif API.

Axe 3 – Lutter contre les exclusions : L'engagement du Département de l'Aisne porte sur 17 millions d'euros pour ses actions dans le domaine de l'**insertion** (insertion par l'activité économique, plateforme de formation des salariés, etc.).

Axe 4 - Développer l'attractivité de la Région : L'engagement du Département de l'Aisne porte sur 1,4 millions d'euros pour la restauration du patrimoine (subventions API pour le patrimoine inscrit ou classé) sur le territoire PACTE SAT (Sambre-Avesnois-Thiérache).

Un dernier axe concerne la mobilité, lequel fera l'objet d'un avenant dont la signature est prévue au cours du 1er trimestre 2025. Son objet est de favoriser la mobilité des personnes et des marchandises au sein des territoires, et de conforter les infrastructures de transports (engagement du Département à hauteur de 10,7 M€).

➢ Le Département, signataire d'un PACTE

Le 7 novembre 2018, le Département est devenu signataire du **PACTE pour la réussite du Territoire Sambre-Avesnois-Thiérache**. Ce PACTE, sur le territoire Sambre-Avesnois (Nord) et Thiérache (Aisne), constitue un outil de concertation entre différents acteurs (Conseils départementaux de l'Aisne et du Nord, Etat, Région, EPCI, ...) et de mobilisation de moyens financiers adaptés à la mise en œuvre d'actions de développement du territoire dans tous les domaines de compétence des collectivités impliquées. L'objectif de ce contrat est de toucher positivement un territoire et sa population, aux indicateurs sociaux dégradés.

Le 19 novembre 2021, un **PACTE 2** a été signé. Ce PACTE 2 valant CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) s'inscrit dans la poursuite et l'amplification des actions développées dans le PACTE 1. Preuve de la transversalité d'un tel contrat, de nouveaux signataires ont été associés comme les Caisses d'Allocations Familiales, la Fédération des Centres Sociaux, les bailleurs sociaux, les entreprises du groupe SNCF, etc.

A la demande des élus de la Sambre-Avesnois-Thiérache et afin de poursuivre la redynamisation de ce territoire, la mise en œuvre d'une troisième édition du PACTE SAT est envisagée. Aussi, durant le second semestre 2023 et dans l'optique de l'écriture de ce futur PACTE, des groupes de travail thématiques en présence des acteurs du territoire se sont réunis. Les thématiques prioritaires identifiées sont les suivantes :

- Santé ;
- Violences conjugales ;
- Éducation ;
- Retour à l'emploi, formation et insertion professionnelle ;
- Développement économique et agricole ;
- Transition écologique, logement et mobilités ;
- Valeurs de la République ;
- Culture, patrimoine et tourisme.

En parallèle, 4 enjeux transversaux sont déclinés : Ingénierie, Évaluation, Transfrontalier et Communication.
La signature du **PACTE 3,** couvrant la période 2025-2027, est envisagée fin 2024/début 2025.

➢ Le programme Petites Villes de Demain (PVD)

Le programme Petites Villes de Demain (PVD) est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants présentant des signes de vulnérabilité. Ce dispositif est déployé sur la période 2020-2026.

Le Département, en lien avec la Banque des Territoires, intervient depuis 2021 en intermédiation pour accompagner les projets des territoires labellisés « Petites villes de demain » en matière d'ingénierie pour 12 des 25 communes axonaises lauréates de ce programme (les 13 autres étant intermédiées par la Région).

Dans ce cadre, le Département a d'ores et déjà participé au financement de 6 études d'ingénieries pour un total de subvention de 28 555 €.

⑥ Dans le domaine de la culture

➢ Mise en œuvre d'une synergie en faveur de la lecture publique

Depuis l'adoption du schéma départemental de développement de la lecture publique fin 2017, on constate une montée en puissance des partenariats visant à aboutir à une cohérence d'action accrue en matière de :

- **Coopération territorialisée entre bibliothèques**, notamment à travers le déploiement du fil rouge annuel thématique et l'action du Pôle Stratégie et développement territorial qui accompagne, conseille et soutient les collectivités dans leurs projets de développement de la lecture publique. Ces actions sont soutenues par le Contrat départemental lecture 2023-2025, dispositif d'Etat pour contribuer à la structuration territoriale en matière de lecture publique,
- Développement de **réseau partenarial avec les acteurs socio-éducatifs**. Ainsi, depuis 2021 : organisation d'actions culturelles à destination des publics des chantiers d'insertion, de l'Epide et de l'école de la 2ème chance, extension à d'autres acteurs selon opportunités (centre éducatif fermé en 2022 par exemple),
- Offre de formation des bibliothécaires ouverte depuis 2020 aux personnels du champ social et socio-éducatif, des professionnels de la petite enfance et partenaires, œuvrant pour la diffusion et l'accès à la culture.

S'agissant de la **lutte contre l'illettrisme**, le SLP-BDA travaille de concert avec le CRII (centre de Ressources contre l'illettrisme et l'illectronisme) :

- Accompagnement d'un travail mené avec des centres sociaux sur la question de la parentalité et de la lecture,
- Programmation de rencontres locales sur le thème de l'illettrisme, pour favoriser l'interconnaissance et identifier des actions déjà menées, auxquelles la BDA assistera et incitera les bibliothèques partenaires du secteur à y assister également,

Enfin, l'ouverture de la **Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts** en 2023**,** lieu culturel et de vie entièrement dédié à la langue française et aux cultures francophones, donne une coloration toute particulière au contexte axonais. En plus du lieu lui-même et de ses activités futures, une dynamique d'acteurs et de dispositifs se crée dans son sillage.
Le Pacte linguistique signé en 2020 par le ministère de la Culture, la Région Hauts-de-France, le Conseil départemental de l'Aisne et la Communauté de communes Retz-en-Valois, a permis de **lancer une réflexion autour de la langue française et** de faire **converger plusieurs dispositifs et projets**, parmi lesquels :

- l'appel à projet régional « Action culturelle et langue française »,
- un Contrat Territoire Lecture pour la Communauté de communes Retz-en-Valois,
- un Contrat départemental Lecture-Itinérance dans l'Aisne,
- le lancement du Laboratoire mobile des langues ECOUTER-PARLER, porté par la Délégation générale Langue française Langues de France (DGLFLF), le Centre national de recherche scientifique (CNRS) et la Région Hauts-de-France.

Pour sa part, le SLP-BDA veille à porter une attention particulière aux actions permettant de favoriser l'apprentissage et l'appropriation de la langue :

- actions de lutte contre l'illettrisme (en lien avec l'axe « développement des publics prioritaires »),
- actions culturelles au service de l'apprentissage de la langue,
- proposition aux bibliothèques et aux partenaires de ressources spécifiques (Facile à Lire, ressources numériques par exemple).

➢ La Mémoire comme force de cohésion des territoires

Le Département de l'Aisne fut l'un des départements les plus touchés par la Première Guerre mondiale. La mise en œuvre d'une politique de Mémoire de ce conflit, par le Département, autorise aujourd'hui la convergence de moyens et une transversalité entre services du Département et partenaires locaux.

Ainsi, la mise en œuvre d'une médiation historique et touristique sur le territoire du Chemin des Dames permet de fédérer un certain nombre de grands projets sur l'ensemble du territoire axonais, portés par différentes collectivités (Communes, EPCI, Offices de Tourisme), mais également de très nombreux acteurs associatifs.

- **L'inscription des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité à l'UNESCO**

Engagé depuis 2011 dans la candidature pour l'inscription de 139 sites de la Première Guerre mondial sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité aux côtés de 13 autres Départements français et de la Flandre et la Wallonie, le Département de l'Aisne copréside avec le Département de la Meuse depuis 2021, l'association "Paysages et sites de Mémoire de la Grande Guerre" qui porte la candidature.
Après un premier dépôt devant le Comité du Patrimoine mondial en 2018, le Comité du patrimoine mondial a voté le 20 septembre 2024 en faveur de l'inscription des sites proposés. Dans le département de l'Aisne, au total, 9 sites ont été inscrits au Patrimoine mondial, témoignant de la reconnaissance des souffrances endurées et de la place de ces sites de mémoire dans le processus de réconciliation et de paix en Europe.

3.2.2 Transversalité dans les méthodes de travail en interne

➢ Coopérations entre le secteur de l'autonomie et celui de l'insertion

Le secteur de l'aide à domicile connaît des difficultés de recrutement depuis plusieurs années, et cela s'est accentué lors de l'épidémie de COVID.

En 2020, la Direction de l'Autonomie s'est associée à la Direction de l'Inclusion, de l'Insertion et de l'Emploi, pour créer un projet qui vise à permettre à des allocataires du RSA de trouver un emploi dans les SAAD.
D'un point de vue financier, le Département propose aux 46 structures dans l'Aisne la prise en charge totale de l'embauche d'un allocataire du RSA pour une durée de 6 mois (60% de prise en charge ASP, 40% versé par le Département sous forme de subvention).
De 2020 à 2023, 42 embauches ont été réalisées.

Néanmoins ce dispositif ne permet pas de répondre à l'ampleur des besoins croissants de ce secteur d'activité. Aussi, le partenariat entre DA et DIEE va s'effectuer dans le cadre de la convention Section IV conclue avec la CNSA pour 2024-2026 (cf. 1.1.3 ④).

➢ Coopérations entre services du social et de la culture

UTAS et lecture
Cf. 1.2.1 ④

Secteur de l'autonomie et sport culture

Des projets en lien avec les directions de la culture et du sport ont pu être conduits depuis 2022 :

- Elaboration d'appels à projets communs en 2022 et 2023 pour le financement de projets culturels au sein des EHPADS,
- Rapprochement des porteurs de projets prévention de la perte d'autonomie avec les bibliothèques du réseau de la BDA, pour mener des projets conjoints autour des supports basse vision et prêt des livres.

➢ Le développement d'outils collaboratifs

Le développement de la transversalité se traduit par une demande de mise en place d'outils collaboratifs. Le Conseil départemental a offert ce service au personnel, en déployant une plateforme de gestion de l'information et de collaboration professionnelle. **Plusieurs portails ont ainsi été installés au sein de la collectivité** : Agenda 21, Certification des comptes, Décisionnel, Finances, Ressources Humaines, RGPD, API, …

Le déploiement de la plateforme Office 365 a également apportée de nouveaux moyens de collaborer, avec l'utilisation des équipes Teams, des partages Onedrive, des Sharepoints Online entres autres. Ces outils permettent une fluidité des échanges et évitent les échanges continus par mail en permettant la collaboration simultanée sur un même document.

De même, des extranets sont en place avec les partenaires de la collectivité :

- avec les collèges : une plateforme intitulée « aisne.plateforme collèges » est déployée depuis 2012/2013,
- pour les clients du Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche : l'outil extranet permettant la consultation des résultats d'analyses est effectif depuis 2017,
- pour le social : portail de suivi d'effectivité et de pré-facturation de l'APA.

S'agissant du domaine du logement, dans le cadre de la transmission des dossiers FSL, un travail a été réalisé avec l'ensemble des bailleurs sociaux et l'AMSAM. Tous les dossiers sont ainsi transmis de façon dématérialisée via une plateforme sécurisée utilisée par le Département. Il en est de même pour les dossiers de demandes de subvention transmis par SOLIHA Aisne.

➢ Espace partagé pour les projets collectifs

Le Portail social de la collectivité abrite depuis 2020 un espace spécifique : il recense et développe les projets collectifs menés dans les UTAS. C'est une **base de ressources pour les travailleurs sociaux des territoires** qui souhaiteraient s'inspirer de bonnes pratiques.

3.3 Organisation du pilotage

Les éléments fondamentaux à réunir pour assurer la fonction de pilotage sont notamment un **portage politique** fort, la prise en compte des **avis extérieurs**, la **formalisation du fonctionnement interne autour du projet**, la mise à disposition de **moyens humains et financiers** pour assurer le suivi et la mise en œuvre des orientations, l'identification des ressources nécessaires au plan d'actions, le **rendu-compte des décisions prises**…

① L'organisation générale du pilotage au sein de la collectivité

Le Conseil départemental est à la fois une institution politique et administrative.

Le fonctionnement politique s'organise autour de quatre entités :
- **le Président d**u Conseil départemental qui est l'organe exécutif du Département,
- **l'Assemblée départementale** qui réunit les 42 Conseillers départementaux de l'Aisne,
- **la Commission permanente** composée de Conseillers départementaux, Vice-Présidents et membres, dont les décisions dans tous les domaines de compétences du Conseil départemental permettent d'assurer la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réunions plénières,
- **les Commissions d'études**, par grands domaines de compétences, chargées de donner un avis sur les affaires soumises au Conseil départemental ou à la Commission permanente.

Les décisions prises par les élus sont mises en œuvre par les services organisés autour de 5 pôles :
- Direction **générale** des services et Direction des affaires financières et de l'achat public (DAFAP),
- Direction générale adjointe dédiée aux **ressources** : Direction des Affaires Juridiques et Administratives (DAJA), Direction informatique (DI) et Direction des ressources humaines (DRH)
- Direction générale adjointe dédiée aux **affaires sociales** : Direction de l'Inclusion, de l'Insertion et de l'Emploi (DIIE), Direction de l'enfance et de la famille (DEF), Direction des politiques d'autonomie et de la solidarité (DPAS), Pilotage des territoires (6 unités territoriales d'action sociale),
- Direction générale adjointe dédiée à **l'aménagement et au développement des territoires** : Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable (DATEDD), Direction de la Culture (DC), Direction de l'Education, du Sport et de la Jeunesse (DESJ), Laboratoire départemental d'analyses et de recherche (LDAR),
- Direction générale adjointe dédiée à « **Mobilités-infrastructures**, accompagnement des territoires et aménagement » : ADICA, Direction des bâtiments (DB), Direction de la voirie départementale (DVD).

② L'adaptation de l'organisation des moyens humains

❖ L'adaptation de l'organisation des moyens humains

La collectivité adapte régulièrement son organisation afin d'améliorer l'efficience et l'efficacité de sa qualité de service.

➢ En 2023

- Réorganisation de la Direction des Affaires Juridiques et Administratives pour transformer les pôles en services,
- Organisation de la Direction de l'Education, Sport et Jeunesse en pôles,
- Transformation de la Bibliothèque de l'Aisne en Service Lecture Publique, afin de répondre aux orientations du Schéma de Lecture Publique,
- Organisation du pilotage des territoires (UTAS) avec la création d'une Direction Stratégie Territoriale et Développement Social,

➢ En 2024

- Evolution de l'organisation de la Direction Informatique, avec transformation de pôles en services
- Evolution de l'organisation de la Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité en Direction de l'Autonomie et de la MDPH
  A compter de l'année 2024, l'architecture de cette nouvelle direction s'articule autour du rapprochement de certaines missions, elle s'adresse au public en situation de handicap et aux personnes âgées dépendantes, quel que soit l'âge ou le handicap. Elle permet également de prendre en considération toutes les situations de la personne dans son parcours de vie.
  La Direction de l'autonomie et de la MDPH s'articule désormais autour de 5 services :
  - Le service **accueil, information et ressources** (SAIR) : il englobe les missions d'accueil-orientation-information des publics (tant PA que PH).
  - Le service pilotage de **l'offre en établissements** (SPOE) : construit dans une logique de rapprochement des financements, de mobilisation des ressources et d'accompagnement des établissements PA et PH.
  - Le service pilotage de **l'offre à domicile** (SPOD) : construit autour du virage domiciliaire, du développement d'offres alternatives, de la prévention de la perte d'autonomie, de la gestion des SAAD avec en point d'orgue la réforme des services autonomie à domicile.
  - Le service **accès aux droits et accompagnement des parcours des personnes âgées** (SADAP PA) : construit autour de l'accès aux droits et de l'évaluation des demandes des personnes âgées.
  - Le service **accès aux droits et accompagnement des parcours des personnes handicapées** (SADAP PH) : construit autour de l'ouverture de droits et de l'évaluation des demandes des personnes handicapées (enfants et adultes).

❖ Réorganisations et accompagnement au changement

➢ Une forte évolution des métiers exercés dans la collectivité

L'évolution et la mise en œuvre de nouvelles politiques départementales et nationales (budget vert…), les expérimentations de dispositifs initiés par l'Etat (France Travail, Certification des comptes…) les plans et schémas départementaux et nationaux (Plan santé, Plan Taquet, Schéma lecture publique) impactent fortement les missions et métiers exercés par les agents de la collectivité, avec un travail de plus en plus collaboratif et transversal sur toutes les directions et services.

Ces évolutions sont accompagnées par la DRH en termes de formations, d'évolutions de carrières, de compétences à développer et/ou à valoriser, de mutualisation de moyens humains et de compétences, et de reclassement d'agents dans des situations très particulières.

➢ Service du Chemin des Dames et de la Mémoire

L'ouverture du Centre d'accueil du Visiteur du Chemin des Dames et le développement des politiques de Mémoire du Département, entraînent également des changements de pratiques dans l'accueil des publics et les missions des agents. Un **accompagnement au changement a été défini et proposé aux équipes** fin 2019, il se poursuit avec le soutien d'un prestataire, autour d'un Comité de pilotage et des groupes de travail destinés à repenser l'organisation et les méthodes de travail pour répondre aux attentes des visiteurs et améliorer la qualité du service public, en processus d'amélioration continue.

Les travaux ont conduit en 2022 à **l'écriture d'un projet de service** autour d'une **nouvelle organisation** en pôle de compétences : Administration / Scientifique et collections / Médiation / Valorisation / Accueil et public. Des **protocoles** ont été **rédigés,** dans le but de normer les pratiques et permettre un standard d'accueil et de prise en charge. Le projet a permis également de mieux cibler les recrutements nécessaires aux missions et projets.
Cet accompagnement au changement se poursuit depuis cette date, afin d'adapter le service aux nouvelles pratiques muséales et mémorielles.

Dans ce cadre, la rénovation du musée de la Résistance et de la Déportation de l'Aisne à Tergnier doit engendrer la poursuite de la réorganisation du service en prenant en compte la gestion administrative et le développement scientifique et culturel de ce musée à l'horizon 2025. Pour ce faire, **un processus de mutualisation des moyens** sera recherché pour optimiser **une gestion transversale des thématiques muséographies et mémorielles liées aux deux guerres mondiales dans le département,** favoriser la **mise en réseau et l'itinérance des publics** sur ces sites départementaux dans une logique de développement touristique et contenir les moyens à y affecter.

➢ Voirie : un accompagnement en faveur de la transition écologique

Une réflexion et un accompagnement sont en cours auprès de la Direction de la voirie dans la perspective de la mise en place d'un projet de réorganisation, qui vise notamment à mieux répondre aux objectifs de transition écologique. Cette mission comprend un important volet consacré à l'accompagnement des personnels pour sensibiliser les agents et leur permettre d'évoluer dans leurs pratiques.

➢ Enfance

Dans le cadre d'une meilleure connaissance des différents services et des principales orientations politiques de la Direction, la DEF a proposé la mise en place d'une journée de formation à destination des **nouveaux arrivants au sein de la Direction Enfance et Famille**.
Étaient concernés les professionnels (cadres et agents) intégrant les équipes de la DEF, quelle que soit la forme du contrat (mais en tenant compte d'une durée minimum de présence au Département), la fonction et leur ancienneté au sein du Département. Les professionnels rejoignant les services centraux à la DEF ont été également concernés par ce dispositif.

3.4 Dispositif d'évaluation et Dynamique d'amélioration continue

L'évaluation **s'intéresse aux effets produits** par la politique publique.

La mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation présente un intérêt multiple :
- vérifier la progression des projets,
- contribuer au pilotage, puisque les résultats de l'évaluation constituent un outil d'aide à la décision qui peut se traduire par un ajustement de l'intervention de la collectivité au plus près des besoins.

La stratégie d'amélioration continue consiste à apporter une amélioration à la situation initiale au regard à la fois :
- des 5 engagements du développement durable,
- et des pratiques et comportements.

① Vers un Agenda 2030

❖ Le développement durable en amélioration continue au conseil départemental de l'Aisne

Le Département de l'Aisne met en œuvre une stratégie **« Agenda 21 » depuis 2011**.
En 2015, cet outil stratégique et de planification a été complété par un volet « Lutte contre le changement climatique ».

Au terme de plus de 6 années de mise en application, il était nécessaire de définir une nouvelle feuille de route en matière de développement durable. C'est ainsi qu'un **second Agenda 21** a été adopté en **septembre 2017.**

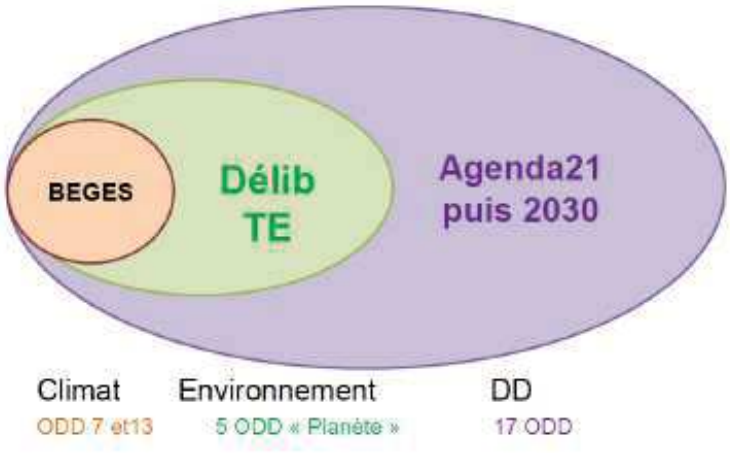

Afin de mieux prendre en compte les aspects environnementaux dans les politiques départementales, le Conseil départemental a voté à l'unanimité un **programme d'actions en faveur de la transition écologique et solidaire en décembre 2021**, qui a été **complété en octobre 2022 par un plan de transition associé au bilan des émissions de gaz à effet de serre.**

Soucieux d'intégrer davantage les éléments de contexte internationaux d'une part, les questions sociales et sociétales d'autre part, le Conseil départemental réfléchit à la **définition d'un Agenda 2030, conformément aux dispositions de l'ONU de septembre 2015.**

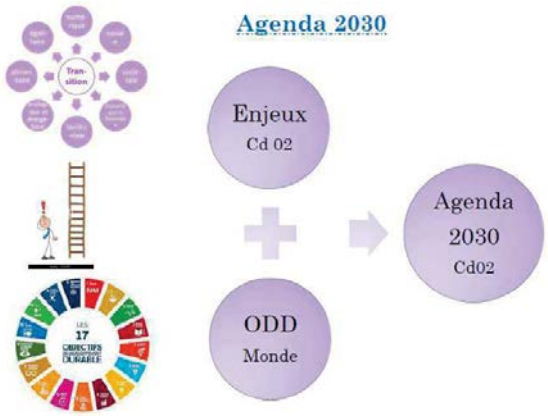

C'est ainsi qu'a été constitué un groupe de travail composé des directeurs, dont les travaux porteront sur une nouvelle feuille de route, après une **étape d'appropriation des ODD.**

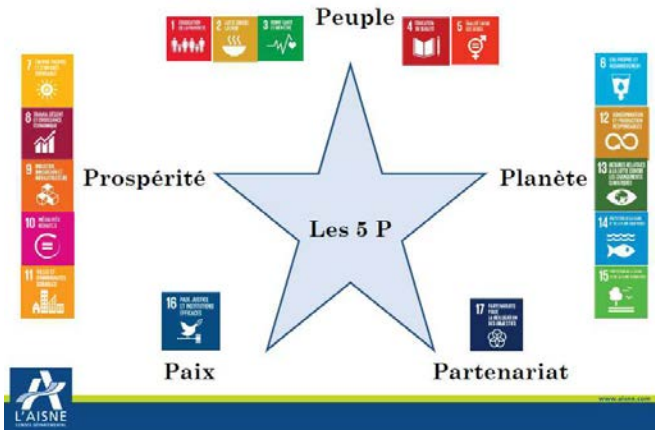

② Propos conclusifs

La situation de la collectivité en matière de développement durable s'inscrit dans le long processus d'amélioration continue dans lequel la Collectivité s'est délibérément engagée. A titre d'exemples, peuvent être soulignées les actions suivantes déployées tout particulièrement en 2024 :

➢ Dans le domaine des solidarités humaines et territoriales

- Des politiques sociales marquées par le sceau des contractualisations avec l'Etat (insertion depuis 2017, enfance depuis 2020, autonomie depuis 2022),

Enfance

- Une diminution des Actions Educatives en Milieu Ouvert, au profit d'Accompagnements Educatifs à Domicile,
- Une réflexion relative à une Stratégie départementale en faveur des jeunes majeurs,
- Un taux élevé de Bilans de Santé en Ecole Maternelle (93% sur l'année scolaire 2023/2024),

Insertion

- Le renouvellement d'une contractualisation avec l'Etat au travers du Contrat Local des Solidarités,
- Une diminution du nombre de foyers allocataires du RSA depuis la 3ème année consécutive,
- L'accompagnement rénové des allocataires du RSA,

Autonomie

- Le nouveau schéma en faveur de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap pour la période 2024-2028,
- Près de 7 000 séniors concernés en 2023 par des actions de prévention de la perte d'autonomie,
- La poursuite de l'évolution du financement des SAAD (liberté tarifaire),

Numérique

- L'adoption d'une feuille de route « France Numérique Ensemble » 2025-2027,
- Près de 5000 personnes accompagnées de janvier à octobre 2024 par l'équipe de conseillers numériques (en UTAS, à la Direction de l'Autonomie et en bibliothèques),

Territoires

- La finalisation d'une étude de transformation d'outils d'aménagement axonais (OPAL, SEDA et SIMEA),
- La finalisation d'une nouvelle feuille de route en faveur du tourisme pour la période 2024-2028,

➢ Dans le domaine de la qualité de vie

Education

- La lutte contre le décrochage scolaire inscrite dans le Contrat Local des Solidarités (2024-2027),
- Le déploiement en 2025 d'un logiciel de restauration scolaire dans 5 collèges,

Emploi

- Le succès des outils Aisne Actifs + (promotion des profils sur la plate-forme Aisne Actifs +, bus insertion emploi),

Santé

- La mise en place d'une mission Qualité de l'Air Intérieur,

Sport Culture

- La finalisation du diagnostic relatif au Schéma Départemental Culture et Patrimoine,
- La mise à disposition gratuite auprès des axonais de RELAX, support de ressources numériques nombreuses et variées,
- L'accompagnement du développement du numérique en bibliothèque,

➢ En faveur de la protection de l'environnement

- Le lancement de la révision du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Le lancement d'une étude stratégique départementale pour la sécurisation de la production et de la distribution d'eau potable

➢ En faveur de modes de production et de consommation responsable

- La réalisation d'une vidéo par les enfants et jeunes de l'EDEF, dans le cadre d'une consultation nationale du Défenseur des Droits des Enfants, sur le thème du droit à vivre dans un environnement sain,
- Une journée de sensibilisation de 43 assistants familiaux récemment embauchés aux enjeux du développement durable,
- Une formation aux menus végétariens pour une dizaine d'agents des collèges,
- 600 collégiens sensibilisés au tri des déchets durant l'année scolaire 2023-2024,

➢ En termes d'exemplarité

Ressources humaines

- L'évolution de l'organisation de la Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité en Direction de l'Autonomie et de la MDPH,

Finances

- L'évaluation environnementale des dépenses de la collectivité pour la 2nde année consécutive,

Patrimoine

- L'expérimentation de 2 systèmes de collecte des emballages dans les bureaux des agents,
- La diminution de 11% de la consommation de papier dans les services entre 2022 et 2023 (soit près de 1 million de copie en moins)

➢ En matière de gouvernance

Participation

- La mise en place d'un comité des parents des enfants confiés,
- Le lancement de l'élaboration d'un référentiel de l'action sociale,
- Le développement de l' « aller vers » (maternité, établissements scolaires, bus PMI, bus insertion emploi…)
- L'émergence des interventions collectives
- L'expérimentation du travail pair à l'UTAS de Saint-Quentin,
- Le projet Bénévolat 2024
- Un fonctionnement plus intégré des 2 formations du CDCA (SPDA, mobilité, offres alternatives…)
- Un enrichissement des pratiques de la MDPH grâce au Comité des Usagers

Transversalité

- Des partenariats renforcés dans les domaines :
  - de l'enfance : organisation d'une conférence sur le thème du psycho-trauma à l'attention de 250 professionnels issus de toutes les institutions concourant à la protection de l'enfance,
  - de l'insertion : déploiement de l'outil partagé Néogestion, succès des Comités Techniques Opérationnels, poursuite du rôle de facilitateur et coordonnateur pour les clauses d'insertion,
  - de l'action sociale : constitution de réseaux contre les addictions (Bohain, Château-Thierry)
- Un partenariat enforcé entre la DA et la DIIE,

4.

Glossaire

ACI	Atelier Chantier d'Insertion
ACTP	Allocation Compensatrice Tierce Personne
ADEME	Agence de la transition écologique (ex Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
ADICA	Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne
ADMR	Aide à Domicile en Milieu Rural
ADPA	Association Départementale des PLIE de l'Aisne
ADT	Agence Départementale du Tourisme
AED	Accompagnement Educatif à Domicile
AEMO	Actions Educatives en Milieu Ouvert
AEMO-R	Actions Educatives en Milieu Ouvert Renforcées
AFL	Agence France Locale
AIE	Aisne Initiative Emploi
AIS	Agence Sociale Immobilière
AMSAM	Association Médico-Sociale Anne Morgan
AMAP	Association de Maintien de la Vie Paysanne
ANAH	Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie
APEI	Association de Parents et Enfants Inadaptés
APF	Association des Paralysés de France
API	Aisne Partenariat Investissement
APS	Accompagnement Professionnel Spécialisé
APV	Aisne Partenariat Voirie
ARS	Agence Régionale de Santé
ARSA	Allocataire du Revenu de Solidarité Active
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASSLL	Accompagnement Social Spécifique Lié au Logement
ATMO	Association de surveillance de la qualité de l'air
AVS	Aide à la Vie Sociale
BAC	Baccalauréat
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BDA	Bibliothèque Départementale de l'Aisne
BEGES	Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre
BP	Budget Primitif
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CA	Compte Administratif
CABA	Centre des Archives et de la Bibliothèque de l'Aisne
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAOM	Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens
CARSAT	Caisse d'Aasurance Retraite et de la Santé Au Travail
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CCAPEX	Commission de Coordinnation des Actions de Prévention des Expulsions
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique
CCP	Centre de Conservation du Patrimoine

CD	Conseil départemental
CDAPH	Commission Départementale de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCA	Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CDCC	Contrat Départemental Culture Collèges
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CDDL	Contrat Départemental de Développement Local
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CDPPE	Contrat Départemental pour la Prévention et la Protection de l'Enfance
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CER	Contrat d'Engagement Réciproque
CEREMA	Centre d'Etudes et d'expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement
CESSEC	Commission départementale d'Examen des Situations et des Statuts des enfants Co
CESU	Chèque Emploi Service Universel
CFPPA	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie
CFPPA-HI	Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie - Habitat Inclusif
CHSCT	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
CIE	Contrat Initiative Emploi (secteur marchand)
CIO	Centre d'Information et d'Orientation
CJM	Contrat Jeune Majeur
CLIC	Centre Local d'Information et de Coordination
CNAS	Centre National de l'Action Sociale
CNSA	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPIE	Conseil Permanent d'Initiation à l'Environnement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de moyens
CREAI	Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations (à destination des personnes en situation de vulnérabilités)
CRIP	Cellule de Recueillement des Informations Préoccupantes
CT	Comité Technique
CTAP	Conférence Territoriale de l'Action Publique
CTEC	Convention Territoriale d'Exercice Concerté
CUBES	Climat Usages Batiments Enseignement Scolaires
CUI	Contrat Unique d'Insertion
DAFAP	Direction des Affaires Financières et de l'Achat Public
DATEDD	Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Economie et du Développement Durable
DB	Direction des Bâtiments
DC	Direction de la Culture
DD	Développement durable
DDD	Dégélation au Développement Durable
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DDSLI	Direction du Développement Social, du Logement et de l'Insertion
DEF	Direction de l'Enfance et de la Famille
DEMOS	Dispositif d'Education Musical et Orchestral à vocation Sociale
DESJ	Direction de l'Education, du Sport et de la Jeunesse

DGAAS	Direction Générale Adjointe aux Affaires Sociales
DGE	Diagnostic Global d'Entrée
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DGS	Direction Générale des Services
DI	Direction Informatqiue
DM	Décision Modificative
DMTO	Droit de Mutation à Titre Onéreux
DOB	Débat d'Orientations Budgétaires
DPAS	Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité
DPE	Diagnostic de Performance Energétique
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRH	Direction des Ressources Humaines
DVD	Direction de la Voirie Départementale
EAJE	Equipement d'Accueil du Jeune Enfant
E3D	Etablissement en Démarche de Développement Durable
EDEF	Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille
EHPAD	Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes
ENS	Espace Naturel Sensible
ENT	Espace Numérique de Travail
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ESAT	Etablissement et Service d'Aide par le Travail
ESG	(critères) Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance
ESMS	Etablissement ou Service Médico-Social
ETP	Equivalent Temps Plein
FAJ	Fonds d'Aide aux Jeunes
FAL	Facile à Lire
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FAMAPP	Fédération des Associations de Maintien de l'Agriculture Paysanne de Picardie
FDASE	Fonds Départemental d'Aide Sociale Exceptionnelle
FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FIPHFP	Fonds d'indemnisation des Personnes Handicapées de la Fonction Publique
FSC	Forest Stewardship Council (label)
FSE	Fonds Social Européen
FSL	Fonds de Solidarité Logement
FTTH	Fiber To The Home
GED	Gestion Electronique de Documents
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution de Climat
GNV	Gaz Naturel pour Véhicules
GPEEC	Gestion Prévisionnelle des Effecvtifs, des Emplois et des Compétences
IAE	Insertion par l'Activité Economique
IE	Information Entrante
IFPEB	Institut Français pour la PErformance du Bâtiment
IML	Inter Médiation Locative
IOD	Intervention sur l'Offre et la Demande
IP	Information Préoccupante
IRIAE	Inter-Réseau de l'Insertion par l'Activité Economique

LDAR	Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche
MAM	Maison d'Assistant Maternel
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MECS	Maison d'Enfants à Caractère Social
MIE	Mineurs Etrangers Isolés
MNA	Mineur Non Accompagné
MSA	Mutualité Sociale Agricole
MSAP	Maison de Services Au Public
MSP	Maison de Santé Pluri-professionnelle
NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ODD	Objectif de Développement Durable
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
ONDAM	Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie
ONPE	Observatoire National de la Protection de l'Enfance
ONU	Organisations des Nations Unies
OPH	Office Public de l'Habitat
PCH	Prestation de Compensation du Handicap
PDA	Plan de Déplacements des Agents
PDALHPD	Plan Départemental d'action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées.
PDH	Plan Départemental de l'Habitat
PDI	Plan Départemental d'Insertion
PDIPR	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PEAD	Placament Educatif A Domicile
PEC	Parcours Emploi Compétences (secteur non marchand)
PEFC	Program for the Endorsement of Forest Certification schemes (label)
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLIE	Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PNACC	Plan National d'Adaptation au Changement Climatique
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PPE	Programmation Pluri-annuelle de l'Energie
PPE	Projet Pour l'Enfant
PPF	Programme Pluriannuel de Fonctionnement
PPI	Programme Pluriannuel d'Investissement
PSCE	Projet Scientifique, Culturel et Educatif
PTI	Pacte Territorial d'Insertion
PTZ	Prêt à Taux Zéro
QVT	Qualité de Vie au Travail
RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
RDD	Rapport annuel sur la situation en matière de Développement durable
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
RPS	Risques Psycho-Sociaux
RSA	Revenu de Solidarité Active
RUTAS	Responsable d'UTAS (Unité Territoriale d'Action Sociale)

SAAD	Services d'Aide A Domicile
SAAF	Services d'Accompagnement de l'Accueil Familial (personnes âgées et handicapées)
SAE	Système d'Archivage Electronique
SAFI	Service d'Accueil Familial et Institutionnel (enfance)
SAMSAH	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SATESE	Service d'Assistance Technique aux Explitants des Stations d'Epuration
SAVS	Services d'Aide à la Vie Sociale
SDAN	Schéma Directeur d'Aménagement Numérique
SDASH	Subvention Départementale à l'Amélioration Sanitaire de l'Habitat
SDAASP	Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accès des Services au Public
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDUSN	Stratégie de Développement des Usages et Services Numériques
SIAE	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SPASAD	Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile
SPIE	Service Public de l'Insertion et de l'Emploi
SPL	Société Publique Locale
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Egalité des Territoires
STR	Service Tiers Régulateur
TAB	Temps d'Activité Bénévole
TISF	Technicien en Intervention Sociale et Familiale
TMS	Travailleur Médico-Social
ULIS	Unité Localisée d'Inclusion Scolaire
USEDA	Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne
UTAS	Unité Territoriale d'Action Sociale
UVPHA	Unité de Vie pour Personne Handicapée Agée
VAE	Vélo à Assistance Electrique